



**HAL**  
open science

## La couverture médiatique du procès Eichmann par la presse écrite française, France-Israël, 1960-1962

Orane Boni

► **To cite this version:**

Orane Boni. La couverture médiatique du procès Eichmann par la presse écrite française, France-Israël, 1960-1962. Histoire. 2021. dumas-03296116

**HAL Id: dumas-03296116**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03296116>**

Submitted on 22 Jul 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Ecole d'histoire de la Sorbonne**  
**« Centre d'histoire sociale des mondes contemporains »**  
**Année universitaire 2020-2021**

**La couverture médiatique du procès Eichmann par la presse  
quotidienne française, France-Israël, 1960-1962**



**BONI Orane**

**Mémoire de Master 2 préparé sous la direction de Fabien Théofilakis**

**JUIN 2021**



**Ecole d'histoire de la Sorbonne**  
**« Centre d'histoire sociale des mondes contemporains »**  
**Année universitaire 2020-2021**

**La couverture médiatique du procès Eichmann par la presse  
quotidienne française, France-Israël, 1960-1962<sup>1</sup>**

**BONI Orane**

**Mémoire de Master 2 préparé sous la direction de Fabien Théofilakis**

**JUIN 2021**

---

<sup>1</sup> Image de couverture : United State Holocaust Memorial Museum, [LCID : 65271], « *Film evidence is shown during the trial of Adolf Eichmann* ». Jérusalem, Israël, 8 juin 1961. <https://encyclopedia.ushmm.org/index.php/content/fr/article/eichmann-trial>. (Consulté le 15 juin 2021). Photographie de la salle du tribunal de Jérusalem.

# Remerciements

Tout d'abord, je remercie chaleureusement mon enseignant-référent, M. Fabien Théofilakis pour son implication et le temps qu'il m'a consacré au cours de ces deux intenses années.

Je remercie également ma famille, Quentin, et mes amis : leur soutien et leur encouragement ont été un moteur primordial dans la réalisation de ce mémoire.

Pour finir, je remercie mes enseignants, les archivistes, les documentalistes, et toutes les personnes qui ont été des sources de connaissance et qui ont su me guider dans mes recherches.

## Sommaire

### **Partie I - Quand la presse couvre le procès Eichmann, entre événement médiatique et ligne éditoriale**

#### **Chapitre 1 - Stratégies éditoriales des quotidiens appréhendées par le procès Eichmann**

- A) Les journaux au prisme du procès Eichmann : présentation de l'influence de la presse quotidienne à l'aube des années 1960
- B) Le procès Eichmann, événement novateur ou ennuyeux ?

#### **Chapitre 2 - Le rôle des envoyés spéciaux dans la couverture d'un événement lointain, géographiquement et historiquement**

- A) Les acteurs de la presse entre Jérusalem et Paris
- B) L'importance des envoyés spéciaux

### **Partie II - Les différents portraits d'Adolf Eichmann dans la presse française, 1960 - 1962**

#### **Chapitre 1 - Connaître et reconnaître Adolf Eichmann**

- A) Adolf Eichmann en biographie(s)
  - 1. Les biographies d'Adolf Eichmann
  - 2. La biographie officielle d'Adolf Eichmann
- B) Le pouvoir des images : Eichmann en photographie(s)

#### **Chapitre 2 - Adolf Eichmann en mots ou la perception d'un criminel nazi dans la presse**

- A) Au début du procès : L'avatar d'Adolf Eichmann en avril 1961
  - 1. L'apparition d'Eichmann dans le prétoire
  - 2. Les réactions d'Eichmann face à ses juges
  - 3. Les réactions d'Eichmann face au discours introductif du procureur Hausner
  - 4. La première défense d'Eichmann entendue dans le prétoire
- B) A la barre – Eichmann, face à son avocat, expose sa défense
  - 1. Eichmann comme témoin pour sa défense
  - 2. Une évolution dans le système de défense d'Eichmann ?
  - 3. Les réactions des journalistes face aux arguments d'Eichmann

### **Partie III - Le témoignage de Georges Wellers, une session particulièrement intéressante pour la France**

#### **Chapitre 1 - Le sensationnalisme dans la presse – les 4000 enfants de Drancy évoqués par Georges Wellers, sous le signe du *pathos***

- A) Le contexte du témoignage de Georges Wellers
- B) Le récit des 4 000 enfants de Drancy, chargé de *pathos* dans la presse
- C) Le sensationnalisme de certains journaux *invisibilise* des informations pourtant pertinentes pour le lectorat

#### **Chapitre 2 - Ce que la session de Wellers révèle sur la responsabilité de Vichy dans les années 1960**

- A) Wellers et le Centre de documentation juive contemporaine contre Vichy, à Jérusalem ?
- B) Que dit cette session de la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France ?

# **INTRODUCTION**

## *Un procès emblématique de l'après-guerre*

Entre l'annonce de la capture d'Adolf Eichmann par l'État d'Israël le 23 mai 1960, son procès, qui se déroula du 11 avril au 14 août puis du 11 au 15 décembre 1961, et son exécution dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1962, l'ancien criminel nazi a fait couler beaucoup d'encre. De nombreux écrivains, historiens et surtout des journalistes ont écrit à ce sujet. Près de cinq cent journalistes envoyés par différents organes de presse, provenant d'une vingtaine de pays, ont suivi toutes les étapes du procès d'Eichmann, même si avec plus ou moins d'intérêt. Bien que ce dernier ait subi régulièrement l'ombre d'autres événements mondiaux tels que l'envoi de Youri Gagarine en orbite le 12 avril 1961, le fiasco du débarquement de la Baie des Cochons en avril 1961 lors de l'ouverture du procès, la guerre d'indépendance algérienne qui se déroula de 1954 à 1962, entraînant parfois le départ de certains reporters, l'évènement du procès Eichmann reste majeur et obtient une couverture médiatique importante<sup>2</sup>. En parallèle, cette couverture médiatique permet de confirmer le procès Eichmann comme évènement historique. C'est pourquoi ce mémoire se concentre sur cet évènement, en se focalisant particulièrement sur la couverture médiatique du procès offerte par la presse française. Quelques grandes plumes du journalisme français ont d'ailleurs assisté à de larges séquences du procès, telles que Joseph Kessel pour *France-Soir*, Jean-Marc Théolleyre pour *Le Monde* ou encore James de Coquet pour *Le Figaro*. Ces envoyés spéciaux ont rédigé des centaines d'articles pour leurs titres respectifs, permettant ainsi aux Français de suivre les différentes étapes du procès. Même si tous les journaux n'ont pas eu la possibilité d'envoyer des correspondants à Jérusalem, néanmoins, ils ont couvert les séances, notamment en utilisant des dépêches transmises par des agences de presse.

L'objectif de ce mémoire est d'analyser comment la presse française, qui était largement représentée dans l'enceinte du tribunal de Jérusalem – entre 30 et 40 journalistes français lors de la première session le 11 avril<sup>3</sup> –, a rendu compte du déroulement du procès du nazi Adolf Eichmann. Rappelons-le, les organes de presse ont pour but déclaré de renseigner la population française sur les actualités qui se déroulent dans le monde. La presse sélectionne ce qui semble pouvoir « faire information », et potentiellement « faire évènement ». Les journalistes sont des intermédiaires par lesquels le public apprend ce qui se passe dans le monde, participant ainsi à l'information et à la culture d'une société donnée. Aussi, ils « nationalisent » des évènements

---

<sup>2</sup> Jocelyne ARQUEMBOURG, « De l'évènement international à l'évènement global : émergence et manifestations d'une sensibilité mondiale », *Hermès, La Revue*, n° 46, 2006/3, p. 13-21. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-3-page-13.htm>. (Consulté le 27 avril 2020).

<sup>3</sup> Jean BERNARD-DEROSNE, « Eichmann à l'heure de vérité », *L'Alsace*, 7 avril 1961, p. 7.

communs à la planète. Etudier la couverture du procès Eichmann par la presse française revient donc à étudier une *fabrique de l'opinion publique*<sup>4</sup> à l'échelle de la France. Cependant, il s'agit de questionner cette affirmation : participe-t-elle à la fabrique de l'opinion publique, par le choix des événements à montrer, ou bien n'est-elle qu'un reflet d'une opinion préexistante, à laquelle elle ne fait que de donner matière à réflexion ?

### ***Pourquoi le procès d'Adolf Eichmann ?***

Je souhaitais travailler sur la Seconde Guerre mondiale dans le cadre de mon master de recherche en histoire contemporaine, et sur l'aspect auquel je porte grand intérêt, à savoir celui du génocide juif, qui m'intéresse particulièrement. Initialement, j'avais pensé travailler sur les camps de concentration, situés sur la zone géographique de l'Europe de l'Est, ressentant un intérêt particulier pour cet espace. Cependant, deux écueils m'ont amenée à revenir sur ce choix initial. D'une part, ce sujet a déjà été largement étudié par de nombreux historiens depuis la fin de la guerre ; d'autre part, ne maîtrisant pas l'allemand, ni une autre langue de cette région, j'aurais eu des difficultés à accéder aux sources et bibliographie dans cette langue, ce qui aurait grandement compliqué mes recherches.

Un autre aspect dans cette guerre m'intéressait : l'attitude de ces *Allemands ordinaires* qui ont suivi Adolf Hitler est pour moi une question primordiale. Faut-il voir les nazis uniquement comme des bourreaux assoiffés de sang ? La question ne se révèle-t-elle pas être bien plus complexe ? Adolf Eichmann fait partie de ces figures majeures du nazisme qui interrogent cette position. Lors du tribunal de Nuremberg (20 novembre 1945 – 1<sup>er</sup> octobre 1946), les 21 accusés affirmaient ne pas connaître, ou presque, l'existence du génocide. Adolf Eichmann, lui, en affirmant n'avoir qu'appliqué les ordres reçus, il reconnaît avoir su. L'obéissance, dans le sens d'appliquer les ordres quels qu'ils soient, absout-elle pour autant du crime commis ? Le procès de Nuremberg a créé un précédent, où il est estimé que l'obéissance aux ordres ne peut être acceptée comme circonstance disculpante, dans le sens où – face à des ordres donnés – un homme a « moralement la faculté de choisir »<sup>5</sup> et peut refuser. Mais l'obéissance reste une question à laquelle de nombreux historiens, juristes et autres érudits ont

---

<sup>4</sup> Brigitte GAITI, « La fabrique de l'opinion publique », *Le Mouvement Social*, n° 221, 2007, p. 95-104. <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-4-page-95.htm>. (Consulté le 13 février 2020).

<sup>5</sup> Jacques VERHAEGEN, « Le refus de l'obéissance aux ordres manifestement criminels », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, vol. 84, n° 845, 2002, p. 35-50. [https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc\\_845\\_001\\_verhaegen.pdf](https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc_845_001_verhaegen.pdf). (Consulté le 14 juin 2021).

cherché à répondre. Mon mémoire s'inscrit donc dans cette réflexion générale qui allie analyse historique<sup>6</sup> et questionnement philosophique<sup>7</sup>, moral et civique<sup>8</sup>.

Mon enseignant-référent, Fabien Théofilakis, m'a suggéré de travailler sur le procès Eichmann, après avoir vu mon intérêt pour la question du bourreau et les débats suscités par la publication *Eichmann à Jérusalem* d'Hannah Arendt. Il m'a conseillé de traiter le procès Eichmann à partir du point de vue français qui n'avait pas encore été étudié. Il fut d'abord question d'appréhender l'opinion publique française face au procès, mais les sources disponibles étaient trop « maigres ». En effet, après avoir envoyé des mails aux différents journaux sur lesquels je travaille afin d'avoir accès à leurs courriers des lecteurs, je n'ai reçu que des réponses négatives : le courrier des lecteurs des années 1960 n'a pas été conservé dans ses archives, principalement à la suite des changements de propriétaires. En revanche, du côté de la presse même, j'ai découvert énormément de ressources pour analyser le procès. C'est pourquoi nous avons décidé conjointement que je travaillerais sur la couverture du procès Eichmann par la presse française.

### ***Quel corpus de presse quotidienne étudié ?***

Lors du procès, entre 30 et 40 envoyés spéciaux français se trouvaient dans l'enceinte du tribunal afin d'observer les sessions et d'en rédiger les comptes rendus, chacun pour son journal respectif. En parallèle, les journaux français, qui n'avaient pas d'envoyés à Jérusalem, se fondaient sur les dépêches de certaines agences de presse – Agence France Presse, *United Press*, *Reuters* – qui couvraient l'intégralité du procès. Ces journaux proviennent de différents bords politiques et intellectuels, donc pour former un corpus qui cherche à couvrir, dans les limites du possible en deux ans, l'ensemble de la presse quotidienne française, il s'agissait de sélectionner dans les différents types de presse majeure en France, en se limitant uniquement à la presse quotidienne parce qu'elle permet une lecture détaillée de la couverture du procès session par session. Les journaux sélectionnés pour mon corpus, malgré leurs différences, s'inscrivent en réalité dans des grandes familles de presse, qui ne répondent pas aux mêmes fonctions.

---

<sup>6</sup> Jean-Noël JEANNENEY, *Le passé dans le prétoire : l'historien, le juge et le journaliste*. Paris, Le Seuil, 1998.

<sup>7</sup> Anita SHAPIRA ; Claire DREVON, « Hannah Arendt et Haïm Gouri. Deux perceptions du procès Eichmann », dans *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2005, n° 182, n° 1, p. 301-23.

<sup>8</sup> Judith LAZAR ; Serge MOSCOVICI, *L'opinion publique*. Paris, Sirey, 1994, p. 68.

Concernant les quotidiens nationaux, il y existe une première famille qui est la presse d'information. *Le Figaro*, fondé en 1854, est l'un des plus anciens journaux français. Son fondateur l'a positionné comme « un journal conservateur, mondain et brillant, ouvert sur le monde mais attaché aux valeurs traditionnelles »<sup>9</sup>. *Le Monde* a été créé en 1944 par Hubert Beuve-Méry qui avait l'intention de fonder un journal « indépendant des partis politiques, des puissances financières et des églises »<sup>10</sup>. Ce sont deux organes de presse qui ont pour intention de s'adresser aux élites intellectuelles, en fournissant une information de qualité. Les envoyés spéciaux à Jérusalem sont James de Coquet pour le premier, Jean-Marc Théolleyre et André Scemama pour le second.

Le deuxième groupe est la presse d'opinion, et parmi celle-ci, se détachent deux grands quotidiens. Tout d'abord, *La Croix*, fondée en 1883 par la congrégation des Assomptionnistes. « C'est un journal catholique de combat contre la "mauvaise presse". Son lectorat composé d'hommes d'église et de membres d'associations culturelles lui assure un portefeuille d'abonnés conséquent. Le quotidien ne souhaite pas rivaliser avec la presse d'information mais souhaite porter un regard catholique sur l'actualité »<sup>11</sup>. Dans le cadre du procès Eichmann, il est couvert par Gabriel Dupire qui insiste sur les informations à caractère religieux et sur les réflexions humanistes. Ensuite, nous avons retenu le journal *L'Humanité*, fondé par Jean Jaurès en 1904. Depuis 1921, c'est l'organe du parti communiste français et Jacques Coubard son envoyé spécial au ton vindicatif à Jérusalem.

Par la suite, il existe des quotidiens populaires qui, en vogue dans les années 1950, recherchent parfois le sensationnalisme pour vendre. Autant les quotidiens d'information et d'opinion fonctionnent sur la base d'un portefeuille d'abonnés, autant la presse populaire se vend davantage au numéro en kiosque et se doit d'avoir des premières pages qui attirent le regard de potentiels lecteurs<sup>12</sup>. Pour le procès Eichmann, *France-Soir* a envoyé Alain Guiney et Joseph Kessel ; *Le Parisien Libéré* a dépêché François Courtet et Felix Allouche.

Dans un deuxième temps, la presse quotidienne régionale a été comparée avec la presse quotidienne nationale. Dans la mesure où les journaux régionaux se concentrent sur les actualités locales, peu de pages sont consacrées aux actualités internationales. Cela permet de repérer quels sont les événements mondiaux majeurs choisis pour être mis en valeur aux yeux

---

<sup>9</sup> Patrick ÉVENO, *La presse*. Paris, Presses universitaires de France - Humensis, 2018, p. 18.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

d'un portefeuille d'abonnés locaux. *L'Alsace* et *Ouest-France* ont longuement couvert le procès Eichmann, bien qu'ils n'y aient pas eu de journalistes envoyés sur place.

Je travaille donc sur un corpus de six quotidiens nationaux et deux quotidiens régionaux. Ces différents types de presse, de par leurs différences politiques, culturelles, intellectuelles, proposent différentes lectures du procès. Les articles de presse quotidienne sont très nombreux, paraissant pratiquement pour chaque session. Ainsi, en étudiant, le nombre d'articles comptabilisés pour chaque journal, leur fréquence en fonction des périodes, l'intérêt donné à certaines sessions plutôt qu'à d'autres, il est possible de hiérarchiser l'intérêt de certains journaux par rapport à d'autres à propos du procès. La plupart du temps, les différents journaux de presse quotidienne se complètent, chaque titre ayant généralement publié un article par session. Ainsi, pour une session, plusieurs articles d'un même sujet sont à analyser, offrant une latitude d'interprétation et de comparaison très intéressants. En effet, croiser et comparer les articles de journaux permet de faire émerger les différentes opinions que les journalistes français pouvaient avoir sur le procès, tant sur Adolf Eichmann que sur la dénazification en Allemagne ou encore de leurs connaissances sur la Shoah en ce début des années 1960.

Il est également intéressant de lire des chroniques d'observateurs directs du procès, tels que Haim Gouri<sup>13</sup>, Harry Mulisch<sup>14</sup> ou Julius Margolin<sup>15</sup>, qui font des comptes rendus détaillés de ce qu'ils ont pu voir et ressentir au cours du procès. En un sens, ils ont établi des chroniques judiciaires, qui sont une technique journalistique répandue en Europe. La lecture de ces œuvres permet ainsi de se mettre à la place des envoyés spéciaux présents dans le prétoire, et de ressentir leur étonnement, leur ennui, leur déception.

Pour finir, j'aurais grandement aimé travailler sur les documents d'archives que forment les courriers des lecteurs. J'ai donc contacté les Directions des différents journaux étudiés. Hélas – comme je l'ai mentionné –, je n'ai reçu aucune réponse positive. La plupart ne m'ont pas répondu, et ceux qui l'ont fait m'ont annoncé avec regret ne pas avoir conservé leurs archives de cette époque.

En termes d'archives, hors corpus des sources imprimées réunies à la Bibliothèque nationale de France sur microfilms, j'ai trouvé de la documentation au Centre de documentation

---

<sup>13</sup> Voir Haïm GOURI, *Face à la cage de verre*. Paris, Albin Michel, 1964 (édit. originale : 1964 ; traduit de l'hébreu par Raphaël Cidor).

<sup>14</sup> Harry MULISCH, *L'Affaire 40/61*. Paris, Gallimard, 2003 (édit. originale : 1961 ; traduit du néerlandais par Mireille Cohendy).

<sup>15</sup> Julius MARGOLIN, *Le Procès Eichmann et autres essais*. Paris, Le Bruit du Temps, 2016 (édit. originale : 1966 ; traduit du russe par Luba Jurgenson).

juive contemporaine (CDJC) du mémorial de la Shoah, autour de l'exposition *Juger Eichmann, Jérusalem, 1961* dont le commissaire fut Henry Rouso en 2011. Elle visait à présenter les grands traits du procès. Au Mémorial de la Shoah et aux Archives nationales, j'ai pu consulter l'intégralité des comptes rendus de sessions en français fournis par le gouvernement israélien. Ces feuillets étaient distribués par les services de presse israéliens qui, après chaque session, fournissaient une retranscription complète des propos tenus durant la séance, nonobstant quelques lissages permettant de n'en présenter que les aspects judiciaires. Ces propos sont traduits, en l'occurrence ceux avec une couverture rose correspondent à une traduction française. L'objectif était que les journalistes aient le détail complet des informations données tout au long du procès. Cependant, il s'agit surtout de documents concernant le procès en lui-même, et non sur la perception journalistique dudit procès. Ce sont donc des documents qui sont secondaires pour ma recherche. En revanche, à La contemporaine, j'ai trouvé le dossier privé de Didier Lazard, un sociologue et homme de lettres français, observateur du procès Eichmann. Dans ses papiers, il y a des feuillets de comptes rendus de sessions<sup>16</sup>, mais aussi des documents originaux<sup>17</sup>. Il s'agit d'un guide, à l'usage des correspondants étrangers, qui était distribué par le bureau de presse du gouvernement israélien. Ce qui témoigne une préparation minutieuse par Israël concernant la couverture médiatique internationale du procès<sup>18</sup>. Les archives de Didier Lazard comprennent également des coupures de presse à propos du procès, et des photographies prises durant le procès, tout cela en 1961. Un autre dossier<sup>19</sup> contient des informations sur l'année 1960, avant le début du procès, concernant l'arrestation d'Eichmann. Il y a des documents dactylographiés contenant des témoignages sur Eichmann, des coupures de journaux à son propos, et des documents de certaines agences de presse concernant Adolf Eichmann.

### ***Le procès d'Adolf Eichmann, en bref***

L'objectif du mémoire étant le procès comme évènement médiatique, il commence avec les réactions de la presse, à la suite de l'annonce de la capture d'Adolf Eichmann devant la Knesset, par Ben Gourion le 23 mai 1960. Il se concentre ensuite sur le procès, ouvert le 11

---

<sup>16</sup> La contemporaine (BDIC), Inventaires des collections du Fichier national et continental de la BDIC, F/DELTA/RES/0183/6. Comptes rendus du procès par dépêches de l'*Associated Press* et de l'*United Press*.

<sup>17</sup> *Idem*, Fond de particuliers : Didier Lazard, F/DELTA/RES/0773. Coupures de presse, des photos, le guide et les documents à l'usage des correspondants étrangers.

<sup>18</sup> Voir Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *Le moment Eichmann*. Paris, Albin Michel, 2016.

<sup>19</sup> *Idem*, Inventaires des collections du Fichier national et continental de la BDIC, GF/DELTA/RES/0045. Coupures de presse concernant Adolf Eichmann à Jérusalem.

avril 1961 et clos le 15 décembre 1961 par la condamnation à mort de l'accusé. Il prend aussi en compte les procédures initiées par Eichmann pour changer la sentence : l'appel auprès de la Cour Suprême – qui examine son cas du 22 au 29 mars 1962 – puis, après la confirmation du jugement, sa demande de grâce auprès du président de l'Etat d'Israël. Il se conclut en s'intéressant à la période du 30 mai au premiers jours de juin qui suivent. Cela permet d'observer les réactions des journalistes face à l'exécution d'Eichmann, dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1962. La chronologie de ce mémoire s'étend sur trois années, ou plus exactement 11 mois cumulés mais discontinus. La presse a couvert le récit présenté lors du procès de façon régulière, laissant deviner la particularité de ce procès spécifique. Pour des raisons pratiques, le terme « procès » désigne la période juridique d'avril à août, puis décembre 1961, mais intègre également les périodes de mai-juin 1960 et 1962.

Au cours des 121 sessions du procès de Jérusalem (avril à décembre 1961) se sont rassemblés dans les gradins du public, lors des séances les plus courues, 450 journalistes, 45 diplomates, 50 personnalités, une trentaine de touristes, et 165 Israéliens<sup>20</sup>. En plus des journalistes installés dans le public, d'autres, installés dans la salle de presse, située au sous-sol de *Beit Ha'am*, suivaient le procès sur les écrans. Au total, plus de 500 journalistes assistèrent alors à l'ouverture du procès. Cependant, la présence des journalistes fut fluctuante, s'adaptant à l'intérêt porté au procès, et aux différents événements se déroulant en parallèle dans le monde. Dès la première semaine du procès, de nombreux journalistes ont quitté la salle d'audience. Toutefois, la discontinuité des journalistes sur place ne signifie pas une discontinuité dans la couverture médiatique du procès. Ainsi, la couverture médiatique du procès fut très importante, et il fut suivi dans le monde entier.

La spatialité du sujet peut se situer à deux échelles qui sont le lieu de production de l'évènement et le lieu de réception de l'évènement.

Concernant le lieu de production de l'évènement qui se déroule à Jérusalem en Israël, il s'agit de *Beit Ha'am*, la maison du peuple transformée en tribunal le temps du procès d'Adolf Eichmann. C'est là que les journalistes auxquels je m'intéresse étaient présents, dans les gradins du public ou dans la salle de presse.

---

<sup>20</sup> David CESARANI, *Adolf Eichmann : comment un homme ordinaire devient un meurtrier de masse*. Paris, Tallandier, 2014 (édit. originale : 2005 ; traduit de l'anglais par Olivier Ruchet), p. 326.

Figure 1 – Photographie de la salle de presse située au sous-sol de Beit Ha'am



Source : Yad Vashem, exposition en ligne *Eichmann's Trial in Jerusalem*. « Execution of the verdict » (1961).  
<https://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/eichmann/eichmann-trial.asp#proof-of-guilt>. (consulté le 15 juin

Figure 2 – Photographie de la salle du tribunal de Jérusalem



Source : Yad Vashem, exposition en ligne *Eichmann's Trial in Jerusalem*. « Verdict » (1961).

<https://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/eichmann/index.asp>. (Consulté le 15 juin 2021)

*A gauche : Adolf Eichmann dans sa cage de verre ; au fond : les juges ; à l'avant : les avocats de la défense (gauche) et l'accusation (droite), avec au premier plan la première rangée du public – comprenant des journalistes*

C'est un lieu qui porte une forte dimension symbolique, il représente une forme de revanche des victimes sur leurs anciens bourreaux, notamment lié au fait que c'est l'Etat d'Israël qui met en place ce procès. De nombreux Israéliens et des Juifs situés dans d'autres pays suivent le procès.

Concernant l'échelle de représentation du lieu de sa réception, c'est-à-dire en France, les journalistes français en Israël sont en lien avec les organes de presse en France, qui se chargent de relayer leurs informations dans le pays. Tous les journalistes n'étaient pas à

Jérusalem, d'où l'importance des images de Leo Hurwitz qui furent diffusées mondialement, mais aussi d'entités telles qu'Agence France Presse, *United Press*, *Reuters*, qui fournissaient des dépêches aux journaux afin de les informer sur les nouveaux éléments du procès jour par jour. C'est un procès qui a été couvert du début à la fin, ce qui témoigne de son importance. L'objectif de ce mémoire est de montrer comment un événement se déroulant dans un pays lointain peut transformer une actualité en événement médiatique<sup>21</sup>, qui peut avoir une incidence sur l'opinion publique d'une population. « L'évènement est ce qui advient à ce qui est advenu »<sup>22</sup>, c'est-à-dire qu'il est le résultat d'une imbrication de différentes temporalités. Un événement peut être pris dans son enveloppe factuelle, en l'occurrence chaque session du procès. Mais il faut également considérer les répercussions de ces sessions comme événement. Ainsi, que l'évènement soit manifeste ou enfoui, les lecteurs des journaux font du procès Eichmann un événement après l'évènement, à partir du moment où ils s'y intéressent. Cette prise de contact avec un événement donné peut permettre au lecteur de prendre conscience d'une réalité historique, qu'il ignorait potentiellement. Les transferts d'informations sont primordiaux dans le journalisme, dont le mot clé est la communication. La télévision, la radio, les journaux sont essentiels pour la bonne communication des informations, et cela permet la connexion entre différents lieux. Les médias permettent de transmettre les événements à un large public.

Le procès fut médiatique grâce à l'importante présence de la presse, mais aussi parce qu'il a été filmé par Leo Hurwitz. Quatre caméras ont été placées dans l'auditoire, afin d'enregistrer le procès dans son intégralité. Des extraits de sessions furent donc diffusés en dehors d'Israël, notamment aux Etats-Unis et en République Fédérale d'Allemagne, et probablement aussi en France.

Le procès d'Adolf Eichmann se déroule selon les règles de la *common law*, issue du droit britannique. Le procureur général – Gidéon Hausner – commence par énoncer les chefs d'accusation, puis présente les documents à charge, fait apparaître des témoins à la barre et enfin l'accusé est interrogé. Les preuves présentées, physiques comme orales, suivent un ordre géo-thématique de 1939 à 1945. Le procès donne une place nouvelle aux rescapés de la Shoah, qui témoignent en nombre. Sont abordés des sujets tels que la vie des communautés juives d'avant-guerre, les mesures anti-juives subies, les déportations, les actions de résistance juive

---

<sup>21</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*, Paris, Albin Michel, 2016, « Introduction », p. 23.

<sup>22</sup> Pascale GOETSCHER ; Christophe GRANGER, « "L'évènement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu..." ». Entretien avec Pierre Laborie », *Sociétés & Représentations*, n° 32, 2011/2, <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2011-2-page-167.htm>. (Consulté le 15 juin 2021).

et bien entendu la destruction de ces communautés. Cette « procession infinie des témoins »<sup>23</sup> compte 112 personnes, appelées à la barre par l'accusation. C'est pourquoi il est parfois dit que ce procès marquait l'entrée dans l' « ère du témoin »<sup>24</sup>, et un tournant dans l'histoire de la Shoah : c'est l'évènement fondateur qui permet de mettre en lumière le génocide juif dans la conscience universelle, et de donner la parole aux victimes, étant donné qu'il s'agit du premier procès entièrement consacré à la destruction physique des Juifs d'Europe. Auparavant, il est parfois considéré que les rescapés des camps n'osent pas prendre la parole, ou ne sont pas entendus par les populations n'ayant pas vécu les persécutions, trop occupées à se reconstruire matériellement et psychologiquement pour leur accorder, en masse, leur confiance face à des récits *in-croyables*. Cependant, une autre *doxa* historique vient, plus tard, modérer ces perceptions incorrectes<sup>25</sup>.

En parallèle, 1 600 pièces à conviction sont présentées par l'accusation. Ce procès n'est pas uniquement celui d'Adolf Eichmann, en tant que criminel nazi, mais c'est celui du nazisme. En effet, tous ces témoins et ces preuves n'abordent pas uniquement les exactions d'Adolf Eichmann, mais bien celles du régime nazi en général, de son arrivée au pouvoir, mais surtout en 1938 d'après le cadre juridique, jusqu'à la fin de la guerre. Ceci est inscrit dans le projet du procureur Hausner, qui souhaite que le procès produise un récit sur l'histoire des persécutions des Juifs : il veut présenter « la fresque tragique de quinze années de persécutions antisémitiques sous le régime nazi »<sup>26</sup>. La presse semble adopter cette volonté du procureur de produire un récit, et dans les journaux, ce sont des parties de cette histoire qui sont transmises. Jour après jour, les quotidiens produisent des résumés, ou des tranches de session, qui permettent à leurs lecteurs de suivre le tableau produit par le procès.

### ***Un procès médiatique qui se situe au croisement de différents champs historiques***

Le présent mémoire considère la réception d'un procès et son étude s'inscrit dans le thème de l'histoire de la justice, plus spécifiquement dans l'histoire des procès historiques. Il se situe dans la lignée des grands procès d'après-guerre visant à punir les criminels nazis ayant commis des exactions entre 1939 et 1945. Le procès Eichmann se place dans le sillage du procès

---

<sup>23</sup> Haïm GOURI, *op. cit.*, p. 262.

<sup>24</sup> Ivan JABLONKA ; Annette WIEVIORKA, *Nouvelles perspectives sur la Shoah*. Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 105.

<sup>25</sup> Simon PEREGO, *Pleurons-les : Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)*. Paris, Champ Vallon, 2020.

<sup>26</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Le procureur général a brossé un portrait sans pitié de l'accusé », *Le Monde*, 19 avril 1961, p. 5.

de Nuremberg (1945-1946) et avant le procès de Klaus Barbie (1987) à l'échelle française<sup>27</sup>. Ces procès permettent d'estimer l'échelle des responsabilités des membres actifs du parti nazi et de la politique nazie de manière générale. Ce sont des procès historiques qui adviennent après la Seconde Guerre mondiale et illustrent les répercussions que cet événement historique mondial a engendrées. Dans le cadre du procès Eichmann, il se déroule dans les années 1960 en Israël et il n'est plus question de justice des vainqueurs comme après la guerre, mais plutôt de celle des vaincus. Il y a un changement de paradigme sur la justice de la Seconde Guerre mondiale qui s'opère. La presse peut amener un questionnement sur le rôle de la justice, dans l'enceinte de *Beit Ha'am*, dans l'émergence d'une mémoire et d'une histoire de la Shoah. C'est un événement sans précédent, la justice y sera-t-elle juste, ou bien manipulée par l'émotion ? Le procès sera-t-il une leçon pour le futur ?<sup>28</sup>

Il s'inscrit précisément dans l'histoire des grands procès médiatisés, étant donné que des centaines de journalistes israéliens et correspondants étrangers l'ont couvert, dont près de 500 journalistes présents à la première session. Concernant la France, différents journaux du spectre politique sont présents, comme *Le Figaro* pour la droite, et *L'Humanité* pour la gauche. Le fait d'avoir des articles de journaux de différents bords politiques permet d'établir des comparaisons sur la ou les façons d'interpréter et retranscrire le procès, et ainsi de voir quelles interprétations du procès ont été dispensées auprès des lecteurs français. Le retentissement médiatique de ce procès est un point essentiel, de par le fait qu'il interroge sur le lien entre des organes de presse et son public. La manière dont les lecteurs peuvent recevoir différentes lectures d'un événement donné permet d'effectuer différentes interprétations. Essentiel également, car il met en valeur l'histoire de la Shoah, qui est alors un point de questionnement : Qu'est-ce qui est connu par l'opinion publique française dans les années 1960 ?<sup>29</sup> En quoi la médiation participe-t-elle à une (re)connaissance de cette histoire ?

La couverture médiatique du procès Eichmann s'inscrit dans une approche de l'histoire culturelle. Dans un contexte général, ce procès se rapporte à l'histoire des médias, la presse, la radio et la télévision ayant participé à la transmission de cet événement. Dans le cadre particulier de ce mémoire qui s'appuie sur la presse écrite, il faut souligner qu'elle participe à l'histoire des représentations culturelles. Les journaux sont des vecteurs indispensables pour la

---

<sup>27</sup> Antoine GARAPON, *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner : pour une justice internationale*. Paris, O. Jacob, 2002.

<sup>28</sup> Deborah E. LIPSTADT, *The Eichmann Trial*. New York, Nextbook/Schocken, 2011, p. 147.

<sup>29</sup> François AZOUVI, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*. Paris, Gallimard, 2015 (1<sup>ère</sup> édition : 2012).

transmission de l'information, et par la suite pour la réflexion des citoyens d'un pays dès lors que l'on considère la presse comme :

Un moyen – un outil, une technique, un intermédiaire – qui permet aux hommes de s'exprimer et de communiquer à autrui cette expression, quel qu'en soit l'objet ou la forme. Mais il se définit également par son usage, lequel désigne à la fois un rôle déterminé qui a fini par prévaloir et la meilleure façon de remplir ce rôle<sup>30</sup>.

Les médias ne sont pas neutres, ce sont les hommes qui définissent la direction que l'usage de la technique de la presse doit prendre, qui définissent les trajectoires possibles et définissent la ligne éditoriale. Les journaux permettent un accès privilégié à la culture et vont influencer la manière dont une société perçoit le monde. L'histoire de la presse est à étudier en parallèle de l'évolution des sociétés. Partant de ce postulat, la presse sert-elle à faire évoluer les représentations des sociétés, ou bien au contraire, ne fait-elle que les refléter ?<sup>31</sup>. Pour développer le second point, il est souvent reproché aux médias d'influencer les lecteurs, voire de les *manipuler*. Ils influencent l'opinion en définissant des critères et un contexte spécifique dans lesquels l'information est rapportée, et en hiérarchisant la mise en valeur des événements dans les journaux<sup>32</sup>. Cependant il faudrait également poser la question dans l'autre sens : les citoyens peuvent être moins crédules qu'ils n'y paraissent, ainsi leur façon de raisonner peut elle-même influencer la façon dont les médias fonctionnent. Les lecteurs peuvent faire de la « résistance intellectuelle » face aux propos que les journaux peuvent avoir.

Ce qui nous a conduit à faire une histoire culturelle qui prend pour objet la totalité de la population française, et pose la question des différences qui peuvent exister entre des groupes sociaux au sein d'une même nation. Le fait que des lecteurs lisent des journaux obéissant à différentes politiques éditoriales laisse deviner l'existence de différents groupes d'opinion, en fonction de critères politiques, religieux, sociaux. Nous nous trouvons au croisement de l'histoire sociale, culturelle et politique.

Il s'agit également d'analyser comment les Français en tant que communauté politique se placent face au monde dans les années 1960, car, à travers la presse écrite, il est possible

---

<sup>30</sup> Francis BALLE, *Les médias*. Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 3.

<sup>31</sup> Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*. Paris, Humensis, 2017, p. 3.

<sup>32</sup> Francis BALLE, *op. cit.*, p. 91.

d'envisager que le procès Eichmann a été traité en son intégralité, c'est-à-dire de mai 1960 (annonce de sa capture) à juin 1962 (réactions sur l'exécution d'Eichmann), mais il n'avait pas autant de visibilité dans la taille des articles, ou de la pagination, que la guerre d'indépendance algérienne, la guerre froide ou bien les progrès scientifiques, comme l'envoi de Youri Gagarine en orbite. Comment expliquer que malgré le fait que certains journalistes ont l'impression d'examiner un « morceau de lave froide » au milieu du « bouillonnement de l'histoire qui se fait »<sup>33</sup>, le procès a été couvert dans son intégralité ? Quel en est l'intérêt pour les organes de presse ?

### *Une historiographie pour comprendre le contexte*

Pour connaître le personnage principal étudié, David Cesarani<sup>34</sup> a publié une biographie complète d'Adolf Eichmann, dans lequel il retrace sa vie de son enfance à sa mort, en explicitant les différentes raisons qui ont pu le conduire à devenir le « technicien de la Solution Finale », statut pour lequel il a été jugé à Jérusalem. Ce jugement a été longuement étudié, notamment par des historiens français, par Annette Wieviorka<sup>35</sup>, Henri Rousso<sup>36</sup>, Fabien Théofilakis<sup>37</sup>, ou étrangers, comme Bettina Stangneth<sup>38</sup>, qui ont explicité les raisons de la mise en place de ce procès et se sont intéressés au fonctionnement de la machine judiciaire. Ils se sont également intéressés à la personnalité d'Eichmann, au récit des témoins, afin d'observer la dimension psychologique du procès. Ils se sont interrogés sur le nazisme, et les crimes de masse. En parallèle, ces historiens ont étudié le témoignage et la place des victimes à Jérusalem. Tout cela afin de montrer que le procès Eichmann est un événement où s'affrontent l'histoire, la mémoire, la justice et le politique.

Pour situer la presse écrite dans son contexte historique, mais également politique et social, les travaux de Fabrice Eveno<sup>39</sup>, Francis Balle<sup>40</sup> et Ulrich Grosse<sup>41</sup> se sont révélés être

---

<sup>33</sup> Gabriel DUPIRE, « En 1945, Eichmann déclarait : "Si je dois disparaître je sauterai joyeusement dans la tombe en sachant que j'y retrouverai cinq millions de juifs" », *La Croix*, 25 avril 1961, p. 2.

<sup>34</sup> David CESARANI, *op. cit.*.

<sup>35</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*.

<sup>36</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*. Paris, mémorial de la Shoah, 2011.

<sup>37</sup> Fabien THEOFILAKIS, « Adolf Eichmann à Jérusalem ou le procès vu de la cage de verre (1961-1962) », dans *Vingtème Siècle. Revue d'histoire*, 2013, n° 120, p. 71-85.

<sup>38</sup> Bettina STANGNETH, *Eichmann avant Jérusalem : La Vie tranquille d'un génocidaire*. Paris, Calmann-Lévy, 2016 (édit. Originale : 2014 ; traduit de l'allemand par Olivier Mannoni).

<sup>39</sup> Patrick ÉVENO, *op. cit.*.

<sup>40</sup> Francis BALLE, *op. cit.*.

<sup>41</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst Seibold, *Presse française, presse allemande : études comparatives*. Paris, L'Harmattan, 2003.

des ressources intéressantes. Ils y développent les différents courants politiques des principaux organes de presse français, leur mode de fonctionnement, la façon dont la presse peut influencer son lectorat. Cependant, cela reste difficile de situer le rôle et la portée de la presse au début des années 1960, peu de livres s'y consacrent spécifiquement, il s'agissait donc d'extraire des chapitres ou des paragraphes d'œuvres générales sur l'histoire de la presse. Pour travailler de manière plus précise sur le travail de l'historien sur la presse, j'ai intensément utilisé l'article de Jacques Kayser, « l'historien et la presse »<sup>42</sup>. Il y explique le double intérêt du journal, qui est un document en soit, mais qui exprime également des opinions, ce qui fait de lui une source. Lors de l'analyse d'un article de presse, sa signification ne peut être pleinement dégagée qu'en extrayant son origine, son emplacement, sa présentation, ainsi que les objectifs politiques et économiques du journal. Il y a une méthodologie à respecter pour comprendre comment analyser la presse comme source, et Kayser fournit cette méthodologie. Il suggère de repérer des arguments d'analyse dans les journaux. Par exemple, si le journal emploie des articles rédigés par des correspondants ou par des agences de presse. Ou bien si le journal possède des caractéristiques originales qui permettront à l'historien de catégoriser différentes presses. Il rappelle qu'un historien se doit de ne pas céder à la crédulité, et vérifier l'origine de l'information et sa source. Sur un autre point, Pierre Lacousmes a travaillé sur le rôle de la presse face à la justice, en prenant comme étude de cas le procès de Bontems, en s'interrogeant sur les représentations de la justice par la presse. Il explique, dans le cadre du procès de Bontems (26 au 29 juin 1972), que la presse a participé à la mise en visibilité de cet événement, tout comme la presse a participé à la mise en visibilité du procès Eichmann. Il emploie une méthode quantitative qui permet d'ébaucher une typologie des représentations de la justice pénale dans la presse, mais cette méthode est peu convaincante. Il passe alors à une analyse qualitative, en interrogeant un corpus de presse, en classifiant les différents messages transmis par la presse, et en explicitant les fondements des regroupements opérés. J'applique la même méthode face à mon corpus de presse, afin d'en extraire les principales idées. Pour finir, les travaux de Nicolas Hubé<sup>43</sup> sont pertinents pour analyser le contenu d'un journal. A travers son étude de la une, il définit les stratégies éditoriales employées par la presse, tout en soulignant qu'un journal est le fruit de choix politiques et commerciaux, bien qu'il cherche à respecter les valeurs de sa ligne éditoriale.

---

<sup>42</sup> Jacques KAYSER, « L'historien et la presse », *Revue Historique* 218, n° 2, 1957, p. 284-309. <https://www.jstor.org/stable/40948927>. (Consulté le 3 décembre 2019).

<sup>43</sup> Nicolas HUBE, *Décrocher la "UNE". Le choix des titres de première page de la presse quotidienne en France et en Allemagne (1945-2005)*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008.

Il s'agit également de saisir la portée de la presse sur son lectorat. Pour cela, l'article de Brigitte Gaiti « La fabrique de l'opinion »<sup>44</sup> permet de comprendre la construction d'une opinion publique. Cette opinion se façonne avec le temps, avec les événements, et se modifie. Mais Gaiti stipule qu'il est impossible de savoir ce que pensaient vraiment les Français face à de tels événements, que c'était un rêve utopique. Je rejoins ce raisonnement, et c'est pourquoi ce mémoire n'a pas pour volonté de déceler les vues des Français sur le procès, mais uniquement les procédés utilisés pour leur présenter, en mettant en valeur le rôle de la presse dans la transmission de ces informations. Néanmoins, il est important de savoir comment la société française fonctionnait dans les années 1950-1960, afin de comprendre quels ont pu être les motifs de l'intérêt porté, ou non, au procès Eichmann.

Bien que le début des années 1960 se situe dans la période des « Trente Glorieuses », en pleine mutation économique, sociale et culturelle, Robert Delière, dans *Golden Sixties : la révolution culturelle du XXe siècle* présente un tableau où les Français sont encore ancrés dans le passé : « L'individu [...] doit se soumettre à l'autorité de la famille, de l'école, de l'armée, de l'Eglise et de l'Etat »<sup>45</sup>, c'est une morale encore assez stricte et puritaine. La maison est un lieu important où le confort reste précaire, voyager est souvent considéré comme un luxe onéreux. Le travail est essentiel et les loisirs sont peu nombreux. Les gens sont heureux d'être sortis de la guerre et aspirent à la tranquillité. Les femmes semblent être encore dans le schéma de la femme au foyer, mariées et peu présentes dans la vie publique. L'entrée dans la nouvelle décennie en 1960 n'est pas encore bouleversée par les changements politiques tels que ceux suscités par les événements de mai 1968. A la tête du gouvernement de la V<sup>e</sup> République se trouve Charles de Gaulle, qui lutte face à des tensions internes et externes, notamment représentées par la guerre d'indépendance algérienne. Les changements du début des années 1960 se situent dans la dimension culturelle et médiatique de la société, notamment avec le maintien de l'influence de la presse, l'essor de la radio, et les débuts de la télévision, qui multiplient les manières d'accéder à l'information et transforment les publics.

A cette époque, l'histoire de la Shoah semble être encore tue, d'après de nombreux historiens. Cependant, les travaux de François Azouvi comme *Le Mythe du Grand Silence*<sup>46</sup> ou ceux de Simon Perego<sup>47</sup> viennent déconstruire cette hypothèse. En effet, Azouvi soutient que l'opinion publique, en France, a été très tôt instruite et sensibilisée au drame du génocide, par

---

<sup>44</sup> Brigitte GAITI, *op. cit.*.

<sup>45</sup> Robert DELIERE, *Golden Sixties : la révolution culturelle du XXe siècle*. Levallois-Perret, Éditions Bréal, 2018.

<sup>46</sup> François AZOUVI, *op. cit.*.

<sup>47</sup> Simon PEREGO, *op. cit.*.

des études, des films, des récits, des témoignages. Perego signale qu'au sein des communautés juives françaises, il y a eu rapidement des commémorations. Ils prennent donc à contrepied les premiers travaux d'Annette Wieviorka<sup>48</sup> qui affirmait que la spécificité du sort des Juifs n'a pas été reconnue par la mémoire collective pendant plusieurs décennies. Elle explique que les déportés Juifs ont été considérés au même titre que les prisonniers de guerre, les requis du travail, les résistants ou les déportés politiques. Leur expérience singulière a été amalgamée dans une mémoire patriotique. La singularité du génocide Juif ne pouvait être reconnue. L'histoire du régime de Vichy, qui est évoquée dans ce mémoire, se trouve étudiée finement dans le livre de Laurent Joly, *L'Etat et les Juifs*<sup>49</sup>. En analysant les informations contenues dans le corpus de journaux de ce mémoire, il serait éventuellement possible d'estimer si la mémoire de la Shoah était déjà intégrée dans les esprits des journalistes, ou bien si le procès leur a fait découvrir cette histoire.

La difficulté principale que j'ai rencontrée est que le procès Eichmann dispose d'une vaste historiographie, qui évoque régulièrement le rôle des médias. Toutefois, j'ai ressenti une certaine difficulté à me représenter le lien entre les journalistes et leur public. Bien que j'aie trouvé des articles sur ces thèmes, les liens entre l'histoire et la presse, la justice et la presse restent peu étudiés. Ce mémoire devrait pouvoir apporter un nouvel éclairage sur ces questions. Il devrait également pouvoir éclairer la situation de la presse française au début des années 1960.

### ***Comment travailler sur un vaste corpus de presse ?***

La source principale de ce mémoire étant un vaste corpus d'articles de presse couvrant huit types de titres de presse quotidienne nationale et régionale, sur une période de plus de deux ans – de l'arrestation d'Eichmann en mai 1960 à sa mise à mort le 1<sup>er</sup> juin 1962 –, j'ai ciblé des mois de journaux à consulter spécifiquement. Concernant l'annonce de la capture d'Adolf Eichmann par Ben Gourion devant le parlement israélien (Knesset) le 23 mai 1960 : j'ai cherché des articles à partir du 23 mai, jusqu'à mi-juin de 1960. Pour le procès d'Adolf Eichmann, par l'Etat d'Israël, en 1961, j'ai cherché tous les articles possibles du 1<sup>er</sup> avril à mi-août pour les sessions de l'accusation et de la défense ; puis le mois de décembre pour le verdict. Il est condamné à mort par pendaison. Il fait appel auprès de la Cour Suprême. Pour finir, l'appel se

---

<sup>48</sup> Annette WIEVIORKA, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*. Paris, Plon, 1992.

<sup>49</sup> Laurent JOLY, *L'Etat contre les Juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite (1940-1944)*. Paris, Grasset, 2018, p. 61-68.

déroule en mars 1962, mais cette partie est moins pertinente pour mon sujet. De plus, je n'ai trouvé que peu d'articles à ce propos. Son appel a été rejeté, ainsi que le recours en grâce déposé auprès du président de l'Etat d'Israël. Je me suis donc directement orientée vers les journaux de fin mai - début juin 1962, Adolf Eichmann ayant été exécuté dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin.

Ce qui est intéressant, grâce à l'utilisation de la presse, est de comparer les articles rédigés par différents titres de presse pour une même session. Par exemple, le témoignage de Georges Wellers le 9 mai 1961 a été l'objet d'articles rédigés par des journaux faisant partie de mon corpus. Il s'agit, sur ce corpus, de faire une analyse de forme : ton, ponctuation, vocabulaire employé de chaque journaliste ; et une analyse de fond : comment les journalistes sélectionnent leurs informations ? Etudier la pagination, c'est-à-dire la place de l'article dans le journal, ou encore voir s'il y a un chapeau, ce qui signifie que l'article est annoncé dès la première page et souligne son intérêt particulier.

Etant donné qu'il y a 621 articles à consulter, cette comparaison est facilitée par l'utilisation d'une base de données créée sur un logiciel Excel, dans lequel j'ai catalogué les 621 articles de journaux du corpus que j'ai constitué.

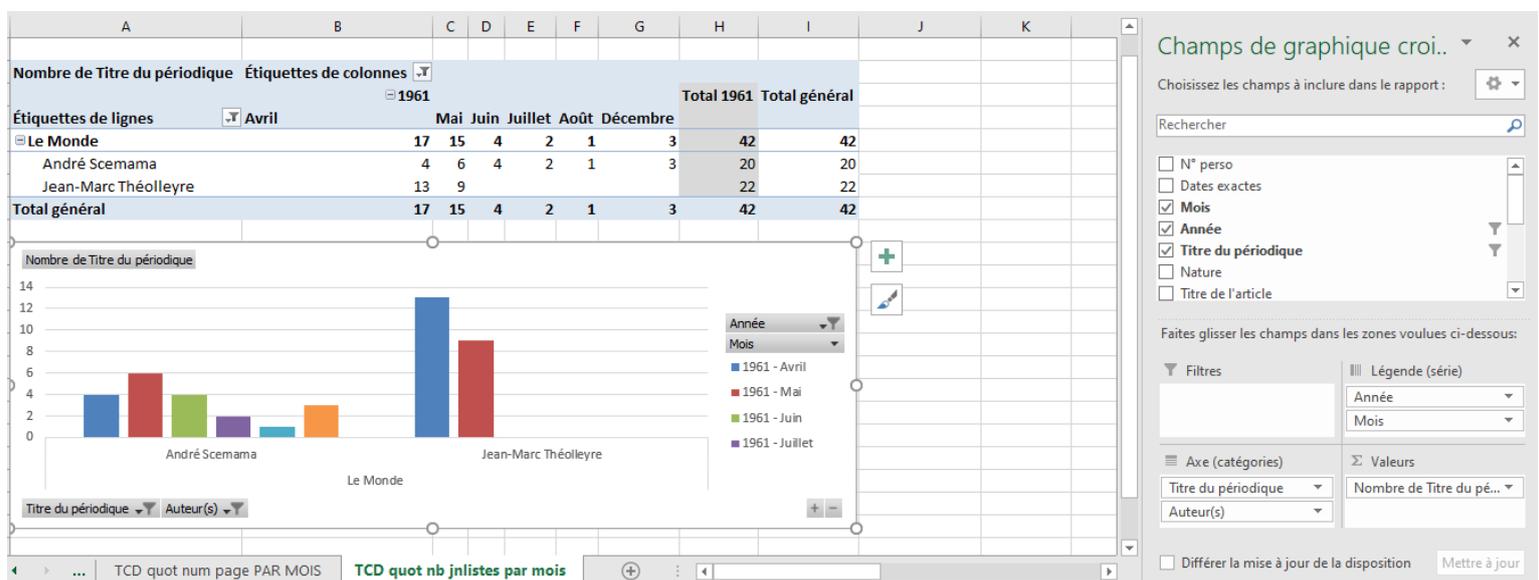
Figure 3 – Extrait de la présentation de la base de données

F	G	H	I	J	K	L	M
Dates exactes	Mois	Année	Titre du périodique	Nature	Titre de l'article	n°	Auteur(s)
02/05/1961		5	1961 <i>Le Parisien</i>	Quotidien nation	Incident bouleversant au PE : dans les rangs du public, un homme se lève pour appeler la malédiction	3	Félix Allouche
02/05/1961		5	1961 <i>Le Figaro</i>	Quotidien nation	"Pourquoi juger ce chien sanglant ?" crie un spectateur pendant l'audience	17	X
02/05/1961		5	1961 <i>Le Monde</i>	Quotidien nation	Les défenseurs d'Eichmann cherchent à faire témoigner d'anciens SS	11	Jean-Marc Théolleyre
03/05/1961		5	1961 <i>La Croix</i>	Quotidien nation	PE: les audiences de cette semaine consacrées aux atrocités nazies en Pologne	2	Gabriel Dupire
03/05/1961		5	1961 <i>Le Figaro</i>	Quotidien nation	E "personne n'attachait plus d'importance à la vie" déclare le Dr Wells, rescapé des camps de concentration	10	X
03/05/1961		5	1961 <i>Le Figaro</i>	Quotidien nation	Les films nouveaux "Opération Eichmann" par RG Springsteen	23	X
03/05/1961		5	1961 <i>L'Humanité</i>	Quotidien nation	Au PE le procureur décide que les complices du bourreau vivant en Allemagne occidentale pour être jugés	3	Jacques Coubard
03/05/1961		5	1961 <i>France-Soir</i>	Quotidien nation	«Au bord de la fosse commune, sur le point d'être exécuté, j'avais si soif que je ne pensais qu'à boire»	5	X
03/05/1961		5	1961 <i>Le Monde</i>	Quotidien nation	Les témoins s'efforcent d'expliquer pourquoi ils ne se sont pas révoltés contre la barbarie nazie	7	Jean-Marc Théolleyre
03/05/1961		5	1961 <i>Le Monde</i>	Quotidien nation	Le journal hongrois " Nepszabadsag " critique vivement Israël	7	X
04/05/1961		5	1961 <i>La Croix</i>	Quotidien nation	PE : des témoins racontent la révolte du ghetto de Varsovie	2	Gabriel Dupire
04/05/1961		5	1961 <i>Le Figaro</i>	Quotidien nation	E l'agonie héroïque du héros de Varsovie	10	X
04/05/1961		5	1961 <i>L'Humanité</i>	Quotidien nation	Les souffrances et la révolte du ghetto de Varsovie évoquées au PE. C'est avec l'aide de la résistance	3	Jacques Coubard
04/05/1961		5	1961 <i>France-Soir</i>	Quotidien nation	J'ai vu un SS briser un bébé comme une poupée, tuer la mère puis donner un sucre à un chien en pleurant	7	X
04/05/1961		5	1961 <i>Le Monde</i>	Quotidien nation	L'horreur monte au procès Eichmann	6	Jean-Marc Théolleyre
05/05/1961		5	1961 <i>La Croix</i>	Quotidien nation	PE : L'épopée du ghetto de Varsovie tient le prétoire haletant	2	Gabriel Dupire
05/05/1961		5	1961 <i>Le Figaro</i>	Quotidien nation	Jérusalem, Eichmann : nouveaux témoignages bouleversants sur le martyre du peuple juif	20	X
05/05/1961		5	1961 <i>Le Parisien</i>	Quotidien nation	Au PE: d'atroces récits du martyre des Israélites se poursuivent	3	Félix Allouche
05/05/1961		5	1961 <i>L'Alsace</i>	Quotidien région	Les survivants des ghettos défilent à la barre	3	X
05/05/1961		5	1961 <i>France-Soir</i>	Quotidien nation	« Voilà tout ce qu'il reste d'un million d'enfants » et le témoin du procès Eichmann brodit une histoire	4	X

Chaque ligne correspond à un article, et les colonnes contiennent les informations suivantes : Date exacte de l'article, puis le mois, ensuite l'année. Le titre du périodique, c'est-à-dire *Le Monde*, *Le Figaro*, *France-Soir*, *Le Parisien*, *La Croix*, *L'Humanité*, *L'Alsace*, *Ouest-France*, et la nature du périodique, soit quotidien national soit quotidien régional. Le titre de l'article, le numéro de la page, et l'auteur de l'article.

Ensuite, à partir de ces données, il est possible de créer des tableaux croisés dynamiques, qui permettent de synthétiser efficacement les résultats sous la forme de tableaux et de graphiques.

Figure 4 – Exemple de synthèse d'un tableau croisé dynamique, sur la fréquence de présence des journalistes du journal *Le Monde* à Jérusalem



Cet exemple nous montre que l'étude de ce tableau permet de comprendre rapidement que *Le Monde* a envoyé deux journalistes à Jérusalem : André Scemama d'avril à août, puis décembre 1961, et Jean-Marc Théolleyre en avril et mai 1961. Au total, nous savons qu'ils ont rédigé 42 articles entre avril et décembre 1961, et nous pouvons également connaître le nombre d'articles rédigé par journaliste, ou bien par mois.

L'autre méthode pour synthétiser plus rapidement des données est d'utiliser les filtres. Si je ne souhaite travailler que sur une période, un journal, un auteur en particulier, ou que je recherche une référence spécifique, je peux sélectionner des filtres qui me permettent de réduire la base de données uniquement aux articles que je recherche.

Ainsi, avec la base de données, il est beaucoup plus rapide d'obtenir et de regrouper des informations, lorsque nous avons un corpus qui est volumineux.

### ***Quels sont les enjeux possibles de l'étude de la couverture médiatique du procès Eichmann ?***

Ma recherche vise à étudier comment le procès d'Adolf Eichmann a été couvert, et éventuellement reçu, dans l'espace public français à travers la presse. Il s'agit donc d'estimer dans quelle mesure le procès peut engager des débats sur le nazisme et la Shoah, puis également de questionner le rôle d'Eichmann dans la mise en place et la réalisation de la « Solution Finale ». Cela passe notamment par l'analyse de son attitude : est-il un monstre assoiffé de sang ? Un criminel bureaucrate prenant plaisir à participer à la machinerie du génocide à base de signatures et de coups de téléphone ? Un simple homme soumis aux ordres ? Le fait de pouvoir répondre à cette question peut permettre de déduire si la personnalité d'Eichmann était perçue comme singulière, ou s'il y en avait beaucoup d'autres comme lui. Dans un second cas, cela pourrait générer une prise de conscience des Français vis-à-vis des anciens collaborateurs dans les hautes strates de la société, notamment les anciens du régime de Vichy<sup>50</sup>, et à repenser leur statut. Il y a aussi une autre discussion qui émerge, celle de la présence de pensées antisémites dans la société française, avec comme point d'orgue le négationnisme.

Il y a une certaine diversité des prises de positions journalistiques, et parfois une évolution des opinions de certains journalistes, qu'il s'agira de mettre en lumière. L'enjeu de cette étude journalistique est de distinguer les différentes stratégies argumentatives mises en place par les journalistes, donc établir une typologie des représentations du procès, du

---

<sup>50</sup> Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*. Paris, Éditions du Seuil, 1987.

personnage d'Eichmann, des réactions du public, et par conséquent montrer que la presse n'est pas neutre, qu'elle influence l'opinion de son lectorat par un choix d'évènements, de tournures de phrases, de photographies, qui orientent la représentation du procès d'un côté ou d'un autre.

Il s'agit aussi, de manière générale, d'apporter une pierre à l'édifice de l'étude des liens entre justice et histoire.

La thèse principale consiste à dire que le procès Eichmann a contribué à la reconnaissance du génocide juif dans l'espace français, et a favorisé l'écriture de l'histoire de la Shoah, au début des années 1960. Néanmoins, tous ne confirment pas cette thèse, notamment François Azouvi qui, dans *Le Mythe du Grand Silence*<sup>51</sup>, apporte une nouvelle approche de la question, où il déconstruit le schéma « refoulement jusqu'aux années 1960-1970 puis retour brutal du refoulé » et réévalue la présence de la Shoah dans l'esprit des Français dès la fin de la guerre.

### ***Problématique***

Ce sujet fait émerger des questionnements à plusieurs échelles. Il permet d'abord de se demander : comment les journalistes français présents au procès Eichmann ont-ils rendu compte du procès et du personnage de l'accusé à l'opinion publique française ? Il s'agit de poser un questionnement pratique, sur les moyens employés par les journalistes pour transmettre un évènement. Puis, il évoque la portée que ces journalistes ont pu avoir sur la société française, dans leur façon de percevoir la mémoire de la Shoah : est-ce que les titres de presse française présents au procès Eichmann ont, par leur choix d'évènement, contribué à une reconnaissance du génocide juif au sein de la société française ainsi qu'à une prise de conscience du rôle des hommes de Vichy dans ce génocide au début des années 1960 ?

Nous nous emploierons dans une première partie à étudier le fonctionnement de la presse au début des années 1960, et l'intérêt qu'elle a pu porter au procès Eichmann. Ensuite, nous nous intéresserons à la personnalité psychologique et l'apparence physique de l'accusé, Adolf Eichmann, perçu à travers les yeux de la presse. Enfin, dans un dernier temps, nous étudierons la place du témoignage pour les journalistes, à partir d'une focale sur Georges Wellers. Cela

---

<sup>51</sup> François AZOUVI, *op. cit.*.

permettra d'interroger la (re)connaissance de la responsabilité du régime de Vichy dans la presse à l'aube des années 1960.

## **PARTIE I**

**Quand la presse couvre le procès Eichmann, entre  
événement médiatique et ligne éditoriale**

## Chapitre 1

### Stratégies éditoriales des quotidiens appréhendées par le procès Eichmann

Jean Lacouture affirma un jour : « Le journaliste contribue par ses enquêtes, ses analyses, ses réflexions à écrire l'histoire du temps présent ; il fournit de la matière aux historiens du futur »<sup>52</sup>.

En effet, l'étude d'un corpus de presse permet de nourrir de nombreuses analyses relatives à un évènement. Le journalisme fournit une source essentielle pour les historiens. Les huit titres quotidiens de ce corpus ont publié beaucoup d'articles, du fait de leur couverture régulière du procès. Ainsi, le corpus est composé de 621 articles, provenant des journaux suivants : *Le Monde*, *Le Figaro*, *La Croix*, *L'Humanité*, *France-Soir*, *Le Parisien Libéré*, *L'Alsace* et *Ouest-France*.

Le procès Eichmann, dès sa mise en place, est devenu un évènement médiatique majeur du XX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. Telle était la volonté du gouvernement israélien, représenté par le procureur Hausner<sup>54</sup>. Cependant, les journalistes de l'époque l'avaient-ils vraiment pressenti ? Le fait qu'au moins huit organes de presse quotidienne l'aient couvert de manière quasi-totale laisse penser qu'une intuition pesait déjà à ce propos.

La partie qui suit a pour but d'étudier la presse française à l'aube des années 1960, et la présence d'envoyés spéciaux à Jérusalem, au prisme du procès Eichmann.

#### **A) Les journaux au prisme du procès Eichmann : présentation de l'influence de la presse quotidienne à l'aube des années 1960**

Dès le début du XIX<sup>e</sup>, Hegel avait déclaré que « la lecture du journal est la prière laïque du matin de l'homme moderne »<sup>55</sup>. Toutefois, parmi la multitude de journaux qui existent à l'aube des années 1960, lesquels constituent cette prière matinale pour le public français ?

---

<sup>52</sup> Vincent QUIVY, « Le journalisme : une histoire sans historien », *Communication & Langages* 102, n° 1, 1994, p. 79-92. <https://doi.org/10.3406/colan.1994.2550>. (Consulté le 5 décembre 2019).

<sup>53</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*, p. 23.

<sup>54</sup> Voir Hannah ARENDT, *Eichmann à Jérusalem : un rapport sur la banalité du mal*. Paris, Gallimard, 1991 (édit. Originale : 1963 ; traduit de l'anglais par Anne Guérin).

<sup>55</sup> Voir Georg Wilhelm Friedrich HEGEL, « Aphorismes 1803-1806 », *Philosophie*, n° 13, 1986. <https://www.abc-citations.com/auteurs/georg-wilhelm-friedrich-hegel/>. (consulté le 26 mai 2021).

L'étude du procès Eichmann permet d'approcher lesquels journaux sont les plus prolifiques pour le lectorat français en quête de *prière laïque* entre 1960 et 1962.

Tableau 1 – Nombre d'articles publiés par périodique au cours de l'analyse de la procédure

Nom et nature du journal	Total du nombre d'articles	Total général
<b>Quotidien d'information</b>		
<i>Le Monde</i>	105	16,90%
<i>Le Figaro</i>	99	15,00%
<b>Quotidien populaire</b>		
<i>Le Parisien</i>	66	10,63%
<i>France-Soir</i>	97	15,60%
<b>Quotidien d'opinion</b>		
<i>La Croix</i>	75	12,00%
<i>L'Humanité</i>	57	9,18%
<b>Quotidien régional</b>		
<i>Ouest-France</i>	53	8,50%
<i>L'Alsace</i>	69	11,10%
<b>Total général</b>	<b>621</b>	<b>100,00%</b>

*Le Monde*, suivi par *Le Figaro*, ont chacun publié près d'un sixième des articles concernant le procès Eichmann. *Le Figaro* est connu pour être le plus ancien quotidien de la presse française encore publié, fondé sous Charles X en 1826. Sa ligne éditoriale est de droite gaulliste, libérale et conservatrice<sup>56</sup>. Affilié à aucun parti, il a des lecteurs de sensibilités différentes de la droite française. Il y a donc des membres de la droite modérée du Mouvement Républicain Populaire, des gaullistes et des chrétiens de droite incarnés par Mauriac<sup>57</sup>. En 1958, *Le Figaro* emploie 250 journalistes, tandis que *Le Monde* en a à peine 80<sup>58</sup>. Il semblerait que ce soit un quotidien national dominant en 1960. *Le Monde*, lui, a été créé après la Libération et a tout de suite cherché à fidéliser son lectorat. Il se veut l'héritier du journal *Le Temps*, auquel

<sup>56</sup> Patrick EVENO, *50 fiches pour comprendre les médias*. Paris, Bréal, 2009, p. 18.

<sup>57</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *La presse en France depuis 1945*. Paris, Ellipses, 2010, p. 36-37.

<sup>58</sup> Christian DELPORTE ; Claire BLANDIN ; François ROBINET, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles*. Paris, Armand Colin, 2016, p. 181.

il emprunte sa typographie et son format. Il a fait en sorte d'avoir des informations à la fois pertinentes, mais surtout non partisans<sup>59</sup>. L'intention de son fondateur, Hubert Beuve-Méry était d'attirer une clientèle provenant d'horizons différents, mais notamment des élites politiques.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les journaux français ont généralement des orientations politiques ou religieuses. Après la guerre, ces journaux orientés politiquement sont considérés comme des journaux d'opinion. Ces journaux d'opinion perdent de leur valeur et de leur lectorat après la guerre<sup>60</sup>. Bien que les lecteurs restent engagés, cela ne suffit pas pour justifier les dépenses de la presse d'opinion. Les lecteurs français se tournent vers des journaux d'informations se voulant moins partisans, tels que *Le Monde*. Ainsi les journaux d'opinion d'après-guerre concentrent un public plus restreint, mais également très fidèle. Par rapport au procès Eichmann, les journaux d'opinion tels que *La Croix* et *L'Humanité* sont les quotidiens nationaux ayant publié le moins d'articles. Cela s'explique par le fait que ces quotidiens réduisent la focale dans le choix des sujets qu'ils souhaitent traiter, et que le procès Eichmann n'est pas toujours suffisamment intéressant pour apparaître dans le numéro, en fonction des sessions du tribunal. Pourtant, l'un et l'autre ont un envoyé spécial à Jérusalem pour couvrir, *in fine*, – partiellement – le procès. Cela peut signifier qu'ils s'agissent d'articles moins nombreux mais plus conformes à la ligne de rédaction du journal.

En effet, en observant le contenu des articles de ces deux journaux d'opinion, il est possible de repérer des tons spécifiques de la part du journaliste. Dans les journaux d'information comme *Le Monde* et *Le Figaro*, le ton choisi s'efforce d'être descriptif, mais sans prendre parti, comme le montrent Jean-Marc Théolleyre et James de Coquet lorsqu'ils racontent la journée d'ouverture du procès :

Eichmann garde son immobilité. Aucune réaction ne l'anime à l'énoncé de cette litanie de mots dans laquelle reviennent sans cesse en leitmotiv les mêmes expressions : spoliation, pillage, violences, vol, viol, torture, extermination. Il écoute. Le procès qui retient l'attention du monde est commencé<sup>61</sup>.

---

<sup>59</sup> Véronique MAURUS, « Ligne politique », *Le Monde*, 31 octobre 2010, p. 16. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/30/ligne-politique-par-veronique-maurus\\_1433279\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/30/ligne-politique-par-veronique-maurus_1433279_3232.html). (Consulté le 05 mai 2021).

<sup>60</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 59.

<sup>61</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Eichmann a écouté impassible la lecture de l'acte d'accusation », *Le Monde*, 12 avril 1961, p. 1.

Je regarde Eichmann qui, immobile, et les écouteurs aux oreilles, écoute la nomenclature de ses innombrables forfaits. Rien ne bouge sur son visage. Parfois ses sourcils se lèvent. On dirait un téléphoniste excédé par l'importance du trafic<sup>62</sup>.

Dans les journaux d'opinion, le ton est plus tranché. En l'occurrence, *L'Humanité* n'hésite pas à critiquer certains points évoqués lors des sessions. Un exemple fort concerne les évocations à l'Allemagne de l'Ouest dirigée par Konrad Adenauer. Dans un contexte de guerre froide, le journal du parti communiste se montre critique face au fonctionnement de la République Fédérale Allemande, qui, selon eux, protège un grand nombre d'anciens nazis qui ont pu reprendre des postes importants au sortir de la guerre. Lorsqu'il est annoncé que d'anciens nazis pourront témoigner à décharge pour Adolf Eichmann, Jacques Coubard ressent de l'amertume, « Adenauer peut dormir tranquille. Ce ne sont pas ses juges, dont plus d'un millier sont d'anciens nazis, qui iront poser à ces "témoins" des questions délicates, comme par exemple celles se rapportant au rôle de Globke »<sup>63</sup>. Hans Globke était le secrétaire du président Adenauer, accusé par Eichmann d'avoir pris part à des actions pour spolier les Juifs de leur identité allemande. *L'Humanité* considère qu'il a des comptes à rendre avec la justice, mais que son statut d'homme politique le protège. C'est un journal qui est engagé, et qui emploie régulièrement un ton furieux.

L'autre journal d'opinion, *La Croix* semble beaucoup jouer sur le *pathos* – tous les titres de presse jouent sur le *pathos* que le procès, et surtout les témoignages, font ressortir – mais ce journal donne l'impression de l'employer encore davantage. Gabriel Dupire admire l'abnégation des témoins, « Avec une grande dignité, le témoin passe sous silence ses propres souffrances (on lui brisa les dents), pour décrire celles des juifs »<sup>64</sup>, et les met en valeur de manière parfois théâtrale. Toutefois, *La Croix* a publié bien plus d'articles que *L'Humanité* – près d'un tiers de plus. Il serait possible d'avancer que *L'Humanité* souhaite moins s'intéresser au procès Eichmann que le journal catholique. D'abord pour des raisons d'opposition politique, et parce que le communisme était perçu négativement par le nazisme. Les communistes ont été victimes de la tyrannie nazie et recherchent une reconnaissance de leurs souffrances et de leurs

---

<sup>62</sup> James DE COQUET, « Procès Eichmann. L'accusé-un visage où tout est pointu - écoute au garde à vous la lecture de l'acte d'accusation », *Le Figaro*, 12 avril 1961, p. 9.

<sup>63</sup> Jacques COUBARD, « Au procès Eichmann, le procureur décide que les complices du bourreau vivant en Allemagne occidentale pourront témoigner devant les juges d'Adenauer », *L'Humanité*, 3 mai 1961, p. 3.

<sup>64</sup> Gabriel DUPIRE, « procès Eichmann : le premier témoin Allemand de l'accusation - un pasteur - évoque la dureté de l'accusé », *La Croix*, 18 mai 1961, p. 7.

actions résistantes. Or, le procès Eichmann ne s'intéresse pas aux crimes commis contre les communistes, car il est centré sur les persécutions juives. Ainsi, le rôle des communistes dans la résistance de l'Europe face au nazisme n'y est pas célébré, ce qui rend l'intérêt du journal pour le procès moins fort. Le procès de Jérusalem ne reconnaît pas une mémoire résistante héroïque, mêlant juifs, communistes, maquisards. Il privilégie l'héroïsation de la résistance juive, notamment dans les ghettos de l'Est. La deuxième raison de cette baisse d'intérêt est que la presse d'opinion qui possédait un fort écho en France jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale subit un fort déclin. Ce déclin peut s'expliquer par un échec de l'expression politique des idéaux de la Résistance<sup>65</sup>. Des journaux qui étaient auparavant influents dans le domaine de l'opinion ressentent alors la baisse de lectorat. *L'Humanité* cherche à se présenter comme quotidien moderne d'information, néanmoins il reste fortement rattaché au Parti communiste français. Après la Seconde Guerre mondiale, c'est le seul organe rattaché à un parti politique qui a survécu, grâce à l'aide de subventions de la part du Parti communiste, et également celles de l'Etat. C'est un des rares journaux qui ne doit pas sa survie à la publicité.

Les autres quotidiens, s'ils veulent continuer à fonctionner, sont dépendants des apports de la publicité, qui a une importance majeure dans l'économie de la presse. En effet, les ateliers de fabrication sont souvent peu modernes, la diffusion des journaux dans la France réclame une grande logistique, parmi d'autres points. La fabrication et la diffusion d'un journal est une technique onéreuse, et tous les invendus ont une incidence sur le chiffre d'affaires<sup>66</sup>. Chaque pièce de journal est un investissement préalable, donc chaque invendu est une perte pour le titre qui le produit. Généralement, les titres de presse n'ont pas suffisamment de fonds pour entretenir leur fonctionnement régulier. C'est pourquoi la publicité représente un investissement financier essentiel. Lorsque l'on regarde l'intégralité d'un journal du corpus, peu importe lequel, un pourcentage important de publicité apparaît dans ses pages. Toutefois, pour attirer les annonceurs publicitaires, les chiffres de vente d'un journal se doivent d'être corrects. Si les chiffres sont mauvais, les offres des publicitaires se raréfient. C'est pourquoi le choix d'effectuer la couverture médiatique du procès Eichmann par les services de rédaction est un pari, qui pourrait se révéler gagnant comme perdant. Soit il attire des lecteurs et le journal se maintient ou gagne en chiffre d'affaire, et donc en publicité. Soit le journal perd du lectorat, et par conséquent risque de perdre des aides financières publicitaires.

---

<sup>65</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 59.

<sup>66</sup> *Ibid*, p. 51.

Les journaux d'opinion reçoivent également l'aide de subventions privées<sup>67</sup>. Par exemple, *La Croix* reçoit des aides privées de la part de la communauté catholique, puisqu'il s'agit de leur journal religieux majeur. Sur le même concept, *L'Humanité* bénéficie du soutien financier du Parti Communiste français, et de communistes hors de France. Cela s'explique par le fait que ce sont des quotidiens qui ont une orientation religieuse ou politique spécifique, qui sont alors soutenus par leur *communauté*. Ces deux journaux faisaient partie de la presse d'opinion, dominante depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après la Libération, la presse d'opinion a pris un coup. Ils ont donc essayé de se réorienter en s'affichant comme quotidien moderne d'information<sup>68</sup>. Toutefois, leur attachement à des orientations politiques et religieuses spécifiques les empêchent d'atteindre ce but. C'est pourquoi, à la lecture des articles de ces journaux à propos du procès Eichmann, ils semblent manquer de neutralité, et possèdent des stratégies de communication spécifiques.

Ainsi, *L'Humanité* subit une pression lui réclamant de couvrir des sujets d'actualité susceptibles d'intéresser un lectorat situé à gauche sur l'échiquier politique, et plus particulièrement communistes. C'est pourquoi le quotidien s'intéresse au procès Eichmann, car il le perçoit comme un procès contre le nazisme. Les communistes, faisant partie des catégories persécutés par les nazis, espéraient peut-être se reconnaître dans le procès de Jérusalem. Mais selon eux, le procès ne va pas assez loin et ils le critiquent. Jacques Coubard, l'envoyé spécial à Jérusalem, n'hésite pas à faire remarquer plusieurs fois l'absence d'accusations contre l'Allemagne d'Adenauer, qui protège – selon lui – d'anciens nazis. Le contexte historique est celui de la Guerre Froide, où l'Allemagne était séparée en deux, entre Américains et Soviétiques. Tandis qu'Israël, dans une volonté de maintenir des rapports amicaux avec l'Allemagne d'Adenauer, évite l'évocation de la présence d'anciens nazis en RFA, *L'Humanité* critique cette absence d'accusation au procès de Jérusalem. Lorsque les sessions ne correspondent pas aux attentes des lecteurs, membres du parti communiste, le journal ne publie rien, afin de privilégier d'autres actualités plus idoines. Par exemple concernant la guerre froide, comme à Cuba où le gouvernement communiste de Fidel Castro a noué des liens avec l'URSS, ou bien l'envoi de Youri Gagarine – un Russe – en orbite ; ou encore les actualités politiques en France. L'intérêt de *La Croix* dans le procès Eichmann s'explique par le fait qu'il s'agit d'un journal qui se réclame chrétien et catholique. Pendant l'Occupation, il a continué à être publié, ce qui lui a été reproché. Cependant, une partie de ses rédacteurs se sont impliqués dans la

---

<sup>67</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 51.

<sup>68</sup> *Ibid*, p. 59.

Résistance, ce qui a permis au quotidien de reparaître après-guerre sous le même nom. Il était anti-vichyssois et antinazi. Au cours de la guerre, des catholiques – aussi bien de la population générale que des évêques – se sont investis dans la défense des Juifs, et insurgés contre le traitement qu'ils ont subi. Après la guerre, une partie de catholiques ont apporté leur soutien aux survivants, et dénoncé l'horreur de leur situation. Ils s'identifiaient à ces *camarades* religieux. Une partie du lectorat catholique s'est probablement intéressé au procès Eichmann pour maintenir une continuité avec l'intérêt qu'ils ont pu avoir, dès le début des persécutions nazies, pour les Juifs<sup>69</sup>.

Ensuite, le journal qui apparaît en troisième position en termes d'intérêt pour le procès Eichmann est *France-Soir* avec 97 articles publiés, soit uniquement deux de moins que *Le Figaro*. Or, il s'agit d'un journal de presse populaire. Dans les années 1960, la presse populaire est appréciée des lecteurs. *France-Soir* et *Le Parisien Libéré* sont deux exemples de presse populaire dans le corpus de ce mémoire, qui ont réussi à relancer le modèle à la Libération. A la Libération, *France-Soir* n'a plus d'orientation politique revendiquée. Son objectif est de donner la priorité à la sensation, et d'utiliser des photographies pour informer le public mais aussi le distraire<sup>70</sup>. Pour la distraction, ils publient des conseils pratiques et des histoires de la vie quotidienne. Les journalistes recourent à des registres standards ou plus familiers. Le langage utilisé est simple, et très expressif<sup>71</sup>. Par exemple, le 3 mai 1961, un témoin raconte les horreurs commises contre les Juifs de Pologne et de Russie. Le témoin Léon Wellicker raconte que, tourmenté par la fièvre et la soif, il ne pensait qu'à boire son propre sang, et explique comment il a survécu. Alain Guiney, qui n'hésite pas à exploiter les aspects les plus dramatiques des sessions, et lorsqu'il rédige, emploie le présent direct qui rend vivant le spectacle auquel il a assisté :

Rien d'étonnant dans ces conditions que la tension augmente chaque jour dans la salle d'audience et que les nerfs de certains flanchent. Ce fut le cas hier, de Zvi

---

<sup>69</sup> Georges WELLERS, *Un Juif sous Vichy*. Paris, Tirésias, 1991, p. 217.

<sup>70</sup> André-Jean TUDÉSQ, « Système d'information et contenu politique. L'évolution de la presse en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 29, n° 3, 1982, p. 500-507. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1982.1205>. (Consulté le 5 décembre 2019).

<sup>71</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 75.

Scheffer, d'origine hongroise, qu'on dut emporter de la salle, en proie à une véritable crise d'hystérie. Il criait en hébreu : Laissez-moi le tuer, il a massacré toute ma famille<sup>72</sup>.

A la fin des années 1950, *France-Soir*, sous l'égide de Pierre Lazareff, vend 1 200 000 exemplaires par jour. Ses ventes déclinent à partir de 1966, ce qui signifie qu'elles étaient encore montantes au temps du procès Eichmann<sup>73</sup>. *Le Parisien Libéré*, sous la direction d'Emilien Amaury, se vend à 800 000 exemplaires quotidiens<sup>74</sup>. Il est l'un des plus gros tirages de la presse française jusqu'en 1975<sup>75</sup>. En 1960, la presse quotidienne nationale française tire 4 200 000 journaux<sup>76</sup>, pour un ensemble de 13 titres quotidiens nationaux. Ainsi, ces deux quotidiens de presse populaire prouvent, par leurs tirages, que les Français en sont friands. Le journal est accessible par toutes les tranches de la population<sup>77</sup>. Il se vend dans les kiosques et les grandes surfaces, comme la majeure partie de la presse quotidienne nationale. Ce qui explique que les quotidiens populaires cherchent à présenter des unes voyantes. Ces unes du journal sont la partie la plus importante pour attirer les lecteurs.

---

<sup>72</sup> Alain GUINEY, « "Au bord de la fosse commune, sur le point d'être exécuté, j'avais si soif que je ne pensais qu'à boire mon sang" raconte un savant juif qui quatre fois a échappé à ses tortionnaires SS », *France-Soir*, 3 mai 1961, p. 5.

<sup>73</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 75.

<sup>74</sup> Patrick EVENO, *op. cit.* p. 18.

<sup>75</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 76.

<sup>76</sup> Christian DELPORTE ; Claire BLANDIN, François ROBINET, *op. cit.*, p. 177.

<sup>77</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 69.

Figure 5 – Exemple de une chez *France-Soir*



Source : Alain Guiney, « Procès Eichmann : un homme s'évanouit au souvenir des atrocités nazies », *France-Soir*, 9 juin 1961, p. 1

Les titres sont racoleurs, et les illustrations sont de grande taille, tandis que les textes sont condensés. De manière générale, les sujets tournent souvent autour du scandale, des faits divers. Bien que les journaux de la presse populaire traitent des sujets de politique et d'économie, ils le font d'une manière très brève. Dans l'exemple ci-dessus, le journal n'hésite pas à présenter la faiblesse d'un témoin afin de corroborer l'horreur et les difficultés qu'entraînent le procès de Jérusalem, aussi bien pour les témoins que pour le public. L'objectif de la presse populaire est d'émouvoir ses lecteurs plutôt que de les informer<sup>78</sup>. Toutefois, dans le cadre du procès Eichmann, il s'avère qu'elle n'est pas uniquement une presse à scandales et à sensation, elle présente également des articles sérieux<sup>79</sup>, par exemple sous la plume de Joseph Kessel, envoyé

<sup>78</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 69.

<sup>79</sup> *Ibid*, p. 73.

spécial pour *France-Soir* à Jérusalem. Pour la durée du procès, en 1961, *France-Soir* témoigne d'un aussi grand investissement que *Le Parisien*, étant donné qu'ils ont chacun deux envoyés spéciaux assistant aux sessions. *France-Soir* a envoyé Alain Guiney et Joseph Kessel, et *Le Parisien Libéré*, François Courtet et Felix Allouche. A la lecture des articles, *France-Soir* maintient le côté sensationnaliste qui est le *modus operandi* de la presse populaire. C'est-à-dire que les journalistes exploitent les aspects les plus dramatiques, les plus douloureux des sessions. Par exemple lorsque des membres du public, généralement des survivants, s'emporent face à l'attitude d'Adolf Eichmann dans l'enceinte du tribunal. Ou encore lorsque des témoins pleurent, s'évanouissent, souffrent quant à l'évocation de leurs souffrances (Figure 1).

Pour finir, l'affaire Eichmann, telle qu'elle apparaît dans ce corpus de mai 1960 à juin 1961, se cumule sur 16 semaines. *France-Soir* a publié 97 articles au cours du procès, *Le Parisien* n'en a fourni que 66, ce qui signifie en moyenne une publication d'un article par semaine pour *Le Parisien*, et presque deux par semaine pour *France-Soir*. Cette différence quantitative pourrait s'expliquer par le fait que *Le Parisien* est un journal de presse populaire, mais en un sens il pourrait également être considéré comme un organe de presse régionale. La presse régionale consacre beaucoup d'articles à des sujets régionaux, sportifs, ou de société<sup>80</sup>. Ils accordent peu d'attention à la presse internationale, généralement une, ou deux pages, maximum, situées entre la page 1 et la page 3 du journal. *Le Parisien* s'intéresse peu à l'actualité internationale, préférant se concentrer sur les nouvelles locales de Paris et sa région, ou sur des thèmes sportifs et culturels. Sur 66 articles publiés à propos de l'affaire Eichmann, plus de la moitié apparaissent en page 3, ce qui peut correspondre à une catégorie : *Nouvelles de l'international*. Il pourrait donc être également classé dans les journaux régionaux, celui de l'Île-de-France. Les quotidiens régionaux ont adopté une ligne éditoriale de consensus politique, c'est-à-dire qu'ils cherchent à éviter le débat démocratique<sup>81</sup>. La presse quotidienne régionale, comme la presse nationale, fait principalement de la vente au numéro, c'est-à-dire une vente en kiosque, qui entraîne une concurrence quotidienne entre les différents titres<sup>82</sup>. Donc la densité et la fidélisation du lectorat est faible. Il y a une offre dans des points de vente, mais l'achat par un public n'est pas garanti. C'est une vente qui se fait dans l'incertitude, à la différence du système de l'abonnement qui garantit une clientèle annuelle. Les deux exceptions sont *L'Alsace*, et *Ouest-France*. Le premier fonctionne beaucoup plus à l'abonnement et est

---

<sup>80</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 94.

<sup>81</sup> Patrick EVENO, *op. cit.* p. 11.

<sup>82</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 80.

distribué par portage, sur le modèle allemand<sup>83</sup> tandis que les journaux de l'Ouest de la France, comme *Ouest-France*, bénéficient d'attachement régional<sup>84</sup>. C'est pourquoi ce sont les deux journaux régionaux choisis pour le corpus de ce mémoire.

Dans ce corpus, *L'Alsace*, qui a publié davantage d'articles sur le procès Eichmann que *L'Humanité* mais moins que *La Croix*, couvre de nombreux sujets. L'intérêt de ce journal pour le procès Eichmann peut s'expliquer par le fait que l'Alsace-Moselle était sous contrôle allemand suite à l'annexion de l'Allemagne hitlérienne le 15 juillet 1940. Durant la guerre, cette région a durement été touchée par la législation antijuive nazie, qui a conduit à l'expulsion et les déportations de Juifs, rapidement envoyés dans des camps de concentration et d'extermination. L'Est de la France a été la première zone occupée par les Allemands, et la première en France à être déclarée *judenrein*, c'est-à-dire « sans Juifs »<sup>85</sup>. Ainsi, la région alsacienne a vécu une situation particulière par rapport au reste de la France quant à la présence nazie sur son sol. Les Alsaciens pourraient rejeter le nazisme et tout ce qui le rappelle, mais ils considèrent qu'ils ont souffert sous le nazisme et que cette souffrance doit être reconnue et étudiée<sup>86</sup>. Donc nous pourrions supposer que ses habitants souhaitent d'autant plus suivre les nouvelles de ce procès d'un criminel nazi. En effet, le procès Eichmann peut évoquer le cas particulier de l'Alsace, et peut être offrir une reconnaissance aux Alsaciens. Indépendamment de cette question de reconnaissance, les Alsaciens peuvent se questionner sur les délits nazis commis lorsqu'ils étaient annexés à l'Allemagne. L'influence allemande dans l'Est se remarque dans la presse, puisque *L'Alsace* fonctionne sur un système d'abonnement, comme un grand nombre de journaux allemands. Cela leur permet d'avoir une fidélité plus grande de la part de leurs lecteurs, ainsi les services de rédaction peuvent se permettre de publier régulièrement à propos du même sujet. Contrairement à d'autres journaux régionaux qui pourraient risquer d'ennuyer leurs lecteurs, donc décident de ne pas accorder autant d'importance au procès Eichmann, *L'Alsace* sait que ses lecteurs s'intéressent à cet événement et qu'il ne risque pas de perdre du lectorat. L'autre exemple de journal régional, *Ouest-France*, peut confirmer cette hypothèse. Bien que ses lecteurs soient fidèles, du fait que ce soit un journal présent dans une zone avec un attachement régional plus fort que dans d'autres régions – la Bretagne –, il est le

---

<sup>83</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 17.

<sup>84</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 155.

<sup>85</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 7 mars 2020, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 41-42, 16 mai 1961.

<sup>86</sup> Pierre RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, « La guerre en mémoire », p. 116-126.

journal ayant le moins publié à propos du procès Eichmann. Uniquement 53 articles, contre – par exemple – 67 pour *L'Alsace* ou 105 pour *Le Monde*, soit 8.5 % du total général.

Tableau 2 – Nombre mensuel d'articles publiés par *Ouest-France*

Années / Journal	<i>Ouest-France</i>
<b>1960</b>	<b>8</b>
Mai	5
Juin	3
<b>1961</b>	<b>42</b>
Avril	15
Mai	9
Juin	9
Juillet	1
Août	4
Décembre	4
<b>1962</b>	<b>3</b>
Mai	2
Juin	1
<b>Total général</b>	<b>53</b>

Pour *Ouest-France*, cela peut s'expliquer par le fait que c'est un journal régional, qui ne donne donc pas la priorité à l'actualité internationale<sup>87</sup>. Mais surtout, bien qu'il ait un lectorat fidèle, il fonctionne à la vente au numéro. Cela l'oblige à proposer les informations les plus pertinentes pour intéresser le plus large public. La couverture effectuée par le journal est régulière, puisqu'il y a des articles publiés au cours de chaque mois étudié. Toutefois la quantité d'articles est réduite, probablement parce que des sessions ont été éclipsées par des événements mondiaux plus novateurs.

Ainsi, en résumé de la situation des journaux en 1960, étudiée à travers le prisme du procès Eichmann, nous pouvons noter, plus de 15 ans après la Seconde Guerre mondiale, d'une part une baisse des quotidiens d'opinion, d'autre part une forte croissance des quotidiens régionaux (par exemple, 550 000 exemplaires de *Ouest-France* tirés en 1958)<sup>88</sup>. Dans les années 1950 et 1960, deux styles de presse connaissent une période de prospérité, et un certain équilibre se forme entre les deux. D'abord la presse populaire comme *France-Soir*, *Le Parisien Libéré*, qui mettent en avant le fait divers, qui est un genre de l'information qui attire un grand

<sup>87</sup> Patrick ÉVENO, *op. cit.*, p. 20.

<sup>88</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *op. cit.*, p. 27.

nombre de lecteurs, peu importe leur origine sociale et leur niveau d'instruction<sup>89</sup>. Dans les années 1950, *France-Soir* est modèle de réussite. Il tire plus d'un million d'exemplaires en 1955, et d'illustres figures comme Joseph Kessel ou Lucien Bodard participent à ce succès<sup>90</sup>. Ensuite il existe une presse d'information destinée aux élites comme *Le Figaro* et *Le Monde*, ayant un lectorat très politisé – de sensibilité différente, selon le journal – recherchant des informations sérieuses<sup>91</sup>. Ces journaux misent sur la fiabilité et la qualité de leurs informations, le prestige de leurs journalistes, et la renommée de leurs intervenants extérieurs.

## **B) Le procès Eichmann, évènement novateur ou ennuyeux ?**

[Le procès Eichmann] disparut des quotidiens, sauf lors d'un bref interlude où Eichmann témoigna, en juillet 1961. Cette couverture fut à son tour bien vite oblitérée par l'attention portée à la crise du mur de Berlin [12-13 août 1961]. Le procès ne fut plus par la suite l'objet d'un traitement suivi ou d'envergure, jusqu'au moment où le verdict fut rendu, à la fin de l'année<sup>92</sup>.

Selon David Cesarani, le procès Eichmann n'aurait que rarement fait la une en France. L'étude de la pagination à partir du corpus constitué permettra de discuter cette affirmation en prenant en considération la une des huit journaux.

Les rédactions consacrent une attention particulière à la une. D'un côté, elle doit fournir les informations considérées comme les plus importantes aux lecteurs<sup>93</sup>. De l'autre, c'est la vitrine du journal, chargée d'attirer commercialement l'œil du lecteur<sup>94</sup>. Elle tente de démarquer le journal de ses concurrents. Il est essentiel que la une présente les évènements les plus susceptibles d'attirer les clients en termes d'information et de ligne éditoriale, et donc de stimuler les ventes. Selon Nicolas Hubé, la une doit être « la carte des évènements de la journée, les titres doivent en montrer ce qui importe et non détailler le contenu »<sup>95</sup>. Il s'agit d'une logique

---

<sup>89</sup> Christian DELPORTE ; Claire BLANDIN, François ROBINET, *op. cit.*, p. 176.

<sup>90</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *op. cit.*, p. 28.

<sup>91</sup> *Ibid*, p. 3.

<sup>92</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 416.

<sup>93</sup> Nicolas HUBÉ, *op. cit.*, p. 321.

<sup>94</sup> *Ibid*, p. 7.

<sup>95</sup> *Ibid*, p. 24.

de construction de l'évènement médiatique<sup>96</sup>. Les journaux choisissent une ligne éditoriale qui leur est propre. Une ligne éditoriale correspond à tous les choix effectués dans les informations politiques et les pratiques culturelles (sport, économie) quotidiennes. La spécificité de cette ligne éditoriale est à double-tranchant : elle permet aux journaux de créer une base de lectorat fidèle mais réduit la liberté du journal qui ne peut pas s'autoriser à s'éloigner de cette ligne éditoriale, sous peine de perdre des clients<sup>97</sup>. Les journaux doivent donc informer *le* lecteur, mais aussi de manière plus spécifique *leur* lecteur<sup>98</sup>. Le respect de cette norme entre journaux permet de se distinguer les uns des autres. L'importance accordée à la une est donc primordiale, car elle est la première idée que l'on va se faire d'un quotidien.

Dans la mise en place de la une, il y a une logique de sélection et de hiérarchisation. Les choix se font sur deux critères principaux : d'abord les informations les plus récentes, l'actualité « à chaud » ; ensuite, les informations les plus susceptibles de correspondre aux attentes des lecteurs<sup>99</sup>. Ainsi, lorsque le procès Eichmann est présenté en première page, il serait logique de penser que les épisodes évoqués sont les plus marquants du procès pour le journal qui les présente. Ils seraient également, dans la manière d'être évoqués, les plus représentatifs du journal qui les mentionnent. Toutefois, il s'avère qu'un autre argument essentiel modifie la présence du procès en une, indépendamment de l'intérêt des sessions : le reste de l'actualité. En effet, en fonction des autres évènements se déroulant en parallèle, même si une session se révèle être attirante, elle sera éclipsée face à une actualité considérée comme plus importante et plus vendeuse. En conséquence, de manière générale, les journaux qui suivent le procès Eichmann sont sans cesse *distracts* par d'autres évènements qui adviennent dans le monde. Or, au cours de ce procès de plusieurs mois, de nombreuses périodes ont fait de l'ombre, médiatiquement, à ce qui se passait à Jérusalem. Le 11 avril 1961 s'ouvrait la première session, au cours de laquelle près de 700 journalistes étaient présents, mais aussitôt après d'autres évènements novateurs ont lieu, comme le décrit Jean-Marc Théolleyre pour *Le Monde*, le 19 avril 1961 :

Faut-il croire que tout conspire à effacer ce procès de l'actualité ? Au moment où il s'ouvrait, le général De Gaulle prononçait une conférence de presse, et les Russes envoyaient le premier homme dans la lune. Aujourd'hui, voilà que Cuba retient de

---

<sup>96</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *op. cit.*, p. 97.

<sup>97</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 11.

<sup>98</sup> *Ibid*, p. 10.

<sup>99</sup> *Ibid*, p. 15.

nouveau l'attention de l'opinion, et qu'en Israël une sombre affaire d'espionnage préoccupe les esprits<sup>100</sup>.

Les événements cités évoquent la guerre d'indépendance algérienne qui oppose la France à sa colonie en Afrique du Nord de 1954 à 1962<sup>101</sup>. C'est une guerre de décolonisation et idéologique à l'intérieur de la colonie algérienne, mais aussi sur le territoire métropolitain, notamment avec les attentats au *plastic*. Cela provoque une crise politique majeure pour la France, et c'est durant cette guerre que Charles de Gaulle revient au pouvoir. Le deuxième événement est l'envoi de Youri Gagarine en orbite le 12 avril 1961<sup>102</sup>. Jean-Marc Théolleyre évoque également de la crise de Cuba, advenue le 17 avril 1961. Il s'agit d'une opération dans la baie des Cochons, effectuée par des exilés anticastristes soutenus par les Etats-Unis, visant à renverser le régime communiste en place, dirigé par Fidel Castro. Cette opération est en lien avec la guerre froide qui se déroule entre 1947 et 1991, et qui oppose le bloc Soviétique au bloc Américain<sup>103</sup>. Ainsi l'actualité toujours plus récente empêche le procès Eichmann d'avoir autant d'incidence en France que Ben Gourion et ses collaborateurs l'avaient prévu.

Si l'article est en première page, cela témoigne de l'intérêt particulier du journal pour le procès : si, sur les premiers mois, les articles se trouvent dans les premières pages, nous pourrions penser que le périodique éprouve un intérêt relatif pour le procès, autrement dire plus le procès Eichmann est annoncé en première page des journaux – et le reste –, plus l'intérêt du comité de rédaction pour cet événement s'avère être élevé. Par conséquent, cela signifie que la couverture médiatique du procès est forte, et que cet événement est considéré comme une exclusivité par les journaux français, le mettant ainsi à l'honneur. En revanche, si les premières pages apparaissent ponctuellement tout au long du procès, cela veut plutôt dire qu'il y a des sessions en particulier qui ont attiré l'attention des journalistes, ou bien de la rédaction du quotidien en France, qui ont ainsi voulu les mettre en valeur par rapport aux autres. Un autre raisonnement possible est qu'une couverture pérenne du procès montre que c'est le développement du procès dans sa durée qui intéresse les services de rédaction. Tandis que des articles plus ponctuellement placés en une font d'une session en particulier un événement. Il ne

---

<sup>100</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, art. cit., *Le Monde*, 19 avril 1961, p. 5.

<sup>101</sup> Pierre MILZA, *Les relations internationales de la Seconde guerre mondiale à nos jours*. Paris, FNSP, Service de polycopie, 1985, p. 142.

<sup>102</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Le défenseur d'Eichmann a engagé la bataille de procédure », *Le Monde*, 13 avril 1961, p. 8.

<sup>103</sup> Michel PIERRE, *Une autre histoire du XXème siècle. Tome 7- les temps changent : 1960/1780*. Paris, Gallimard, 1999, p. 12.

faut pas minimiser le travail des rédactions qui décident quels articles peuvent être publiés, et leur placement dans le journal, en fonction de leur intérêt. Peut-être certains articles rédigés par des envoyés spéciaux n'ont-ils jamais été publiés ? Soit car la rédaction ne le considérait pas comme suffisamment retentissant, soit parce qu'il avait été supplanté par des actualités à fort effet sur les lecteurs. Il n'est pas possible de connaître la réponse précise car les archives, comme le courrier des lecteurs ou bien les comptes rendus des comités de rédaction, n'ont pas été conservés. Ce travail de repérage permet de faire des comparaisons entre les journaux : plusieurs d'entre eux ont-ils trouvé les mêmes sessions intéressantes ? Sinon, comment expliquer que d'un journal à l'autre, ce ne sont pas les mêmes sessions qui sont mises en valeur ?

Après utilisation d'un tableau croisé dynamique, prenant en compte l'intégralité du corpus d'articles, il est possible d'établir une typologie des articles présents à la une.

*Tableau 3 – Répartition des articles sur le procès Eichmann en une selon les journaux (1960-1962)*

Nom du quotidien	Total articles en page 1	Total (en %)
<b><i>La Croix</i></b>	17	19,80%
<b><i>Le Figaro</i></b>	4	4,60%
<b><i>France-Soir</i></b>	9	10,50%
<b><i>L'Humanité</i></b>	7	8,20%
<b><i>Le Monde</i></b>	11	12,80%
<b><i>Le Parisien</i></b>	3	3,50%
<b><i>L'Alsace</i></b>	28	32,60%
<b><i>Ouest-France</i></b>	7	8,20%
Total général	86	100%

Sur les 621 articles publiés à propos du procès Eichmann, publiés entre mai 1960 et juin 1962, 86 ont été placés en première page, c'est-à-dire environ 13.8 % de la totalité des articles.

L'étude de la une permet d'étudier quels journaux ont le plus utilisé l'évènement du procès Eichmann pour le mettre en vitrine<sup>104</sup>. En l'occurrence, *L'Alsace* est le quotidien ayant mis le plus souvent le procès en une, avec près d'un tiers des articles. C'est un journal régional,

<sup>104</sup> Voir travaux de Nicolas HUBE, *op. cit.*.

qui présente les informations internationales entre la page 1 et la page 3, contrairement aux quotidiens nationaux qui peuvent mettre la rubrique internationale au cœur de leur journal. Ainsi, sur un journal national de 20 pages, cette rubrique se trouverait généralement entre la page 3 et la page 11. Le format de *L'Alsace* conduit donc à avoir les informations non-régionales dans les premières pages, mais pas nécessairement en une. Il serait donc potentiellement plus logique de ne pas considérer *L'Alsace* comme étant le journal le plus intéressé par le procès Eichmann du fait qu'il y a accordé le plus de « unes ». Bien que le journal ait proposé 69 articles à propos du procès, il ne s'agit que d'un dixième de l'intégralité des articles, ce qui est peu. Il s'agit donc d'une décision des services de rédaction liée à la spécificité du format. Bien sûr, cela n'enlève rien au fait que ce journal régional peut ressentir un lien particulier vis-à-vis du jugement d'un criminel nazi, la région Alsace ayant été fortement influencée par la présence allemande. Les lecteurs alsaciens, influencés par la rédaction, peuvent sentir un plus fort intérêt que dans certaines autres régions, désirant connaître le destin d'un représentant de l'occupant. Le fait que le journal se vende à l'abonnement l'autorise à couvrir de l'actualité nationale ou internationale au long cours. Il n'est pas systématiquement obligé de rechercher les données les plus originales chaque jour.

Le quotidien national ayant le plus mis le procès Eichmann en page un, avec un cinquième des unes, est *La Croix*. *La Croix* a tendance à insister sur les sessions qui laissent apparaître des références à la religion, et cela peut s'expliquer par le fait que c'est un journal à tendance catholique<sup>105</sup>. Le journaliste, Gabriel Dupire, relève les références religieuses évoquées à Jérusalem, par exemple en titrant « "Je suis prêt à expier" déclare Eichmann au procès de Jérusalem »<sup>106</sup>. Cette volonté expiatoire de la part d'Eichmann peut frapper les lecteurs religieux du journal, qui se demandent alors si une telle chose est possible face à l'ampleur des actes que l'on lui prête. Aussi, l'aspect religieux de *La Croix* peut expliquer qu'il y ait un intérêt plus fort de la part des lecteurs catholiques pour le procès Eichmann que par rapport à d'autres actualités internationales qui ne stimuleraient pas autant le débat autour de la moralité humaine.

*Le Monde*, seul journal ayant publié plus de 100 articles à propos du procès, n'accorde la une qu'à 11 articles. Avec *Le Figaro*, ce sont des journaux d'information qui consacrent une partie de leur contenu aux actualités internationales, et qui accordent une pérennité à la couverture du procès Eichmann. Toutefois, la présence du procès en une est souvent supplantée par des actualités nationales et internationales toujours plus nouvelles. Cela se remarque

---

<sup>105</sup> Patrick ÉVENO, *op. cit.*, p. 19.

<sup>106</sup> Gabriel DUPIRE, « "Je suis prêt à expier" déclare Eichmann au procès de Jérusalem », *La Croix*, 21 avril, p. 1.

fortement avec *Le Figaro*, qui n'accorde que quatre unes à l'affaire Eichmann, alors qu'il lui a accordé près de 100 articles entre 1960 et 1962. Cependant, ces journaux effectuent une couverture du procès sur le long terme, et fréquente. Mais la place en une est corrélée à l'intérêt des sessions, comme le montrent les unes de *Le Monde* :

Tableau 4 – Occurrences exactes des articles en une du journal *Le Monde* (1960-1962)

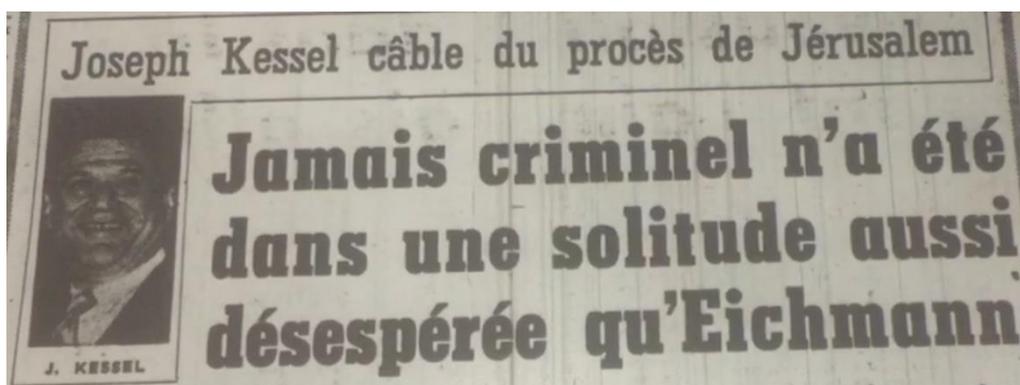
Dates exactes	Mois	Année	n° page
10/06/1960	Juin	1960	1
13/06/1960	Juin	1960	1
21/06/1960	Juin	1960	1
05/04/1961	Avril	1961	1
10/04/1961	Avril	1961	1
11/04/1961	Avril	1961	1
12/04/1961	Avril	1961	1
09/08/1961	Août	1961	1
16/08/1961	Août	1961	1
16/12/1961	Décembre	1961	1
02/06/1962	Juin	1962	1
Total en une : 11 articles			

Les 10 et 13 juin 1960 correspondent à l'attrait de l'annonce de l'arrestation du criminel nazi par Israël. Le 5 avril sont abordées les difficultés face à la mise en place du procès. Puis l'enchaînement des 10, 11 et 12 avril en une témoigne du fort intérêt des services de rédaction pour cet événement, qui est celui de l'ouverture du procès ayant eu lieu le 11 avril. Ensuite, cet événement novateur est supplanté par des actualités plus pertinentes, car la une suivante est datée du 9 août. Entre temps, la guerre d'indépendance algérienne, des événements liés à la guerre froide, et autres nouvelles, retirent le procès de la première page au profit des pages intérieures, généralement entre les pages deux et huit. Le 9 août, le journal annonce la suspension du procès jusqu'en décembre, probablement dans l'optique d'éviter à ses lecteurs de chercher des articles à ce propos dans les mois qui suivent. Les deux dernières unes sont datées du 16 décembre 1961, correspondant au rendu du verdict des juges et du 2 juin 1962, où les lecteurs apprennent l'exécution d'Adolf Eichmann. Les moments forts selon *Le Monde* – et le même constat s'applique pour *Le Figaro* – sont donc l'annonce de l'arrestation d'Eichmann, les premiers jours de son procès, ainsi que le verdict et l'exécution de la peine de mort du criminel nazi. Le reste du procès, bien qu'il contienne des informations pertinentes, est supplanté par d'autres actualités plus « fraîches ». Un journal est soumis à des objectifs

économiques, donc il se doit de se consacrer sa une aux informations les plus susceptibles de plaire aux lecteurs, celles qui les attireront et les amèneront à acheter le quotidien<sup>107</sup>.

Ensuite, la presse populaire s'intéresse fortement à ce type d'évènements, en l'occurrence un procès qui traite de la Seconde Guerre mondiale, période terrible et d'ampleur internationale. Partant du postulat que *France-Soir* est un journal populaire, il est possible qu'il exploite l'attrait de ce procès. Toutefois, on peut considérer que ce quotidien cherche également, comme indiqué dans la bibliographie, à être considéré comme un journal plus sérieux<sup>108</sup>. D'où le fait qu'ils aient envoyé Joseph Kessel assister à une partie du procès, et que ses articles soient majoritairement annoncés en première page dans un encadré soulignant le nom de l'éminent journaliste.

Figure 6 – Exemple d'encadré où apparaît la photographie de Joseph Kessel, ainsi que la mention « Joseph Kessel câble du procès de Jérusalem »



Joseph Kessel, « Jamais criminel n'a été dans une solitude aussi désespérée qu'Eichmann », *France-Soir*, 16-17 avril 1961, p. 4

Kessel, en effet, est considéré comme un auteur et journaliste prolifique, qui a couvert des procès d'après-guerre, tel que le procès de Nuremberg. *France-Soir*, en lui confiant la couverture médiatique du procès Eichmann, laisse à penser que le périodique souhaite affirmer une image plus sérieuse. D'un autre côté, *Le Parisien*, ne semble pas témoigner du même intérêt pour le procès Eichmann que *France-Soir*, n'ayant publié que trois annonces d'articles en une, sur un ensemble de 66 articles. Pourtant, François Courtet et Félix Allouche se sont rendus dans les gradins du public pour couvrir le procès depuis Jérusalem. Seulement, sur les 15 pages dont

<sup>107</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 21.

<sup>108</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 73.

se compose le journal, les articles se trouvent soit en page trois, qui correspond à la rubrique « informations du monde », soit en page sept qui est celle des « faits divers ». Ce modèle s'applique à la plupart des journaux du corpus. De par un manque d'intérêt généralisé pour le procès Eichmann, ou du moins une attention concentrée uniquement sur la période d'avril, mai et juin 1961 lorsque les reporters se trouvaient dans l'enceinte de Beit Haam, *Le Parisien* semble être plus un quotidien régional qu'un quotidien populaire. *L'Humanité* et *Ouest-France*, avec sept articles en une, respectivement pour un total de 57 et 53 articles publiés sur l'intégralité du procès Eichmann, soit une moyenne de 8%, ne témoignent pas d'un intérêt particulier pour cet évènement.

Globalement, les journaux ayant mis l'évènement à la une du périodique – *L'Alsace*, *La Croix*, *Le Monde*, et dans une moindre mesure *France-Soir* – suivent le procès de manière assidue. Ceux ne l'ayant pas particulièrement présenté en une maintiennent toutefois une couverture également régulière du procès. Ce qui laisse penser que, même si les articles ne sont pas toujours en une, la couverture médiatique du procès Eichmann est suivie pour tous les journaux étudiés, et c'est donc un évènement considéré comme médiatique sur le long cours. Les journaux parient tous sur la portée des actualités du procès Eichmann, mais sans nécessairement les placer en avant.

L'étude de l'exemple précis du procès Eichmann à travers la presse nous permet d'établir certaines conclusions. De prime abord, il semblerait que les journaux soient rangés dans les catégories suivantes. *Le Monde* et *Le Figaro* sont des journaux d'information. *La Croix* et *L'Humanité* sont des journaux d'opinion. *France-Soir* et *Le Parisien* sont de la presse populaire. *L'Alsace* et *Ouest-France* sont des quotidiens régionaux. Or, après la présente étude de ce chapitre, il s'avère que les rôles ont changé. En effet, l'étude du cas particulier de la couverture médiatique du procès Eichmann montre que les journaux, volontairement ou involontairement, ne correspondent pas aux catégories dans lesquelles la bibliographie les rangerait, du moins au début des années 1960. Le cas le plus frappant est celui de la presse dite « populaire ». *France-Soir* prouve, avec l'envoi de Joseph Kessel, la volonté de s'affirmer comme un journal sérieux, à l'image du *Monde*. Tandis que *Le Parisien*, au vu de son contenu, a tendance à apparaître plutôt comme un journal régional. Il rejoindrait donc la même catégorie que *L'Alsace* et *Ouest-France*.

## Chapitre 2

### Le rôle des envoyés spéciaux dans la couverture d'un évènement lointain, géographiquement et historiquement

« L'histoire est le récit des choses advenues, *la Gazette* seulement le bruit qui en court. La première est tenue de dire toujours la vérité. La seconde fait assez si elle empêche de mentir »<sup>109</sup>, déclare Théophraste Renaudot en 1632. Il est le fondateur de *La Gazette*, l'ancêtre de la presse française. Le journaliste aborde l'actualité à travers le témoignage direct, tandis que l'historien exploite les travaux du journaliste, tout en étant capable de prendre du recul sur les évènements mentionnés. En l'occurrence, l'étude des journalistes présents au procès Eichmann peut nous permettre de réfléchir sur le fonctionnement d'un journal et sur le rôle du journaliste à l'aube des années 1960, ainsi que sur le traitement du procès Eichmann comme évènement médiatique.

#### A) Les acteurs de la presse entre Jérusalem et Paris

Plus de 700 journalistes ont assisté à l'ouverture du procès Eichmann<sup>110</sup>. Dans le cas des journaux du corpus, les envoyés spéciaux étaient les suivants : James de Coquet pour *Le Figaro* et Gabriel Dupire pour *La Croix*. *L'Humanité* a dépêché Jacques Coubard, tandis que *Le Parisien* avait Félix Allouche et François Courtet. Pour finir, André Scemama et Jean-Marc Théolleyre ont couvert le procès pour *Le Monde* ; Alain Guiney, François Chalais et Joseph Kessel pour *France-Soir*. Les deux quotidiens régionaux n'ont pas de reporters à Jérusalem. Dans la salle du procès, le premier jour, le public se compose de 450 journalistes, 45 diplomates, 50 personnalités, 30 pour les touristes, 165 pour le public israélien<sup>111</sup>. Une traduction est fournie aux journalistes et au public<sup>112</sup>. D'autres journalistes se trouvent dans la salle de presse, aménagée par le gouvernement israélien, dans le bâtiment de Beit Ha'am. Cette salle contenait des télécriteurs, des téléphones et un circuit intérieur de télévision leur permettant de suivre le procès en direct. Chaque jour le service de presse israélien fournissait aux journalistes les minutes du procès de la veille, traduites en quatre langues (hébreu, anglais, allemand et

---

<sup>109</sup> Jean PLANCHAIS, Marc FERRO, *Les médias et l'histoire*. Paris, CFPJ, 1997, p. 106.

<sup>110</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 412.

<sup>111</sup> *Ibid*, p. 326.

<sup>112</sup> *Ibid*, p. 324.

français), ainsi qu'un résumé de la session<sup>113</sup>. Toutefois, très rapidement le nombre de reporters a baissé. La plupart sont partis au bout de quelques semaines. Dans le cas où un reporter n'est pas ou plus sur place, les rédactions de journaux, situées en France, se réfèrent aux dépêches des agences de presse. Elles jouent un rôle crucial dans la diffusion de l'information.

En 1955, il existe une quinzaine d'agences de presse dans le monde<sup>114</sup>. Elles ont pour but de fournir des informations aux journaux, d'être sur place et de fournir des comptes rendus aux journaux qui n'ont pas pu y dépêcher de journalistes. Cela permet aux journaux d'avoir des informations sur des sujets qu'ils ne sont pas capables financièrement de couvrir eux-mêmes et d'éviter parfois des prises de risque pour les journalistes. Les articles rédigés par les agences, le plus souvent appelées dépêches, sont vendus à tout journal national ou régional, c'est-à-dire que les mêmes informations, contenues dans la dépêche, peuvent être exploitées par différents journaux. En août 1961, *Le Parisien* et *Ouest-France* sont absents des gradins, et se réfèrent à la même dépêche pour annoncer que « la peine de mort sera requise le 8 août contre Adolf Eichmann »<sup>115</sup> :

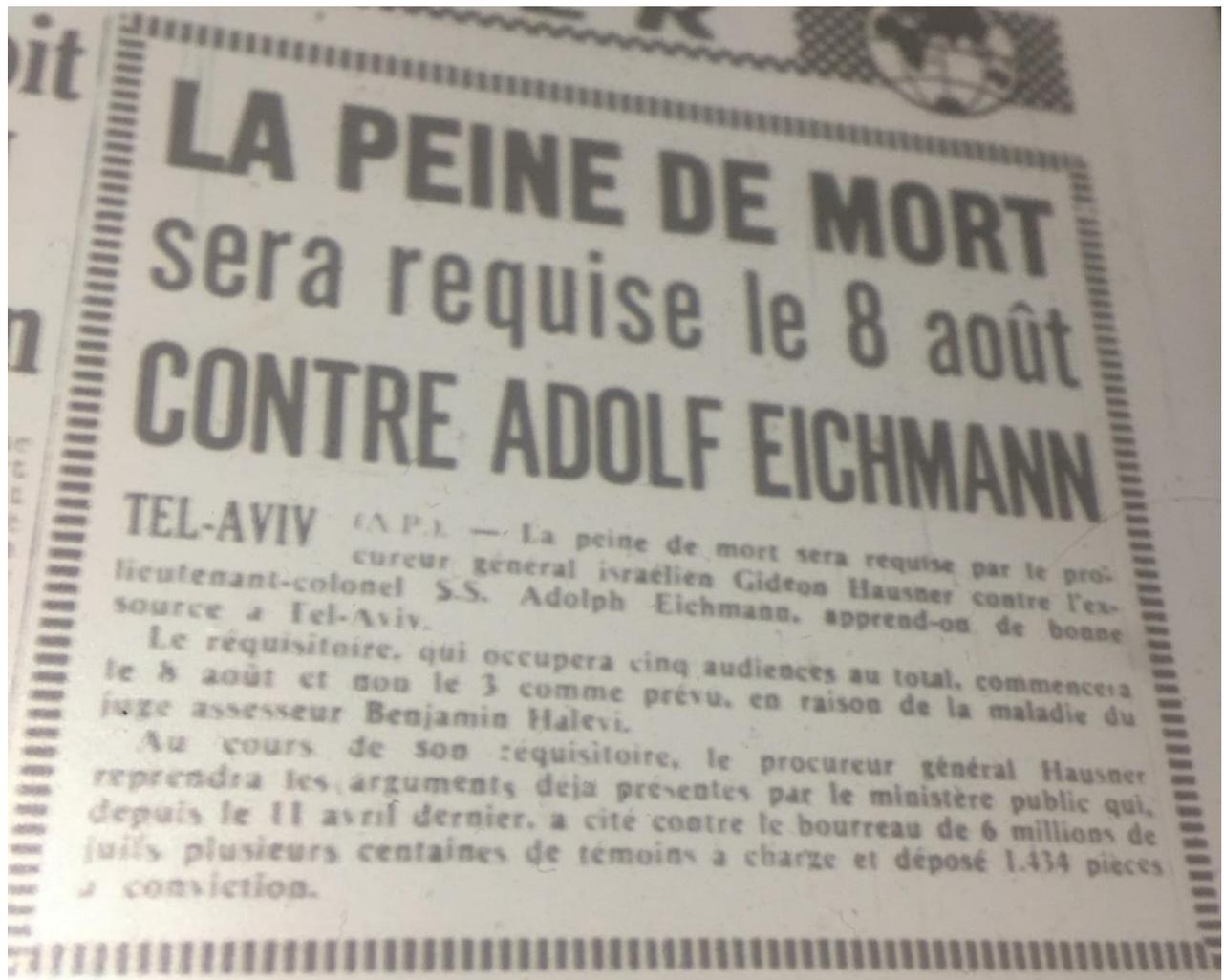
---

<sup>113</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 324.

<sup>114</sup> Marc MARTIN, *Les grands reporters : les débuts du journalisme moderne*. Editions Louis Audibert, 2005, p. 366.

<sup>115</sup> *Le Parisien*, « La peine de mort sera requise le 8 août contre Adolf Eichmann », 3 août 1961, p. 3.

Figure 7 – Exemple d'article tiré d'une dépêche



Source : Dépêche A. P. pour *Le Parisien*, « La peine de mort sera requise le 8 août contre Adolf Eichmann », 3 août 1961, p. 3.

Nous savons que le texte provient d'une dépêche d'Associated Press (A. P.) car la source est indiquée. Elle n'apparaît pas dans l'article de *Ouest-France*, mais les similitudes dans le texte prouvent que l'origine est la même que *Le Parisien*.

Figure 8 – Exemple de texte tiré d'une dépêche mais non sourcé



Source : *Ouest-France*, « La peine de mort requise le 8 août contre Adolf Eichmann », 3 août 1961, p. 3

Ainsi, il arrive que plusieurs journaux présentent un évènement spécifique en des termes similaires. Pour éviter cet écueil, chaque journal peut remodeler l'article en le réécrivant, ou en sélectionnant une partie du contenu parmi d'autres. Mais surtout, les quotidiens fonctionnent différemment, afin d'éviter ou de réduire toute rivalité. Ainsi, *France-Soir* publie régulièrement des articles achetés à des agences, qui ont été écrits par des journalistes étrangers. *Le Figaro* recherche l'originalité dans ses articles, en les achetant à l'Agence France Presse, et en s'en assurant l'exclusivité. Du côté du *Monde*, l'achat d'articles en agence coûte trop cher. Hubert Beuve-Méry se base sur son réseau de relations pour trouver des collaborations occasionnelles avec des grands reporter ; le fait de ne pas passer par les agences permet de réduire les coûts<sup>116</sup>.

<sup>116</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 366.

Dans le cadre des articles du procès Eichmann fondés sur des dépêches d'agences, sont citées Reuters, United Press, Associated Press, et pour finir, l'Agence France Presse. Cette dernière est particulièrement exploitée par les journaux français, ce qui est probablement lié au fait qu'elle soit française, contrairement aux autres agences citées. L'Agence France Presse existe depuis le 30 septembre 1944, et est dotée d'un statut original le 10 janvier 1957 (elle remplace le rôle de l'agence Havas)<sup>117</sup>. L'Agence France Presse (AFP) existe à échelle mondiale, employant 2 900 journalistes dans 65 pays différents<sup>118</sup>. Son siège se situe à Paris, et il se scinde en différents services – sport, économie, politique, société –. Au siège, les journalistes présents dans les différents services perfectionnent ou éliminent les dépêches envoyées à tout instant depuis tous les bureaux de l'AFP dans le monde entier<sup>119</sup>. Puis, ils préparent une liste des informations nationales et internationales à diffuser sur le marché français, chaque jour. L'AFP a été créée par une loi, et ne peut être dissoute que par une loi. Ladite loi stipule par exemple que l'Agence France Presse « ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupe idéologique, politique ou économique »<sup>120</sup>. Les dépêches de l'AFP se doivent d'être neutres, ce sont aux journaux qui les achètent de les remodeler pour les adapter à leur image politique s'ils le souhaitent. Depuis 1957, elle se finance uniquement par les recettes des ventes de ses produits. Généralement, cela passe par des contrats avec différents journaux, qui peuvent ensuite se servir dans leur base quotidienne d'articles. Toutefois, les entreprises journalistiques sont précaires, donc l'Etat intervient en apportant des subventions indirectes<sup>121</sup>. Il s'agit de subventions déguisées, où l'Etat ne donne pas d'argent aux journaux directement, mais investit dans les agences de presse. En effet, l'Etat lance par exemple des abonnements massifs à l'Agence France–Presse<sup>122</sup>. Cela signifie qu'avec cet investissement de l'Etat, l'AFP peut maintenir des tarifs d'abonnement abordables pour les différents quotidiens de presse. En bref, les éditeurs de presse peuvent avoir des tarifs plus avantageux avec l'Agence, sans avoir reçu d'argent directement de l'Etat, ce qui permet de respecter les principes du pluralisme et de la neutralité<sup>123</sup>. Ces aides de l'Etat existent depuis la Libération, et elles

---

<sup>117</sup> Rémi LEFEBVRE, « L'opinion et la participation : la campagne présidentielle de Ségolène Royal », in MERCIER Arnaud (dir.), *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS, 2012, p. 101-119, p. 118.

<sup>118</sup> Valérie ROBERT, *La presse en France et en Allemagne : une comparaison des systèmes*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2012, p. 34.

<sup>119</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *op. cit.*, p. 99.

<sup>120</sup> Valérie ROBERT, *op. cit.*, p. 34.

<sup>121</sup> Ernst Ulrich GROSSE ; Ernst SEIBOLD, *op. cit.*, p. 51.

<sup>122</sup> Valérie ROBERT, *op. cit.*, p. 25.

<sup>123</sup> *Ibid*, p. 34.

permettent à l'Etat d'avoir un rôle actif dans le développement de ces entreprises de presse sous-capitalisées<sup>124</sup>. L'Etat peut également octroyer des aides financières directement aux journaux. Ainsi, l'Etat participe au maintien de la presse en France. En soutenant des journaux en difficulté, il permet de conserver sa diversification politique et culturelle

En somme, la rationalité technico-économique et la volonté de respecter les valeurs du journal sont des éléments essentiels dans la sélection des actualités à publier, ainsi que la manière de les présenter<sup>125</sup>. Il y a un choix commercial, qui est lié à la recherche du meilleur chiffre d'affaires afin de maintenir les journaux à flot, et attirer les publicitaires. Le rôle des agences de presse se révèle être essentiel pour permettre le bon fonctionnement des journaux.

Pour finir, se pose la question d'une éventuelle corrélation, entre présence physique des envoyés spéciaux à Jérusalem et l'intérêt des services de rédaction pour les articles sur le procès Eichmann. Partant du constat où plus les journalistes séjournent à Jérusalem et y restent, plus les journaux qui les emploient montrent un intérêt fort à couvrir le procès. C'est l'occasion de se demander ce que cela signifie pour un quotidien d'avoir un journaliste présent au procès, que ce soit un envoyé spécial ou bien un correspondant permanent.

## **B) L'importance des envoyés spéciaux**

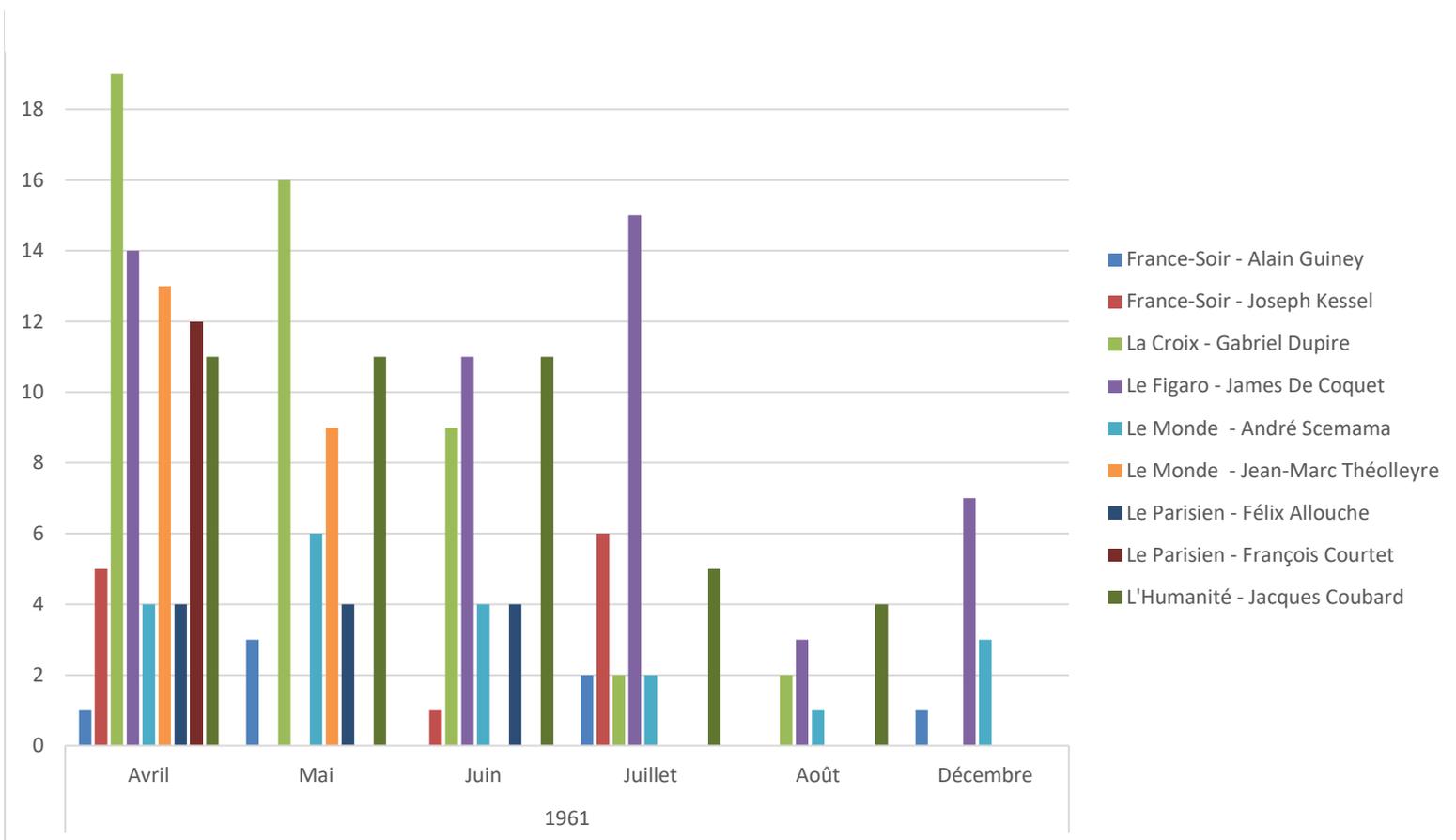
Il y avait 30 à 40 journalistes français lors de l'ouverture du procès le 11 avril 1961, dont dix pour les journaux étudiés dans le corpus.

---

<sup>124</sup> Nicolas HUBE, *op. cit.*, p. 58.

<sup>125</sup> *Ibid*, p. 21.

Figure 9 – Présence des envoyés spéciaux à Jérusalem (avril à décembre 1961)



*En abscisses, les mois du procès (en 1961) / en ordonnées, le nombre de publications par journaliste – ce qui permet de constater leur présence ou bien leur absence*

Tous les journalistes cités dans cette étude n'étaient pas présents dès le 11 avril, il y a parfois eu des remplacements. Par exemple pour *France-Soir*, Alain Guiney a couvert les mois d'avril et mai et ne revient qu'en juillet puis en décembre. Joseph Kessel, qui était présent du 11 au 22 avril, prend la relève pour juin et juillet. Cela peut être dû à un souhait du journaliste qui demande à être remplacé, ou bien par une volonté de la rédaction de changer régulièrement de journaliste, en prenant compte que Joseph Kessel est une personne reconnue dans le monde du journalisme et de la culture. Grand voyageur, avant de suivre partiellement le procès Eichmann, il a d'abord couvert le procès de Nuremberg. Il est un romancier reconnu, mais excelle également dans le domaine de la chronique judiciaire. Du fait de sa célébrité, il n'avait pas la possibilité de couvrir intégralement l'évènement, tandis qu'Alain Guiney qui est le correspondant permanent pour *France-Soir* en Israël le pouvait. Le même cas de figure se vérifie pour *Le Monde*, avec André Scemama, qui est correspondant permanent pour le journal en Israël entre 1955 et 1977. Il produit la majeure partie des articles pour le journal, tandis que

Jean-Marc Théolleyre, journaliste réputé des chroniques judiciaires, couvre les mois d'avril et mai, avant de repartir en France. D'autres journaux comme *La Croix* ou *Le Figaro* n'ont envoyé qu'un seul journaliste, qui s'illustrent en la personne de Gabriel Dupire et James de Coquet, mais qui couvrent intégralement le procès d'avril à août, puis décembre pour le verdict. Cela témoigne de la capacité financière de certains organes de presse par rapport à d'autres, car laisser un envoyé à l'étranger pendant six mois représente des frais très lourds. Ce qui explique le retrait de certains correspondants lorsque le procès perd de sa fraîcheur, et nous pouvons noter également le faible nombre de journalistes restés durant l'intégralité du procès.

*L'Alsace* et *Ouest-France* sont des cas à part : étant des journaux régionaux, ils n'ont pas d'intérêt, ou de moyens, à envoyer un correspondant à Jérusalem, car la place consacrée aux actualités internationales est minime, étant donné que ce n'est pas leur rôle majeur. *L'Alsace* y consacre uniquement les pages 1 à 3. *Ouest-France* est plus ouvert, ainsi les articles peuvent s'étendre entre la page 1 et la page 6, mais le quotidien ne couvre pas toutes les sessions du procès comme les quotidiens nationaux. Ils saisissent les résumés produits par des agences de presse, dont les chroniqueurs couvrent intégralement le procès et envoient des dépêches qui résument tout ce qui s'est dit et fait durant chaque session, afin que les journaux n'ayant pas de correspondant permanent puissent obtenir les informations et publier un article s'ils le désirent. C'est pourquoi les articles tirés d'une dépêche d'agence sont génériques<sup>126</sup>, ils contiennent moins d'analyses et sont moins orientés dans une direction politique ou culturelle particulière que des journaux ayant un correspondant permanent pouvant se faire sa propre idée des événements et les interpréter à sa manière. La présence des agences de presse au procès Eichmann peut signifier que le procès est vu comme un événement digne d'être couvert sur le long terme, car il peut attirer des lecteurs et même s'inscrire dans la mémoire collective.

Les quotidiens nationaux – lorsqu'ils retirent leurs envoyés spéciaux – et les titres régionaux citent également les dépêches de l'Agence France Presse, United Press International, Associated Press, Reuters. Cela s'observe notamment pour le mois de décembre, où les correspondants des principaux journaux ne sont pas revenus à Jérusalem après l'interruption du procès en août. Pourtant, c'est un moment clé du procès, puisqu'il s'agit de la prononciation du verdict du tribunal de Jérusalem contre Adolf Eichmann, les 11 et 12 décembre 1961. Seuls James de Coquet pour *Le Figaro*, Alain Guiney pour *France-Soir*, Jacques Coubard pour *L'Humanité* et André Scemama pour *Le Monde* sont encore présents. Ces quatre personnes sont les correspondants des journaux en Israël de manière permanente, c'est-à-dire qu'ils sont

---

<sup>126</sup> Laurence CORROY ; Émilie ROCHE, *op. cit.*, p. 99.

installés dans le pays pour la durée du procès, et éventuellement aussi en dehors du procès. Cette présence, alors que les autres correspondants sont partis, laisse à penser que les quatre quotidiens tiennent à couvrir intégralement le procès. Cela peut témoigner d'un intérêt du lectorat pour cet événement, d'une volonté politique de suivre ce qu'il se passe à Jérusalem, d'une intention de faire partie de ceux qui voient l'histoire se faire – signifiant qu'ils ont mesuré la portée que le procès Eichmann a pu avoir sur l'opinion publique –. Enfin, cela justifie les capacités financières de ces organes de presse, qui disposent de correspondants permanents et d'offices à l'étranger, ou bien de moyens suffisants pour détacher ponctuellement un envoyé pendant plusieurs mois à Jérusalem.

La question à se poser ici est la suivante : y a-t-il une corrélation entre le fait qu'un article rédigé par un envoyé spécial – plutôt qu'à partir d'une dépêche – soit dans les premières pages ou non, et ce afin de juger de la portée que peuvent avoir les articles écrits par des journalistes ayant assisté au procès, et également de mettre en perspective le gage de qualité d'un article rédigé par un correspondant ? La réponse provient d'une focale sur Joseph Kessel.

Ainsi, par exemple dans *France-Soir*, souvent les articles de Joseph Kessel sont annoncés en première page, car ce nom est reconnu par la profession et par le lectorat. Mais parfois, cela n'est pas la seule raison, comme en avril où la nouveauté du procès suffit pour que les articles soient titrés en première de couverture. L'étude du personnage de Joseph Kessel permet d'établir si la renommée d'un reporter est importante en termes de publication, et également de souligner, dans la chronologie du procès, les moments les plus affriolants aux yeux des journalistes.

Pour commencer, il est nécessaire de distinguer les journalistes des envoyés spéciaux, aussi qualifiés de reporters. Un journaliste est une « personne qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice du journalisme dans un ou plusieurs organes de presse écrite ou audiovisuelle »<sup>127</sup>. Dans le cadre de ce mémoire, nous conviendrons que les journalistes sont toutes les personnes qui ont participé à la rédaction d'articles présents dans le corpus. Les agences de presse constituent une entité distincte, puisque nous n'avons pas l'identité des journalistes rédigeant les dépêches. Ensuite, les envoyés spéciaux correspondent à une catégorie plus réduite de ces journalistes. Il s'agit de journalistes envoyés à un endroit précis afin de couvrir un sujet particulier, généralement considéré comme exceptionnel. Leur objectif est de

---

<sup>127</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/journaliste/45041>. (Consulté le 11 février 2021).

recueillir des informations sur place et de les transmettre au plus vite aux services de rédaction du journal pour lequel ils travaillent. Dans ce corpus, il s'agit de neuf envoyés spéciaux présents à Jérusalem.

Les envoyés spéciaux / journalistes travaillent selon deux modèles : la chronique, et le reportage. Le reportage journalistique est une technique qui commence au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle est liée à l'essor de l'utilisation des dépêches d'agence de presse. Les agences emploient de nombreux reporters couvrir des événements dans le monde, donc l'information se diversifie géographiquement. Au XX<sup>e</sup> siècle, la part belle est donnée au reportage, au détriment du journalisme de chronique, c'est-à-dire que les journaux privilégient l'utilisation d'un grand nombre d'informations, plutôt que d'écrire moins d'articles mais plus long et plus approfondis. Hugues de Roux, journaliste au *Temps*, estime que le temps du chroniqueur, « l'homme d'esprit, de bons mots et de propos à bâtons rompus »<sup>128</sup> est révolu. Il est remplacé par le reporter, qui est « un écrivain moins soucieux de briller mais mieux informé des sujets qu'il traite »<sup>129</sup>. Toutefois, en France, le reportage est d'abord considéré comme une mode anglo-saxonne importée, et s'en trouve déprécié. Il est considéré comme adéquat pour les faits divers, mais pas pour les informations de long terme comme le procès Eichmann. La chronique, ainsi, prédomine dans la presse de l'hexagone.

Le chroniqueur n'est pas objectif, mais explique honnêtement les raisons de sa subjectivité. Le reporter se doit d'être absolument objectif, il doit savoir travailler collectivement et partager ses informations avec les collègues<sup>130</sup>. Le reporter se réfère davantage aux sources que le chroniqueur, et les considère avec plus de méfiance. Entre la France et les Etats-Unis, une différence de journalisme existe. Aux Etats-Unis, est prônée l'idéologie : « les faits sont les faits », c'est-à-dire qu'il faut dire ce qu'il s'est passé, sans chercher à l'analyser. En France, « les événements sont inséparables de la signification qu'ils revêtent aux yeux de leurs acteurs, comme à ceux de leurs témoins, directs ou indirects. »<sup>131</sup>. Cela signifie qu'il y a un degré d'interprétation, plus ou moins grand, de l'évènement par le journaliste. Dans le cadre du procès Eichmann, avons-nous affaire à des chroniqueurs français ou à des reporters ? La frontière est trouble, ce qui pourrait laisser à penser que le reporter est parfois présent dans chaque journaliste français qui devrait être considéré comme un chroniqueur.

---

<sup>128</sup> Francis BALLE, *op. cit.*, p. 53.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 56.

Les articles rédigés, pour l'intégralité du procès, se veulent d'être objectifs dans le sens où il s'agit d'un événement juridique où la personne jugée n'a pas encore été déclarée innocente ou coupable. Les journalistes se doivent ainsi de rapporter le contenu des sessions sans prendre parti. Les journalistes français devraient se conduire comme des reporters, en ne rapportant que les faits. Seulement, même s'ils ne le font que plus ou moins intensément, les articles glissent tous vers une certaine subjectivité. Cette dernière se révèle à travers la sélection de l'évènement, de la partie de la session de la journée qui sera mise en avant. Elle se révèle aussi à travers le ton du journaliste, qui est souvent adéquat avec la ligne éditoriale du journal pour lequel il travaille. Par exemple, *La Croix* qui met en avant les évocations à la religion et à la morale religieuse au cours du procès ; ou encore *France-Soir* qui met en avant les sessions où des cris, des pleurs, des évanouissements surviennent.

Les journalistes ont un objectif essentiel qui est d'aborder les informations de manière à informer le mieux possible et attirer des lecteurs. Un journaliste aurait besoin de temps pour produire des articles de bonne qualité. Seulement, ils sont souvent dans l'urgence, notamment dans le monde de la presse quotidienne qui doit se renouveler chaque jour. Un journaliste doit donc être concis, factuel, tout en montrant une grande maîtrise de son sujet. Le fait qu'il ne puisse pas consacrer beaucoup de temps à l'enquête de fond, pour aller vite, peut donner lieu à des erreurs ou des approximations. Dans le cadre des neuf journalistes de ce corpus, présents dans l'enceinte du tribunal de Jérusalem, le risque pourrait être que, dans l'urgence, ils ne se fient qu'à la première traduction en direct. Or, cette traduction est parfois tronquée, puisque les traducteurs cherchent à rendre la majeure partie de ce qui se dit, mais la difficulté de la tâche conduit à oblitérer certains propos. La traduction en direct peut également conduire à des erreurs de traduction, d'interprétation. Les journalistes devraient donc attendre le lendemain qu'il leur soit distribué un papier avec la traduction, correcte et intégrale, de la séance de la veille. Cependant, les nouvelles doivent généralement être envoyées le jour même, donc il peut y avoir des erreurs factuelles dans les articles.

Les journalistes présents au procès Eichmann rédigeaient souvent leurs articles à la suite de la session, ou télégraphiaient rapidement les informations au siège français. Ils ne semblaient donc pas intéressés par les sources fournies au procès. Ce qui est sous-entendu est qu'ils se fondent sur les notes qu'ils ont prises à la suite de la traduction simultanée, malgré les erreurs et approximations qu'elle peut contenir. Cela les rapproche plutôt du chroniqueur du reporter. Toutefois, une attitude régulière laisse à penser qu'ils ont certains côtés du reporter. Le plus flagrant est celui de l'échange de données, d'informations, entre journalistes français, et même

peut-être avec des étrangers. Par exemple, si un journaliste manque une session le matin, un collègue peut accepter de lui confier ses notes. Cela est le résultat de liens d'amitiés entre journalistes, présents au même endroit. Joseph Kessel raconte par exemple :

Chaque matin et chaque après-midi, à la sortie des séances, correspondants permanents et envoyés spéciaux s'abordaient pour poser, les uns aux autres, toujours la même question et en même temps :

- Que pensez-vous d'Eichmann ? Y voyez-vous plus clair aujourd'hui ?  
On échangeait idées, suppositions, déductions, analyses, puis chacun avouait son impuissance et se précipitait à son travail<sup>132</sup>.

En tout cas, chronique ou reportage, les deux types de journalisme partagent la volonté de faire de l'information d'actualité, de raconter ce qu'il se passe, au plus grand nombre de citoyens. C'est ce qui fait du journalisme une profession dont la légitimité est reconnue, car participent au bien commun et aux valeurs fédératrices d'un pays. Le journaliste à Jérusalem, reporter ou chroniqueur, doit « garder ses distances vis-à-vis de ses interlocuteurs quotidiens »<sup>133</sup>. C'est-à-dire ses lecteurs, son rédacteur en chef qui défend la ligne éditoriale, les experts, les confrères, et les acteurs ou témoins du procès Eichmann.

Parmi tous les journaux du corpus, un journaliste s'impose grâce à son nom. Il s'agit de Joseph Kessel, figure illustre du grand reportage. Il a assisté au procès Eichmann pour le journal *France-Soir*, et a publié 12 articles, du 12 au 22 avril, pour la phase d'ouverture du procès, puis du 22 juin au 9 juillet, pour l'interrogatoire d'Eichmann.

Joseph Kessel est né en 1898, en Argentine, dans une famille de Juifs russes<sup>134</sup>. Il a vécu en France, où son père travaillait en tant que médecin. Il a également, dès tout jeune, séjourné en Russie dans sa famille maternelle<sup>135</sup>. Il parle donc aussi bien le français que le russe. Il a passé son baccalauréat en France, et suivi une licence de lettres à la Sorbonne<sup>136</sup>. Il a connu la

---

<sup>132</sup> Joseph KESSEL, *Jugements derniers : le procès Pétain, le procès de Nuremberg et Eichmann*. Paris, Christian de Bartillat, 1995 (recueil de textes extraits de *France-Soir*, juillet-décembre 1945 et 1961), p. 203.

<sup>133</sup> Francis BALLE, *op. cit.*, p. 56.

<sup>134</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 178.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 179.

<sup>136</sup> *Ibid.*

Première Guerre mondiale au cours de laquelle il s'est engagé en tant qu'aviateur à 18 ans<sup>137</sup>. Après avoir été aviateur pour le compte du général Janin à Vladivostok, il revient en France et commence à rédiger des articles pour la revue *Débats*<sup>138</sup>. Son style de plume et son investissement dans ses enquêtes font qu'il est rapidement repéré. Il écrit de nombreux reportages pour *Le Figaro* et *La Liberté*. Il travaille ensuite pour Gallimard, et publie quelques livres à partir de 1922<sup>139</sup>. Il est donc promu au rang d'homme de lettres. Il a été élevé par une mère juive qui l'a imprégné de la tradition, bien qu'il soit détaché de toute pratique religieuse. Et sa culture juive se retrouve réveillée lorsqu'en 1926 il est invité par des sionistes à visiter les colonies juives de Palestine. Il se tourne donc vers le Moyen-Orient, et publie reportages pour *Le Journal*<sup>140</sup>. Par la suite, il voyage beaucoup et écrit pour des titres de presse variés. En plus de ses reportages, il continue à écrire des livres, s'essaye aux scénarios de films, et à la direction de magazines<sup>141</sup>.

C'est un homme aux multiples talents. Il aspire à écrire non pas pour les élites, mais pour tous. Cette façon d'écrire, pour tous, a été façonné en partie par les journaux. Au début de la Seconde Guerre mondiale, les correspondants de guerre font leur retour, et Joseph Kessel fait partie du lot, pour le compte de *France-Soir*<sup>142</sup>. Il a par la suite couvert les procès d'après-guerre comme Nuremberg, le procès Eichmann ou celui du maréchal Pétain. Il se présente comme un grand reporter, et il est connu dans la postérité comme un maître du grand reportage<sup>143</sup>.

Tableau 5 – Titres et dates des articles publiés par Joseph Kessel pour *France-Soir*

Dates exactes	Titre de l'article
9–	
10/07/1961	Eichmann, balbutiant, se retrouve sans dossiers, seul avec ses crimes
16/07/1961	Eichmann : féroce duel entre le procureur et le bourreau SS
14/07/1961	« Oui, la pendaison du chef de la Gestapo était juste » a dit Eichmann
12/07/1961	« Au secours, voilà Eichmann », hurlait à l'asile St Jean d'Acre une ancienne déportée
07/07/1961	Eichmann, le soumis, redevient un fauve : ses ex-complices dans l'horreur témoignent contre lui
01/07/1961	« Déportez aussi les enfants juifs français », ordonna Eichmann

<sup>137</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 179.

<sup>138</sup> *Ibid*, p. 180.

<sup>139</sup> *Ibid*, p. 188.

<sup>140</sup> *Ibid*.

<sup>141</sup> *Ibid*, p. 189.

<sup>142</sup> *Ibid*, p. 351.

<sup>143</sup> *Ibid*, p. 177.

22/06/1961	« Pour apprendre l'hébreu j'aurais pu jeter un rabbin en prison. Je ne l'ai pas fait », explique l'accusé
22/04/1961	J'ai vu Israël danser pour se débarrasser de ses fantômes
21/04/1961	Eichmann raconte les camps de la mort avec une voix de salon
20/04/1961	C'est écroulé sur son siège qu'Eichmann a écouté le terrible réquisitoire du procureur
13/04/1961	« J'ai vu Eichmann livide lutter contre ses nerfs »
12/04/1961	Pas de haine en Israël pour Eichmann le bourreau SS

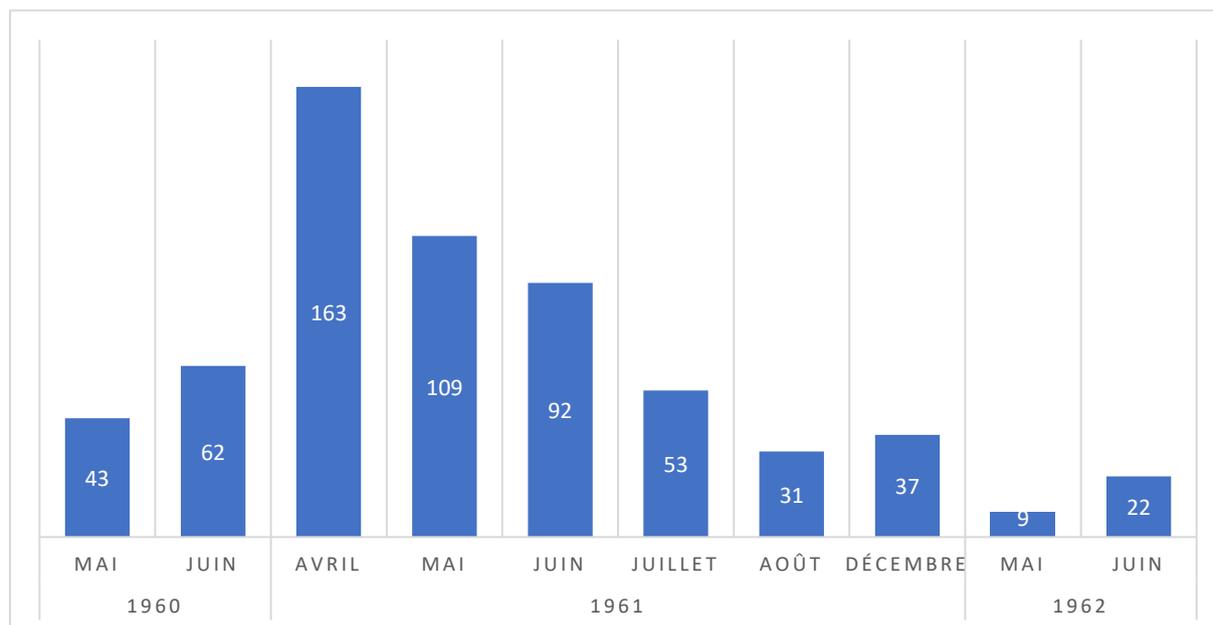
Il avance des arguments qui captent, au sein de *France-Soir*, des choix idéologiques et politiques communs. Il rend ses titres vivants, en citant des propos d'Eichmann, et en utilisant beaucoup de descriptions. Il ne se révèle donc pas être un grand reporter comme il en avait l'ambition, mais plutôt comme un chroniqueur qui analyse l'homme en tant que tel. Il utilise l'homme comme sujet, en l'occurrence le type d'Adolf Eichmann, en présentant son micromilieu, ses comportements, ses sentiments, et ses ressorts intimes tels qu'il les interprète. Il représente une forme de juste milieu entre le reporter, et le chroniqueur français, en s'intéressant à une crise politique et judiciaire, tout en s'intéressant à l'homme qu'il cherche et qu'il voit. Kessel est un journaliste particulier dans le sens où il cherche à découvrir les tréfonds noirs de l'âme humaine<sup>144</sup>. Il apprécie aussi bien de mettre en lumière des êtres hors du commun que des sujets choquants qui marqueront son public. Il est curieux de découvrir comment fonctionne l'âme humaine. Et surtout, vis-à-vis du procès Eichmann, il sait rendre compte de la dimension historique et humaine du procès. C'est ce qui fait de lui un reporter attiré pour *France-Soir*. Bien que son style d'écriture semble relever de la chronique, le choix de ses sujets et le fait de s'impliquer dans la longue durée relève du reportage.

Ensuite, l'exemple de Joseph Kessel permet de mettre en lumière la chronologie générale de l'intérêt des journalistes pour le procès.

---

<sup>144</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 239.

Figure 10 – Nombre mensuel d'articles publiés pour chaque périodique



*En abscisses, les mois de publication / en ordonnées, le nombre de publications par journal*

D'abord, les trois premiers mois du procès en tant que tels concentrent près de 60 % de l'ensemble des articles publiés, en premier lieu le mois d'ouverture du procès qui débute le 11 avril. En effet, le mois d'avril 1961 a connu le plus de publications, plus d'un quart des publications de la part des quotidiens, comme une trentaine de journalistes français étaient présents dans l'enceinte de *Beit Ha'am*, et tous les journaux se trouvaient sur le qui-vive pour traquer des informations « fraîches ». En mai et juin, les six quotidiens nationaux étudiés ont des envoyés spéciaux à Jérusalem, ce qui justifie le fait qu'il y a la continuation d'une forte couverture de l'évènement, avec respectivement 17,5 % puis 14,5 % du chiffre total de publications à propos du procès de Jérusalem. Par la suite, les envoyés spéciaux sont progressivement retirés, au fur et à mesure de la baisse d'intérêt du public. Le *climax* du mois d'avril s'explique par le fait que c'est celui qui offre le plus de nouveautés. Les journalistes espèrent obtenir des explications autour de l'arrestation d'Eichmann, ou sur d'autres aspects de son procès qui est pré visualisé comme un des grands évènements médiatiques du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant, cet esprit de nouveauté se trouve éclipsé par la répétition des sessions qui ont du mal à nourrir l'attente des journalistes. L'accusation et la défense, au cours du mois d'avril, commencent d'abord par lancer de longs débats juridiques autour de la compétence du tribunal

à juger Adolf Eichmann<sup>145</sup>, ce qui fait fuir certains journalistes, à l'affût d'évènements plus palpitants et ainsi plus vendeurs. Par la suite, à partir de mai, commence le défilé des témoins. Puis Eichmann intervient pour sa défense. Ces deux phases ont tendance à mieux satisfaire les attentes des journalistes. Ainsi, dans les articles, plus de mention de manque de matériel journalistique, ou d'ennui dans le prétoire, remplacées par des sessions fournies en informations et plus palpitantes.

Maintenant, si l'on se concentre sur l'analyse du journal *France-Soir* et la présence de Joseph Kessel au procès Eichmann, il s'avère qu'elle confirme la chronologie établie ci-dessus.

Si l'on se concentre sur les chiffres extraits de la base de données, il s'avère que *France-Soir* a publié 97 articles sur la durée de l'affaire Eichmann, s'étendant d'avril à décembre 1961, en comptant les épisodes de mai et juin 1960, et 1962. Sur les 97, Joseph Kessel en a rédigé 21 : 10 en avril, 4 en juin, 6 en juillet et 1 en août. Il n'a pas rédigé d'articles à ce propos en 1960 et 1962, concentrant uniquement sa présence sur le procès en tant que tel. D'un autre côté, Alain Guiney, présenté comme le « correspondant permanent » de *France-Soir* au procès Eichmann, en a écrit 46. Ce dernier a couvert tous les mois du procès, d'avril à août puis décembre. Il a également rédigé des articles à propos d'Eichmann en mai 1960, et juin 1962. Cela signifie que 29 articles sont sans auteur. En réalité, il s'agit soit des articles viennent de dépêches d'agence de presse, soit de « dépêche *France-Soir* ». En l'occurrence, il est impossible de définir si ces dépêches *France-Soir* proviennent d'Alain Guiney, ce qui serait le plus probable ; ou bien d'agences de presse et qui ont été ainsi reformulées par les journalistes de *France-Soir*.

Sur les 96 articles publiés par *France-Soir* à propos du procès Eichmann, seuls neuf ont été annoncés en une. En sachant que régulièrement, un encadré apparaît en une, mais renvoie à un article situé dans les pages intérieures du journal.

Tableau 6 – Articles en une de *France-Soir* rédigés par Joseph Kessel

Dates exactes	Titre de l'article	n° page
26/05/1960	Le SS Eichmann capturé par Israël aurait été trahi par une lettre d'amour	1
12/04/1961	Pas de haine en Israël pour Eichmann le bourreau SS	1
13/04/1961	« J'ai vu Eichmann livide lutter contre ses nerfs »	1

<sup>145</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, art. cit., *Le Monde*, 19 avril 1961, p. 5.

19/04/1961	Le procureur Gideon Hausner décrit les transferts d'enfants juifs français en Allemagne	1
09/06/1961	Un homme s'évanouit au souvenir des atrocités nazies	1
14/06/1961	Un SS jugé à Stuttgart : il avait fait pendre un Français en 1943	1
22/06/1961	« Pour apprendre l'hébreu j'aurais pu jeter un rabbin en prison. Je ne l'ai pas fait », explique l'accusé	1
30/05/1962	Eichmann : appel rejeté	1
02/06/1962	J'ai vu pendre Adolf Eichmann, le colonel SS condamné pour la mort de 6 millions de juifs, exécuté cette nuit à Tel Aviv	1

Nous aurions pu penser, de prime abord, que la figure illustre de Joseph Kessel apparaîtrait fréquemment sur la première page du journal, mais il n'y en a eu que quatre. Finalement, ne le sont que ses articles des 12 et 13 avril 1961, qui correspondent aux premiers jours du procès à Jérusalem. Le troisième article est titré « Le procureur Gideon Hausner décrit les transferts d'enfants juifs français en Allemagne »<sup>146</sup>. On peut logiquement penser que le fait de parler d'enfants, de surcroît français, a paru pertinent aux yeux des services de rédaction. La quatrième et dernière une de Kessel est datée du 22 juin 1961. Il annonce « "Pour apprendre l'hébreu, j'aurais pu jeter un rabbin en prison. Je ne l'ai pas fait", explique l'accusé »<sup>147</sup>. Nous apprenons indirectement qu'Eichmann va prendre la parole. Après une suspension d'une semaine, accordée pour préparer sa défense, Eichmann apparaît en tant que témoin pour sa propre défense.

Ainsi, aux yeux de Kessel, mais surtout aux yeux des services de rédaction qui font les choix de la une, trois éléments dominant : l'ouverture du procès ; la mention d'enfants juifs français ; enfin, après la succession de témoins de l'accusation, la première prise de parole de l'accusé pour sa défense. Les 9 et 14 juin 1961, deux articles sont annoncés en première page, le premier étant une dépêche, probablement rédigée par Alain Guiney. Il annonce « Un homme s'évanouit au souvenir des atrocités nazies »<sup>148</sup>. Une grande photographie occupe pratiquement l'intégralité de la page, représentant un homme évanoui. Il s'agit d'une scène qui a suscité une grande émotion, et qui a été reprise par tous les journaux. L'homme évanoui est Yehiel Dinour, un écrivain israélien qui a publié un livre sur son expérience à Auschwitz. Il annonce vouloir témoigner pour les deux millions de Juifs sont morts dans les chambres à gaz d'Auschwitz. Ses paroles et son évanouissement sont perçus comme un moment émouvant. Aux yeux de la

<sup>146</sup> Joseph KESSEL, « Pour tuer davantage de juifs, Eichmann s'adressait directement à Hitler et tenait tête à Rosenberg », *France-Soir*, 19 avril 1961, p. 5.

<sup>147</sup> Joseph KESSEL, « J'ai vu Israël danser pour se débarrasser de ses fantômes », *France-Soir*, 22 avril 1961, p. 4.

<sup>148</sup> Alain GUINEY, « Procès Eichmann : un homme s'évanouit au souvenir des atrocités nazies », *France-Soir*, 9 juin 1961 p. 1.

rédaction de *France-Soir*, cela a pu être perçu – parmi la procession de témoins et d’horreurs – comme un bon élément de presse sensationnaliste. Le second papier a été rédigé par Stéphane Roussel, correspondante permanente pour *France-Soir* à Bonn. Elle annonce qu’un SS a été jugé à Stuttgart, pour avoir fait pendre un Français en 1943. Cela permet de signaler que d’autres procès de nazis ont lieu, et que les crimes contre des français sont punis. Ensuite, pour Alain Guiney, avec 46 articles à son actif, un seul se trouve en première page – le 26 mai 1960. Cette date est liée à l’annonce de la capture d’Adolf Eichmann, le 23 mai 1960, autre élément marquant dans la chronologie du procès Eichmann. L’article en question donne des informations complémentaires à propos de cette arrestation. Bien qu’il soit correspondant permanent du procès Eichmann, mentionnant ainsi 46 nouvelles, Guiney est absent de la une. Deux autres unes sont en 1962, le 30 mai et le 2 juin, provenant d’agences de presse. Cela coïncide avec la mise à mort d’Adolf Eichmann, après le rejet de sa demande d’appel, dernier évènement qui clôt, aux yeux de la presse, le procès Eichmann. En somme, les choix de la première page ne semblent pas être influencés par le journaliste qui écrit l’article. Le journaliste ne fait pas la une, c’est l’évènement qui fait la une. Etant donné qu’il y a peu d’articles en une, il serait pertinent de rechercher où les textes de Kessel et Guiney sont généralement placés. En l’occurrence, la majorité des articles se trouvent en page 4 et 5. Lorsque l’on regarde la présentation générale du journal, il s’avère que ces deux pages correspondent à une rubrique spéciale nommée « Câbles et dépêches de nos envoyés spéciaux ». Le fait que les articles se trouvent majoritairement en page 4 et 5 du journal ne signifie pas un désintérêt du journal. Au contraire, cela signifie que le lecteur qui souhaite suivre ce sujet sait qu’il peut s’y rendre directement pour suivre les nouvelles internationales via les dépêches situées sur ces pages. Dans d’autres quotidiens nationaux du corpus on peut retrouver une telle rubrique, et c’est là que se trouvent également une grande partie des articles à propos du procès.

De manière globale, le journal respecte la chronologie du procès à travers la continuité des articles d’Alain Guiney, et marque les temps forts de cette chronologie en mettant en avant la figure de Joseph Kessel.

Alain Guiney est un correspondant permanent, présent en Israël, qui a fait la couverture de tout l’évènement du procès Eichmann, de mai 1960 à juin 1962. Nous ne savons rien de la personne, en tant que journaliste, mais on peut supposer qu’il s’agit d’un journaliste qui travaille pour le compte de *France-Soir*, et qui a été détaché de manière permanente pour assister au procès Eichmann. Les grandes rubriques ont chacune leur grand reporter, spécialistes dans leur

domaine<sup>149</sup>. Ils travaillent dans les bureaux en France et partent ponctuellement à l'étranger pour couvrir des événements. En parallèle aux envoyés spéciaux, pour les journaux, il y a également des correspondants locaux. Certains sont liés par un contrat, d'autres sont pigistes<sup>150</sup>. Il est difficile de savoir si Guiney est un journaliste français qui se déplace dans d'autres pays à l'occasion, ou bien s'il habite en Israël de manière permanente. L'envoi d'un reporter dans le cadre d'une couverture de grande envergure coûte extrêmement cher pour un journal. Il serait possible d'imaginer que Guiney est comme André Scemama. André Scemama travaille pour *Le Monde* en Israël, où il habite de manière permanente. L'autre hypothèse serait que Guiney ait été envoyé par le journal entre avril et juillet 1961 – il n'a rien publié en août –, puis est retourné en France. Il est certainement retourné à Jérusalem en décembre à l'occasion du verdict. Cela s'expliquerait par l'emploi du terme « envoyé spécial permanent »<sup>151</sup> dont il est qualifié dans le chapeau de ses articles. Dans les deux cas, cela témoigne de l'intérêt profond de *France-Soir* pour le procès Eichmann, puisque le journal semble y voir un investissement rentable.

*France-Soir* n'est pas le seul journal à voir l'intérêt du procès Eichmann. Mis à part les deux journaux régionaux du corpus, tous ont envoyé au moins un envoyé spécial. Les périodes de présence sont liées au prestige des journalistes, à l'actualité en dehors du procès. Les présences plus ou moins longues des envoyés sont également liées aux coûts engendrés, qui sont assumés de manière différente en fonction des quotidiens. *Le Figaro*, a envoyé son chroniqueur favori, qui a grandement participé à l'essor du grand reportage dans le journal, James de Coquet<sup>152</sup>. Il est resté présent sur place entre avril et décembre 1961. Jacques Coubard pour *L'Humanité*, et Gabriel Dupire pour *La Croix* sont restés d'avril à août à Jérusalem. *Le Monde* s'est représenté en la figure de Jean-Marc Théolleyre. Toutefois ce dernier n'était présent à Beit Ha'am qu'au cours d'avril et mai. Par la suite, son confrère israélien André Scemama s'est chargé de l'actualité du procès. Le journal *Le Monde* a commencé à s'intéresser au grand reportage plus tardivement, après les procès de la Libération. Il fait primer le politique, l'analyse, l'explicatif. A l'inverse de journaux comme *France-Soir* ou *Le Figaro* qui laissent place au pittoresque, à l'économique ou au social<sup>153</sup>. *Le Monde* espère ainsi produire une information de qualité, où ils suggèrent plus qu'ils n'affirment. C'est ainsi que le journal impose sa propre empreinte au genre du grand reportage.

---

<sup>149</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 369.

<sup>150</sup> *Ibid*, p. 370.

<sup>151</sup> Alain GUINEY, « Eichmann : L'avocat du bourreau des juifs s'attend à une condamnation à mort », *France-Soir*, 9-10 avril 1961, p. 4.

<sup>152</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 360.

<sup>153</sup> *Ibid*, p. 362.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'apparition d'articles de grand reportage augmente, mais pas la pagination des journaux<sup>154</sup>. Cet essor est lié au fait que le nombre de reporters augmentent. Cela signifie qu'il y a moins de prestige pour le statut de grand reporter, et entraîne des conflits entre confrères. Toutefois, Kessel reste une figure emblématique. Sa notoriété lui assure une liberté que d'autres n'ont pas. Il a la possibilité de choisir ses sujets de reportage, et peut travailler avec différents journaux. Il participe à la profusion du grand reportage dans *France-Soir*, en leur fournissant régulièrement des travaux. Ainsi, il produit de nombreux articles sur les crises de l'étranger, sur des problèmes intérieurs, ou encore des portraits de personnalités publiques. Le grand reportage se reconnaît au fait qu'il est souvent sans photographies, par manque de place mais surtout par le fait que le texte est considéré comme plus important que l'image<sup>155</sup>. Toutefois, lorsqu'on examine le contenu de *France-Soir* à propos du procès Eichmann, des photographies apparaissent, tantôt de Joseph Kessel, tantôt d'Eichmann. *France-Soir* semble aspirer à plus de sérieux, de par la présence de plus en plus nombreuse d'articles de qualité. Cependant, il reste parasité par les faits divers et les articles magazine que le public populaire affectionne. Il est parfois compliqué de distinguer les enquêtes des envoyés spéciaux de ces articles. En tout cas, il semblerait que Kessel profite des privilèges liés à sa notoriété. Ainsi, il n'est présent à Jérusalem que du 12 au 22 avril, ou du moins il ne publie qu'à ce moment-là. Ensuite, il s'absente longuement et revient le 21 juin – jusqu'au 24 – car c'est autour de cette date qu'Eichmann prend la parole pour sa propre défense. Kessel, dans sa volonté d'écrire des articles sérieux, semble s'intéresser à la psychologie du bourreau plutôt que d'écrire des articles « larmoyants » sur les récits des témoins. Dans tous ses articles, Kessel semble vouloir se concentrer sur Eichmann. Il l'observe beaucoup, et décrit ses attitudes physiques dans ses articles, cherchant à percer dans la psyché de cet assassin de papier. Il le décrit tantôt « comme un reptile dressé »<sup>156</sup>, que ses « lèvres frémissent comme des vermisseaux »<sup>157</sup>, tantôt comme « le technicien glacé de l'horreur »<sup>158</sup>. D'où son intérêt à revenir du 1<sup>er</sup> au 16 juillet, puisqu'il s'agit d'une période où Eichmann a toujours la parole et raconte sa version des faits. Le 16 août Kessel publie un dernier article, dont le chapeau est « Le célèbre romancier et journaliste Joseph Kessel, qui a assuré pour *France-Soir* le reportage des

---

<sup>154</sup> Marc MARTIN, *op. cit.*, p. 371.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>156</sup> Joseph KESSEL, « Jamais criminel n'a été dans une solitude aussi désespérée qu'Eichmann. Renié par ses ex-complices eux-mêmes, son seul espoir : l'avocat que l'Allemagne refuse de payer », *France-Soir*, 19 avril 1961, p. 4.

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Joseph KESSEL, « Eichmann, racontant ses crimes, a rougi une fois : il avait oublié de se lever pour répondre à un des juges », *France-Soir*, 23 juin 1961, p. 7.

grands moments du procès Eichmann, à Jérusalem fait le point de quatre mois d'audience »<sup>159</sup>. Ce chapeau souligne le statut de Kessel aux yeux des services de rédaction du quotidien. En tout cas la présence de l'émérite reporter à Jérusalem rythme les périodes les plus intéressantes du procès – à ses yeux. Il délaisse le récit des témoins, afin de se concentrer sur l'observation de l'accusé. Cependant, Guiney a rapporté le récit de tous les accusateurs. Les deux journalistes sont ainsi complémentaires dans leur travail sur le procès Eichmann. Guiney couvre tout, et informe régulièrement. Tandis que Kessel profite de la présence de Guiney pour ne couvrir que les sessions qui l'intéressent. Il sélectionne les moments qu'il estime avoir du potentiel.

Cette première partie a eu pour but de faire, non pas une étude du procès Eichmann, mais bien de la presse vis-à-vis de cet évènement, la presse étant l'élément majeur de ce mémoire.

Nous avons ainsi pu constater l'importance du choix des évènements relatés dans les journaux, car les quotidiens sont soumis à des enjeux commerciaux et financiers. Les journalistes sont les porte-parole de la presse. Ils doivent adapter leur ton et leurs propos à la ligne éditoriale du journal pour lequel ils travaillent, afin de maintenir l'identité du journal. Le placement de l'évènement dans le journal est essentiel, et ce procès qui est considéré comme un évènement novateur dans l'histoire de la Shoah – pour les historiens « de l'après procès » – ne paraît pas en être un pour la presse du « pendant » le procès. Certes, la couverture médiatique témoigne d'un intérêt pour le procès Eichmann, mais il est très facilement éclipsé par d'autres évènements porteurs de plus forts enjeux pour la presse qui lutte constamment pour sa survie.

Maintenant, des journalistes présents à Jérusalem – tels que Joseph Kessel – ont, individuellement, manifesté un fort intérêt pour le procès et notamment pour la personnalité de l'accusé, Adolf Eichmann.

---

<sup>159</sup> Joseph KESSEL, « "La mort d'Eichmann ne ressuscitera personne" disent les Israéliens qui ne souhaitent pas l'exécution de l'ex colonel SS », *France-Soir*, 16 août 1961, p. 6.

## **PARTIE II**

### **Les différents portraits d'Adolf Eichmann dans la presse française, 1960 - 1962**

## Chapitre 1

### Connaître et reconnaître Adolf Eichmann

L'étude de qui était Adolf Eichmann constitue le cœur de cette partie. Avant de s'intéresser à la personnalité d'Eichmann qui s'affirme dans l'enceinte du tribunal, il s'agit de comprendre qui est l'homme exfiltré d'Argentine pour être jugé en Israël. En 1960, après son arrestation, la presse publie quelques données biographiques. Elles permettent d'expliquer la particularité de la personne d'Adolf Eichmann, et l'engouement qui s'ensuit après l'annonce de son arrestation par le premier ministre d'Israël, Ben Gourion. Dans un second temps, les traits d'Eichmann sont analysés à partir des photographies publiées dans la presse, donnant aux lecteurs d'alors un visage au criminel nazi.

#### A) Adolf Eichmann en biographie(s)

Lors de l'annonce de la capture par le premier ministre d'Israël, Ben Gourion, le 23 mai 1960, Adolf Eichmann était inconnu du grand public. Les noms des grands criminels nazis – quand ils ne se sont pas suicidés à la fin de la guerre – tels que Hermann Göring, le plus haut dignitaire nazi vivant après le suicide d'Adolf Hitler, Rudolf Hess, successeur désigné du Führer jusqu'à son départ pour l'Angleterre en 1941, Ernst Kaltenbrunner, successeur de Heydrich et chef du RSHA (Office central de sécurité du Reich), Martin Borman, chef du parti nazi ou Joachim von Ribbentrop, chef de la diplomatie du Reich depuis 1938, ont été jugés et condamnés à mort par le tribunal de Nuremberg (20 novembre 1945 - 1<sup>er</sup> octobre 1946). En 1960, lorsque la presse fait des recherches sur Adolf Eichmann, des journalistes découvrent que son nom a été régulièrement cité au cours du procès de Nuremberg. Mais ce dernier – non identifié – n'a pas été inquiété. Pourtant, il a été fortement accusé, notamment par Dieter Wisliceny, un de ses collègues devenu son subalterne, puis par Rudolf Hoess, commandant du complexe d'Auschwitz<sup>160</sup>.

A Nuremberg, Wilhelm Höttl a déclaré qu'Eichmann lui a dit à la fin de la guerre – après avoir consommé une grande quantité d'alcool – que six millions de Juifs ont été tués au cours de la guerre<sup>161</sup>. Ce chiffre devait rester secret, et peu de personnes en connaissaient l'exactitude. C'est pourquoi les titres de journaux qualifient souvent Eichmann de « responsable

---

<sup>160</sup> Annette WIEVIORKA, *Eichmann de la traque au procès*. Bruxelles, A. Versaille, 2011 (1<sup>e</sup> édition : 1989), p. 19.

<sup>161</sup> Bettina STANGNETH, *op. cit.*, p. 101.

de la mort de six millions de Juifs », reprenant les termes employés par Ben Gourion pour annoncer la capture du criminel à la Knesset (le parlement israélien). La presse considère qu'Eichmann est l'auteur de six millions de meurtres, et cette assimilation est liée à cet épisode advenu à Nuremberg. Après l'annonce de la capture d'Eichmann, les journaux consacrent de longs reportages au personnage d'Eichmann et à la « Solution Finale »<sup>162</sup>. Ils dressent des biographies plus ou moins convaincantes.

### 1. Les biographies d'Adolf Eichmann

La longue notice biographique publiée par le journal *La Croix*, le 10 avril 1961<sup>163</sup>, c'est-à-dire la veille du procès, ne contient que des informations correctes, lorsqu'elle est comparée aux biographies officielles. Le journaliste s'est fondé sur des documents d'archives qu'il cite, afin de construire son portrait. Une année sépare alors la capture d'Eichmann (23 mai 1960) du début du procès (11 avril 1961), les journalistes ont ainsi eu le temps de faire leurs recherches. Ils ont peut-être pu se rendre aux archives, mais cela demanderait des moyens financiers, temporels et linguistiques que les journaux n'ont pas nécessairement. Ainsi, il est plus probable qu'ils se soient fondés sur une littérature existante. Par exemple, il est dit que les supérieurs d'Eichmann ont écrit à propos de lui qu'il avait une « personnalité énergique et impulsive qui possède des qualités administratives remarquables »<sup>164</sup>, qu'il est un « spécialiste reconnu »<sup>165</sup> de son champ d'action particulier. C'est un homme organisé et bon négociateur. L'article de *La Croix* apprend au lecteur, entre autres, que dans son ascension au sein du parti nazi, Eichmann a travaillé sur les questions de la franc maçonnerie et des Juifs, puis fut envoyé successivement à Vienne et à Prague pour organiser l'expulsion et la spoliation des juifs ; puis a été chargé de l'organisation des camps de concentration, ce qui n'est pas exact. Par la suite, son rôle prend de l'ampleur : il est chargé de nettoyer les régions conquises par les Allemands de leurs juifs. *France-Soir* publie le même jour, le 10 avril, une description physique et psychologique d'Eichmann. Pour le journaliste, qui cite les propos des enquêteurs en charge d'interroger l'accusé, Eichmann est un bon lecteur qui prépare son procès avec sérieux, mais il manque de culture et ignore les problèmes politiques. Dans l'ensemble, « c'est une personnalité sans grand relief »<sup>166</sup>, ce qui le conduit à se demander comment des hommes comme Eichmann ont pu

---

<sup>162</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 12.

<sup>163</sup> Gabriel DUPIRE, « Eichmann : six millions de morts sur la conscience », *La Croix*, 10 avril 1961, p. 4.

<sup>164</sup> *Ibid.*

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Alain GUINEY, art. cit., *France-Soir*, 9-10 avril 1961, p. 4.

dominer l'Europe et détruire des millions d'êtres humains. Le procès tentera de répondre à cette question qui est sur toutes les lèvres.

Ce constat d'exactitude biographique en avril 1961 est différent des premières biographies d'Eichmann publiées en 1960 dans la presse, qui comprennent des erreurs. Des rumeurs disent qu'il aurait été capturé au Koweït, nouvelle que la « radio israélienne avait annoncé en octobre dernier »<sup>167</sup>. C'est une erreur qui démontre l'efficacité des services secrets israéliens qui ont maintenu le mystère sur l'arrestation d'Eichmann. Après-guerre, Eichmann a quitté l'Europe pour aller directement en Argentine. Ce mystère est probablement motivé en partie par le fait qu'Eichmann a été kidnappé, et que l'opération israélienne a violé la souveraineté nationale de l'Argentine. Cela a conduit à un incident diplomatique entre Israël et l'Argentine et une bataille sur des questions de droit international et de justice, dont traitent la majeure partie des articles de juin 1960.

*Le Parisien*, dès le 26 mai 1960, annonce correctement qu'Eichmann vient de Solingen, où il est né en 1906. Il a trois fils. Il semblerait que le journaliste tire ses informations de Simon Wiesenthal, un « chasseur de nazis »<sup>168</sup>. Ce dernier a réuni une collection de documents à propos d'Eichmann, dès Nuremberg. Cette collection se trouve à l'institut historique de Jérusalem dès 1960. André Scemama et Alain Guiney, correspondants permanents en Israël respectivement pour *Le Monde* et pour *France-Soir*, ont pu l'exploiter pour recouper la vie du criminel qu'ils allaient observer. *La Croix*, malgré des informations pertinentes, se trompe en disant qu'« Eichmann avait changé son visage par chirurgie esthétique et s'était introduit au Moyen-Orient ». Nombreux sont les articles de 1960 où la majorité des informations sont correctes, mais minées par des « on-dit », ce qui signifie qu'à cette période les journalistes ont une méconnaissance du personnage d'Eichmann et du régime nazi. Cela donne l'impression que l'arrestation d'Eichmann est considérée comme un évènement à sensation. Malgré des éléments véridiques dans les biographies, les circonstances floues de sa capture et le manque de connaissance du personnage conduisent les journalistes à diffuser des rumeurs qui s'avèrent fallacieuses. « Certains affirment qu'il est né à Saron, une colonie allemande de Templiers située non loin de Tel-Aviv que c'est en Palestine qu'il fut élevé, après un séjour de quelques années dans la Ruhr. Jamais on n'avait vu, avant lui, nazi consommé, antisémite farouche,

---

<sup>167</sup> *L'Alsace*, « Le lieutenant-colonel SS Eichmann est arrêté en Israël », 24 mai 1960, p. 1.

<sup>168</sup> Boris KIDEL, « Enquête Simon Wiesenthal », in Klarsfeld, Serge, *La Traque des criminels nazis*, Paris, Tallandier, 2013, p. 91-99. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/la-traque-des-criminels-nazis--9791021003774-page-90.htm>. (Consulté le 31 mai 2021).

parler si parfaitement l'hébreu, la langue de ses ennemis »<sup>169</sup>. *Le Figaro* laisse penser qu'il ne fait que citer une rumeur. Toutefois, le journaliste semble lui donner du crédit puisqu'un peu plus loin dans le texte, il qualifie Eichmann de « SS hébraïsant »<sup>170</sup>. Cette réaction de la part de Dominique Auclères suggère que par manque d'information sur Eichmann, la journaliste emploie des raccourcis qui permettent d'ajouter de la sensation à son texte. Ce sont des stratégies éditoriales effectuées par la presse, qui visent à créer un personnage afin de susciter un intérêt chez le lecteur, pour éveiller sa curiosité.

Grâce à *L'Humanité* du 27 mai 1960, la source de la biographie d'Eichmann diffusée dans les journaux est révélée, il s'agit du « service de presse du gouvernement israélien » qui « a publié hier une biographie d'Eichmann »<sup>171</sup>. Le journal cite donc des informations qui proviennent d'une source qui peut être considérée comme sûre. Les documents sont tirés du procès de Nuremberg, ou sur des témoignages, ainsi que sur des documents fournis par la République Fédérale Allemande (RFA)<sup>172</sup>. Cet ensemble de documents sont les premiers jalons de la multitude de pièces à convictions qui seront présentées au cours du procès d'Adolf Eichmann, d'avril à août 1961. En tout, près de 1 600 documents ont été produits au cours du procès<sup>173</sup>.

## 2. La biographie officielle d'Adolf Eichmann

Maintenant, voici la biographie précise d'Adolf Eichmann, telle qu'elle a été compulsée des dizaines d'années après le procès.

Né à Solingen, en Allemagne, le 19 mars 1906, Adolf Eichmann<sup>174</sup> passe une grande partie de son enfance à Linz, en Autriche. Considéré comme élève médiocre, il quitte l'école sans diplôme. En 1932, il assiste à une réunion du parti nazi autrichien, et par la suite, il adhère au parti national-socialiste (NSDAP) et rejoint la *Schutzstaffel* autrichienne (SS). La SS était d'abord un escadron chargé de la sécurité d'Adolf Hitler, qui devient une immense organisation composée de soldats chargés d'activités répressives dans les territoires occupés par le Reich, et du contrôle des camps de concentration. Lorsque les nazis accèdent au pouvoir en 1933, Eichmann retourne en Allemagne.

---

<sup>169</sup> Dominique AUCLERES, « Le criminel SS Eichmann, colonel SS hébraïsant », *Le Figaro*, 25 mai 1960, p. 1.

<sup>170</sup> Dominique AUCLERES, art. cit., *Le Figaro*, 25 mai 1960, p. 1.

<sup>171</sup> *L'Humanité*, « En entrant dans le bureau du juge d'instruction : j'ai toujours redouté ce moment, déclare Eichmann, le nazi responsable du massacre de 6.000.000 de juifs », 27 mai 1960, p. 2.

<sup>172</sup> *L'Alsace*, « Le Procureur général de Francfort publie des documents accablants pour Adolf Eichmann », 29-30 mai 1960, p. 2.

<sup>173</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*, p. 146.

<sup>174</sup> David CESARANI, *op. cit.*.

En 1934, il rejoint le *Sicherheitsdienst* (SD), le service de la sécurité de la SS, et dès lors, il connaît une ascension dans les rangs de la SS, en tant que « spécialiste » du sionisme et des Juifs. Son poste et son travail lui permettent de devenir très renseigné sur la culture juive, le sionisme, les langues juives, ce qui assoit sa légitimité comme « chargé de la question juive » à l'intérieur de l'appareil SS. En mars 1938, après l'*Anschluss*, il est envoyé au bureau du SD à Vienne, et ses résultats facilitent sa promotion comme *SS-Obersturmführer* (commandant d'une compagnie de cinquante à cent soldats) – grade qu'il conserve jusqu'à la fin de la guerre. Grâce à son efficacité, il prend la tête du bureau central pour l'émigration juive, chargé d'expulser tous les Juifs d'Autriche. Il devient le « spécialiste » de la « question juive » en mettant en place un procédé rapide pour traiter toutes les demandes d'émigration, dit du « tapis roulant ». Il collecte alors les chiffres de cette émigration forcée. Ce modèle remporte un véritable succès, qui est mis en place d'abord à Berlin puis à Prague. Cette initiative, parmi d'autres, révèle le portrait d'un homme zélé et agissant efficacement, et c'est sur cette image que l'accusation a insisté lors du procès de Jérusalem, présentant des documents à foison révélant cette facette d'Adolf Eichmann.

En décembre 1939, il intègre le tout nouvel Office central de la sécurité du Reich (RSHA) dont il dirige le service IV B4, chargé de l'évacuation des Juifs puis des affaires juives. Après l'arrêt de l'émigration forcée, il développe des projets pour faire émigrer les Juifs dans des terres n'étant pas destinées à être occupées par des Allemands de souche ou des *Volksdeutsche* – populations vivant hors des États à population majoritairement allemande, mais qui se définissent ethniquement comme allemandes – : c'est la « solution territoriale » de la « question juive ». C'est ainsi que les projets Nisko et ensuite Madagascar voient le jour, mais tous deux se soldent par des échecs en raison de trop nombreux obstacles. Ces projets confirment le rôle de « logisticien » assumé par Eichmann, sur lesquels les journaux insistent parfois beaucoup dans leurs titres. Ces échecs entraînent l'avènement d'une nouvelle « solution » chez les principaux dirigeants nazis, à savoir l'extermination physique des Juifs.

En janvier 1942, il participe à la conférence de Wannsee – moment où la « Solution Finale » dans sa dynamique éliminatrice est étendue à l'ensemble de l'Europe – dont il rédige le compte rendu. Il est alors nommé « administrateur du transport », c'est-à-dire responsable de toute la logistique d'identification et de déportation des Juifs vers les camps de concentration et les centres d'extermination. Fonction qui nourrit nombre d'accusations sur son rôle durant la Seconde Guerre mondiale, dans les « crimes contre le peuple juif » d'Europe, lors du procès de Jérusalem.

Adolf Eichmann est ainsi présenté – par le premier ministre israélien Ben Gourion – comme « l’architecte de la Solution Finale » ayant conduit à la mort plus de six millions de Juifs. En effet, il donnait les ordres pour la déportation de Juifs en direction des centres d’extermination. L’accusation, lors du procès de Jérusalem, le considère responsable car il a organisé les déportations qui ont conduit à la mort des millions de Juifs.

Depuis 1938, Adolf Eichmann s’occupa – point étudié en profondeur lors de son procès – de la « question juive » dans tous les pays de l’Europe nazie, mais le point d’orgue de son activité se situe en Hongrie. L’Allemagne envahit le pays uniquement en mars 1944, et renverse le régime du dirigeant Horthy qui refusait jusqu’alors de livrer les Juifs de son pays, ce qui explique les déportations tardives des Juifs hongrois. Eichmann y est envoyé pour organiser et superviser la déportation rapide des Juifs hongrois. Alors que l’Allemagne nazie subit défaite sur défaite face aux attaques de l’Armée Rouge sur le front Est, l’officier SS organisa alors les déportations de près de 400 000 personnes sur Auschwitz, entre mars et décembre 1944<sup>175</sup>.

Après la guerre, il a falsifié son identité afin d’échapper à un procès<sup>176</sup>. Il s’est retrouvé dans un camp de prisonniers en Allemagne géré par les Américains<sup>177</sup>. Craignant que son identité soit découverte, potentiellement après avoir entendu parler de la mention de son nom au procès de Nuremberg, il parvient à s’évader grâce à l’aide d’anciens comparses nazis le 5 février 1946<sup>178</sup>. Il devint ensuite bûcheron en Allemagne de l’Ouest, avant de partir en Argentine en 1950, grâce à un passeport humanitaire fourni par la Croix Rouge internationale et au réseau de la « ligne des rats » soutenu par le Vatican.

En Argentine, il vivait sous le nom d’emprunt de Ricardo Klement, mais nombre de ses collègues le connaissent sous le nom d’Eichmann. Il y mène une vie simple, rejoint par sa famille en 1953 (sa femme et ses deux fils – une fois en Argentine, il aura un troisième fils, Ricardo), dans la banlieue de Buenos Aires.

Durant les années 1950, des chasseurs de nazis, notamment Simon Wiesenthal<sup>179</sup>, partent à la recherche d’Eichmann. Certaines agences de renseignement (CIA, BND) savaient où se trouvait Adolf Eichmann, mais n’ont pas mis en œuvre des moyens pour permettre sa capture. L’histoire la plus courante est que Fritz Bauer, procureur allemand, fut averti de l’existence d’Eichmann en Argentine. Bauer, n’ayant pas confiance en la justice allemande,

---

<sup>175</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*, p. 54.

<sup>176</sup> Bettina STANGNETH, *op. cit.*, p. 102.

<sup>177</sup> *Ibid*, p. 103.

<sup>178</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 262.

<sup>179</sup> *Ibid*, p. 264.

dans laquelle les anciens nazis sont encore nombreux – dont la problématique fut soulevée lors du procès Eichmann – transmet l’information aux autorités israéliennes afin qu’elles capturent Eichmann. Les autorités israéliennes se sont chargées de localiser, d’identifier et de planifier l’enlèvement de ce dernier<sup>180</sup>.

Le jeune Etat d’Israël, fondé en 1948, est relativement récent lorsqu’il découvre l’existence d’Eichmann en Argentine. Les conditions de la création de cet Etat, et sa volonté de se réclamer en tant qu’Etat Juif, font qu’Israël se considère comme étant légitime à juger d’anciens criminels nazis.

C’est donc en Argentine, à proximité de son domicile, qu’en rentrant de son travail en autocar, il fut kidnappé par des agents Israéliens le 11 mai 1960<sup>181</sup>. Ces derniers l’ont détenu pendant neuf jours dans une maison en Argentine, afin d’obtenir ses aveux et surtout une autorisation signée leur permettant de le ramener, légalement, en Israël afin qu’il y soit jugé. Une fois l’autorisation signée, dans des circonstances encore débattues<sup>182</sup>, il fut ensuite ramené le 20 mai 1960 par un appareil de la compagnie nationale El Al affrété pour transporter des diplomates israéliens, se rendant en Argentine afin de célébrer l’anniversaire de l’indépendance de ce pays.

Une fois en Israël, il fut détenu au camp Iyar, et interrogé par le commissaire de police Avner Less<sup>183</sup>. Cet interrogatoire qui commence le 29 mai 1960 constitue l’enquête préliminaire du procès<sup>184</sup>. En parallèle, une équipe d’enquêteurs israéliens fut envoyée dans différentes parties du monde, notamment en Europe, afin de recueillir des preuves pour l’accusation, dans le but de déclarer Adolf Eichmann coupable lors de son procès. Coupable de crimes contre le peuple juif, de crimes contre l’humanité, de crimes de guerre, de participation à une organisation hostile : 15 chefs d’accusation ont été présentés par le procureur général Hausner à l’ouverture du procès officiel qui s’est déroulé à Jérusalem d’avril à décembre 1961.

Les biographies d’Eichmann dans la presse permettent de dresser un portrait psychologique de l’accusé. Les journaux ont publié des photographies d’Eichmann, pour

---

<sup>180</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 288.

<sup>181</sup> *Ibid.*, p. 294.

<sup>182</sup> Hannah ARENDT, *op. cit.*, p. 1251-1252.

<sup>183</sup> Avner LESS ; Bettina STANGNETH, *Lüge! Alles Lüge! Aufzeichnungen des Eichmann-Verhörers*. Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2012.

<sup>184</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 310.

proposer un portrait physique. Dès mai 1960, le lecteur français avait la possibilité de mettre un visage sur le nom du criminel nazi aux « six millions de victimes ».

## **B) Le pouvoir des images : Eichmann en photographie(s)**

Un quotidien est composé essentiellement de texte, mais il peut inclure également des photographies. La plupart des visuels présents sont des publicités, nécessaires à la survie d'un journal puisqu'elles apportent des recettes financières non négligeables. On y trouve également des photographies accompagnant certains articles. Elles permettent de les illustrer, d'introduire un propos, ou encore d'attirer l'œil du lecteur sur une information. Dans le cadre du procès Eichmann, la photographie permet de faire connaître la physionomie de l'accusé au grand public<sup>185</sup>. Pour l'historien, les photographies d'Adolf Eichmann sont une source historique précieuse car elle est censée reproduire la réalité de manière fidèle<sup>186</sup>. Elle permet aux historiens de connaître le visage d'Eichmann, d'interpréter ses expressions, et d'analyser le contexte dans lequel ces photographies ont été prises.

« Le visage est énigme plus que réponse. À peine croit-on le saisir que déjà il échappe, sauf peut-être dans l'ultime rigidité cadavérique »<sup>187</sup>. La photographie est supposée reproduire la réalité de manière fidèle<sup>188</sup>. Seulement, une complexité apparaît lorsque l'on pense qu'une photographie n'est qu'une représentation : elle a été prise dans un contexte spécifique, à un instant donné, par un photographe qui a mis en place des choix de prise de vue. Pas plus que l'article, elle n'exprime donc pas le réel mais un point de vue. L'image existe et se construit également parce qu'elle est vue, et qu'elle circule de main en main. L'image doit séduire, convaincre de nombreux acteurs autour d'elle pour exister<sup>189</sup>.

---

<sup>185</sup> Patricia BASS, « Des représentations des criminels dans la presse populaire, 1880-1914 », *Revue de la BNF*, n° 51, 2015/3, p. 74-85. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2015-3-page-74.htm>. (Consulté le 15 avril 2021).

<sup>186</sup> Jean-François SOULET (dir.), *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*. Paris, Armand Colin, coll. « U », 2012, « Chapitre 7 - Les sources iconographiques et audiovisuelles », p. 167-210. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/l-histoire-immEDIATE--9782200277390-page-167.htm>. (Consulté le 15 avril 2021).

<sup>187</sup> Dominique BAQUE, « Art Press », in Amar, Pierre-Jean, *Les 100 mots de la photographie*, Paris, PUF, 2019, n° 317, novembre 2005, p. 93.

<sup>188</sup> Laurence VAN YPERSELE, « La caricature et l'historien », in COURTOIS, Luc ; PIROTTE, Jean (dir.), *Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne*, Louvain-la-Neuve, Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet, 1993, p. 113-117.

<sup>189</sup> Bruno DAVID, « La photographie de presse dans les cadres du chercheur », *Études de communication*, n° 25, 2002/1. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-etudes-de-communication-2002-1-page-5.htm>. (Consulté le 15 avril 2021).

L'un des moyens les plus efficaces, après le portrait, est celui de la caricature. La caricature est l'une des sources iconographiques les plus anciennes, puisqu'elle remonte à l'Antiquité<sup>190</sup>. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les journaux européens comprennent l'intérêt de publier des images satiriques, et cette idée est renforcée par la guerre de 1914-1918<sup>191</sup>. Dans le corpus d'image représentant Adolf Eichmann, une seule caricature apparaît, dans le journal *L'Humanité*. Il s'agit du seul journal du corpus qui sort parfois du « politiquement correct » afin d'exprimer ses idées.

Figure 11 – Caricature d'Adolf Eichmann



*Eichmann*

Source : *L'Humanité*, « Eichmann condamné à mort », 16 décembre 1961, p. 3

Adolf Eichmann est représenté avec un crâne dégarni et difforme. Il a un long nez, et un rictus lui déforme la bouche. Ses lunettes sont grossies et assombries. On sent de la part du journal *L'Humanité* une volonté de critiquer le criminel. En le faisant apparaître sous des traits grossiers, en le déshumanisant – en un sens –, le quotidien transmet une interprétation d'Eichmann, dénonce un comportement qui lui déplaît grâce à des procédés de ridiculisation graphiques<sup>192</sup>. *L'Humanité*, par le biais de la caricature, désire tourner Adolf Eichmann en

---

<sup>190</sup> Jean-François SOULET, *op. cit.*.

<sup>191</sup> *Ibid.*

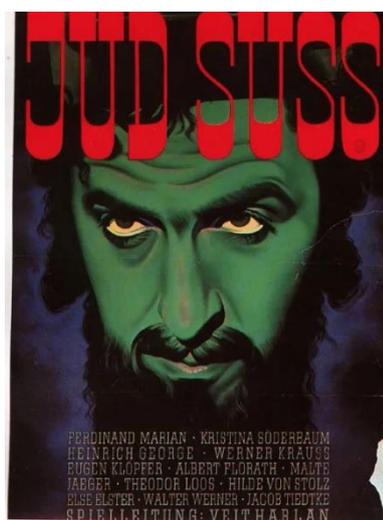
<sup>192</sup> Laurence VAN YPERSELE, *op. cit.*.

ridicule. L'utilisation outrancière de stéréotypes sert d'exutoire à la banalité apparente d'Eichmann à Jérusalem pour les lecteurs qui observent le visage déformé du nazi. La volonté du caricaturiste est de révéler le moral d'Eichmann à travers son physique. Ainsi, au travers de cette caricature, Eichmann perd de sa superbe – qu'il tente pourtant de maintenir devant le public du tribunal de Jérusalem. Il est réduit à un être difforme qui ne mérite pas le respect, qui dégoûte. Il y a même une exagération sur son long nez, qui pourrait être perçue comme une moquerie. Selon C. L. Sulzberger, grand reporter pour le *New York Times*, Eichmann avait une apparence plus juive que ses deux gardes israéliens<sup>193</sup>. Le long nez fait partie des stéréotypes mensongers que l'on attribuait aux personnes juives. Dans les caricatures du « III<sup>e</sup> Reich », le Juif était représenté avec un grand nez crochu, comme le montrent ces images<sup>194</sup>.

Figure 12 et figure 13 – Caricatures nazies de propagande anti-juive



Source : Caricature de propagande.  
Réalisée pour l'exposition *Le Juif éternel*.  
Munich, 1937



Source : Affiche de film de propagande antisémite. Harlan, Veit (réal.), *Le Juif Süß*,  
Universum Film AG, 1940, 35 mm, 96  
minutes

Il y a donc un retournement de situation où le nazi qui cherchait à éliminer les Juifs se révèle leur ressembler – du moins dans leur représentation stéréotypée et formellement incorrecte. Le long nez peut également représenter la figure du menteur, en référence à Pinocchio. Comme pour tout objet visuel journalistique, la caricature se fonde sur une

<sup>193</sup> Voir Deborah E. LIPSTADT, *op. cit.*

<sup>194</sup> <https://www.historyhit.com/anti-jewish-propaganda-in-nazi-germany/> (Consulté le 21 avril 2021).

connivence entre le caricaturiste et les lecteurs qu'il vise. Le dessin satirique et le journal dans lequel il est publié peuvent refléter l'opinion de ses lecteurs<sup>195</sup>. Le dessin peut avoir une visée polémiste, ou bien de commentaire ironique, ou tout simplement de divertissement comique. C'est au lecteur d'interpréter sa propre opinion face à la caricature qu'il regarde.

C'est pourquoi analyser une photographie nécessite de prendre en compte le contexte dans lequel elle a été produite et publiée. Dans un journal, un rédacteur en chef sélectionne les photographies<sup>196</sup>. Les images présentes dans un journal sont le fruit de considérations, toujours motivées par la recherche de l'attention du lecteur, considéré aussi comme un acheteur. La photographie représente un coût conséquent dans la presse. Elle peut représenter près de 10% des dépenses de rédaction, en termes de production d'un journal<sup>197</sup>. Toutefois, il s'agit d'un élément qui est complémentaire au texte, qui peut se révéler être attractif pour la vente des quotidiens. Dès le premier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, les événements majeurs sont couverts par des reporters-photographes, et cette fonction se développe après-guerre<sup>198</sup>. En l'occurrence, il est compliqué de savoir qui a pris les photographies d'Eichmann au cours du procès. Était-ce un photographe professionnel ? Était-ce l'envoyé spécial muni de son appareil photo ? Lorsque la photographie est unique, qu'elle n'apparaît pas dans d'autres journaux, la première hypothèse pourrait être envisagée. Cependant, les photographies sont souvent partagées par différents journaux. Il est donc possible de supposer qu'elles proviennent de la même source. Cette source peut être les services de presse du gouvernement israélien, qui ont diffusé des photographies d'Eichmann. Une autre source possible transparaît à travers l'exemple de ces photographies publiées par le journal *L'Alsace*.

---

<sup>195</sup> Laurence VAN Ypersele, *op. cit.*.

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> Myriam CHERMETTE, « Images de presse. Production et usages de la photographie dans un quotidien d'information : *Le Journal* (1929-1935) », thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe : Histoire du livre : Paris, Ecole nationale des chartes, 2006. <http://www.chartes.psl.eu/fr/positions-theses/images-presse-production-usages-photographie-quotidien-information-journal1929-1935>. (Consulté le 15 avril 2021).

<sup>198</sup> Laurence VAN YPERSELE, *op. cit.*.

Figure 14, 15, 16 – Photographies d'Adolf Eichmann dans *L'Alsace*



Source : *L'Alsace*, « La presse israélienne se félicite de l'arrestation d'Eichmann », 25 mai 1960, p. 1



Source : *L'Alsace*, « Devant l'accusé impassible la défense et l'accusation débattent de la compétence du tribunal israélien », 12 avril 1961, p. 1



Source : *L'Alsace*, « Eichmann est condamné à mort, son défenseur fera appel au verdict », 16 décembre 1961, p. 1

Lors de l'analyse de la légende de chacune de ces photographies, la source est citée. Pour le journal *L'Alsace*, il s'agit de l'agence de presse U. P. (United Press). Ce journal ne dispose pas d'envoyé spécial à Jérusalem, et se base beaucoup sur les dépêches envoyées par des agences de presse. Les agences télégraphiques telles que UP, AP, UPI – provenant des Etats-Unis – et Keystone et Reuters – provenant du Royaume-Uni – fournissent également des photographies, que les journaux peuvent acheter<sup>199</sup>. C'est le cas de *L'Alsace*, quotidien régional, qui leur achète des reportages traités sur l'ensemble du procès.

A l'inverse de *L'Alsace*, les autres journaux du corpus de ce mémoire ne citent pas leurs sources photographiques. Après un examen approfondi, une dernière source hypothétique est qu'il s'agit de leur envoyé spécial présent à Jérusalem qui aurait pris des photographies. Ce qui permet de dresser une telle conclusion est le fait que la même photographie n'apparaît pas dans différents journaux, il n'y a pas de copie. Il y a bien des images qui se ressemblent, mais cela est normal. Les photographes ont capturé, dans leur appareil, la même personne, dans le même lieu. Cependant, les choix de prise de vue du photographe varient.

<sup>199</sup> Pierre-Jean AMAR, *Les 100 mots de la photographie*. Paris, PUF, 2019, p. 10.

Figure 17, 18, 19 – Photographies d’Adolf Eichmann dans la cage de verre



François Courtet, « Dans une cage de verre à l’épreuve des balles, Adolf Eichmann a comparu hier à Jérusalem devant ses juges », *Le Parisien*, 12 avril 1961, p. 3.

*L’Alsace*, « auto-portrait », 22 juin 1961, p. 3.

*Ouest-France*, « Eichmann reconnu coupable de crimes contre le peuple juif et l’humanité », 12 décembre 1961, p. 1

Malgré une différence dans les dates, on peut remarquer que les postures d’Eichmann sont similaires. Son apparence également. Les photographies d’Eichmann existent comme phénomène d’identification. Toutefois, sur les photographies, s’agit-il vraiment d’Adolf Eichmann ? Physiquement oui, il s’agit de lui, mais en essence ce n’est pas lui. On reconnaît Eichmann sur la photographie, mais pourtant ce n’est pas lui. Celui qui apparaît sur la photographie est Eichmann tel qu’il veut se montrer, tel qu’il veut être vu, perçu par l’œil extérieur<sup>200</sup>. C’est la même chose pour toutes ses attitudes de manière générale au cours du procès. Adolf Eichmann était très soucieux de l’image publique qu’il renvoyait. Au cours du procès, par exemple, il suivait ce qu’on disait de lui dans la presse<sup>201</sup>. Au cours de la Seconde Guerre mondiale également, comme le montre l’article du *Monde*, qui explique qu’un témoin a raconté la scène suivante : « Eichmann avait découvert dans un journal français un article dans lequel il était qualifié de "chien sanguinaire des juifs". Cela suscitait sa fureur. »<sup>202</sup>. Dans ses notes de procès, Eichmann décrit la presse comme les « fabricants de sensations et d’atrocités en série »<sup>203</sup>, et les journalistes sont des suppôts de la « propagande qui ment »<sup>204</sup>.

<sup>200</sup> Bruno DAVID, *op. cit.*

<sup>201</sup> Bettina STANGNETH, *op. cit.*, p. 69.

<sup>202</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Des témoins rapportent ce que fut Eichmann dans les premières années du régime hitlérien », *Le Monde*, 27 avril 1961, p. 8.

<sup>203</sup> D’après les travaux de FABIEN Théofilakis, *op. cit.*

<sup>204</sup> *Ibid.*

Il accorde aussi une grande importance à son apparence. Il avait réclamé un costume bleu, et les israéliens lui en avaient fourni un gris, ce qui l'a agacé<sup>205</sup>. Lorsqu'il fut pris en photo en février 1961, Avner Less raconte que :

Eichmann a boutonné le bouton supérieur de son col de chemise, a dit « Ah, bien » et s'est redressé sur sa chaise, l'air sérieux et pensif. Il était assez vaniteux pour vouloir entrer dans l'histoire du monde en tant que personnage distingué<sup>206</sup>.

Cette remarque de l'interrogateur d'Eichmann laisse penser qu'Eichmann connaît la portée de ses photographies. Il se doute qu'elles pourront être diffusées à un large public, et saisit cette possibilité de montrer au monde la manière dont il se perçoit. Il tient à avoir l'apparence la plus élégante possible. Il vérifie les moindres détails, et ajuste sa posture de manière à renvoyer l'image qu'il souhaite au photographe, donc par conséquent au public qui regardera la photographie.

Ensuite, l'angle de prise de vue des photographies d'Eichmann dans la presse est similaire puisque dans les gradins, une partie est réservée à la presse. Les journalistes ont quasiment tous la même vue sur Adolf Eichmann chaque jour. De même, un lieu spécifique a été désigné pour les prises de photographies. Les images dans les journaux sont toujours en noir et blanc, parce que jusqu'aux années 1960 la couleur est peu présente en raison de ses coûts de production<sup>207</sup>. Aussi, une photographie apporte une information supplémentaire au texte journalistique. Elle sert à illustrer un événement. Il s'agit du procès d'un criminel nazi, un événement dramatique qui réveille des douleurs enfouies pour des centaines de personnes. Les photographies d'Adolf Eichmann symbolisent le criminel nazi par excellence. Le choix du noir et blanc peut être chargé de symbolique en faisant référence au passé. Il permet, en un sens, de simplifier et de dramatiser le sujet photographié<sup>208</sup>.

Dans l'étude des photographies publiées par ce corpus, des images similaires sont publiées dans plusieurs journaux.

---

<sup>205</sup> Agence France Presse, « 60 ans plus tard, le procureur se souvient toujours du procès Eichmann », *L'Obs*, 8 mai 2020. <https://www.nouvelobs.com/societe/20200508.AFP6376/60-ans-plus-tard-le-procureur-se-souvient-toujours-du-proces-eichmann.html>. (Consulté le 17 juin 2021).

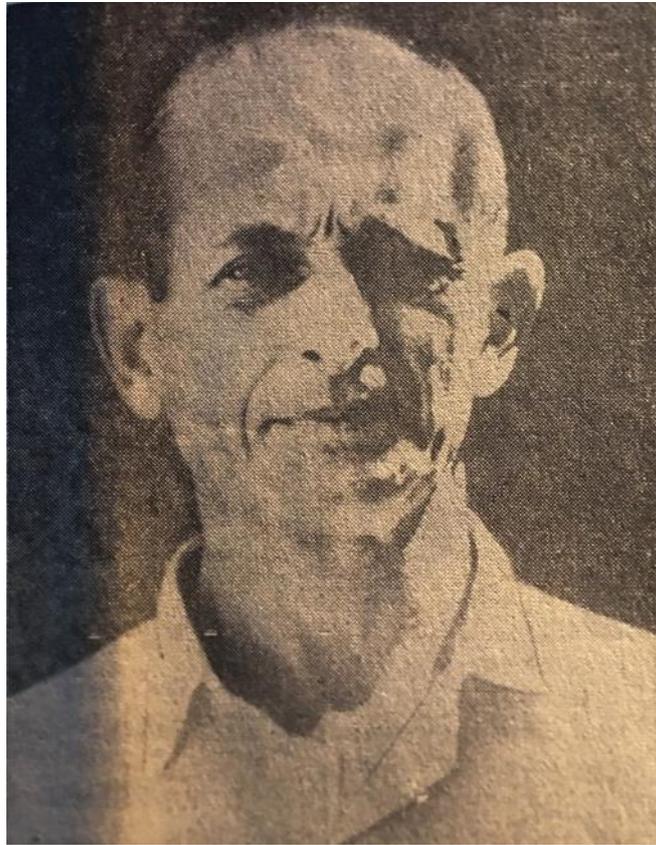
<sup>206</sup> Avner W. LESS, "Nachwort" in LANG, Jochen von (dir.), *Das Eichmann-Protokoll. Tonbandaufzeichnungen der israelischen Verhöre*, Berlin, 1982, p. 169.

<sup>207</sup> Pierre-Jean AMAR, *op. cit.*, p. 97.

<sup>208</sup> *Ibid*, p. 74.

La première est un portrait d'Adolf Eichmann.

Figure 20 – Portrait d'Adolf Eichmann



Source : *Ouest-France*, « Eichmann sera-t-il restitué à l'Argentine par Israël ? », 10 juin 1960, p. 3

Ce portrait, diffusé dans la presse en juin 1960, représente un Eichmann cinquantenaire, La même image se trouve être exploitée par plusieurs journaux. Le 10 juin 1960, *La Croix* annonce « Ci-dessus : la première photo du tortionnaire Eichmann depuis sa capture »<sup>209</sup>. *Ouest-France* écrit « Notre photo : Eichmann après son arrestation »<sup>210</sup>. Mais d'où vient cette photographie ? Le seul journal à nous apporter la réponse est *Le Parisien*, qui légende sa photographie en expliquant le contexte : « Publiée hier par le gouvernement israélien, voilà la première photo d'Eichmann depuis sa capture. »<sup>211</sup>. La source de la photographie n'étant pas directement citée par les journaux, pour la plupart, il est essentiel de la rechercher ailleurs, comme dans la légende ou bien dans le texte. Pour ce cas de figure, la raison pour laquelle les

<sup>209</sup> *La Croix*, « L'Argentine exige la restitution d'Eichmann », 10 juin 1960, p. 1.

<sup>210</sup> *Ouest-France*, « Eichmann sera-t-il restitué à l'Argentine par Israël ? », 10 juin 1960, p. 3.

<sup>211</sup> *Le Parisien*, « Première photo d'Eichmann depuis son arrestation », 9 juin 1960, p. 3.

journaux ont obtenu une copie similaire de cette photographie est que cette image a été diffusée par les services de presse du gouvernement israélien. C'est une image qui a été diffusée volontairement à la presse et au public mondial, afin de mettre un visage sur le criminel Adolf Eichmann dont les journaux parlent depuis le 23 mai 1960. Elle a été prise peu de temps après sa capture par les agents israéliens, en mai 1960. Nous pourrions supposer que le gouvernement israélien, en diffusant ce portrait, souhaite accentuer l'intérêt de la presse et du public mondial sur l'arrestation d'Adolf Eichmann. Cela peut être perçu comme une manière d'annoncer le procès, et surtout de souligner que l'Etat d'Israël – se considérant comme Etat Juif – s'est impliqué dans la recherche de nazis.

La seconde est une photographie d'Adolf Eichmann, jeune, publiée le 24 ou 25 mai 1960 en fonction des journaux.

*Figure 21* – Portrait d'Adolf Eichmann, jeune



Source : *Le Parisien*, « Première photo d'Eichmann depuis son arrestation », 9 juin 1960, p. 3

A nouveau, un problème de source apparaît quant à la provenance de cette photographie. Il faut attendre le numéro de *La Croix* publié le 10 avril 1961 pour apprendre qu'il s'agit d'« Eichmann à 30 ans, alors qu'il faisait partie de la police secrète du Reich. (Ce document fut le seul dont disposèrent les services secrets israéliens pour rechercher le criminel de guerre) »<sup>212</sup>.

---

<sup>212</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 10 avril 1961, p. 4.

Tableau 7 – Journaux dans lesquels apparaissent la photographie d’Eichmann jeune

Dates exactes	Titre	Titre de l'article	Numéro de page	Photographie
24/05/1960	<i>Le Parisien</i>	Responsable principal de l'extermination des Israélites l'ancien colonel SS Eichmann est arrêté en Israël annonce M. Ben Gourion	3	OUI
25/05/1960	<i>La Croix</i>	Sensation en Israël : Eichmann, responsable de la mort de 6 millions de Juifs, est arrêté	1	OUI
24/05/1960	<i>France-Soir</i>	L'ex-général SS Eichmann (qui se vantait de la mort de cinq millions de juifs) arrêté en Israël	5	OUI
25/05/1960	<i>L'Humanité</i>	Eichmann qui a exterminé des millions de juifs sera jugé en Israël	1	OUI

Cette photographie est reprise dans *Le Parisien*, *L'Humanité*, *France-Soir* et *La Croix*, deux sur les quatre la présentant en une. Il est ainsi possible de remarquer son absence dans les journaux d'informations tels que *Le Monde* et *Le Figaro*. Les quotidiens régionaux *L'Alsace* et *Ouest-France* ne l'exploitent également pas. Il s'agit de la première photographie d'Adolf Eichmann, diffusée après l'annonce de sa capture. Elle est ancienne puisqu'Eichmann est âgé de 54 ans au moment de sa capture le 10 mai 1960. Il en a 30 au moment de la prise de vue (Figure 18). Pourquoi une présence de photographie dans certains journaux, et pas d'autres ?

La première hypothèse pouvant être émise est celle du coût. Les 24 ou 25 mai 1960 correspondent à la publication du premier article sur l'arrestation d'Eichmann. Avant cette date, le monde de la presse ne parlait pas de ce criminel nazi, puisqu'il lui était encore inconnu. Tous les journaux ont couvert cette arrestation, cependant tous n'ont peut-être pas estimé utile de mettre une photographie, pour peu qu'ils en aient eu les moyens. Ainsi, certains journaux ont pu faire le choix de rédiger un article à ce propos, mais sans y joindre de photographie, car elle

est considérée comme un investissement peu rentable. La seconde hypothèse correspond à la nature des journaux. Il est possible d’imaginer que les quotidiens populaires – *France-Soir* et *Le Parisien* – ainsi que les quotidiens d’opinion – *L’Humanité* et *La Croix* – ont perçu la possibilité de créer la sensation avec l’annonce de l’arrestation d’Eichmann. Ils ont anticipé un évènement sur le temps long, et ont misé sur son intérêt, dès l’annonce de la capture. Ils ont peut-être perçu, au départ, la veine sensationnaliste ou dramatique de l’évènement, correspondant à la ligne éditoriale de leur journal. C’est pourquoi ils ont inclus une photographie d’Eichmann. Elle permet d’attirer l’œil du lecteur, curieux de savoir qui est cette personne. Par conséquent, le lecteur attiré par l’image peut potentiellement lire l’article qui l’accompagne. Sur le long terme, ce lecteur peut se révéler intéressé, et continuer à suivre les nouvelles à propos d’Adolf Eichmann. Ainsi, la photographie a une fonction d’appel à des nouveaux lecteurs et acheteurs.

Les légendes accompagnant les photographies renforcent une volonté de dramatisation par les journaux. *L’Humanité* écrit « Herr Adolph (sic) Eichmann, ex-colonel SS responsable de l’extermination de millions de juifs »<sup>213</sup>. L’emploi du terme – normalement respectueux – de « Herr », « monsieur » en allemand, laisse transparaître un ton sarcastique. *Le Parisien* titre « Responsable principal de l’extermination des israélites, l’ancien colonel SS Eichmann est arrêté en Israël annonce M. Ben Gourion. »<sup>214</sup>, afin d’insister sur l’importance du rôle d’Eichmann dans le génocide juif. Dans la même veine, *France-Soir* légende « Voici le SS Eichmann, responsable de la mort de cinq millions d’israélites »<sup>215</sup>. Ce chiffre de cinq millions est erroné, il s’agit d’au moins six millions de victimes. Cette erreur rappelle qu’au début des années 1960, les études sur la Shoah sont un phénomène en cours, qui n’a pas atteint le grand public. Le ton est tel que le journal semble considérer Adolf Eichmann comme l’unique meurtrier des six millions de victimes du génocide juif, celui qui a organisé et géré toute la Solution Finale. Cette vision est confirmée par *La Croix* qui annonce, en titre de la photographie, « Poursuivi pendant quinze ans par les Juifs du monde entier, l’inventeur des camps de la mort est entre les mains de la police d’Israël »<sup>216</sup>. Les 24-25 mai 1960, premiers jours où son existence est révélée au monde dans la presse, Adolf Eichmann est considéré par la presse comme « l’architecte de la Solution Finale ».

---

<sup>213</sup> *L’Humanité*, « Eichmann qui a exterminé des millions de juifs sera jugé en Israël », 25 mai 1960, p. 1.

<sup>214</sup> *Le Parisien*, « Responsable principal de l’extermination des Israélites l’ancien colonel SS Eichmann est arrêté en Israël annonce M. Ben Gourion », 24 mai 1960, p. 3.

<sup>215</sup> Alain GUINEY, « Une prime de 10 millions avait été promise à qui prendrait le SS Eichmann, bourreau de 5 millions de juifs », *France-Soir*, 25 mai 1960, p. 5.

<sup>216</sup> *La Croix*, « Poursuivi pendant quinze ans par les juifs du monde entier. L’inventeur des camps de la mort est entre les mains de la police d’Israël », 25 mai 1960, p. 4.

Ce chapitre a permis de mettre en valeur le profil d'Adolf Eichmann, tel qu'il est apparu dans la presse. Les informations biographiques et les photographies permettent de sentir que les journalistes cherchent à imputer des crimes à Eichmann, et qu'ils attendent probablement impatiemment le mois d'avril pour couvrir le procès en tant que tel – dans l'espoir de comprendre le criminel nazi.

## Chapitre 2

### Adolf Eichmann en mots ou la perception d'un criminel nazi dans la presse

Au 19 mai 1961, les comptes rendus des sessions du procès Eichmann comptabilisent vingt millions de mots<sup>217</sup>. Lorsque le procès se termine, le procès-verbal comporte 3 750 pages en français<sup>218</sup>. C'est un évènement qui a mobilisé le pouvoir du langage, notamment par les journalistes. Ce langage a grandement servi à décrire l'accusé, à interpréter ses expressions, à tenter de percer le *mystère* Eichmann. C'est sur ces mots, ces expressions que ce chapitre se concentre, d'abord en considérant l'ouverture du procès en avril, puis au moment où Adolf Eichmann passe à la barre comme témoin en juin 1961. Il est interrogé par son avocat, du 29 juin au 10 juillet. Du 11 au 20 juillet, le procureur Hausner mène un contre-interrogatoire. Enfin, du 20 au 24 juillet, il est à nouveau interrogé par son avocat puis par les juges Landau, Halevi et Raveh.

#### A) Au début du procès : L'avatar d'Adolf Eichmann en avril 1961

##### 1. L'apparition d'Eichmann dans le prétoire

Le voilà donc cet Adolf Eichmann qui a attiré dans cette salle le monde entier. Il est entré presque à la sauvette dans sa cage de verre, comme surgi du mur par une porte dont on devinait à peine le dessin, confondu avec le mur. Il promène sur le prétoire un regard de tranquille curiosité. Cependant la pâleur du visage et certains jeux des muscles des joues semblent trahir un peu d'inquiétude. Depuis le temps de son arrestation c'est la première fois qu'il voit d'autres gens que ses gardiens ou ceux qui l'interrogèrent. Il porte un costume neuf sombre qui lui a été remis hier, une chemise blanche également neuve, et une cravate à pois complète cette vêtue élégante. Ce qui frappe c'est la hauteur du front, large et fuyant. Derrière les lunettes on perçoit mal le regard, et il n'est possible d'y déceler pour l'heure que de l'attention.<sup>219</sup>

Lorsque le procès d'Adolf Eichmann s'ouvre, le 11 avril 1961, l'accusé apparaît pour la première fois en chair et en os devant ses juges mais aussi le tribunal mondial qu'est le public international. Il est placé dans une cage de verre, devenue un des symboles du procès de

---

<sup>217</sup> Gabriel DUPIRE, « Procès Eichmann : l'accusation évoque le camp de Belsem où mourut Anne Frank », *La Croix*, 19 mai 1961, p. 2.

<sup>218</sup> *Le Monde*, « Le crime dans la joie », 2 juin 1962, p. 10.

<sup>219</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, art. cit., *Le Monde*, 12 avril 1961, p. 1.

Jérusalem. Cette cage de verre avait pour but de protéger l'accusé de tout attentat, tout en permettant au public d'observer son visage et ses réactions<sup>220</sup>. Lorsqu'Eichmann est entré dans la salle où régnait un grand brouhaha, qui pourrait être perçu comme de l'indifférence, « l'homme a forcé le silence des journalistes par son insignifiance. Il ressemblait à n'importe quel homme de la rue et nul ne se retournerait sur son passage. Assez grand, chauve, le nez proéminent »<sup>221</sup>. Son apparition est donc accompagnée d'une déception : il n'a pas une apparence monstrueuse comme on aurait pu l'imaginer à travers sa description dans les médias depuis mai 1960<sup>222</sup>. Si on regarde sa description qui est faite dans les journaux, il apparaît comme un homme ordinaire, vieillissant : « Un homme à l'aspect ordinaire, à la tête dégarnie, aux traits anguleux et au dos voûté »<sup>223</sup>. Cette image correspond à la photographie d'Eichmann, cinquantenaire, apparue dans les journaux en juin 1960 (figure 17). Lors de l'ouverture du procès, Eichmann « dans sa cage de verre, semblait nerveux, griffonnant sans cesse des notes qu'il jetait ensuite, tirant son mouchoir pour s'éponger le front, plissant la bouche en tous sens, changeant d'épaule l'inclinaison de sa tête »<sup>224</sup>. Joseph Kessel écrit : « On est frappé par un immense détachement à son égard. [...]. L'homme en lui-même ne compte plus : la monstruosité de ses actes le dépasse à un tel point qu'il n'est qu'une ombre effacée, un symbole neutre »<sup>225</sup>. Pour certains journalistes, l'homme Eichmann n'est plus, il est juste un symbole abstrait de l'horreur nazie.

Toutefois, parce qu'il a une apparence ordinaire, les journalistes scrutent les moindres faiblesses de l'accusé, qui révéleraient sa personnalité au temps du nazisme. « Il jette un bref regard vers la salle et cet éclair suffit à nous montrer l'œil noir, qui a gardé quelque chose de dur »<sup>226</sup>. James de Coquet note : « Un vieux réflexe d'autrefois le fait mettre au port d'arme – j'aperçois son petit doigt posé sur la couture du pantalon »<sup>227</sup>. La première fois qu'Eichmann prend la parole, « *Jawohl* », pour confirmer son identité, Gabriel Dupire le remarque « réduit dans le même garde à vous qu'il observa si souvent devant ses chefs au temps de sa splendeur »<sup>228</sup>. Les journalistes cherchent les détails qui pourraient relier l'Eichmann qu'ils

---

<sup>220</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 324.

<sup>221</sup> François COURTET, « Dans une cage de verre à l'épreuve des balles, Adolf Eichmann a comparu hier à Jérusalem devant ses juges », *Le Parisien*, 12 avril 1961, p. 3.

<sup>222</sup> Fabien THEOFILAKIS, *op. cit.*, dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013, n° 120, p. 71-85.

<sup>223</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 10 avril 1961, p. 4.

<sup>224</sup> François COURTET, « Véritable cours de droit entre le procureur et la défense sur la compétence du tribunal », *Le Parisien*, 13 avril 1961, p. 3.

<sup>225</sup> Joseph KESSEL, « Pas de haine en Israël pour Eichmann le bourreau SS », *France-Soir*, 12 avril 1961, p. 1.

<sup>226</sup> Gabriel DUPIRE, « L'ouverture du procès de Jérusalem », *La Croix*, 12 avril 1961, p. 1.

<sup>227</sup> James DE COQUET, art. cit., *Le Figaro*, 12 avril 1961, p. 9.

<sup>228</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 12 avril 1961, p. 1.

observent à celui de la Seconde Guerre mondiale. Cette recherche sur Eichmann est probablement liée à la description que Ben Gourion a faite lors de l'annonce de sa capture, en le qualifiant de « l'un des plus grands criminels de guerre nazis »<sup>229</sup>. Les journalistes projettent sur Eichmann les images des nazis qu'ils imaginent, revêtus de l'uniforme SS. Ils prêtent cette image à Eichmann afin de lui donner l'air plus vrai que cet homme banal qui apparaît dans la cage de verre depuis le 11 avril 1961. Parfois même des traits démoniaques lui sont prêtés, comme « une maigre reptilienne »<sup>230</sup>, « dans sa cage, un être monstrueux »<sup>231</sup>.

## 2. Les réactions d'Eichmann face à ses juges

Entre le 11 et le 17 avril 1961 sont lus les quinze chefs d'accusation avant que ne soient abordées les objections de la défense et les réponses de l'accusation. Lors de ces passes d'arme juridiques, à l'inverse des journalistes qui s'ennuient quelque peu, Eichmann « coiffé des écouteurs et de plus en plus semblable à une figure de musée Grévin, [...] continue d'apporter une méritoire attention à ce traité doctoral »<sup>232</sup>. D'après les journalistes, Eichmann semble apprécier la bureaucratie de son procès, ce qui se confirmera au cours des sessions. En effet, Eichmann, au cours de son procès, prend des notes<sup>233</sup> et communique avec son avocat afin d'intervenir sur des données citées par les témoins et l'accusation.

Tout au long de la lecture des actes, « Eichmann se tient les bras fixés le long du corps, la tête légèrement penchée, les yeux regardant au loin, derrière ses lunettes d'écaille, sans regarder une seule fois le public »<sup>234</sup>. Le procès a été filmé intégralement par Leo Hurwitz, afin d'être diffusé à la télévision mondiale<sup>235</sup>. Cela permet d'avoir une source visuelle à confronter aux propos des journalistes<sup>236</sup>.

---

<sup>229</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*, p. 3.

<sup>230</sup> Joseph KESSEL, « J'ai vu Eichmann livide lutter contre ses nerfs », *France-Soir*, 13 avril 1961, p. 1.

<sup>231</sup> *L'Alsace*, « Devant l'accusé impassible la défense et l'accusation débattent de la compétence du tribunal israélien », 12 avril 1961, p. 1.

<sup>232</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, art. cit., *Le Monde*, 13 avril 1961, p. 8.

<sup>233</sup> Fabien THEOFILAKIS, *op. cit.*

<sup>234</sup> *L'Alsace*, art. cit., 12 avril 1961, p. 1.

<sup>235</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*. <https://www-cairn-info.ezparse.univ-paris1.fr/revue-annales-2008-6-page-1249.htm>. (Consulté le 29 mai 2021).

<sup>236</sup> Leo HURWITZ (réal.), EichmannTrialEN (chaîne de Yad Vashem), « Eichmann trial - Session n° 1 », 11 avril 1961. <https://www.youtube.com/watch?v=Fv6xbeVozhU>. (Consulté le 1<sup>er</sup> juin 2021).

Figure 22 – Extrait vidéo d’Adolf Eichmann lors de la lecture de l’acte d’accusation



Source : Leo Hurwitz (réal.), EichmannTrialEN (chaîne de Yad Vashem), « Eichmann trial - Session n° 1 », 11 avril 1961. <https://www.youtube.com/watch?v=Fv6xbeVozhU>. (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2021)

La vidéo confirme les propos du journaliste, et apporte la précision qu’Eichmann regarde au loin car il a les yeux fixés sur le président Landau, qui lui lit l’acte d’accusation. Le 17 avril, Adolf Eichmann se déclare « non coupable » pour chacun des 15 chefs d’accusation, « au sens où l’entend l’acte d’accusation »<sup>237</sup>. Il signifie qu’il est coupable moralement mais non pas pénalement<sup>238</sup>. Il ne nie pas les crimes commis, mais la manière dont on lui les reproche, c’est-à-dire qu’il a commis les crimes, mais parce qu’il était obligé. Le journaliste de *La Croix*, Gabriel Dupire, semble désapprouver l’attitude d’Eichmann, lorsqu’il écrit « sa voix est calme,

<sup>237</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 10 mai 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-006-01.html>, session 6, 17 avril 1961.

<sup>238</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 332.

presque mate ; on dirait que l'ancien grand maître des camps d'extermination n'est pas insensible au ridicule de son attitude actuelle : il donne tout bas au micro la réponse négative que lui dicte son système de défense »<sup>239</sup>. Le ton du *Figaro* est plus sarcastique : Il « se présente à ses juges et à l'opinion comme s'il était la victime d'une monstrueuse erreur judiciaire [...]». Et après avoir répondu à chacune des quinze questions, il cochera sur un papier qu'il y a répondu. C'est décidément un homme d'ordre »<sup>240</sup>. Nous voyons ici apparaître une esquisse de la stratégie de défense d'Eichmann, qui vise à se cacher derrière ses supérieurs. La presse ne semble pas adhérer aux arguments d'Eichmann, semblant plutôt penser que l'accusé se cache derrière un masque<sup>241</sup>.

### 3. Les réactions d'Eichmann face au discours introductif du procureur Hausner

Le même jour, le 17 avril, le procureur général Hausner – chargé de l'accusation – commence sa plaidoirie introductive, qui dure jusqu'au lendemain. Tous les quotidiens sont d'accord pour dire que l'accusé ne montre aucune émotion face au réquisitoire du procureur. Dans son discours, Hausner insiste pourtant sur la singularité d'Adolf Eichmann : « Il n'y avait qu'un homme qui s'occupait presque entièrement des Juifs, dont la tâche avait été consacrée à leur extermination, dont le rôle dans l'organigramme du régime s'était limité à eux. Cet homme était Adolf Eichmann. »<sup>242</sup>. Hausner montre à son public comment Eichmann a su gravir rapidement les échelons de la hiérarchie grâce à son zèle et son sens de l'organisation<sup>243</sup>. Il le présente comme un homme ayant beaucoup de pouvoir, ayant la possibilité de donner des ordres à des hommes plus haut gradés que lui<sup>244</sup>. En se basant sur des témoignages d'anciens collègues d'Eichmann, Hausner le présente comme un homme incroyablement zélé, impitoyable, et mené par une grande haine des Juifs<sup>245</sup>. Pour finir, Hausner déclare : « L'accusé était un assassin d'un genre nouveau, qui commettait ses crimes derrière un bureau : "Ce furent ses mots qui mirent en action les chambres à gaz ; il décrochait son téléphone, et les trains partaient vers les centres d'extermination ; sa signature scella le sort de centaine de milliers de gens." »<sup>246</sup>. La culpabilité d'Adolf Eichmann n'est pas à chercher dans des meurtres concrets qu'il aurait commis, mais dans les ordres d'exécution qu'il a initiés et qui ont conduit à la mort des millions

---

<sup>239</sup> Gabriel DUPIRE, « Eichmann plaidera non coupable », *La Croix*, 18 avril 1961, p. 1.

<sup>240</sup> James DE COQUET, « Ce procès déroulera devant vous des visions d'épouvante. L'accusé plaide non coupable. », *Le Figaro*, 18 avril 1961, p. 9.

<sup>241</sup> Eric CONAN ; Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*. Paris, Fayard, 1994, p. 200.

<sup>242</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 333.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 332.

de personnes. Pour le procureur, « Eichmann "doit donc endosser la responsabilité, comme s'il avait noué de ses propres mains le nœud du bourreau" »<sup>247</sup>. Ainsi le procureur, qui déclare parler au nom de « six millions d'accusateurs »<sup>248</sup>, semble considérer Eichmann comme le seul responsable de tous les Juifs tués au cours du génocide.

Le discours du procureur Hausner ne semble pas atteindre l'accusé, comme le décrit *L'Alsace* : « C'est sans émotion apparente que l'inculpé a entendu le procureur général Gideon Hausner l'accuser d'être coupable du plus atroce des crimes »<sup>249</sup>. L'imperturbabilité d'Eichmann se révèle être choquante pour Gabriel Dupire : « Quand le procureur général énumérait les ignobles traitements infligés aux juifs, Eichmann a-t-il sourcillé alors que les vétérans du journalisme, qui n'ont pas la larme facile, étaient bouleversés »<sup>250</sup>. Les journalistes considèrent qu'Eichmann ne ressent pas d'émotions face aux drames cités par Hausner. Ils considèrent l'accusé comme une personne sans empathie, ce qui leur permet de mieux comprendre pourquoi il a participé au génocide juif.

Face à un tel mutisme, les journalistes se demandent ce qu'Eichmann pense : « Personne ne connaît les pensées de l'accusé qui garde un aspect parfaitement calme »<sup>251</sup>. Ils sont nombreux alors à s'intéresser à la psychologie de l'accusé, car aux yeux des journalistes retenus, Eichmann « demeure impassible, consulte ses notes et ne semble pas se rendre compte du tout de ce qui se passe et dont il est le centre tragique »<sup>252</sup>. Tout au long du mois d'avril, les journalistes croient distinguer une double attitude chez Eichmann : une impassibilité, mais aussi des tics nerveux sur le visage de l'accusé. *Le Parisien* décrit ainsi : « Les écouteurs aux oreilles, les bras croisés ou les mains posées sur la tablette, devant lui, il ne bougeait pas le corps. Mais son visage, penché de côté, concentré dans une attention soutenue, il avait le nez pincé, la bouche serrée, agitée de tics nerveux »<sup>253</sup>. Joseph Kessel décrit Eichmann le 13 avril comme étant « livide », « luttant contre ses nerfs », que « ses mains ne trouvaient ni place ni repos »<sup>254</sup>. La présence de ces tics, pour les journalistes, pourrait être la preuve que le masque derrière lequel Eichmann s'est caché n'est pas infailible. Les tics relèvent de la nervosité d'Eichmann, que les journalistes associent à un sentiment de culpabilité. Ainsi, ces tics traduisant la nervosité

---

<sup>247</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 332.

<sup>248</sup> *Ibid.*

<sup>249</sup> *L'Alsace*, « Je me battraï jusqu'au bout pour montrer que je n'ai été qu'un instrument », 15 avril 1961, p. 1.

<sup>250</sup> Gabriel DUPIRE, « Après 24h de suspension on rouvre le dossier Eichmann au procès de Jérusalem », *La Croix*, 22 avril 1961, p. 4.

<sup>251</sup> *Ouest-France*, « Eichmann aura un procès absolument "impartial" », 10 avril 1961, p. 4.

<sup>252</sup> *L'Alsace*, « Hitler a innové dans le génocide il est normal que nous innovions dans la répression », 13 avril 1961, p. 2.

<sup>253</sup> François COURTET, « Eichmann plaide "non coupable" », *Le Parisien*, 18 avril 1961, p. 2.

<sup>254</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 13 avril 1961, p. 1.

d'Eichmann sont le signe qu'il est un membre du « genre humain »<sup>255</sup>, qu'il n'est pas un monstre sans émotions, et qu'il craint possiblement pour sa vie.

Les journalistes veulent également comprendre ce qui a poussé Eichmann à exterminer un peuple, sans remords. « Tout le monde attend le moment où [...] il pourra s'expliquer sans intermédiaire »<sup>256</sup>. Eichmann « sentira-t-il peser sur lui en un tel jour le poids de tant de morts dont il fut la cause jusqu'à présent ? »<sup>257</sup>. Cette remarque souligne qu'Eichmann est déjà considéré comme coupable, aux yeux des journalistes français. Tous les journaux du corpus titrent régulièrement qu'Eichmann est « responsable de la mort de six millions d'hommes »<sup>258</sup>. Les preuves l'accablent, avant même l'ouverture même du procès, et son identité a été confirmée par l'accusé lui-même<sup>259</sup>. Le procès de Jérusalem n'est pas tant mis en place pour prouver la culpabilité d'Eichmann, mais plutôt pour trouver la sentence la plus juste à appliquer à ses crimes<sup>260</sup> : « Aucune justice humaine ne peut en effet prétendre sanctionner l'énormité des crimes commis sciemment par Adolf Eichmann »<sup>261</sup>.

#### 4. La première défense d'Eichmann entendue dans le prétoire

Peu après son arrivée en Israël, Eichmann fut interrogé tous les jours par le commissaire Avner Less<sup>262</sup>. Il se trouvait emprisonné à Camp Iyar, un poste de police fortifié au nord d'Israël – près de Haïfa – aménagé pour ne recevoir que lui<sup>263</sup>. Au cours de l'interrogatoire, Eichmann se montre coopératif, mais ne prétendait n'avoir été qu'un petit rouage dans la machinerie nazie<sup>264</sup>. Il y a eu 90 entretiens – entre le 29 mai 1960 et le deux février 1961<sup>265</sup>. L'interrogatoire s'est déroulé en deux phases. D'abord, Eichmann a répondu pendant deux semaines aux questions du commissaire. Ensuite, il a commenté les documents réunis par l'équipe de police<sup>266</sup>. Du 19 au 21 avril, des extraits sonores – qui équivalent à plus de 3564 pages de retranscription<sup>267</sup> – de l'interrogatoire d'Eichmann sont présentées à la session. C'est alors que

---

<sup>255</sup> Haïm GOURI, *op. cit.*, p. 215.

<sup>256</sup> Gabriel DUPIRE, « Au procès Eichmann, relâche à l'occasion de la journée du souvenir des victimes », *La Croix*, 14 avril 1961, p. 4.

<sup>257</sup> *Ibid.*

<sup>258</sup> *Ouest-France*, « Responsable de la mort de six millions d'hommes, Eichmann devant ses juges dans la cage de verre du tribunal de Jérusalem », 12 avril 1961, p. 1.

<sup>259</sup> Henry ROUSSO, *op. cit.*, p. 31.

<sup>260</sup> Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 198.

<sup>261</sup> *Ouest-France*, « Seize ans après Nuremberg, Eichmann comparait aujourd'hui devant la justice d'Israël », 11 avril 1961, p. 1.

<sup>262</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 307.

<sup>263</sup> *Ibid.*

<sup>264</sup> Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 49.

<sup>265</sup> Henry ROUSSO, *op. cit.*, p. 58.

<sup>266</sup> Fabien THEOFILAKIS, *op. cit.*.

<sup>267</sup> Henry ROUSSO, *op. cit.*, p. 58.

« sa propre voix [qui] résonne dans le prétoire. Il ne peut se retrancher derrière une erreur de transcription. Ses doigts se crispent ; il se mordille les lèvres »<sup>268</sup>.

C'est la première fois que le public entend la volubilité d'Eichmann, et les journalistes écrivent de grands articles à partir des propos de l'accusé, qu'ils analysent. Il s'agit d'une session « irréaliste »<sup>269</sup> où l'on entend la voix d'Eichmann « en conserve »<sup>270</sup>. *L'Humanité* s'insurge face à cette « confession indécente »<sup>271</sup> où Eichmann « ose se présenter comme un homme sensible ! »<sup>272</sup>. Cela fait référence à un passage où il a déclaré qu'il n'aurait pas pu être médecin car il ne supporte pas la vue du sang<sup>273</sup>. Les journalistes sont d'accord pour dire qu'il s'agit de « ruses pour essayer de paraître aujourd'hui un tout petit personnage dépourvu d'autorité réelle »<sup>274</sup>. « Son *je n'aurais pas pu être médecin* vaut son pesant d'acide prussique ! »<sup>275</sup>, commente ironiquement James de Coquet. Gabriel Dupire s'insurge : « En prétendant ne pas pouvoir supporter la vue d'une plaie, Eichmann ajoute le ridicule à l'odieux »<sup>276</sup>. Le détachement dont Eichmann fait preuve agace tous les journalistes. Il leur donne l'impression de ne pas prendre son procès au sérieux, et de ne pas comprendre les enjeux qui accompagnent cet événement. Ce procès juge une personne, pour des crimes commis contre six millions de personnes dans toute l'Europe. C'est un événement historique majeur, dont Eichmann ne semble pas saisir la portée. Il ne semble également pas avoir conscience qu'il peut être condamné à mort et exécuté à l'issue de celui-ci : « On a l'impression à le regarder dans sa cage de verre qu'il assiste à un procès contre sa concierge, dont il ne résultera qu'une amende ou des dommages et intérêts. Eichmann est semble-t-il inconscient de ses crimes et de ce qui l'attend à la fin des débats »<sup>277</sup>. Son avocat espérait faire extradier Eichmann en Allemagne afin qu'il y soit jugé<sup>278</sup>.

Eichmann s'en tient – au cours de son interrogatoire avec Less – à sa technique de défense visant à montrer qu'il n'était qu'un rouage dans la machinerie infernale du « III<sup>ème</sup>

---

<sup>268</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 21 avril, p. 1.

<sup>269</sup> *Ouest-France*, « Audience "irréelle" à Jérusalem. La voix d'Eichmann : "Je ne demanderai pas la clémence... Je ne la mérite pas !" », 20 avril 1961, p. 3.

<sup>270</sup> James DE COQUET, « Eichmann : "Je n'aurais pas pu être médecin car je ne supporte pas la vue d'une coupure" », *Le Figaro*, 20 avril 1961, p. 11.

<sup>271</sup> Jacques COUBARD, « Les aveux d'Eichmann : "Auschwitz c'était des bâtiments avec d'énormes cheminées, presque des usines - capacité quotidienne d'extermination : 10 000" », *L'Humanité*, 20 avril 1961, p. 9.

<sup>272</sup> *Ibid.*

<sup>273</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 8 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-010-02.html>, session 10, 19 avril 1961.

<sup>274</sup> James DE COQUET, art. cit., *Le Figaro*, 20 avril 1961, p. 11.

<sup>275</sup> *Ibid.*

<sup>276</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 22 avril 1961, p. 4.

<sup>277</sup> *L'Alsace*, art. cit., 13 avril 1961, p. 2.

<sup>278</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 401.

Reich ». *L'Alsace* écrit : « Eichmann c'est un fonctionnaire et rien d'autre. Et même, à l'entendre, un tout petit fonctionnaire »<sup>279</sup>, c'est-à-dire que l'extermination des juifs a été confiée à ses services, « mais c'est une simple malchance »<sup>280</sup>. A ce moment, Eichmann ne se considère pas comme un assassin, mais plutôt comme un complice involontaire. Mais pour les journalistes, Eichmann était le « fonctionnaire du massacre qui, dans ses pantoufles, décidait de la vie et de la mort de ses milliers et milliers de victimes »<sup>281</sup>. Eichmann tente de composer, pour sa défense, une image d'un homme qui n'a jamais tué, et qui ne souhaitait pas la mort des Juifs. Pourtant, dès avril 1961, les journalistes qui suivent le procès ne croient pas à cette *construction* de l'accusé.

La défense d'Eichmann apparaît clairement, aux yeux des journalistes, dans cet interrogatoire. La hiérarchie est telle qu'Eichmann dépendait de Müller, lequel était aux ordres de Heydrich (assassiné le 4 juin 1942, et remplacé par Ernst Kaltenbrunner<sup>282</sup>), qui lui-même était sous la coupe de Himmler, ce dernier répondant à Hitler<sup>283</sup>, « ce qui veut dire que le seul et unique responsable de ces tueries est mort dans le bunker de la chancellerie »<sup>284</sup>. Eichmann reconnaît avoir participé aux crimes qu'on lui reproche, mais déclare ne pas les avoir commandités, c'est pourquoi il se qualifie de « petit fonctionnaire »<sup>285</sup>, et explique qu'il n'avait pas d'autre choix que d'obéir, ce que *Ouest-France* commente : « Ainsi à en croire Eichmann, il n'aurait été qu'un officier des transports chargé d'appliquer les instructions supérieures »<sup>286</sup>. Dès que les preuves commencent à l'accuser, que les documents semblent prouver sa culpabilité, Eichmann se dérobe<sup>287</sup>. Avner Less lui demande s'il n'avait rien à voir avec les mises à mort, puis présente un document incriminant, ce à quoi Eichmann répond « oui c'est vrai dans une certaine mesure, dans la mesure où j'avais reçu l'ordre de procéder aux déportations, mais chaque personne que j'ai déportée n'a pas été tuée. [...] Autrement on

---

<sup>279</sup> *L'Alsace*, « Un petit fonctionnaire malchanceux qui avait des ordres... », 22 avril 1961, p. 1.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> *L'Alsace*, « Le tribunal se déclare compétent et Eichmann plaide "non coupable" », 18 avril 1961, p. 1.

<sup>282</sup> Raul HILLBERG, *La Destruction des Juifs d'Europe*. Paris, Gallimard, 1991 (édit. originale : 1961 ; traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra et André Charpentier), p. 246.

<sup>283</sup> Barbara LAMBAUER, « Michael Wildt, *Generation des Unbedingten. Das Führungskorps des Reichssicherheitshauptamtes* », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 53-1, 2006/1, p. 210. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-1-page-210.htm>. (Consulté le 2 juin 2021).

<sup>284</sup> James DE COQUET, art. cit., *Le Figaro*, 20 avril 1961, p. 11.

<sup>285</sup> François COURTET, « Sensation au procès Eichmann : l'accusé déclare "je suis prêt à être pendu pour l'exemple" », *Le Parisien*, 20 avril 1961, p. 7.

<sup>286</sup> *Ouest-France*, « Eichmann ? Un modeste exécutant, un organisateur vers l'au-delà ... si l'on en croit ses déclarations à l'instruction ! », 22-23 avril 1961, p. 3.

<sup>287</sup> Julius MARGOLIN, *op. cit.*, p. 244.

n'aurait pas retrouvé 2.400.000 personnes »<sup>288</sup>. Il ne renie rien, il déplace juste la responsabilité sur d'autres, en disant qu'il obéissait aux ordres donnés.

La conclusion de la presse à la suite de ces sessions où Eichmann fut entendu au magnétoscope est que c'est un « médiocre qui avait cru trouver dans le service du régime nazi l'occasion de sortir de sa médiocrité. Et aujourd'hui, c'est précisément cette médiocrité qu'Adolf Eichmann met en relief »<sup>289</sup>. *L'Humanité* le qualifie ironiquement de « bourreau au cœur sensible »<sup>290</sup>, et *Ouest-France* marque sarcastiquement : « Eichmann ? Un modeste exécutant. Un organisateur de voyages vers l'au-delà »<sup>291</sup>. Tous sont d'accord pour considérer qu'il est « difficile de croire que cette confession enregistrée [...] était vraiment sincère »<sup>292</sup>. Ils accordent aussi que « dans toute sa déclaration, on ne trouve aucune réflexion de repentir moral »<sup>293</sup>. Eichmann ne semble pas être conscient des crimes qu'il a commis, et se considère comme une victime.

Après ce premier acte, un défilé de témoins vient à la barre, du 24 avril au 18 juin 1961, pour raconter leurs histoires individuelles. Cette centaine de témoins a des perceptions différentes des nazis : certains les considèrent comme des monstres sanguinaires ; d'autres pensent qu'il s'agit d'hommes ordinaires influencés par un régime totalitaire. Ensuite, c'est au tour d'Adolf Eichmann d'intervenir en qualité de témoin pour sa propre défense.

## **B) A la barre – Eichmann, face à son avocat, expose sa défense**

« Les monstres existent, mais ils sont trop peu nombreux pour être vraiment dangereux, ceux qui sont plus dangereux, ce sont les hommes ordinaires. »<sup>294</sup>, écrivait Primo Levi dès 1947. Lorsqu'Adolf Eichmann pénètre dans la cage de verre, les journalistes sont déçus. Bien que certains imaginent qu'il ne s'agit que d'un masque cachant son vrai visage, ils n'ont pas d'autre choix que de trouver qu'il ne semble pas différent des autres êtres humains<sup>295</sup>. Avant l'ouverture du procès, son interrogateur israélien, Avner Less, a eu une réaction semblable : « Lorsque, enfin, nous eûmes devant nous le détenu, [...] je fus déçu. Je ne me rappelle plus ce que je

---

<sup>288</sup> Jacques COUBARD, « Pour Eichmann ceux qui ne sont pas restés fidèles au nazisme sont de "sales cochons", "j'obéissais aux ordres et j'y trouvais ma satisfaction" déclare le bourreau », *L'Humanité*, 22 avril 1961, p. 5.

<sup>289</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Eichmann tente d'apparaître comme un comparse sans importance », *Le Monde*, 22 avril 1961, p. 16.

<sup>290</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 20 avril 1961, p. 9.

<sup>291</sup> *Ouest-France*, art. cit., 22-23 avril 1961, p. 3.

<sup>292</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 22 avril 1961, p. 4.

<sup>293</sup> François COURTET, art. cit., *Le Parisien*, 20 avril 1961, p. 7.

<sup>294</sup> Primo LEVI, *Si c'est un homme*. Paris, Juillard, 1990 (éd. originale : 1947 ; traduit de l'italien par Martine Schruoffeneger), p. 212.

<sup>295</sup> Voir Deborah E. LIPSTADT, *op. cit.*.

m'imaginai, vraisemblablement un nazi tel qu'on les voit dans les films : grand, blond, les yeux bleus, un regard perçant, un visage brutal où éclate une arrogance hautaine. Et c'était soudain quelqu'un de tout à fait ordinaire qui se présentait [...] ; rien d'un Frankenstein ni d'un diable cornu aux pieds fourchus »<sup>296</sup>. Il s'agit plutôt d'un homme en apparence médiocre. Cependant, son apparence se complexifie au cours du procès, car différentes personnalités se révèlent<sup>297</sup>.

### 1. Eichmann comme témoin pour sa défense

Grâce à la procédure israélienne, qui reprend la *common law* britannique, l'accusé peut être cité comme témoin à son procès<sup>298</sup>. C'est le cas pour Adolf Eichmann, qui souhaite être interrogé. Il le sera d'abord par son avocat, du 29 juin au 10 juillet. Du 11 au 20 juillet, c'est le contre-interrogatoire par le procureur Hausner. Pour finir, du 20 au 24 juillet, il est à nouveau interrogé par son avocat puis par les juges Landau, Halevi et Raveh. C'est la période où Adolf Eichmann est le plus volubile à son procès.

Les journalistes sont intrigués par cet interrogatoire, commencé en juin, où ils entendent Eichmann parler et se défendre. Gabriel Dupire célèbre « Le moment tant attendu [...] : la parole enfin donnée à Adolf Eichmann lui-même »<sup>299</sup>. Joseph Kessel se demande :

« Que va dire Eichmann ? Comment va se comporter cet homme qui entendant les récits les plus atroces, regardant les plus effroyables images dont il était comble, n'a réagi jusqu'à présent que par la crispation des doigts, le tortillement des lèvres, la prise minutieuse de notes ? Le mystère d'Eichmann en tant qu'être humain sera-t-il enfin éclairci ? Ou la pleine lumière ne fera-t-elle qu'épaissir l'énigme ? »<sup>300</sup>

Ainsi, le 21 juin apparaissent les premiers articles citant Eichmann comme témoin à son procès, comme *L'Alsace* qui écrit : « C'est devant une salle archi-comble qu'Adolf Eichmann dont on n'avait plus entendu la voix depuis le début de son procès, s'est dressé dans sa cage de verre, a levé la main droite et déclaré : "Je jure devant Dieu de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité". Il avait refusé de prêter serment sur la Bible »<sup>301</sup>. Ce refus de jurer sur la Bible,

---

<sup>296</sup> Fabien THEOFILAKIS, *op. cit.*

<sup>297</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*, p. 55.

<sup>298</sup> Fabien THEOFILAKIS, *op. cit.*

<sup>299</sup> Gabriel DUPIRE, « Eichmann s'explique devant les juges de Jérusalem », *La Croix*, 21 juin 1961, p. 2.

<sup>300</sup> Joseph KESSEL, « Eichmann parle : dans sa cage de verre le bourreau SS prête serment sur la Bible », *France-Soir*, 21 juin 1961, p. 5.

<sup>301</sup> *L'Alsace*, « Eichmann parle », 21 juin 1961, p. 3.

l'accusé l'explique par le fait qu'il n'est lié à « aucune confession »<sup>302</sup>. Il a donc accepté de jurer sur le Nouveau Testament<sup>303</sup>. *Le Parisien* écrit laconiquement : « Ce sera un paradoxe de voir l'homme qui jura l'anéantissement du peuple juif proclamer de dire la vérité, rien que la vérité, seulement la vérité sur un livre dédié à la vie, à la mission et à la mort d'un grand juif »<sup>304</sup>. Lorsqu'Eichmann apparaît dans la cage de verre, « tout en lui avait changé. Il était rafraîchi, reposé, lucide, actif. Bref, non plus une sorte d'insecte en marge du jeu mais un homme vivant et résolu »<sup>305</sup>. Après des semaines passées à préparer sa défense<sup>306</sup>, qu'il amène sous la forme de dossiers posés sur sa table, Joseph Kessel estime qu'Eichmann est prêt à être interrogé, lui qui « s'apprêtait malgré tout, contre tout, à défendre sa vie »<sup>307</sup>.

Les articles de *L'Humanité*, *Ouest-France* et *L'Alsace* sont presque exactement similaires. Les journalistes n'étaient pas sur place, et les nouvelles étaient transmises par des dépêches d'agence de presse. Les articles ne sont pas, ou peu, retouchés avant d'être envoyés à l'impression. Cette phrase, par exemple, leur est commune : « Adolf Eichmann parle d'une voix qui n'est pas très forte et que le micro rend métallique. Son accent est dur, il choisit ses mots et de temps en temps se mord l'intérieur des joues »<sup>308</sup>. Toutefois, les quotidiens y rajoutent parfois des commentaires, comme *L'Humanité* qui avance que « Visiblement Eichmann est heureux de parler. Aujourd'hui, son rôle est aisé, puisque l'avocat Servatius ne lui pose que des questions faites pour provoquer les explications qu'il souhaitait donner »<sup>309</sup>. Il soulève la facilité de l'interrogatoire d'Eichmann par son avocat, puisqu'il s'agit d'un échange préparé à l'avance. En revanche, lorsqu'il sera soumis au contre-interrogatoire du procureur Hausner, ce sera « la partie la plus dure »<sup>310</sup> car il n'y aura pas de préparation et il ne pourra plus se cacher, ou éviter les questions qui l'incriminent.

---

<sup>302</sup> Félix ALLOUCHE, « Eichmann assure qu'il était "partisan de la libre émigration des juifs européens" », *Le Parisien*, 21 juin 1961, p. 3.

<sup>303</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 2 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-075-05.html>, session 75, 20 juin 1961.

<sup>304</sup> Félix ALLOUCHE, « Le procès Eichmann reprend ce matin, Me Servatius, défenseur du bourreau nazi, va répondre à l'accusation », *Le Parisien*, 20 juin 1961, p. 7.

<sup>305</sup> Joseph KESSEL, « "Pour apprendre l'hébreu j'aurais pu jeter un rabbin en prison. Je ne l'ai pas fait", explique l'accusé », *France-Soir*, 22 juin 1961, p. 7.

<sup>306</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 2 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-074-02.html>, session 74, 12 juin 1961.

<sup>307</sup> Joseph KESSEL, art. cit., 22 juin 1961, p. 1.

<sup>308</sup> *L'Alsace*, art. cit., 21 juin 1961, p. 3.

<sup>309</sup> Jacques COUBARD, « Le bourreau nazi Eichmann a commencé hier son plaidoyer devant le tribunal de Jérusalem », *L'Humanité*, 21 juin 1961, p. 3.

<sup>310</sup> *Ouest-France*, « Interrogé comme premier témoin de sa défense, Eichmann refuse de prêter serment sur la Bible », 21 juin 1961, p. 5.

Les autres journaux du corpus ont chacun leur envoyé spécial présent à Jérusalem, ce qui permet aux articles d'être plus personnels. Les articles de James de Coquet et de Joseph Kessel sont bien plus romancés, littéraires. Joseph Kessel narre un épisode où Eichmann a oublié de se lever – comme la coutume le veut – et le président l'a rappelé à l'ordre. C'est là que « d'un seul coup, le visage et la longue nuque d'Eichmann toujours livides prirent sous l'afflux massif du sang une couleur brique. Il fut comme projeté sur ses pieds par un invisible ressort, et resserrant ses étroites épaules pour s'incliner, il proféra des excuses sincères. Pour une fois, il se sentait vraiment coupable. »<sup>311</sup>. Mais surtout, le lendemain, Kessel se montre très sardonique. Après avoir oublié de se lever la veille, il relève : « Comme il se lève bien aujourd'hui. Avec quelle rapidité. Quelle exactitude. Quelle satisfaction dans les muscles et le visage à se dresser juste à l'instant voulu, attentif, respectueux, remerciant de la tête. S'il le pouvait il ferait du zèle »<sup>312</sup>. Kessel semble détester l'attitude zélée d'Eichmann. Le journaliste se demandait ce qu'il devait attendre de l'accusé lors de l'ouverture du procès. Maintenant, pour lui, il est certain qu'Eichmann est coupable. Pour les journalistes, qui sont nombreux à considérer Eichmann comme coupable, leur journal est principalement un moyen de le critiquer.

## 2. Une évolution dans le système de défense d'Eichmann ?

Au cours de l'interrogatoire de Servatius, Adolf Eichmann s'en tient à la ligne de défense qu'il a adoptée, visant à montrer que « l'accusé comptait parmi ceux qui recevaient des ordres et non parmi ceux qui les donnaient »<sup>313</sup>. « En multipliant les détails, les chiffres et les documents Adolf Eichmann continue à montrer devant le tribunal de Jérusalem que ses divers supérieurs (et Dieu – ou plutôt le diable – sait qu'il en avait beaucoup !) sont les seuls responsables de l'extermination des Juifs par les nazis »<sup>314</sup>, écrit Gabriel Dupire, qui précise que « cette fausse candeur ne désarme pas le public qui se souvient et que parcourt, de temps à autre, un murmure d'indignation lorsque l'accusé va trop loin »<sup>315</sup>. A travers les propos de Gabriel Dupire, nous comprenons qu'au moins une partie du public de Jérusalem n'adhère pas aux propos de l'accusé. Si Eichmann ne peut pas se cacher derrière l'obéissance aux ordres car les preuves l'accusent, il clame ne pas avoir été au courant, à l'époque, de ce qu'il se passait<sup>316</sup>. Selon lui, tout son travail ne visait qu'à, comme le dit laconiquement *L'Humanité*, « donner un

---

<sup>311</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 23 juin 1961, p. 7.

<sup>312</sup> Joseph KESSEL, « Eichmann raconte "ses difficultés" avec le panier de crabes de Berlin qui se disputaient la chair de millions de juifs », *France-Soir*, 24 juin 1961, p. 9.

<sup>313</sup> *L'Alsace*, art. cit., 21 juin 1961, p. 3.

<sup>314</sup> Gabriel DUPIRE, « Eichmann dépose en faveur d'Eichmann », *La Croix*, 25 juin 1961, p. 2.

<sup>315</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 25 juin 1961, p. 2.

<sup>316</sup> Haïm GOURI, *op. cit.* p. 233.

"meilleur rendement" aux mesures de transfert des populations »<sup>317</sup>. Il répond régulièrement, de manière embarrassée, « Je ne peux pas répondre. Je ne m'en souviens pas. »<sup>318</sup>. Il s'en tient principalement à son schéma administratif et aux documents qu'il a préparés. Il utilise également sa propre mémoire et ses souvenirs, mais celle-ci semble lui faire défaut lorsqu'il se trouve face à des preuves injustifiables – d'après la lecture de la presse.

La presse présente un Adolf Eichmann très volubile face à son avocat, mais avec une « voix calme et d'un ton assuré »<sup>319</sup>, qui « se lance dans d'abondants détails sur l'organisation administrative des services de police et des administrations annexes du III<sup>e</sup> Reich »<sup>320</sup>. Il s'agit de l'interrogatoire mené par son avocat, que les deux hommes ont préparé à l'avance, ce qui explique la sérénité relative d'Eichmann. Il parle longuement, à tel point que le président Landau lui reproche que « trop de temps s'écoule avant que le sujet rejoigne le verbe »<sup>321</sup>. Il passe beaucoup de temps à développer le rôle de son bureau et tente de démontrer qu'il avait « des pouvoirs extrêmement limités »<sup>322</sup>. Il présente de nombreux tableaux et organigrammes pour expliquer que son bureau n'avait rien à voir avec les déportations, et qu'il était soumis aux ordres de la hiérarchie.

---

<sup>317</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 21 juin 1961, p. 3.

<sup>318</sup> James DE COQUET, « Eichmann révèle le code officiel qui masquait les opérations du massacre des Juifs », *Le Figaro*, 28 juin 1961, p. 2.

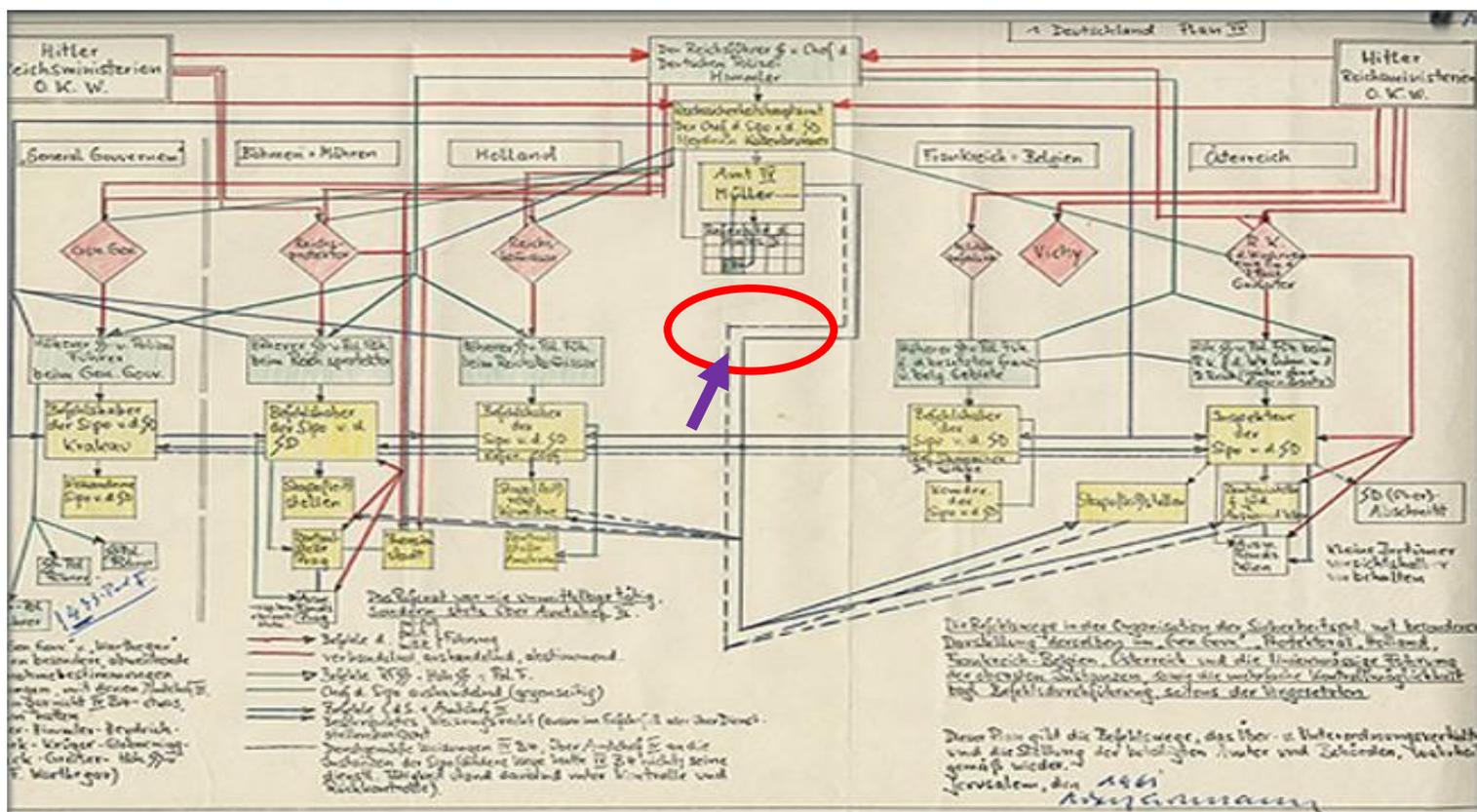
<sup>319</sup> *L'Alsace*, « auto-portrait », 22 juin 1961, p. 3.

<sup>320</sup> André SCEMAMA, « Le " témoin " Eichmann tente de prouver que " l'accusé " Eichmann n'a été qu'un modeste fonctionnaire », *Le Monde*, 22 juin 1961, page inconnue.

<sup>321</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 23 juin 1961, p. 7.

<sup>322</sup> André SCEMAMA, art. cit., *Le Monde*, 22 juin 1961, page inconnue.

Figure 23 – Exemple de tableau créé par Adolf Eichmann pour expliquer le fonctionnement de sa hiérarchie



Source : Schéma d'organisation de la SS dessiné par Adolf Eichmann lors de son procès. 1960/1961. 32 x 45 cm.

Coll. Israel State Archives.

*Eichmann situe son service (IV B IV) dans une grille (cercle rouge), dans laquelle il essaye de dissimuler l'importance de son service en grisant simplement une case parmi d'autres (flèche violette).*

L'aisance d'Eichmann, « alors plein d'assurance, déployant une activité fébrile et montrant une connaissance stupéfiante des centaines de documents de l'accusation »<sup>323</sup> présente un bureaucrate très efficace<sup>324</sup>. Dès lors, il est facile pour les journalistes de l'imaginer au temps de sa splendeur. L'homme qui apparaît est beaucoup moins médiocre qu'il ne le laissait croire jusqu'alors. Lorsqu'il présente les tableaux qu'il a préparés, il est perçu comme « le dogmatique, le pédant »<sup>325</sup>, qui donne des cours sur le fonctionnement du parti nazi. Eichmann semble se sentir dans son élément lorsqu'il sort ses documents au bon moment, avec une rapidité fulgurante. Il est alors comparé à un illusionniste<sup>326</sup>. L'intégralité de son interrogatoire

<sup>323</sup> André SCEMAMA, art. cit., *Le Monde*, 22 juin 1961, page inconnue.

<sup>324</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*, p. 55.

<sup>325</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 23 juin 1961, p. 7.

<sup>326</sup> *Ibid.*

est composée d'un « dans un labyrinthe de paperasse »<sup>327</sup>, où « il n'est pas question un instant de victimes ni d'êtres humains. Les persécutions, les fusillades, les déportations ne sont que prétextes à documents bien classés et numérotés »<sup>328</sup>. Ce comportement suscite l'intérêt de nombreux observateurs, dont Hannah Arendt qui se questionne sur la *psyché* de l'accusé<sup>329</sup>.

Il a bien préparé sa défense, car à toutes les questions de son avocat, « Eichmann répond sans une défaillance, sans une hésitation, sans une bavure. Tantôt il s'adresse à son avocat, tantôt au président. Il est parfaitement à l'aise »<sup>330</sup>. Pour Joseph Kessel, c'est un homme diamétralement différent de l'Eichmann silencieux et nerveux de la cage de verre de l'ouverture du procès en avril :

L'officier brillant, le fonctionnaire exemplaire des temps glorieux revivent dans l'élocution facile, dans l'autorité de l'attitude, dans l'habitude du rapport précis, dans le dépouillement et le résumé des dossiers. Vraiment, ce n'est plus le prisonnier de la cage de verre [...]. Il y a un sentiment de supériorité [...] chez cet homme énergique, alerte, aigu, qui sait tirer au bon moment le document nécessaire, citer un texte de loi, répéter une ordonnance. L'étendue de la mémoire, la présence d'esprit, l'adresse de l'intonation sont étonnantes chez le nouvel Eichmann.<sup>331</sup>

Robert Servatius, l'avocat de la défense, qui appelle son client « monsieur le témoin »<sup>332</sup>, a pour objectif de montrer qu'Eichmann n'était pas le puissant personnage décrit par le ministère public<sup>333</sup>. « Il s'agit toujours de détails mineurs, de faits secondaires. Mais de question en question et de réplique en réplique, le dialogue a pour but de faire oublier l'objet véritable, monstrueux, du débat et de le diminuer, le diluer, l'atomiser pour ainsi dire »<sup>334</sup>, voici le système choisi par l'avocat pour défendre Adolf Eichmann au cours de l'interrogatoire. Joseph Kessel compare l'entretien entre l'avocat et le client à deux acteurs sur un plateau de théâtre<sup>335</sup>, qui exécutent une pièce longuement préparée à l'avance.

---

<sup>327</sup> *L'Alsace*, « Toujours les autres », 24 juin 1961, p. 3.

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> Voir Hannah ARENDT, *op. cit.*

<sup>330</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 22 juin 1961, p. 1.

<sup>331</sup> *Ibid.*

<sup>332</sup> André SCÉMAMA, « Cité comme témoin à décharge, Eichmann commence sa déposition », *Le Monde*, 21 juin 1961, p. 16.

<sup>333</sup> David CESARANI, *op. cit.*, p. 401.

<sup>334</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 23 juin 1961, p. 7.

<sup>335</sup> *Ibid.*

### 3. Les réactions des journalistes face aux arguments d'Eichmann

Les journalistes, au début du procès, ne connaissaient pas la défense d'Adolf Eichmann. Elle apparaît de plus en plus claire au gré des sessions. Le but d'Adolf Eichmann et de son avocat était que les juges reconnaissent qu'il obéissait aux ordres d'une hiérarchie. Auquel cas, les chefs d'Eichmann seraient les véritables coupables, et ce dernier pourrait être innocenté. Gabriel Dupire remarque : « Si l'on admettait que le chef de la section de la Gestapo n'a fait qu'obéir aux ordres, on aurait pu inculper qu'un seul homme, Hitler lui-même, et encore sa qualité de chef d'état lui aurait valu l'immunité »<sup>336</sup>. L'autre stratégie était de considérer que si Eichmann était coupable, dans ce cas tout le monde est coupable. Le but était alors d'accuser toutes les personnes ayant participé à la machine génocidaire, de près ou de loin. Y compris toutes les personnes qui savaient ce qu'il se passait mais qui n'ont rien fait. Bien que certains puissent encore penser qu'Eichmann était un bureaucrate obéissant, l'accusation a prouvé qu'il avait une capacité décisionnaire largement supérieure à ce qu'il voulait laisser penser<sup>337</sup>.

Selon Adolf Eichmann, il n'a fait qu'exécuter des ordres, sans jamais les dépasser, sans jamais faire preuve d'initiatives. Il ne nie pas savoir qu'il y avait des massacres à l'Est, mais estime que son bureau n'a pas pris part aux persécutions, ni même aux déportations, comme nous l'apprend *L'Alsace* : « Eichmann n'a jamais déporté personne : il n'a jamais traité que de matériel roulant et d'horaires de transport »<sup>338</sup>, c'est-à-dire qu'il ne faisait que préparer les horaires des chemins de fer, où circulèrent les convois composés d'êtres humains. Quelques jours plus tard, le journaliste est dépité par les mensonges d'Eichmann, qui continue à se faire passer pour « un innocent fonctionnaire, victime des événements »<sup>339</sup>. L'agacement chez les journalistes est présent dès la première session de l'interrogatoire, où Adolf Eichmann a justifié son entrée au parti nazi, non pas par antisémitisme, mais suite au diktat de Versailles et au chômage en Allemagne<sup>340</sup>. A ce moment-là, il a même prétendu « qu'il était sioniste et souhaitait l'émigration des juifs, par exemple à Madagascar »<sup>341</sup>, mais que sa proposition a été refusée. Le plan Madagascar, proposé le 15 août 1940 et abandonné définitivement en décembre 1940, visait à fonder une colonie juive sur l'île, où envoyer l'intégralité des Juifs présents en Europe nazie. Eichmann se considère être l'inventeur de cette solution, et s'en sert pour prouver

---

<sup>336</sup> Gabriel DUPIRE, « titre inconnu », *La Croix*, 16 avril 1961, page inconnue.

<sup>337</sup> Voir Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA (dir.), *op. cit.*

<sup>338</sup> *L'Alsace*, art. cit., 22 juin 1961, p. 3.

<sup>339</sup> *L'Alsace*, « Les juges écoutent impassibles Eichmann faire éloge de ses activités "méritoires" », 29 juin 1961, p. 2.

<sup>340</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 2 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-075-05.html>, session 75, 20 juin 1961.

<sup>341</sup> *Ouest-France*, art. cit., 21 juin 1961, p. 5.

qu'il a voulu aider les Juifs. Lors de cette scène, « l'auditoire a eu le souffle coupé quand Eichmann [...] a déclaré : "J'ai toujours désiré voir les Juifs avoir un terrain solide sous leurs pieds" »<sup>342</sup>, et une « une houle parcourt le public serré dans la salle »<sup>343</sup>. James de Coquet pousse la remarque en disant que la salle a ri en entendant ce propos. Rire jaune, rire triste, la situation décrite est tellement atroce que le rire est nerveux, non contrôlé, partagé entre les membres de l'auditoire. De leur côté, les juges se montrent imperturbables, d'une « patience exemplaire »<sup>344</sup> face à la longueur des tirades d'Eichmann, et surtout « à aucun moment ils ne laissent percer que leur opinion pourrait être déjà faite »<sup>345</sup>.

« Exécutant »<sup>346</sup>, « petit rouage dans la machinerie nazie »<sup>347</sup>, voici les termes employés par Eichmann pour se décrire. A l'inverse, il rejette les qualificatifs de « spécialiste »<sup>348</sup>, d'« expert des questions juives du service central de sécurité du Reich »<sup>349</sup>. La seule expertise qu'il avait était sur les questions d'émigration, un « spécialiste ... en émigration ! »<sup>350</sup> s'insurge *L'Alsace*. Cet agacement est lié au fait qu'Eichmann se justifie en disant que grâce à sa spécialité, deux tiers des juifs d'Autriche ont pu émigrer<sup>351</sup>. Il dit même avoir tenté de sauver des Juifs, comme à un moment où il lui « fut donné de prendre une décision par [lui]-même. Ce jour-là, [il a] sauvé 20.000 juifs de la mort »<sup>352</sup>. Ce à quoi James de Coquet commente ironiquement, « On pourrait croire qu'Eichmann attend des remerciements pour cette attitude "humanitaire" »<sup>353</sup>. Eichmann n'hésite pas à affirmer qu'il a « toujours soutenu le mouvement sioniste »<sup>354</sup>. Face à l'interrogatoire d'Eichmann, Joseph Kessel se questionne :

Pensait-il que, peu à peu, à force de retouches, son sinistre visage labouré de tics finirait par prendre pour ses juges une expression humaine ? Ou, véritablement se

---

<sup>342</sup> Jacques COUBARD, « Pour la seconde fois au procès de Jérusalem, Eichmann met en cause Globke : les chefs de la Gestapo n'ont fait que mettre en œuvre ce qu'il avait mis en forme », *L'Humanité*, 23 juin 1961, p. 3.

<sup>343</sup> *Ouest-France*, « Eichmann : Hitler, dès octobre 1940 avait décidé de transférer les juifs allemands en France », 23 juin 1961, p. 4.

<sup>344</sup> *L'Alsace*, art. cit., 29 juin 1961, p. 2.

<sup>345</sup> *Ibid.*

<sup>346</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 21 juin 1961, p. 3.

<sup>347</sup> Félix ALLOUCHE, « Se retranchant derrière les "ordres reçus", Eichmann met en cause Hans Globke, aujourd'hui conseiller personnel du chancelier Adenauer », *Le Parisien*, 22 juin 1961, p. 3.

<sup>348</sup> James DE COQUET, « Eichmann : témoin à décharge », *Le Figaro*, 24-25 juin 1961, p. 2.

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> *L'Alsace*, art. cit., 29 juin 1961, p. 2.

<sup>351</sup> André SCEMAMA, art. cit., *Le Monde*, 21 juin 1961, p. 16.

<sup>352</sup> James DE COQUET, art. cit., *Le Figaro*, 24-25 juin 1961, p. 2.

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> Gabriel DUPIRE, « Eichmann charge ses chefs », *La Croix*, 22 juin 1961, p. 2.

voyait-il tel qu'il se dépeignait ? Parfois, et pour invraisemblable qu'elle fût, la dernière hypothèse suscitait l'adhésion.<sup>355</sup>

Il est impossible de répondre à ce questionnement – qui relève de l'étude psychologique – mais le contre-interrogatoire du procureur Hausner, et par la suite les interrogations des juges, au cours du mois de juillet, semblent confirmer qu'Eichmann se voyait tel qu'il se dépeignait. Le procureur continue de tenter de faire admettre à Eichmann que ses pouvoirs étaient beaucoup plus grands qu'il ne l'a dit, en vain<sup>356</sup>. Les juges, en demandant des précisions sur les réponses d'Eichmann, ont parfois donné l'impression qu'Eichmann était acculé. Toutefois, l'accusé continue à se réfugier derrière une muraille de paperasse. Malgré une certaine nervosité face aux attaques du procureur Hausner, qui l'oblige à reconnaître qu'il en savait plus sur la « Solution Finale » qu'il le laissait penser<sup>357</sup>, il continue à se cacher derrière les ordres reçus.

En décembre, le verdict tombe. Les journalistes reviennent en nombre. Du matin du 11 décembre à l'après-midi du 12 décembre, les juges rendent leur jugement durant quinze heures. Adolf Eichmann est alors reconnu coupable de « crimes contre le peuple juif, coupable de crimes contre l'humanité, coupable de crimes de guerre, et coupable d'avoir appartenu à des organisations hostiles »<sup>358</sup>. Les juges concluent que Eichmann a eu un « rôle central » lors de la conférence de Wannsee. Il a eu aussi un rôle particulier dans le cadre de l'élimination des juifs étant donné qu'il était un spécialiste de la question, sûrement le seul. Lorsqu'il apprend sa condamnation à mort le 16 décembre 1961, Adolf Eichmann ne semblait pas s'y attendre, et aurait dit « je ne me reconnais pas coupable. Ma confiance dans la justice a été déçue »<sup>359</sup>. La plupart des journalistes présents sont unanimes pour dire qu'il est surpris par le verdict. Eichmann lance ensuite une procédure d'appel auprès de la Cour Suprême, puis une demande de grâce au président israélien, Yitzhak Ben-Zvi. Toutes deux sont rejetées, et Adolf Eichmann est exécuté par pendaison dans la nuit du 31 mai au 1<sup>er</sup> 1962. C'est la fin de l'affaire Eichmann,

---

<sup>355</sup> Joseph KESSEL, art. cit., *France-Soir*, 24 juin 1961, p. 9.

<sup>356</sup> *L'Alsace*, « A la 97<sup>ème</sup> Eichmann en a assez de répéter toujours la même chose », 16-17 juillet 1961, page inconnue.

<sup>357</sup> James de COQUET, « Eichmann reconnaît qu'il s'occupait de "l'accueil des déportés" dans les camps, mais non de leur "liquidation" », *Le Figaro*, 13 juillet 1961, p. 2.

<sup>358</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 10 mai 2021. <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-115-116-117-118-119.html>. Session 115 à 119, 11-12 décembre 1961.

<sup>359</sup> *Ouest-France*, « Eichmann reconnu coupable de crimes contre le peuple juif et l'humanité », 16 décembre 1961, p. 1.

qui a autant passionné qu'ennuyé la presse. L'accusé, qui s'est montré très volubile dans le but de se défendre, ne pourra plus rajouter d'arguments dans son témoignage qu'il souhaitait destiner aux générations futures. Témoignage qui, pour les journalistes, est en grande partie un mensonge – par omission.

### **PARTIE III**

**Le témoignage de Georges Wellers, une session  
particulièrement intéressante pour la France**

## Chapitre 1

### Le sensationnalisme dans la presse – les 4000 enfants de Drancy évoqués par Georges Wellers, sous le signe du *pathos*

« L'enfance a un caractère sacré et c'est pourquoi nous ressentons tout ce qui lui porte atteinte comme une profanation »<sup>360</sup>, écrit James de Coquet pour *Le Figaro*, en reprenant les propos du procureur Hausner lors de son exposé introductif, le 19 avril 1961.

Cette référence préfigure la session du docteur Georges Wellers, seul témoin français à apparaître au procès Eichmann. Il aborde le thème de la déportation des Juifs de France, ce qui a pu interpellé les journalistes français. Appelé comme témoin par l'accusation le 9 mai 1961, il dépose principalement de la situation au camp de Drancy et de son mode de fonctionnement. Son témoignage s'est ainsi déroulé le matin du 9 mai 1961, durant la session 32<sup>361</sup>. La veille, lors de la session 31, l'accusation a entrepris de présenter des pièces à conviction concernant la déportation des Juifs de France, afin de préciser le contexte général pour anticiper l'intervention de Georges Wellers. L'accusation poursuit cet examen lors de la session 33 qui se déroule l'après-midi du 9 mai 1961, en présentant des preuves à l'appui des déclarations du témoin. Les sessions abordant l'arrestation et la déportation des Juifs de France se comptent donc au nombre de trois.

Est-ce que ces sessions à propos de la France ont été particulièrement exploitées par la presse ?

#### A) Le contexte du témoignage de Georges Wellers

Georges Wellers est en mesure de fournir un témoignage pertinent sur la déportation des Juifs de France car il a lui-même vécu pendant plus de deux années au camp de Drancy, et il a vu le fonctionnement du camp, ainsi que les allées et venues des français déportables et déportés depuis Drancy. Il raconte au procès la fréquence des convois, le fait que des adultes, hommes et femmes, ou des vieillards et des malades soient déportés. Il mentionne longuement les circonstances de son arrestation, sa vie à Drancy, la manière dont il a permis à sa famille d'éviter

---

<sup>360</sup> James DE COQUET, « Le martyr des enfants juifs évoqué par le procureur Hausner », *Le Figaro*, 19 avril 1961, p. 9.

<sup>361</sup> « The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, Consulté le 7 mars 2020, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961.

l'internement, et enfin les circonstances de sa déportation à Auschwitz. Wellers évoque les attitudes et les rôles des chefs allemands en charge du camp, ainsi que la solidarité de non-juifs qui – pour avoir arboré une étoile jaune dans la rue – ont été internés à Drancy pour une courte période<sup>362</sup>. Le témoin Georges Wellers est un Russe naturalisé français en 1938<sup>363</sup>. Il a été professeur en physiologie et biochimiste à la Sorbonne, rattaché au CNRS mais aucun des journaux ne le spécifie ; c'est pourquoi il est également qualifié du titre de « docteur ». Certains titres d'articles du corpus insistent sur la dimension intellectuelle du témoin, qui est un « professeur »<sup>364</sup> et un « docteur »<sup>365</sup>, ce qui semble asseoir sa légitimité.

En septembre 1940, une ordonnance stipule que tous les Juifs de France doivent se faire enregistrer comme tels. Wellers s'exécute le 19 octobre 1940<sup>366</sup> : il se déclare ainsi que ses deux enfants, mais pas sa femme – juive – qui disposait d'un faux certificat de baptême. Arrêté par les Allemands en décembre 1941, il est envoyé à Compiègne puis à Drancy du 29 avril 1942 à juin 1944<sup>367</sup>, avant d'être déporté à Auschwitz le 30 juin 1944, puis à Buchenwald. De 1945 à 1961, il agit pour la connaissance de la Shoah en France. Il a travaillé pour le Centre de documentation juive contemporaine, et a cofondé la revue *Le Monde Juif*, revue qui a pour seul sujet la Shoah<sup>368</sup>. Wellers a publié des ouvrages sur son expérience concentrationnaire comme *De Drancy à Auschwitz*, et sur le sort des Juifs en France, tel que *L'Étoile jaune à l'heure de Vichy*. Il a écrit des articles sur Drancy – où il a été interné –, ou encore sur le fonctionnement du camp d'Auschwitz. Il a été le président de l'Association pour la fondation Mémoire d'Auschwitz, et il est un des précurseurs de la lutte contre le négationnisme.

Le témoignage de Georges Wellers rappelle que, lors de l'Occupation, il existait des camps de transit en France<sup>369</sup>, où les Juifs étaient internés pour une période plus ou moins longue avant d'être déportés à l'Est. Les principaux sont Drancy – à partir de mars 1942 –, Beaune la Rolande, Royallieu et Pithiviers. Le camp de Drancy est le plus exceptionnel aux

---

<sup>362</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

<sup>363</sup> *L'Alsace*, « Un témoin français décrit le martyre de milliers d'enfants juifs détenus à Drancy et exterminés à Auschwitz », 10 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>364</sup> Jacques COUBARD, « Au procès Eichmann, un professeur français témoigne : Parmi les 4000 enfants partis de Drancy pour Auschwitz, il y avait des tout-petits qui ne savaient même pas dire leur nom », *L'Humanité*, 10 mai 1961, p. 3.

<sup>365</sup> Félix ALLOUCHE, « Eichmann fut l'un des premiers responsables du martyre des israélites français. Le professeur Wellers, de la faculté de médecine de Paris, en témoigne à Jérusalem », *Le Parisien*, 10 mai 1961, p. 11.

<sup>366</sup> *Ouest-France*, « Un témoin français, le docteur Georges Wellers évoque le martyre des "gosses de Drancy" », 11 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>367</sup> *L'Alsace*, art. cit., 10 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>368</sup> Serge KLARSFELD, « Georges Wellers est mort », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 185, 2006/2, p. 519-521. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2006-2-page-519.htm>. (Consulté le 13 mai 2021).

<sup>369</sup> Voir Anne GRYNBERG, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939 – 1944*. Paris, La Découverte, 1991.

yeux de Georges Wellers car c'est là qu'il a été déporté, mais surtout il s'agit du camp français ayant connu le plus grand nombre d'internés (plus de 70 000 personnes) et le plus grand nombre de déportations (65 convois en sont partis, soit 54 000 personnes) : « 75% de quelque quatre-vingt-six mille déportés juifs provenant de deux parties de la France, de la « Zone Non Occupée » et de la « Zone Occupée », ont connu Drancy comme la dernière destination avant Auschwitz »<sup>370</sup>. Ce camp a détenu des Juifs à partir du 20 août 1941 jusqu'au 17 août 1944.

Il est impossible de donner un récit schématique du fonctionnement du camp car il y a eu de nombreux changements, mais il est possible de distinguer trois périodes. La première, du 20 août 1941 au 16 juillet 1942, la population est composée uniquement d'hommes adultes et valides, car ce sont les seuls visés par les rafles<sup>371</sup>. Les déportations sont rares (quatre en tout, avec environ 1 000 personnes dans chaque convoi) : c'est encore la « période de mise en place et de premiers rodages de la future entreprise de déportations massives »<sup>372</sup>, et le dirigeant est Theodor Dannecker, bras droit d'Eichmann<sup>373</sup>. Lors de la seconde période, du 16 juillet 1942 au 2 juillet 1943, on observe la présence de femmes et d'enfants dans le camp parce que les familles sont maintenant ciblées par les rafles<sup>374</sup>. La première est la rafle du Vél d'Hiv', le 16 juillet 1942<sup>375</sup>. Le rythme de déportations est fréquent (40 en tout, soit environ 40 000 personnes). Le camp est alors dirigé par Heinz Röthke<sup>376</sup>. L'opinion publique française était d'abord relativement indifférente au sort des Juifs qui étaient exclus de la société. Mais après la rafle du Vél d'Hiv', il devient plus difficile pour les nazis de déporter les Juifs car ils se heurtent à l'opposition d'une large partie de la population française, et à la méfiance des personnes juives. C'est pourquoi survient la troisième et dernière période, du 2 juillet 1943 au 17 août 1944, où Drancy est dirigé par Alois Brunner<sup>377</sup>. Il impulse de grands changements dans la structure du camp, dont 21 convois de déportation partent. Cette réorganisation est effectuée parce que Brunner met en place un fonctionnement de camp de concentration, avec la mise en place de sessions d'appel des prisonniers, et les détenus sont classés par catégorie qui sont affectées par des lettres (A, B, C1 à C5, D, E, F)<sup>378</sup>. Il y a un durcissement des règles et de leurs

---

<sup>370</sup> Georges WELLERS ; Jacques DELARUE ; Michel RIQUET, *op. cit.*, p. 84.

<sup>371</sup> Michel LAFFITTE ; Annette WIEVIORKA, *A l'intérieur du camp de Drancy*. Paris, Perrin, 2012, p. 21.

<sup>372</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>373</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 61-68.

<sup>374</sup> Michel LAFFITTE ; Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 131.

<sup>375</sup> Jean-Paul COINTET, *Histoire de Vichy*. Paris, Plon, 1996, p. 252.

<sup>376</sup> Georges WELLERS ; Jacques DELARUE ; Michel RIQUET, *op. cit.*, p. 102.

<sup>377</sup> Georges WELLERS, *op. cit.*, p. 102.

<sup>378</sup> Michel LAFFITTE ; Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 219.

conditions de vie. La surveillance est uniquement effectuée par des soldats allemands, et l'allemand devient la langue d'usage dans le camp.

Nous pouvons connaître l'intégralité du témoignage de Georges Wellers, traduit en français, grâce aux minutes du procès<sup>379</sup>. Georges Wellers commence d'abord par se présenter, et évoque les premières rafles dirigée contre des hommes valides, comprenant la « rafle du billet vert »<sup>380</sup>. Il poursuit en évoquant son arrestation, son envoi au camp de Compiègne puis son transfert à Drancy. Il explique que lors des rafles du 16 et 17 juillet 1942, les hommes et femmes de plus de 12 ans ont été envoyés à directement à Drancy, puis déportés entre le 15 juillet et le 15 août. Les familles avec des enfants sont restés au Vélodrome d'Hiver pendant quatre à cinq jours, avant d'être envoyés à Beaune-la-Rolande et Pithiviers. Les parents ont été déportés depuis ces camps, tandis que 4000 enfants ont été transférés à Drancy mi-août. Il décrit l'arrivée des enfants, leur allure. Les femmes internées à Drancy se sont occupées d'eux malgré le fait qu'elles n'aient que peu de moyens. Il raconte sa conversation avec un enfant, Jacques Stern. Puis informe le tribunal que les enfants ont été déportés entre la fin du mois d'août et le début de septembre. Il mentionne les suicides ayant eu lieu à Drancy, et le fait que des vieillards et des femmes venant d'accoucher étaient aussi déportés.

Après une pause de 20 minutes, Wellers décrit les comportements des chefs de Drancy : Roethke, qui suivait les déportations avec attention, puis l'arrivée de Brunner qui a modifié le fonctionnement du camp. Brunner a renvoyé de Drancy toute l'administration Vichyssoise (2 juillet 1943) et interrogeait régulièrement les prisonniers pour établir un classement des prisonniers. Il était, d'après Wellers, vicieux et maltraitant. Une des méthodes de Brunner consistait à envoyer des Juifs à Paris et sa banlieue afin qu'ils aillent chercher d'autres Juifs non raflés, pour les ramener ensuite à Drancy. Le docteur Wellers mentionne la solidarité de non-juifs qui ont été choqués par l'ordonnance obligeant les Juifs à porter l'étoile jaune. Ces personnes ont porté de fausses étoiles afin de protester, et pour cela ont été emprisonnés à Drancy comme « amis des Juifs ». Cet épisode est advenu le 8 juin 1942, jour où l'ordonnance entrain en vigueur.

Pour finir, Wellers a raconté qu'il a travaillé dans un entrepôt dans lequel il devait trier le contenu des appartements des Juifs internés ou déportés. Ensuite, il parle d'Auschwitz, de la

---

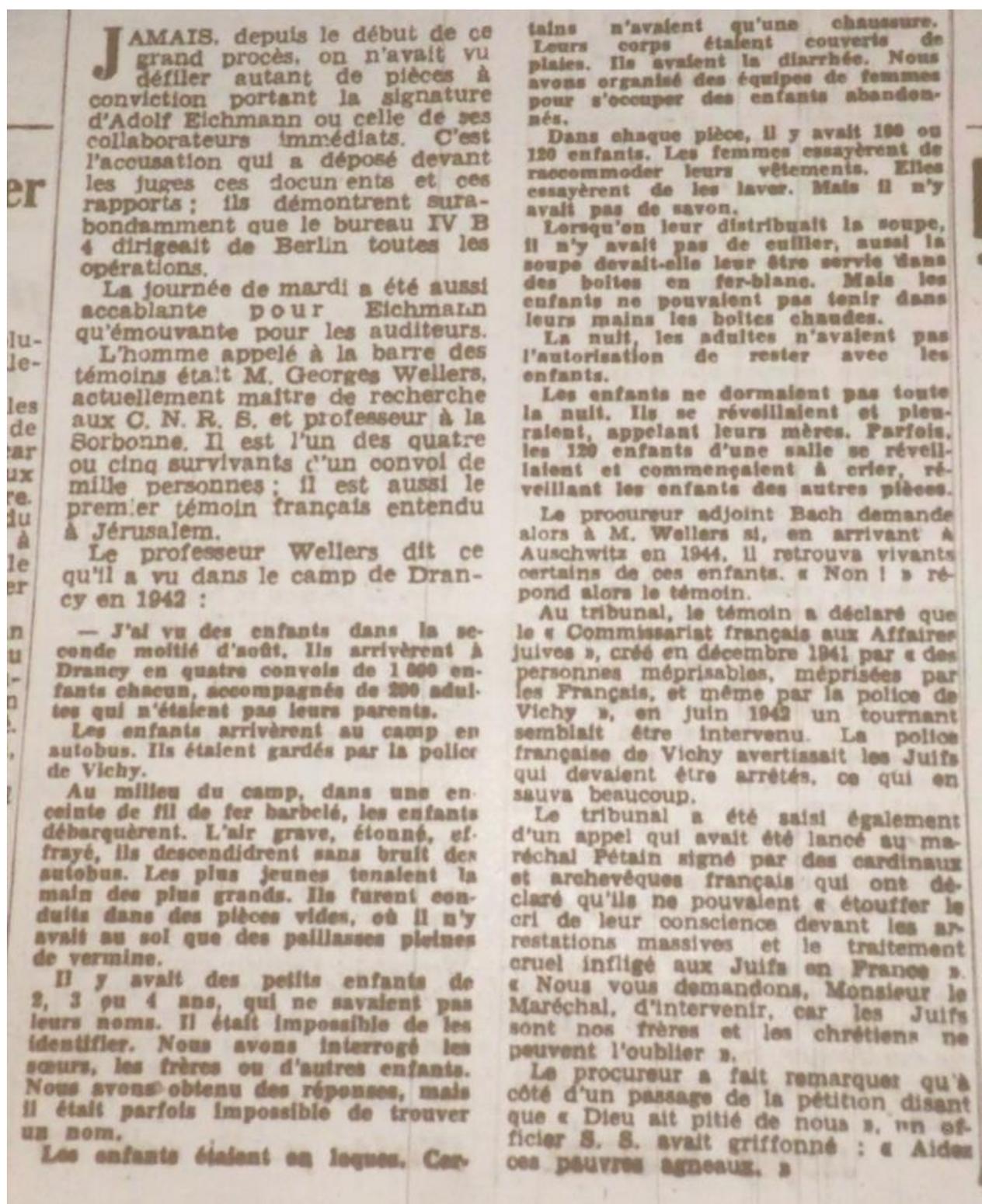
<sup>379</sup> Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), Mémorial de la Shoah, Fond Procès Eichmann, DCCLIII – n° 753. Minutes de la déposition de Georges Wellers (session 32)

<sup>380</sup> Henri MINCZELES, « Le 6<sup>e</sup> convoi de la mort », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 182, 2005/1, p. 325 – 335, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2005-1-page-325.htm>. (Consulté le 5 juin 2021).

sélection à son arrivée, puis de son déplacement à Buchenwald d'où il fut libéré. Il termine sa session avec une référence à son livre *De Drancy à Auschwitz*. Une fois le témoignage terminé, l'avocat Robert Servatius ne l'interroge pas, à la différence des juges. Le juge Raveh demande des précisions à Wellers sur l'enregistrement des Juifs, et leur manière de vivre sous l'Occupation. Wellers indique qu'il y avait de la propagande antijuive dans des journaux français, mais qu'elle était mal perçue par l'opinion française car cette propagande était « quelque chose d'absolument contraire à l'esprit français ». La session se termine avec Wellers qui insiste sur le fait qu'il ne savait pas que les chambres à gaz existaient à Auschwitz, au moment où il était déporté. Il évoque aussi le fait que le gouvernement de Vichy a créé un commissariat aux Questions juives : d'après lui, les membres de ce commissariat étaient méprisés par « tout le monde », y compris la police officielle française qui aurait tenté de saboter son travail. La police française, explique Wellers, était sous les ordres des Allemands en zone occupée, et a participé à la plupart des grandes rafles.

Concernant le traitement de ce témoignage par la presse, notons d'abord que ce sont les quotidiens régionaux qui ont écrit les articles avec le plus d'informations données à la session de Georges Wellers. Cela est certainement lié à leur nature : étant donné qu'ils se sont concentrés sur les informations de la région, ne consacrant que deux pages à l'actualité internationale, les titres de province peuvent avoir tendance à sélectionner moins d'évènements mais les traiter plus en profondeur. A l'inverse, les quotidiens nationaux ont tendance à extraire les informations qui leur paraissent les plus pertinentes, notamment par rapport à leur ligne éditoriale. Ils ne se concentrent que sur un point ou deux du témoignage de Wellers. Une comparaison entre un quotidien régional, *Ouest-France*, et un quotidien national, *La Croix*, peut mettre en lumière des éléments d'explication.

Figure 24 – Photographie de l'article de *La Croix* concernant le témoignage de Wellers



Source : Gabriel Dupire, « Le premier témoin français raconte ce qu'il a vu au camp de Drancy », *La Croix*, 11-12 mai 1961, p. 2

Figure 25 – Photographie de l'article de *Ouest-France* à propos du témoignage de Wellers



Source : *Ouest-France*, « Un témoin français, le docteur Georges Wellers évoque le martyre des "gosses de Drancy" », 11 mai 1961, p. 1 et 3

L'article de *Ouest-France*, qui fait partie de la presse régionale, présente Georges Wellers en une courte mais complète biographie. Le deuxième paragraphe insiste sur le personnage de Dannecker, tandis que le quatrième parle de Brunner [appelé Aloys Bruckler dans l'article]. Le troisième paragraphe est un récit sur 4 000 enfants internés et déportés depuis Drancy. Ensuite, Wellers parle du fait que lors de son arrivée à Auschwitz, tous les enfants étaient probablement morts, ce qui apporte du *pathos* à sa déposition. Il raconte que Roethke suivait toutes les déportations : « C'était chaque fois une opération effrayante. Mal réveillés, les enfants ne voulaient pas descendre dans la cour. Ils pleuraient, les gendarmes devaient les chercher dans les chambres et les porter dans leurs bras ». Dans le dernier paragraphe, Wellers soutient que « "L'antisémitisme est contraire à l'esprit français" » et que la police de Vichy « exécutait les ordres allemands » mais faisait en sorte de sauver autant de juifs qu'elle pouvait, tandis que la police spéciale aux questions juives « "méprisée par tout le monde et dont le travail était saboté par la police officielle française a été supprimé en 1942" ».

Par rapport au contenu intégral de la déposition de Wellers, les quotidiens nationaux sont en reste. Par exemple, *La Croix* mentionne d'abord les pièces à conviction incriminant Adolf Eichmann, puis passe au témoignage de Georges Wellers. Une bonne partie de l'article consiste en une longue citation du témoin qui raconte l'arrivée et la vie des 4 000 enfants passés par Drancy en 1942. Puis, il précise qu'il n'en a vu aucun lors de son arrivée à Auschwitz en 1942, ce qui – comme dans *Ouest-France*, apporte du *pathos* au texte. Wellers parle ensuite du commissariat aux affaires juives qui était « méprisé par les français », cessé en 1942, avec en parallèle les actions des policiers français qui avertissaient les juifs qui devaient être arrêtés, « ce qui en sauva beaucoup ». Un moment spécifique de l'article de ce journal consiste à mettre en valeur l'appel des cardinaux et archevêques français qui supplient le maréchal Pétain d'aider les juifs, « Nous vous demandons, Monsieur le Maréchal, d'intervenir car les Juifs sont nos frères et les chrétiens ne peuvent l'oublier ... »<sup>381</sup>. Cette accentuation s'explique par le fait que *La Croix* est un journal catholique, qui est influencé par sa ligne éditoriale et met en valeur des informations faisant référence à la religion. Les autres journaux, sauf *Le Monde*, n'évoquent pas cette lettre du clergé.

Lors de la comparaison des quotidiens nationaux et régionaux, il apparaît que les régionaux choisissent de présenter les informations en quantité, afin que le lecteur connaisse au mieux le contenu de la session. Les quotidiens nationaux choisissent de produire des

---

<sup>381</sup> Gabriel DUPIRE, « Le premier témoin français raconte ce qu'il a vu au camp de Drancy », *La Croix*, 11-12 mai 1961, p. 2.

informations de qualité, en adéquation avec leur ligne éditoriale. Une deuxième différence entre les quotidiens est que les régionaux optent pour des stratégies différentes afin d'attirer des lecteurs potentiels. En effet, *L'Alsace* et *Ouest-France*, qui sont les seuls à annoncer cette session française en première page, sont également les seuls à présenter une photographie du témoin Georges Wellers.

Figure 26 et 27 – Photographies de Georges Wellers dans *L'Alsace* et *Ouest-France*



Source : *L'Alsace*, « Un témoin français décrit le martyre de milliers d'enfants juifs détenus à Drancy et exterminés à Auschwitz », 10 mai 1961, p. 1 et 3



Source : *Ouest-France*, « Un témoin français, le docteur Georges Wellers évoque le martyre des "gosses de Drancy" », 11 mai 1961, p. 1 et 3

Seuls les deux journaux régionaux ont fourni une photographie du professeur Wellers en train de déposer à la barre du procès de Jérusalem. Cette image se trouve en première page, argument visant à dire que les journaux régionaux cherchent à attirer l'œil du lecteur, ce qui se comprend dans le sens où le procès de Jérusalem est un événement lointain de la guerre, historiquement et géographiquement parlant. Ainsi, attirer un lectorat de la France *de province* peut nécessiter le passage par les images, afin d'attirer l'intérêt sur un sujet lointain. Souvent, dans les quotidiens nationaux, les titres en gras sont suffisants pour attirer le lecteur, mais les

régionaux n'ont pas les mêmes stratégies, comme leur public peut privilégier l'information régionale à l'internationale. L'emploi d'une photographie, en l'occurrence du docteur Wellers, peut intriguer les potentiels lecteurs, curieux de savoir qui est cette personne et, en se référant au titre, plus précisément ce fameux « témoin » qui « décrit le martyre de milliers d'enfants juifs détenus à Drancy »<sup>382</sup>. La photographie dans la presse, notamment en une, a pour but de promouvoir un article, en suscitant de l'intérêt chez le lecteur, afin d'inciter les consommateurs à se procurer le journal<sup>383</sup>. Ils ont certainement saisi l'enjeu du procès Eichmann pour leurs lecteurs, qui sont une clientèle plus ciblée – car moins nombreuse et mieux identifiée localement – que celle des grands quotidiens nationaux. Ces lecteurs peuvent trouver de l'intérêt à suivre de manière régulière les évolutions autour d'un événement international. A l'échelle d'une région spécifique, en l'occurrence l'Alsace et le sud-ouest de la France, les réactions sont différentes de celles à l'échelle nationale, c'est-à-dire qu'il y est plus simple d'y mesurer la portée et l'intérêt que peut susciter un événement, en l'occurrence le procès Eichmann. *L'Alsace* a connu de manière précoce l'occupation allemande, ce qui a modifié rapidement au début de l'Occupation les rapports entre Juifs et nazis, ou encore entre Alsaciens et Allemands. L'Ouest de la France a connu l'Occupation de manière tardive, ainsi il y a éventuellement un régionalisme qui peut s'exercer. A l'échelle d'une région, les habitants ont pu vivre les mêmes expériences, qui n'ont pas été partagées au niveau national. Les habitants d'une même région peuvent donc partager un même avis face au procès Eichmann, qui n'est pas le même que celui de la majorité nationale, et cela parce qu'ils se renferment dans leurs expériences vécues dans leur spécificité régionale.

Cette spécificité régionale transparait également à travers la pagination, puisque *L'Alsace* et *Ouest-France* sont les seuls quotidiens à avoir considéré le témoignage de Georges Wellers comme un événement méritant d'être placé en une.

---

<sup>382</sup> *L'Alsace*, art. cit., 10 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>383</sup> Voir Nicolas HUBE, *op. cit.*.

Tableau 8 – Les numéros de page pour chaque article à propos de la déposition de Georges Wellers

Date de publication	Titre du quotidien	Numéro de page	Auteur
10/05/1961	<i>Le Parisien</i>	11	Félix Allouche
10/05/1961	<i>L'Humanité</i>	3	Jacques Coubard
10/05/1961	<i>L'Alsace</i>	1	Sans auteur
10/05/1961	<i>Le Figaro</i>	15	James de Coquet
11/05/1961	<i>Le Monde</i>	5	Jean-Marc Théolleyre
11/05/1961	<i>Ouest-France</i>	1	Sans auteur
11/05/1961	<i>France-Soir</i>	9	Alain Guiney
11/05/1961	<i>La Croix</i>	2	Gabriel Dupire

De manière générale, la presse d'opinion que représentent *La Croix* et *L'Humanité* mettent en valeur cette session, la plaçant respectivement en page 2 et page 3. *Le Monde*, pour la presse d'information, la place en page 5. En revanche, les deux journaux quotidiens populaires insèrent l'article sur cette session dans les pages intérieures plus lointaines, ce qui laisse à penser que l'information leur paraît moins efficace pour attirer le lecteur. Ainsi, il se trouve en page 9 pour *France-Soir*, et en page 11 pour *Le Parisien*. Cette disparité dans la pagination s'explique par plusieurs facteurs : la ligne éditoriale du journal, autrement dit quels paramètres les rédacteurs recherchent pour que leur journal se vende le mieux ? L'intérêt d'un journal face au procès, soit l'implication de la rédaction face à cet événement, en fonction de l'intérêt potentiel de leurs lecteurs. En revanche, la présence d'un envoyé spécial au procès ne semble pas influencer sur la pagination. En effet, les deux quotidiens populaires ont chacun un journaliste sur place, qui couvrent le procès jour après jour. L'autre envoyé spécial présent est Jean-Marc Théolleyre pour *Le Monde*. Pour autant, cette session n'est pas mise en valeur dans ces périodiques. En effet, de nombreux journalistes sont partis peu de temps après le début du procès, courant avril, pour différentes raisons, la première étant que les premières sessions tournaient autour de questions de droit, qui étaient peu intéressantes aux yeux des journalistes, car ils n'y trouvent pas de matériaux exploitables pour intéresser leurs lecteurs<sup>384</sup>. Ils ont l'impression que leur présence au procès est inutile, ils sont venus pour retracer le drame de la Shoah et du nazisme, et se trouvent à suivre des arguties juridiques qui ne disent rien sur

<sup>384</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 14 avril 1961, p. 4.

l'histoire de la Seconde Guerre mondiale : « Au milieu du bouillonnement de l'histoire qui se fait, nous devons examiner un morceau de lave froide »<sup>385</sup>. Les journalistes veulent de l'information à *chaud*, fraîche, voire pour certains, sensationnelle.

En parallèle, certains envoyés ont pu être rappelés pour aller couvrir d'autres événements mondiaux plus actuels, comme par exemple des épisodes de la guerre d'indépendance algérienne. Ainsi en mai, lors de la session de Wellers, la présence de journalistes internationaux se fait donc plus rare :

Maigre programme si on le compare à celui des jours précédents. Qu'importe ? La salle est presque aussi pleine. Non pas de journalistes : la plupart sont partis. Ni de professionnels des tribunaux. Elle est pleine d'hommes et de femmes qui se pressent parce que l'histoire qu'on y raconte est leur propre histoire<sup>386</sup>.

Les journalistes se sont lassés, ils sont partis en quête de nouvelles plus modernes, ou bien les services de rédaction considèrent que la présence d'un envoyé spécial – qui est coûteuse – n'est plus un investissement intéressant pour le journal. Ces départs montrent que la couverture médiatique du procès Eichmann ne s'est pas effectuée dans la simplicité, il y a eu des choix stratégiques effectués par les rédactions françaises, liés à une perte d'intérêt, ou bien une perte financière. Toujours est-il que ces départs marquent la couverture même du procès, puisque les sources d'information deviennent indirectes, les articles sont publiés de manière moins continue, et potentiellement ce ralentissement est la cause d'un désintérêt chez les lecteurs. Il est intéressant de remarquer que sur un corpus de sept journaux, seuls trois journalistes sont encore présents sur place en mai, alors qu'à l'ouverture du procès de Jérusalem, on comptait entre 30 et 40 journalistes français<sup>387</sup>.

## **B) Le récit des 4 000 enfants de Drancy, chargé de *pathos* dans la presse**

---

<sup>385</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 25 avril 1961, p. 2.

<sup>386</sup> *L'Alsace*, « Le procès de Jérusalem », 6 mai 1961, p. 3.

<sup>387</sup> J. BERNARD-DEROSNE, art. cit., *L'Alsace*, 7 avril 1961, p. 7.

Les 16 et 17 juillet 1942, des arrestations massives ont lieu dans Paris, et entre le 31 juillet et le 26 août, quatre mille enfants sans parents passent par Drancy<sup>388</sup>. Georges Wellers raconte que :

Ces enfants avaient pourtant été arrêtés avec leurs parents le 16 juillet. Cinq jours plus tard les parents et les enfants furent envoyés de Paris au camp de Pithiviers. Là on sépara les enfants des parents. On déporta les parents directement de Pithiviers et on envoya les enfants par groupes de mille, mêlés à deux cents adultes étrangers de Drancy<sup>389</sup>.

Une fois à Drancy, les enfants esseulés vivent dans des conditions terribles, seuls, malades, et affamés. Toutefois, ce spectacle déchirant ne dura pas longtemps car « [d]eux ou trois jours après leur arrivée, la moitié d’entre eux quittaient le camp, en déportation, mélangés à cinq cents adultes étrangers. Deux jours plus tard, c’était le tour de la seconde moitié »<sup>390</sup>. En effet, après la rafle du Vél D’Hiv’, ces enfants arrivaient des camps de Pithiviers et également Beaune-la-Rolande, où ils avaient été séparés de leurs parents. Ils ne restaient généralement que quelques jours à Drancy, avant d’être déportés à Auschwitz. C’est à ce moment que Drancy passe d’un camp d’internement à un camp de transit, dans le sens où le rythme des déportations s’accélère et les internés séjournent généralement moins longtemps dans le camp<sup>391</sup>.

La déportation de ces enfants n’est pas le seul point que le témoin a évoqué au cours de sa déclaration, toutefois il est frappant de remarquer qu’il s’agit du sujet sur lequel la presse française s’est concentrée. Les autres sujets évoqués se retrouvent relégués, voire ignorés.

Tableau 9 – Les titres des articles à propos de la déposition de Georges Wellers

<i>Le Parisien</i>	Eichmann fut l'un des premiers responsables du martyre des israélites français. Le professeur Wellers, de la faculté de médecine de Paris, en témoigne à Jérusalem
<i>L'Humanité</i>	Un professeur français témoigne : parmi les 4 000 enfants partis de Drancy pour Auschwitz, il y avait des tout-petits qui ne savaient même pas dire leur nom
<i>Le Figaro</i>	Un témoin français évoque les horreurs du camp de Drancy
<i>L'Alsace</i>	Un témoin français décrit le martyre de milliers d'enfants juifs détenus à Drancy et exterminés à Auschwitz

<sup>388</sup> Michel LAFFITTE ; Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 131.

<sup>389</sup> Georges WELLERS, *op. cit.*, p. 116.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 117

<sup>391</sup> Michel LAFFITTE ; Annette WIEVIORKA, *op. cit.*, p. 131.

<i>Le Monde</i>	Le cauchemar des juifs français évoqué au procès Eichmann
<i>Ouest-France</i>	Un témoin français, le docteur Georges Wellers évoque le martyre des « gosses de Drancy »
<i>France-Soir</i>	Bouleversant témoignage au procès Eichmann : A Drancy, un enfant juif tend un biscuit à demi mangé : « je l'apporte à maman » dit-il à René Blum (frère de Léon Blum) mort torturé
<i>La Croix</i>	Le premier témoin français raconte ce qu'il a vu au camp de Drancy

Ainsi, à la lecture des titres de la presse, *La Croix*, *Le Parisien* et *Le Monde* considèrent que la session de Wellers consistait à éclairer le traitement des Juifs français ; tandis que *L'Alsace*, *France-Soir*, *Ouest-France* et *Le Parisien* estiment que le témoignage du docteur Wellers concerne principalement l'histoire de 4 000 enfants juifs, dont les parents ont déjà été déportés à l'Est<sup>392</sup>, amenés dans le camp de Drancy avant d'être déportés à Auschwitz en août 1942<sup>393</sup>. Le journaliste de *L'Alsace* écrit plus spécifiquement que les enfants de plus de douze ans ont commencé à être déportés le 19 juillet 1942, « et les autres au rythme de trois convois par semaine, pendant les deux mois suivants »<sup>394</sup>. Le témoignage de Wellers, retranscrit dans la presse, porte longuement sur les conditions d'arrivée et de vie des enfants dans le camp. Ils étaient seuls, certains si petits qu'ils ne connaissaient pas leur prénom<sup>395</sup>, et furent pris en charge par des femmes adultes dans le camp, elles-mêmes susceptibles d'être déportées, mais ces dernières manquaient de moyen pour les aider et les soutenir<sup>396</sup>. Le choix de parler des enfants, plus que de l'expérience personnelle de Wellers, ou bien du fonctionnement du camp de Drancy est le fruit de deux éléments majeurs : d'abord, la presse a certainement été influencée par la présence de caméras dans le prétoire. En effet, le procès Eichmann est filmé par Leo Hurwitz et son équipe, sept heures par jour et cinq jours par semaine<sup>397</sup>. Les caméras sont placées à des endroits fixes, donc imposent une dramaturgie spécifique du procès pour les personnes regardant les images. Les images d'archives sont disponibles publiquement<sup>398</sup>, mais elles sont le fruit d'une sélection cinématographique. Toute la déposition de Georges Wellers n'apparaît pas à la télévision, Hurwitz a découpé des scènes du témoignage, et lui-même choisit de mettre

<sup>392</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

<sup>393</sup> *Ouest-France*, art. cit., 11 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>394</sup> *L'Alsace*, art. cit., 10 mai 1961, p. 1 et 3.

<sup>395</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 10 mai 1961, p. 3.

<sup>396</sup> *Ibid.*

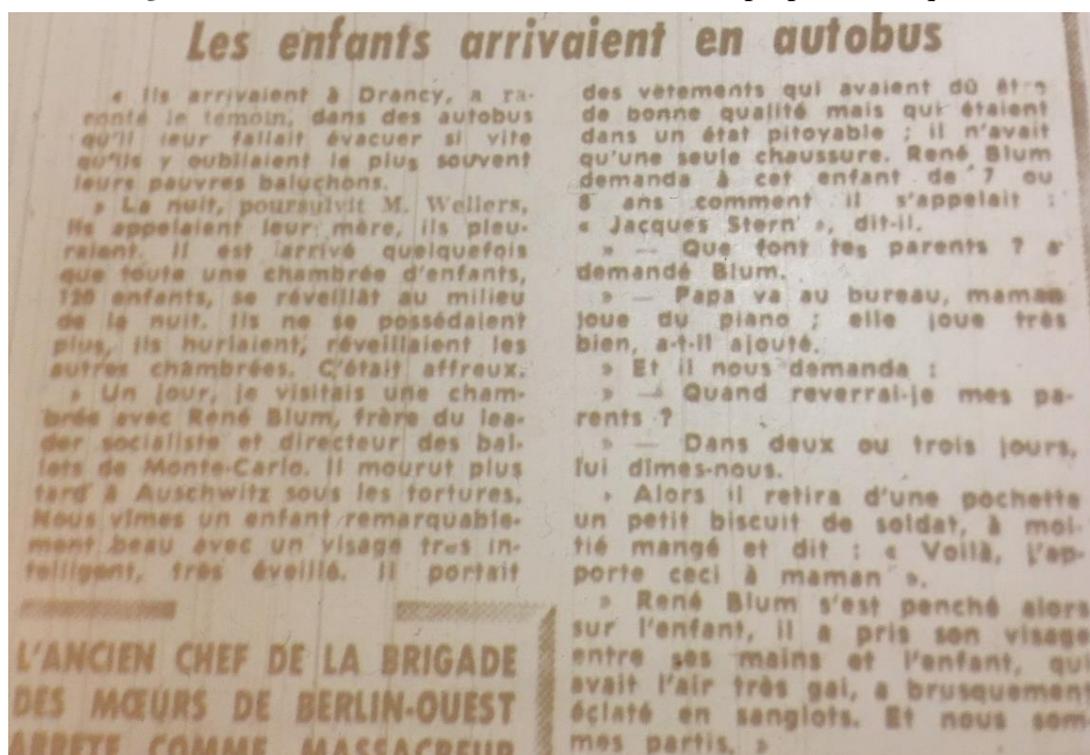
<sup>397</sup> Sylvie LINDEPERG ; Annette WIEVIORKA, « Les deux scènes du procès Eichmann », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 63, n° 6, 2008, pp. 1249-1274. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-annales-2008-6-page-1249.htm>. (Consulté le 29 mai 2021).

<sup>398</sup> Leo HURWITZ (réal.), EichmannTrialEN (chaîne de Yad Vashem), « Eichmann trial - Session n° 32 », 9 mai 1961. <https://www.youtube.com/watch?v=aPU4QRGVDC8&t=570s>. (Consulté le 22.03.2020).

en avant le récit des 4 000 enfants à travers les vidéos. Le choix de parler des 4 000 enfants peut être un choix personnel de la part des journalistes, qui perçoivent le *pathos* de la scène. Mais ils ont également pu être influencés par la filmographie du procès. Le regard et les choix d'Hurwitz ont pu influencer un public mondial à travers la télévision, mais a pu également influencer le choix des journalistes concernant ce qui fait événement dans le récit de Wellers. Les journalistes, comme Hurwitz, ne peuvent pas tout dire ou tout montrer. Ils doivent choisir les exemples les plus marquants<sup>399</sup>.

Ensuite, le deuxième élément est qu'il s'agit d'un calcul rationnel de la part du journal dans le sens où le fait de se concentrer sur les enfants garantit une forte réaction de la plupart des lecteurs. C'est une catégorie de population vulnérable, que l'on a tendance à prendre plus facilement en pitié, car on reconnaît plus aisément leur statut de victime. En l'occurrence, de s'en prendre à des enfants juifs, dont le seul crime est d'être nés juifs<sup>400</sup>, est un point de non-retour pour les nazis aux yeux de l'opinion publique. Par exemple, *France-Soir* et *Le Monde* prêtent une attention spéciale à l'histoire de Jacques Stern.

Figure 28 – Extrait de l'article de *France-Soir* à propos de Jacques Stern



Source : *France-Soir*, « Bouleversant témoignage au procès Eichmann. A Drancy, un enfant juif tend un biscuit à demi mangé : "je l'apporte à maman" dit-il à René Blum (frère de Léon Blum) mort torturé », 11 mai 1961, p. 9

<sup>399</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*, p. 106.

<sup>400</sup> André FROSSARD, *Le crime contre l'humanité*. Paris, Robert Laffont, 1987, p. 70.

Jacques Stern est un enfant juif que Georges Wellers et René Blum – le frère de Léon Blum – ont rencontré dans le camp de Drancy. D’après le récit de Wellers, Jacques Stern sort un biscuit à demi mangé de sa poche et déclare l’amener à sa mère – qui a déjà été déportée –, ne se doutant pas du sort qui lui est réservé : c’est une scène appuyant particulièrement sur le *pathos*, pour les lecteurs qui apprennent petit à petit au cours de la lecture de l’article, mais aussi de manière générale au cours du procès, la réalité des déportations. En effet, avant la session de Wellers, les témoignages mis en place par l’accusation respectent une forme de chronologie historique. Les actions nazies en France, y compris les déportations de Juifs, font partie des premiers témoignages au procès de Jérusalem. La session de Georges Wellers est précédée des exactions commises contre les Juifs de Pologne et Bohême-Moravie, de la constitution des ghettos et de la Nuit de Cristal<sup>401</sup>. Ces événements correspondent à l’année 1938, où les épisodes cités précédemment ont eu lieu, à la suite de l’*Anschluss* [annexion de l’Autriche par l’Allemagne nazie]. La session de Georges Wellers entre dans un ensemble de témoignages géographiquement localisés en Europe de l’Ouest. Les sessions qui suivent le témoignage de Wellers prennent en compte la Belgique, la Hollande, le Danemark et l’Italie<sup>402</sup>. La suite de la déposition de Georges Wellers, dans trois quarts des journaux, révèle que tous les enfants furent déportés à Auschwitz, « ce qui donna encore lieu à des scènes terribles »<sup>403</sup>. Une autre partie du témoignage citée par tous les articles concerne le fait que Wellers, lorsqu’il arrive à Auschwitz, ne voit aucun des enfants déportés en 1942, et se doute qu’ils sont tous morts<sup>404</sup>.

Au cours des sessions sur la déportation des Juifs de France, 10 pièces à conviction été mentionnées, dont certaines incriminant l’accusé Eichmann<sup>405</sup>. Parmi ces pièces sont mentionnées des entretiens entre Dannecker, l’adjoint d’Eichmann en France, et l’accusé lui-même [T/431]. Elles soulignent également des échanges entre Dannecker et des membres du gouvernement de Vichy, tels que Bousquet, ou bien Darquier de Pellepoix – qui travaillait alors au commissariat général aux Questions Juives [T/432]. Les négociations avec le gouvernement de Vichy ont également conduit à avoir des contacts avec Pierre Laval, le bras droit du maréchal

---

<sup>401</sup> Henry ROUSSO (dir.), *op. cit.*, p. 77.

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> Alain GUINEY, « Bouleversant témoignage au procès Eichmann. A Drancy, un enfant juif tend un biscuit à demi mangé : "je l’apporte à maman" dit-il à René Blum (frère de Léon Blum) mort torturé », *France-Soir*, 11 mai 1961, p. 9.

<sup>404</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 11-12 mai 1961, p. 2.

<sup>405</sup> *Nizkor*, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

Pétain en tant que président du conseil jusqu'au 13 décembre 1940. Il devient ensuite chef du gouvernement entre le 18 avril 1942 et le 19 août 1944. D'après les documents proposés par l'accusation à Jérusalem, dans les négociations menées par Pierre Laval le 1<sup>er</sup> juillet 1942<sup>406</sup>, ce dernier a proposé d'inclure dans les déportations les enfants de moins de 16 ans [T/433]<sup>407</sup>. Toutefois, rares ont été les journaux choisissant de commencer leur article par ce propos. L'incipit d'un article, est une bonne manière d'analyser sur quel ton le journaliste écrit.

---

<sup>406</sup> Michèle COINTET, *Nouvelle histoire de Vichy*. Paris, Fayard, 2011, p. 553.

<sup>407</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

Figure 29 – Exemple d'article tiré du journal *L'Humanité*



Source : Jacques Coubard, « Un professeur français témoigne : parmi les 4 000 enfants partis de Drancy pour Auschwitz, il y avait des tout-petits qui ne savaient même pas dire leur nom », *L'Humanité*, 10 mai 1961, p. 3

Certains titres concernant la session de Wellers commencent d'abord par effectuer un retour sur la précédente session, la session 31 qui visait à préparer l'intervention de Wellers à partir de pièces à conviction concernant la déportation des Juifs de France. *France-Soir* parle d'un « rôle capital » présenté à travers des « dizaines de documents accablants »<sup>408</sup>, *La Croix* insiste sur l'aspect nouveau de la session de la veille en mettant en majuscule le premier mot

<sup>408</sup> *France-Soir*, art. cit., 11 mai 1961, p. 9.

« JAMAIS, depuis le début de ce grand procès on n'avait vu défiler autant de pièces à conviction portant la signature d'Adolf Eichmann ou celle de ses collaborateurs immédiats »<sup>409</sup> ; *Le Monde*, quant à lui, insiste sur le caractère d'Eichmann révélé à travers ces documents : « De tous les documents dont l'accusation a donné lecture jusqu'à présent, c'est sans doute l'un de ceux présentés hier mardi qui est le plus révélateur du caractère d'Adolf Eichmann, ou plus exactement de la conception qu'il avait de son rôle. L'orgueil, le zèle et la crainte s'y mêlent. »<sup>410</sup>. Ces journaux soulignent l'importance des pièces à conviction qui furent présentées au cours de la session 31, car elles mettent en lumière le rôle majeur qu'Adolf Eichmann a eu dans l'arrestation et la déportation des Juifs de France.

L'amorce des deux quotidiens régionaux n'est pas aussi percutante que celle des nationaux car leurs auteurs se limitent à présenter Georges Wellers en une courte biographie. *L'Humanité* semble avoir l'amorce la plus sobre, « Un professeur français a évoqué aujourd'hui la déportation de 4 000 enfants juifs français arrêtés en 1942 à Paris et envoyés à Auschwitz en Pologne »<sup>411</sup>, tandis qu'à l'inverse *Le Parisien* verse dans le sensationnalisme, en mettant en valeur des détails crus cités par le témoin Wellers : « "J'ai vu des bébés de quelques mois entassés dans des wagons plombés, des gosses hurlant, appelant leurs mères, quatre mille enfants rassemblés dans des conditions abominables au camp de Drancy, dans l'attente de leur envoi à Auschwitz pour y être gazés" »<sup>412</sup>. Ainsi, certains journaux s'intéressent plus particulièrement au fait que les sessions autour du témoignage de Wellers se révèlent être incriminantes pour l'accusé – ce qui est le cœur du procès Eichmann, mais dont l'accusation s'éloigne parfois puisque son objectif détourné est de présenter un résumé des exactions nazies en Europe, sans nécessairement incriminer directement Eichmann. Les autres quotidiens se plongent du côté du *pathos* en relayant l'histoire des 4 000 enfants de Drancy déportés. Seul *Le Figaro* évoque, de manière sous-entendue, le thème de la responsabilité de la France dans l'internement et la déportation de Juifs français : « La langue française a fait son apparition dans le prétoire. Mais ce qui aurait dû être pour nous une satisfaction nous a procuré au contraire un indéfinissable malaise. Car le témoin qui se trouvait dans le box évoquait des événements que l'on voudrait bannir de notre histoire »<sup>413</sup>. Ces décalages entre les amorces sont expliqués

---

<sup>409</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 11-12 mai 1961, p. 2.

<sup>410</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, « Le cauchemar des juifs français évoqué au procès Eichmann », *Le Monde*, 11 mai 1961, p. 5.

<sup>411</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 10 mai 1961, p. 3.

<sup>412</sup> Félix ALLOUCHE, « Eichmann fut l'un des premiers responsables du martyre des israélites français. Le professeur Wellers, de la faculté de médecine de Paris, en témoigne à Jérusalem », *Le Parisien*, 10 mai 1961, p. 11.

<sup>413</sup> James DE COQUET, « Un témoin français évoque les horreurs du camp de Drancy », *Le Figaro*, 10 mai 1961, p. 15.

par le fait que les sujets exploités par les journaux sont multiples, correspondant à des lignes éditoriales différentes.

Ces *incipit* évoquent différents thèmes abordés au cours du témoignage de Georges Wellers, qui peuvent être analysés à travers la presse, mais aussi à travers le filmage de Leo Hurwitz ou encore les comptes rendus de sessions anglais et français. Ces supports inspirent des points de vue différents, car ils sont le fruit de choix, de sélections, de remaniements, qui modifient la perception du témoignage de Wellers tel qu'il est advenu. Le lectorat français se trouve à la fin d'une chaîne de modifications de l'information, et accède à des informations parfois tronquées.

### **C) Le sensationnalisme de certains journaux *invisibilise* des informations pourtant pertinentes pour le lectorat**

Georges Wellers a rédigé un article pour *Le Monde Juif* de mai-juin 1961 dans lequel il donne ses impressions sur le procès. Il raconte ainsi qu'il a eu le sentiment de subir un interrogatoire plutôt que de faire une déposition. Cela a ses avantages, notamment celui de ne pas s'égarer dans ses propos, toutefois l'inconvénient majeur est que « cela empêche aussi de traiter librement le sujet ou d'aborder des aspects de l'affaire qui ont échappé à l'attention des parties ou du Tribunal »<sup>414</sup>. Dans cet article est évoqué quelque chose que l'on ne peut pas ressentir à la lecture des quotidiens : le ressenti du témoin. Ainsi, Wellers écrit à propos de la manière dont il a perçu sa présence à Jérusalem : « On éprouve, naturellement, une émotion quand on pénètre dans la salle et qu'on traverse toute sa longueur entre deux rangées de fauteuils, dans un silence complet et en sentant des centaines de visages tournés vers vous »<sup>415</sup>. Mais ce qui nous intéresse tout particulièrement est qu'il soulève le fait que les journaux n'ont parlé que d'une partie de sa déposition, en sélectionnant les éléments correspondant le plus à leur ligne éditoriale, mais surtout les informations les plus susceptibles d'attirer l'œil de leur lectorat :

Tous les journaux que nous avons pu consulter ont rapporté la tragédie des 4 000 enfants déportés sans parents en août et septembre 1942 de Drancy, et ce drame a réellement beaucoup préoccupé le Tribunal. Cependant, on nous a posé une longue

---

<sup>414</sup> Georges WELLERS, « Quelques impressions du procès », *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 50.

<sup>415</sup> *Ibid*, p. 51.

série d'autres questions auxquelles les journalistes ont prêté peu d'importance ou les ont résumées si succinctement que leur sens se trouvait souvent dénaturé<sup>416</sup>.

Pour Wellers il y a une notion d'*invisibilisation* de certains événements par les journaux, tous les quotidiens ayant préféré le récit des enfants de Drancy plutôt que le reste des informations données par Wellers. Par exemple, la rafle du Vél' d'Hiv' n'est pas la seule arrestation massive de Juifs évoquée par Wellers. Dans le verbatim de sa déposition à Jérusalem<sup>417</sup>, on peut lire que Brunner, ancien commandant du camp de Drancy, a été envoyé dans le sud de la France et y organise des rafles. Certains Juifs raflés à ce moment-là sont envoyés dans le camp de Drancy, c'est grâce à cela que Wellers a su que les nazis organisaient des arrestations en France méridionale, et obtenu des détails sur leurs méthodes. Il décrit également son transfert à Auschwitz, les conditions de transport, l'arrivée au camp et la sélection. Ces informations ne sont pas toujours reprises par les journaux.

Nous pouvons distinguer deux catégories de journaux pour la session de Wellers : ceux qui sont succincts dans leurs informations et ceux qui sont très détaillés. La première catégorie comprend *L'Humanité*, *La Croix*, *Le Parisien*, *France-Soir*. Dans la deuxième catégorie se trouvent *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Alsace* et *Ouest-France*. Cela signifie que la presse d'opinion et la presse populaire s'opposent à la presse d'information et la presse régionale. Cette distinction confirme que les rédactions des journaux n'ont pas le même rapport au procès Eichmann, et que leurs stratégies de communication sont différentes.

Ainsi, certains jouent sur le sensationnalisme, comme *France-Soir* qui insiste sur la déportation des quatre mille enfants juifs de France « qui produisit [hier] sur l'auditoire la plus profonde impression »<sup>418</sup>. Alain Guiney retranscrit spécifiquement une partie de la déposition de Wellers, son dialogue avec Jacques Stern, qui est chargé en émotion. La chute de l'article, qui aurait pu concerner d'autres thématiques évoquées par Wellers, constitue un point d'orgue dramatique pour le lecteur : « Les 4.000 enfants de Drancy ont tous été exterminés »<sup>419</sup>. En revanche bien que l'incipit du *Parisien* commence avec ces mots : « "J'ai vu des bébés de quelques mois entassés dans des wagons plombés, des gosses hurlants, appelant leurs mères, quatre mille enfants rassemblés dans des conditions abominables au camp de Drancy, dans

---

<sup>416</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 52.

<sup>417</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

<sup>418</sup> Alain GUINEY, art. cit., *France-Soir*, 11 mai 1961, p. 9.

<sup>419</sup> *Ibid.*

l'attente de leur envoi à Auschwitz pour y être gazés" »<sup>420</sup>, le contenu de l'article n'est pas sensationnaliste. En effet, l'histoire des 4 000 enfants est résumée succinctement, et laisse la place à une information qui n'est pas citée dans les autres articles, mis à part *Le Figaro* : le fait que certains français non Juifs au camp de Drancy ont porté l'étoile jaune pour défier les nazis et « montrer leur solidarité avec leurs concitoyens de religion israélite »<sup>421</sup>. Si nous partons du principe que ces personnes se trouvaient à Drancy car elles venaient probablement de Paris ou de sa région, cela pourrait confirmer l'hypothèse que *Le Parisien* met en valeur des informations relatives à l'Ile-de-France, et qu'il se rapproche parfois d'un quotidien régional dans le choix des informations à traiter. Il souligne alors les actions méritoires de sa population régionale.

Ensuite, d'autres journaux insistent sur les événements politiques ou sociaux, par exemple l'article de *L'Humanité* se concentre sur Wellers qui parle des enfants de Drancy, du fait que des femmes adultes dans le camp les ont pris sous leur aile, mais n'ont pas eu beaucoup de moyens pour les aider et les soutenir. L'article donne quelques précisions sur la biographie de Wellers, sur les conditions de vie des enfants dans le camp. Mais ce qui ressort particulièrement est le ton assassin de Jacques Coubard qui soutient qu'Eichmann, depuis son bureau à Berlin « surveillait la préparation de ce nouveau massacre des innocents... »<sup>422</sup> et n'hésite pas à souligner la responsabilité du maréchal Pétain : « ... auquel collabora servilement le gouvernement de Vichy »<sup>423</sup>. Ainsi, *L'Humanité* est le journal qui met le plus en lumière la responsabilité du régime de Vichy dans la déportation des juifs de France. *Le Monde* évoque également Eichmann, le présentant comme un homme orgueilleux, zélé et craintif des réactions de ses supérieurs. Mais à l'inverse de Jacques Coubard, Jean-Marc Théolleyre choisit de parler du rôle des policiers de Vichy comme ayant globalement tenté de protéger les Juifs, au point qu'ils aient été considérés comme inefficaces par les soldats allemands. Ce qui donne lieu à ce commentaire de Jean-Marc Théolleyre : « Dans toute l'évocation de ce chapitre français, au procès Eichmann, M. Wellers lui-même, répondant à une question du vigilant juge Halévi, qui voulait connaître le rôle des policiers de Vichy, a dit lui aussi que, dans l'ensemble, ils avaient cherché à éviter le pire »<sup>424</sup>. C'est donc une vision relativement positive de l'action du régime français qui est montrée ici. Selon la sensibilité du journal, les informations mises en valeur peuvent être positives ou bien plutôt négatives. Cependant, tous ces journaux sont amenés à

---

<sup>420</sup> Félix ALLOUCHE, art. cit., *Le Parisien*, 10 mai 1961, p. 11.

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> Jacques COUBARD, art. cit., *L'Humanité*, 10 mai 1961, p. 3.

<sup>423</sup> *Ibid.*

<sup>424</sup> Jean-Marc THEOLLEYRE, art. cit., *Le Monde*, 11 mai 1961, p. 5.

faire des choix. Il y a trop d'évènements qui adviennent chaque minute dans le monde pour tous les mentionner. Le choix des évènements dans la presse est une construction, les journalistes ciblent des moments particuliers qu'ils estiment plus pertinents que d'autres, et qui intéresseront plus leur lectorat. Cela signifie que d'autres aspects peuvent être *invisibilisés*, et cela modifie le point de vue qu'un lectorat peut avoir sur l'évènement.

Aussi, ce discours se fonde sur les propos d'un unique témoin, rapporté par des journalistes qui respectent des lignes éditoriales, ce qui n'offre pas de possibilité de débat quant à la véracité de leurs propos : tout ce qu'ils disent est vrai, seulement il s'agit d'une sélection de l'information. La chronologie de l'occupation allemande, et des différents rôles de Vichy n'est pas mise en valeur, ce qui conduit à des erreurs d'interprétation. Ainsi, il est important de séparer les deux périodes précédant et suivant le 11 novembre 1942, date où les Allemands passent d'une occupation au nord de la France à celle de la métropole tout entière<sup>425</sup>. Aussi, au cours de l'Occupation, le gouvernement du maréchal Pétain a observé différentes attitudes. Par exemple, un argument véhiculé par le gouvernement lui-même est qu'il sacrifie les Juifs étrangers afin de sauver les Juifs français, ou du moins leur faire gagner du temps<sup>426</sup>. Cependant, même avant 1940 il y a eu en France un fort antisémitisme qui touchait aussi bien les Juifs apatrides que ceux naturalisés, ou les Juifs français eux-mêmes<sup>427</sup>. Il semblerait, à la lecture de la presse, que la déposition du docteur Wellers ne dise pas toute la vérité.

Cependant, Wellers révèle par la suite que « à l'exception d'un seul compte rendu, aucun journal n'a évité des erreurs considérables et des confusions surprenantes concernant les dates, les circonstances et les personnes »<sup>428</sup>. L'impression que les lecteurs peuvent avoir est donc transformée par les erreurs journalistiques. Entre ce qui a été dit par Wellers au procès, et ce qui est lu par les lecteurs français, il y a une transformation, parfois considérable, de l'information. Déjà, avec la sélection de l'information, certains points sont ignorés par les journalistes. De plus, les propos de Wellers peuvent être dénaturés parce que résumés trop succinctement. Par exemple, la cour a questionné le témoin à propos de l'attitude de la police de Vichy au cours des rafles des 16 et 17 juillet 1942. Wellers a répondu que les policiers français ont participé aux grandes rafles, mais qu'il « y avait un très grand nombre de policiers de Vichy qui ont laissé échapper les gens qu'ils devaient arrêter »<sup>429</sup>. Mais il écrit dans *Le*

---

<sup>425</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 134.

<sup>426</sup> *Ibid.*

<sup>427</sup> *Ibid.*, p. 148.

<sup>428</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 50.

<sup>429</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

*Monde Juif*: « Certains journaux ont écrit que nous avons affirmé que la police de Vichy a saboté en général les entreprises allemandes dirigées contre les Juifs et que même Laval [Pierre Laval a été chef du gouvernement de Vichy] les sabotait. Ceci est tout à fait inexact. Nous n'avons pas parlé de Laval du tout »<sup>430</sup> et il développe son propos concernant l'attitude de la police de Vichy, qui aurait été très consciencieuse dans les rafles de Juifs jusqu'à l'été 1942<sup>431</sup>. En effet, les évocations de Laval au cours de la session n'ont eu lieu que dans les pièces à conviction présentées par Gabriel Bach, le procureur général adjoint. De trop résumer, il est possible de perdre l'essence même du message, et c'est ce qu'il s'est passé avec le discours de Wellers. Si cela est arrivé avec lui, cela a pu advenir également avec d'autres témoins. La perception que les lecteurs ont du procès Eichmann est donc biaisée, car ils ne peuvent se fier qu'aux propos des journalistes, qui se révèlent ne pas toujours être fiables.

Wellers souligne donc, dans *Le Monde Juif*, et dans sa session en général, une double problématique qui peut être élargie de manière générale à toutes les sessions du procès : il regrette que les journaux n'aient pas pris en compte tous les éléments qu'il a présentés, que certains éléments, éventuellement plus politiques, moins pathétiques, aient été négligés. Il regrette également la façon dont son témoignage était dirigé, l'empêchant de formuler tout ce qu'il comptait dire. Ce retour du témoin, par écrit, sur la session permet de comprendre qu'il est important de se questionner à la lecture d'un article de journal, qui respecte des exigences éditoriales et politiques<sup>432</sup>. Ainsi, les journaux, qui ne peuvent pas restituer l'intégralité d'une session, font des choix, généralement impulsés par leur ligne éditoriale, et par la connaissance qu'ils ont des goûts de leur lectorat. Mais par ces choix, ils tronquent une partie de la réalité, ce qui peut totalement transformer l'interprétation des propos et des attitudes tels qu'ils sont réellement advenus. Ils construisent ainsi des personnages, et fabriquent l'opinion de leur lectorat.

---

<sup>430</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 52.

<sup>431</sup> Éric ALARY, *Nouvelle histoire de l'Occupation*. Paris, Perrin, 2019, p. 260-261.

<sup>432</sup> Pierre ALBERT, *op. cit.*, p. 4.

## Chapitre 2

### Ce que la session de Wellers révèle sur la responsabilité de Vichy dans les années 1960

Pour notre étude, la session de Georges Wellers est particulièrement intéressante afin de réfléchir à la connaissance de la Shoah en 1961 en France. Il s'agit du seul témoin français ayant témoigné au procès Eichmann. Dans sa déposition, il a évoqué le gouvernement de Vichy et le rôle des policiers français au cours des rafles. Le témoignage de Wellers contribue-t-il à mettre en lumière le rôle du gouvernement français durant la guerre ?

#### A) Wellers et le Centre de documentation juive contemporaine contre Vichy, à Jérusalem ?

Un point qui peut paraître frappant aux yeux d'un lecteur français est que Georges Wellers fut le seul témoin à parler de la politique antijuive menée par les nazis en France durant l'Occupation.

Pourquoi un seul témoin ? Les exactions contre les Juifs en France ont été nombreuses, que ce soit par les nazis ou le régime de Vichy. En fin de compte, pour la France seule, 74 150 personnes ont été déportées, soit 26,5 % des 280 000 Juifs recensés en France en 1940-1941<sup>433</sup>. Cela pourrait donc laisser penser que plusieurs personnes témoigneraient à ce propos, afin d'apporter différents points de vue sur la situation. Néanmoins, le procès Eichmann est un procès d'une grande ampleur, s'étendant sur un total de six mois avec l'intervention de 112 témoins. Il n'était donc sûrement pas possible d'inviter plusieurs témoins pour chaque pays, sinon le procès se serait étendu sur des années. Effectivement, pour certains pays il y a eu plusieurs témoins. Cependant, ces témoins se sont distingués les uns des autres dans le sens où ils proviennent du même pays mais n'ont pas témoigné à Jérusalem à propos de choses similaires. Les témoignages respectent un schéma géo-thématique. Il prend en compte des témoins de tous les pays, afin de faire connaître les différentes expériences des Juifs face au nazisme. Mais aussi toutes les étapes de la destruction des Juifs, de leur spoliation à leur extermination systématique, en passant par leur résistance<sup>434</sup>. Le témoin Wellers dispose d'un grand nombre d'informations, lui permettant de couvrir un large panel de sujets concernant la

---

<sup>433</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 217.

<sup>434</sup> Hanna YABLONKA, *The State of Israel vs. Adolf Eichmann*. New York, Schocken Books, 2004 (éd. Originale : 2004 ; traduit de l'hébreu par Ora Cummings et David Herman), p. 88-89.

déportation des Juifs de France. En effet, après son retour des camps, il a consacré une partie de son temps à la recherche de preuves, d'éléments permettant d'établir la vérité sur lesdites déportations. Il a notamment travaillé au sein du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), organe qui a récolté un nombre important d'archives concernant la situation des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>435</sup>.

Le témoignage du professeur Wellers est un des premiers témoignages publics diffusé dans le monde concernant la responsabilité des nazis et d'Eichmann dans la déportation des Juifs de France. Mais elle soulève également l'enjeu de la responsabilité du régime de Vichy. Le président au pouvoir en France lors du procès Eichmann est Charles de Gaulle, chef de la France Libre durant la Seconde Guerre mondiale. Il refuse de reconnaître la responsabilité de la France des crimes commis durant la guerre, sous couvert du motif que le régime de Vichy n'était pas l'autorité politique légitime de la France à cette époque<sup>436</sup>. Le refus de cette autorité conduit à ne pas reconnaître la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs du pays, et cette reconnaissance n'advient qu'en 1995 lorsque le président Jacques Chirac prononce un discours au Vélodrome d'Hiver, dans lequel il reconnaît que la France a participé à la déportation vers l'Allemagne de Juifs français au cours de l'Occupation : « Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis »<sup>437</sup>. Avant 1995, les présidents français omettent cette faute nationale. Dans les années 1960, il serait possible de penser que les Français ne reconnaissent pas cette responsabilité, et que le témoignage de Georges Wellers au procès Eichmann est une pierre de touche quant à cette légitimation.

Toutefois, dans les années 1960, la responsabilité du régime de Vichy semble être peu abordée, au vu de l'attitude de Georges Wellers au cours de son témoignage. En effet, il soulève cette responsabilité mais n'en parle pas longuement. Le témoin a préparé son discours avec des collègues du Centre de documentation juive contemporaine. Dans son article dans *Le Monde Juif*, par exemple, Wellers – qui a témoigné seul – emploie des personnes au pluriel, jamais au singulier. « Notre déposition »<sup>438</sup>, « il nous semble », « on éprouve une grave satisfaction d'avoir contribué, même modestement, à cette œuvre de justice et de moralité »<sup>439</sup>. Wellers ne

---

<sup>435</sup> Mémorial de la Shoah, <http://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/le-centre-de-documentation/histoire-du-cdjc.html>. (Consulté le 7 novembre 2020).

<sup>436</sup> Julie FETTE, « Apology and the Past in Contemporary France », *French Politics, Culture & Society* 26, n° 2, été 2008, p. 78-113. <https://www.jstor.org/stable/42843550>. (Consulté le 20 avril 2020), p. 81.

<sup>437</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 73.

<sup>438</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 53.

<sup>439</sup> *Ibid.*, p. 53.

se met jamais en avant, il reconnaît qu'il fut le porte-parole du CDJC et que sa déposition est issue d'un travail de groupe. Le CDJC est une organisation s'occupant de collecter les preuves des exactions nazies commises contre les Juifs au cours de la Shoah. Cette documentation a servi pour des historiens, des journalistes, et également pour la justice<sup>440</sup>. En effet, ce centre prête des documents dans le cadre de procès d'anciens nazis. Le CDJC cherche à exposer le point de vue des victimes juives, ainsi qu'à retrouver les disparus. Ces chercheurs travaillent sans relâche depuis la fin de la guerre pour retrouver les chiffres des déportations, les noms des victimes, les archives à ce sujet. Ensemble, ils ont décidé de se concentrer sur le traitement des Juifs dans le camp de Drancy, plutôt que d'évoquer directement la responsabilité de Vichy. Cela peut s'expliquer par le fait que ce n'est pas le propos du procès, qui n'est pas de faire le jugement de Vichy mais celui d'Adolf Eichmann ; et surtout, c'est un sujet sensible dans la France des années 1960, toujours en reconstruction morale à la suite de la guerre.

Le CDJC ne peut pas se permettre, en soit, de provoquer le gouvernement français en soulevant ce type de questions à cette époque-là. Wellers écrit, après sa session, que « nous étions appelés à éclairer le Tribunal de Jérusalem sur des aspects très divers de la situation des Juifs de France à l'époque de l'occupation »<sup>441</sup>. Le procès Eichmann est une occasion pour le CDJC pour promouvoir publiquement et mondialement leurs découvertes. A propos de la situation atroce des Juifs de France, il fallait se concentrer là-dessus. Le temps de parole de Wellers étant limité, il s'agissait d'aller à l'essentiel. De nombreuses informations, de nombreux aspects de la vie des Juifs de France ont été omis, volontairement, pour dresser un tableau le plus succinct et efficace possible. C'est pourquoi, comme il était déjà compliqué de tout dire à propos des Juifs, il aurait été compliqué d'inclure également un questionnement à propos de Vichy. Pourtant, ce questionnement a lieu d'être, car depuis la fin de la guerre, le rôle de Vichy dans la collaboration avec l'Allemagne est connu. Dès 1940, en zone occupée, une administration militaire allemande et une police SS sont mises en place, mais également un « service juif » au sein de la préfecture de police de Paris et un commissariat général aux Questions juives (29 mars 1941) instaurés par Vichy à la demande de l'occupant<sup>442</sup>. Jusque-là, Vichy ne semble pas agir de son plein gré et obéit aux ordres nazis<sup>443</sup>. Toutefois, des travaux

---

<sup>440</sup> Simon PEREGO, « Du CDJC au Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, 1943-2013 : documenter le génocide des Juifs d'Europe », *Histoire@Politique*, n° 22, janvier 2014, p. 269-282. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-histoire-politique-2014-1-page-269.htm>. (Consulté le 1<sup>er</sup> juin 2021).

<sup>441</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 50.

<sup>442</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 42

<sup>443</sup> Laurent JOLY, « Une correspondance sur Pierre Laval et la rafle du Vél' d'Hiv en 1967. René de Chambrun, Claude Lévy, Joseph Kessel », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 212, 2020/2, p. 153-181. <https://www-cairn->

du CDJC mettent en lumière quelques éléments démontrant que sans l'aide de Vichy, les Allemands n'auraient pas pu rafler autant de monde qu'ils ne l'avaient espéré. Le CDJC démontre que l'Etat français a collaboré facilement et rapidement, mettant en œuvre bien plus que ce qui leur était demandé par les nazis, alors qu'ils auraient eu la possibilité de faire ralentir les opérations, et de compliquer la tâche des nazis, permettant ainsi de faire arrêter et déporter moins de Juifs<sup>444</sup>. Vichy a pu tenter de protéger les Juifs français en acceptant de livrer d'abord les Juifs apatrides résidant en France<sup>445</sup>. Cependant, cela est déjà perçu comme une trahison envers les Juifs puisque, indépendamment de leur nationalité, c'est pour leur religion qu'ils ont été déportés.

Ainsi, cette session de Georges Wellers aborde la question de la responsabilité de dirigeants français dans la déportation des Juifs de France. Deux doxas historiennes s'opposent à propos de la temporalité de la reconnaissance de cette responsabilité du régime de Vichy. L'idée première de certains historiens est qu'après la guerre, le général de Gaulle a privilégié la reconstruction physique et morale de la France en instaurant le « mythe résistancialiste ». Ce mythe consiste à réunir les Français à travers l'idée que la nation entière a résisté à l'invasion allemande. Il s'agissait de procéder à « l'évacuation de Vichy et à la légitimation de la Résistance »<sup>446</sup>. Ainsi, le rôle de Vichy dans la déportation des Juifs de France aurait été occulté après la guerre, jusqu'en 1971. L'idée inverse considère que le rôle de Vichy fut dénoncé au cours de la guerre, et dès son immédiate fin<sup>447</sup>.

Ce sujet est abordé au cours du procès Eichmann : comment les journaux réagissent face à cette évocation, et comment cela peut révéler l'opinion des français sur Vichy en 1961 ?

## **B) Que dit cette session de la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France ?**

A Jérusalem, des acteurs français sont évoqués. Des acteurs ayant tenté de soutenir les Juifs, par exemple des personnes non-juives ayant porté l'étoile jaune en signe de provocation

---

[info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2020-2-page-153.htm](http://info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2020-2-page-153.htm). (Consulté le 7 juin 2021), p. 127.

<sup>444</sup> Georges WELLERS ; André KASPI ; Serge KLARSFELD, *La France et la question juive : 1940- 1944 actes du colloque du Centre de documentation juive contemporaine, 10 au 12 mars 1979, Paris*, Paris, S. Messinger, 1981, p. 42.

<sup>445</sup> *Ibid*, p. 43.

<sup>446</sup> Henry ROUSSO, *op. cit.*, p. 89.

<sup>447</sup> François AZOUVI, *Français, on ne vous a rien caché*. Paris, Gallimard, 2020, p. 125.

et de révolte<sup>448</sup>, mais aussi la police française. Est-ce que le témoignage de Georges Wellers a contribué à craqueler le mythe d'une France unanimement résistante, prôné par le général de Gaulle ?

*Le Monde* et *Ouest-France* rapportent que le juge Halévy, au procès de Jérusalem, questionne Georges Wellers à la fin de sa déposition. Il lui demande quel a été le rôle de Vichy dans la déportation des Juifs de France, ce qui montre que c'est un point qui intéresse les juges et certains journalistes. Mais le choix de cette question, qui a lieu à la fin de la déposition de Wellers, laisse penser qu'il n'aurait pas du tout évoqué la police française avant. Pourtant, bien qu'il se concentre sur le récit de la déportation des Juifs et la vie au camp de Drancy, il a cité la « police française ».

Lors de son témoignage<sup>449</sup>, Wellers explique d'abord que les rafles de mai et août 1941 ont été effectuées par des « gendarmes », mais il ne précise pas s'ils étaient français ou allemands. Ensuite, il informe les juges qu'il a été lui-même arrêté par « un seul gendarme, un gendarme allemand ». Puis, lorsqu'il raconte le transport des 4 000 enfants de Pithiviers et Beaune-la-Rolande à Drancy, Wellers dit : « Ils arrivaient dans les camps par des autobus [...], des autobus gardés par des gendarmes de Vichy, avec des inspecteurs de police de Vichy ». Ensuite, quand Brunner prend le contrôle du camp de Drancy le 2 juillet 1943, il renvoie toute « l'administration vichyssoise ». Cela signifie que des fonctionnaires de Vichy tels que « les inspecteurs de la police de Vichy », et « tous les gendarmes du détachement intérieur » n'avaient plus le droit de rentrer dans le camp. Ce qui signifie qu'il y avait une présence de policiers français à Drancy. Après avoir été renvoyés, les gendarmes « gardaient seulement les camps à l'extérieur ». Lorsque le juge Halévy lui demande si la police de Vichy fonctionnait dans la zone occupée, Wellers répond que les policiers français devaient obéir aux ordres allemands. En effet, il leur est ordonné de participer à l'arrestation de Juifs, mais également d'encadrer leur surveillance dans les différents lieux d'internement (Drancy, Compiègne, Pithiviers, Beaune-La-Rolande).

La plupart de la population juive de zone occupée se concentre à Paris et dans sa proche banlieue (près de 90% des personnes déclarées comme juives en zone occupée). Après un premier recensement par la préfecture de police de Paris, à la fin de l'année 1940, 151 000 Juifs

---

<sup>448</sup> Félix ALLOUCHE, art. cit., *Le Parisien*, 10 mai 1961, p. 11.

<sup>449</sup> *Nizkor*, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

sont recensés<sup>450</sup>. Le fichier juif qui recense toutes ces personnes est un instrument impitoyable utilisé pour organiser les rafles. Dans ce fichier, nous trouvons les noms et les adresses des Juifs de zone occupée étant allés se faire recenser. Il y a différents modes d'arrestation pour rafler les personnes juives sélectionnées pour être internées. Soit la police française est la seule impliquée, et elle rend visite aux domiciles en se référant aux adresses données lors du recensement, ou bien elle vérifie les pièces d'identité ou de rationnement des passants dans la rue (où doit se trouver apposée la mention « Juif »). Soit un policier français et un gendarme allemand (« *Feldgendarm* ») se rendent ensemble dans les domiciles, le français étant chargé de faire office d'interprète pour les ordres allemands<sup>451</sup>. Le CDJC reproche la participation de policiers français aux rafles, ce qui a augmenté le nombre des forces pour rafler, le fait d'avoir pu couvrir plus de secteurs parisiens à la fois, et l'effet rassurant que la présence de ces policiers français a pu avoir sur les victimes<sup>452</sup>.

Le CDJC dresse trois groupes de personnels de police. Un petit pourcentage choisit l'obéissance totale, parfois même le zèle. Le plus grand nombre ferme les yeux et essaye de se tenir aussi loin que possible des affaires. Et pour finir, un groupe minoritaire, qui compte dans ses rangs ceux qui décident de faire du sabotage et de désobéir aux ordres<sup>453</sup>. Les 16 et 17 juillet 1942, les policiers français avaient pour ordre d'arrêter des femmes, des enfants et des personnes âgées. Toutefois, des Juifs ont été avertis à l'avance, ou aidés d'autres manières, ce qui leur a permis de s'enfuir. 13 000 hommes, femmes et enfants furent emmenées au Vélodrome d'Hiver<sup>454</sup>. Si l'on porte un jugement d'ensemble, nous trouvons en la matière un premier exemple de l'inactivité des policiers français, dans l'optique d'aider les Juifs, attitude qui a suscité des plaintes chez les nazis, concernant le manque de zèle de ces policiers<sup>455</sup>.

Que ce soit au sein de la police ou des personnes placées dans la politique ou l'administration, le nombre d'hommes faisant partie de ce troisième groupe, décidés à désobéir aux ordres, augmente avec le temps. Cela s'explique par une évolution dans la temporalité de l'Occupation et de la guerre en général. Un point souvent retenu comme référence est celui de la capitulation de l'armée allemande à Stalingrad le 31 janvier 1943<sup>456</sup>, qui est considéré comme un tournant majeur dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. En 1943, Vichy

---

<sup>450</sup> Laurent JOLY, *op. cit.*, p. 44-45.

<sup>451</sup> Georges WELLERS ; Jacques DELARUE ; Michel RIQUET, *op. cit.*, p. 66.

<sup>452</sup> Georges WELLERS, *op. cit.*, 1981, p. 42.

<sup>453</sup> Voir Laurent JOLY, *op.cit.*.

<sup>454</sup> Georges WELLERS, art. cit., *Le Monde Juif*, mai-juin 1961, p. 52.

<sup>455</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

<sup>456</sup> [https://www.herodote.net/31\\_janvier\\_1943-evenement-19430131.php](https://www.herodote.net/31_janvier_1943-evenement-19430131.php) (Consulté le 4 novembre 2020).

commence à se montrer moins ouverts aux nazis sur certains points, ce qui semblerait être lié au fait que la guerre semble commencer à donner faveur aux forces alliées. Par exemple, le maréchal Pétain révoque la signature qu'il a apposée à la loi de dénaturalisation, visant tous les Juifs ayant été naturalisés français à partir de 1927, afin de les considérer comme apatrides<sup>457</sup>. Toutefois, à l'échelle de la France, le changement s'est opéré plus tôt. Le port obligatoire de l'étoile jaune pour tout Juif de plus de six ans, instauré le 4 mars 1942, choque l'opinion publique française, et le gouvernement de Vichy se montre réticent face au fait d'accepter cet ordre en zone sud<sup>458</sup>.

Dans la presse, Wellers apparaît comme ayant tendance à défendre la position des Français, en l'opposant à celle du gouvernement du maréchal Pétain. En effet, il soutient que la police de Vichy « exécutait les ordres allemands »<sup>459</sup> mais faisait en sorte d'aider les Juifs quand c'était possible. Il semble insister sur le fait que certains Français ont tout fait pour aider les Juifs, notamment en avertissant ceux qui étaient sur le point d'être déportés, et en les aidant à s'enfuir, pour certains. Ainsi, le discours de la presse semble rapporter l'idée qu'en France, on a principalement voulu aider les Juifs.

Néanmoins, la presse ne cherche pas uniquement à exalter les actions positives des Français, elle reconnaît également l'existence de Français blâmables. Tous les policiers français n'ont pas été en faveur du sauvetage des Juifs. Dans son témoignage, Wellers aborde l'existence d'un commissariat aux affaires juives, mis en place par le gouvernement de Vichy ; il s'agit d'une structure composée de membres français, dont le rôle était de gérer l'arrestation et la déportation de Juifs en France. Ce commissariat avait sa propre « police aux questions juives », participant également aux arrestations<sup>460</sup>. Cette structure était néanmoins « méprisée par les Français »<sup>461</sup>, dont les membres étaient des gens de « bas niveau », selon le témoin<sup>462</sup>. Toutefois, cette structure subit le sabotage de la police officielle, et fut supprimée en 1942, car ses méthodes étaient jugées négativement par la population française qui s'y opposait alors<sup>463</sup>. L'existence de ce commissariat, couplé avec les décisions du gouvernement de Vichy ayant collaboré avec les Allemands dans la déportation des Juifs de France, dévoile qu'une partie de

---

<sup>457</sup> Georges WELLERS, *op. cit.*, 1981, p. 54.

<sup>458</sup> *Ibid*, p. 56.

<sup>459</sup> *Ibid*.

<sup>460</sup> *Ibid*, p. 52.

<sup>461</sup> Gabriel DUPIRE, art. cit., *La Croix*, 11-12 mai 1961, p. 2.

<sup>462</sup> Nizkor, <http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>, session 32, 9 mai 1961, *op. cit.*.

<sup>463</sup> *Ouest-France*, art. cit., 11 mai 1961, p. 1 et 3.

la population était antisémite. Dans la couverture médiatique du procès Eichmann, la France n'est pas uniquement louée, les journalistes peuvent se révéler être critiques envers leurs pères.

La session de Georges Wellers, à elle seule, ne suffit pas à expliquer le silence autour de la responsabilité du régime de Vichy au début des années 1960. Elle ne permet pas non plus de définir si cette responsabilité était évoquée par le peuple français dès la fin de la guerre ou bien si elle fut tue. Toutefois, elle permet de comprendre que le procès Eichmann, en sa qualité de procès mondial, a pu permettre une libération de la parole. Elle permet également de remarquer qu'une évocation de la responsabilité de la police française est faite publiquement. Cependant, la lecture de la presse ne permet pas de définir si Vichy est coupable d'avoir été initiateur de certaines rafles ou bien seulement complice. Sur ce terrain-là, différents points de vue historiques s'affrontent.

## **CONCLUSION**

Quelle portée la couverture médiatique du procès Eichmann a pu avoir sur la société française, dans sa façon de percevoir la mémoire de la Shoah : les titres de presse française présent au procès Eichmann ont-ils, par leur couverture de l'évènement, contribué à une reconnaissance du génocide juif au sein de la société française ?

A travers la justice rendue au nom d'un peuple, représenté par l'État d'Israël, un homme est jugé. Il s'agit d'Adolf Eichmann, perçu comme tantôt un bourreau sanguinaire, tantôt une victime de l'appareil nazi l'ayant manipulé.

Ou bien nous admettons que le procès de Jérusalem inscrit la mémoire de la Shoah dans la conscience collective mondiale, si l'on part du postulat d'Annette Wieviorka, qui considère cette mémoire comme enfouie et tue – le procès Eichmann étant un des jalons ayant mené à une reconnaissance de cette histoire –. Ou bien nous admettons, comme le soutient notamment François Azouvi, que cette mémoire de la Shoah était déjà audible avant 1961. Ce mémoire ne peut pas répondre explicitement à cette question, cependant il confirme – à travers le corpus mobilisé – que ce fut un évènement recouvert d'enjeux politiques, mémoriels et pédagogiques à l'échelle française.

L'accusé ne doit être jugé que pour ses crimes, mais l'accusation a souhaité utiliser l'occasion pour présenter une fresque des crimes nazis dans toute l'Europe, crimes présentés qui – parfois – n'incluaient pas d'arguments servant à prouver la culpabilité directe et individuelle d'Adolf Eichmann. La procession des 112 témoins qui sont passés à la barre ont rappelé les exactions nazies ayant eu lieu dans toute l'Europe occupée et ont rappelé que pendant 12 ans, les Juifs ont été méprisés, mis de côté, torturés et exécutés par le régime nazi. Avec le procès à Jérusalem, Adolf Eichmann représente une des figures majeures – historiquement – de ce régime, car même s'il ne faisait pas partie des plus hauts gradés, il a été jugé pour son rôle durant la période du « III<sup>ème</sup> Reich » à partir de 1938, tandis que de nombreux nazis sont morts, ou bien n'ont jamais été appréhendés. Le procès d'Adolf Eichmann s'inscrit dans le sillage du procès de Nuremberg, mais la seule différence est que ce sont les *victimes* qui mettent leur bourreau face à la justice, tandis que à Nuremberg, ce furent les Alliés qui ont jugé certains des plus hauts dirigeants de l'Allemagne nazie. Le génocide contre les Juifs n'a pas été au centre du procès de 1945, selon Israël, qui considère alors le procès d'Adolf Eichmann comme le « Nuremberg du peuple Juif ».

Quels moyens sont employés par les journalistes pour transmettre cet évènement ?

Le procès Eichmann est devenu un évènement médiatique global grâce à une couverture dense effectuée par la presse, et la présence de caméras dans le prétoire, permettant la diffusion des informations dans le monde entier. La présence de 30 à 40 journalistes français à l'ouverture du procès et le fait qu'au moins six envoyés spéciaux, travaillant pour les journaux cités dans ce corpus, soient restés chacun pendant un minimum de deux mois au total, prouve que la presse française a perçu l'importance médiatique de cet évènement.

En travaillant sur un corpus de huit journaux, comprenant six quotidiens nationaux et deux quotidiens régionaux, il a été possible de comparer 621 articles et analyser les résultats. Les articles ont été tirés de *Le Monde*, *Le Figaro*, *La Croix*, *L'Humanité*, *France-Soir*, *Le Parisien*, *L'Alsace*, *Ouest-France*, publiés entre mai 1960 et juin 1962. Cette étude a été facilitée par l'utilisation d'une base de données, permettant d'étudier un corpus d'articles de plus de six cents articles de manière plus rapide et croisée.

Grâce à l'étude de la couverture médiatique du procès Eichmann, nous comprenons que la nature de la presse telle qu'elle existe en 1961 ne correspond pas nécessairement à la description qui en est faite dans les livres d'histoire de la presse. Les ouvrages sur la presse se concentrent sur la fin des années 1950 puis sur le début des années 1970, mais le début des années 1960 n'y est généralement pas abordé. Par rapport au peu qui apparaît dans les livres, la présente étude du procès Eichmann permet de modifier les cadres. Une étude d'un corpus chronologique plus vaste – par exemple entre 1960 et 1968 – pourrait permettre de savoir si les affirmations extraites de ce mémoire sont valables ou non pour d'autres articles ou thèmes du début des années 1960. Il pourrait également être intéressant de faire une étude comparative des topoi dans la presse française entre le procès Eichmann et le procès de Nuremberg (1945) ou le procès Barbie (1987).

En tout cas, les principales conclusions de ce mémoire – concernant la nature de la presse quotidienne – sont que *Le Parisien*, considéré comme un quotidien de presse populaire, adopte des sujets et un mode de fonctionnement similaires aux quotidiens régionaux. La presse populaire donne l'impression de vouloir se présenter comme journal *sérieux* au début des années 1960, notamment *France-Soir* qui – bien qu'il exploite la veine sensationnaliste des sessions – comprend que l'évènement de Jérusalem sert comme reconnaissance de la mémoire du génocide, comme lieu d'évocation de millions de morts, et publie des articles respectueux de cette mémoire et de la douleur qui l'accompagne.

De manière générale, les journaux quotidiens ont suivi le procès Eichmann sur le long cours, de manière prolifique, proposant tous des articles en mai et juin 1960, d'avril à août, puis décembre 1961, et pour finir en mai et juin 1962. Toutefois, leur traitement de l'évènement par

les journalistes est soumis à des facteurs extérieurs à leur sensibilité propre. Ainsi, l'actualité du procès Eichmann peut être supplantée et relativisée à tout moment par l'actualité mondiale. Ce procès se déroule sur un temps long, qui peut être parfois ennuyeux, notamment lorsqu'adviennent des arguties juridiques. A ce propos, ce qui ressort de ce travail est que les services de rédaction ont choisi de maintenir la couverture du procès sur le long terme, mais adaptent l'article, en termes de pagination et de taille de texte, en fonction des autres actualités mondiales. Nous avons par exemple pu remarquer que lors de l'ouverture du procès, les articles étaient présentés dans les premières pages, mais furent rapidement décalés à l'intérieur du journal.

La couverture médiatique du procès est dense, ce qui est largement représenté par les chiffres des publications de périodiques par mois, concernant le procès Eichmann. En revanche, bien que la couverture ait été tenue pendant l'intégralité du procès pour tous les journaux, l'intensité a diminué. L'étude de la pagination nous a montré que plus les mois défilent, moins l'intérêt porté au procès est fort. Cet intérêt émane tout d'abord des rédactions, qui décident du fil directeur de leur journal, et des articles qui méritent d'y être publiés. Les rédactions décident ainsi du choix des évènements. Tous les évènements ne peuvent pas être mentionnés dans un journal, il y en a trop à chaque session. Les rédactions doivent donc sélectionner les évènements qui, à leur goût, sont les plus marquants. Ils sélectionnent les évènements les plus politiques, les plus culturels, les plus grands faits divers, de manière à s'assurer un lectorat fidèle. Elles essaient donc d'anticiper les goûts de leurs lecteurs, afin de pouvoir vendre le plus grand nombre de journaux. Ensuite, cet intérêt émane des journalistes, commandités par les rédactions, qui rédigent les articles sur les sujets demandés. Et pour finir, par les lecteurs, qui sont la cible des journaux, car ils sont les personnes qui permettent aux journaux de « vivre ».

Ainsi, l'évocation du procès Eichmann ne sera pas la même en fonction de la ligne éditoriale de chaque journal. *L'Humanité* s'intéresse aux sessions les plus stimulantes politiquement, ou s'insurge lorsque les sessions n'abordent pas suffisamment le politique, par exemple les évocations – trop légères à ses yeux – de la responsabilité de Vichy face à l'internement et la déportation de Juifs de France. *Le Monde* et *Le Figaro* se révèlent être des journaux d'information respectant une objectivité plus grande que les autres, et sont les quotidiens du corpus qui témoignent l'intérêt le plus fort pour le procès Eichmann en termes de nombre d'articles publiés, de la taille plus grande des articles, et de la place accordée sur des pages majeures du journal. Cela ne signifie pas que les autres journaux ne sont pas investis dans la couverture médiatique du procès, mais plutôt qu'ils exploitent les informations qui correspondront le mieux à leur lectorat spécifique. Par exemple, *La Croix* montre une

implication quasiment semblable à celle du *Monde*, mais exploite des parties différentes des sessions, insistant plus sur le *pathos* de celles-ci et par conséquent témoigne d'une neutralité moins exacerbée que les journaux d'information. Une couverture pérenne du procès de la part d'un journal montre que c'est le procès dans sa durée comme processus qui est important alors que des articles plus ponctuels font d'une session en particulier un événement. Pour chaque journal, à plus ou moins forte échelle, ces deux fonctionnements adviennent.

Les journaux régionaux ont une couverture à part, qui est lié à l'organisation de leur papier, puisqu'ils n'accordent que les trois premières pages à l'actualité internationale. Les événements internationaux sont donc automatiquement mis en valeur. Néanmoins, leur choix de traiter le procès Eichmann sur le long cours confirme que c'est un événement choisi pour être mis en valeur par les services de rédactions, ce qui laisse à penser qu'il y a une réponse favorable de la part des lecteurs quant à une couverture totale du procès. Les populations régionales sont des publics spécifiques, partageant une histoire et des valeurs communes – indépendamment du grand récit national.

Ainsi, les journaux du corpus ont eu des intérêts variés pour le procès Eichmann. Ces contrastes – motivés par des impératifs économiques – s'expliquent par des différences dans la ligne éditoriale, dans les moyens financiers du journal, mais aussi dans l'intérêt supposé du lectorat. En effet, il est impossible de déterminer spécifiquement si les lecteurs achètent un journal pour son intégralité, ou pour une partie de son contenu, et plus précisément pour s'informer à propos du procès Eichmann. Le fait de ne pas avoir pu accéder au courrier des lecteurs a largement empêché cette analyse, toutefois nous pouvons considérer que les services de rédaction ont eu des retours de la part des lecteurs concernant l'actualité du procès, qu'ils ont perçu un intérêt de la part de leur lectorat, et c'est pourquoi ils ont continué à couvrir cet événement.

La conclusion finale à apporter quant aux effets de la presse répond à cette question : La presse est-elle une fabrique ou un reflet de l'opinion publique ? Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour répondre à cette question. Néanmoins, il est important de garder en tête que le point de vue des journalistes peut être différent des réactions du public qui lit les articles. Bien que les discours portés dans la presse soient multiples, en fonction de l'orientation politique et intellectuelle des journaux quotidiens, dans son ensemble le message transmis est relativement pérenne. Il axe sur l'intérêt des témoignages, tous les journaux comprennent les enjeux mémoriels du procès Eichmann, et le fait que les témoins permettent l'entrée des morts dans le prétoire. Toutefois, étant soumis à des impératifs de vente, ils exploitent – à différentes échelles – le *pathos* et le sensationnalisme des sessions.

Comment les journalistes français présents au procès Eichmann ont-ils rendu compte du personnage de l'accusé à l'opinion publique française ?

Les journalistes ont longuement écrit à propos de la responsabilité des nazis dans la mise en place du génocide juif. Au cours du procès, Eichmann s'est réfugié derrière les ordres reçus, ou bien se justifiait en expliquant que son bureau ne traitait que des questions de transport, mais qu'il n'avait jamais tué un Juif de sa vie. Mais il a été prouvé que les pouvoirs décisionnaires de l'accusé étaient plus grands qu'il n'a voulu le laisser penser.

Adolf Eichmann est un « accusé extraordinaire » qui était très investi dans son procès, demandant à témoigner, à donner sa version des faits. Face au public et à la caméra, Eichmann a créé un rôle de composition que certains observateurs, dont Hannah Arendt, ont pris pour l'original. Mais il s'agissait d'une performance, d'une image construite à dessein par l'accusé pour sa postérité.

Cette perception des journalistes a été influencée par la dramaturgie mise en place par la justice de Jérusalem, par le choix des cadrages de la filmographie de Leo Hurwitz, et par l'image construite par Adolf Eichmann qui ne correspond pas nécessairement à la nature profonde de l'accusé. Dans le détail de la presse, les points de vue des journalistes pour décrire Adolf Eichmann se différencient. Certains journalistes le considèrent comme un bourreau sanguinaire, d'autres comme un homme banal. Toutefois, la banalité semble l'emporter, bien que certains titres de presse insistent pour dire que l'apparente banalité d'Eichmann, qui prête une grande attention à son apparence et à ses propos, n'est qu'un masque, visant à cacher sa véritable nature cruelle. En conclusion, ce mémoire a permis de présenter les différents avatars d'Adolf Eichmann qui apparaissent dans la presse. Les profils qui apparaissent dans la presse sont les suivants : l'homme ordinaire, presque banal ; le bureaucrate, zélé et soumis ; l'homme fuyard, qui ne parvient pas à masquer sa nervosité ; mais aussi l'homme avec une attitude de soldat, rappel de celui qu'il était sous le régime nazi ; le tortionnaire, symbole de l'horreur nazie ; et le stratège, qui se cache derrière les ordres reçus. La presse utilise aussi le pouvoir des images en utilisant des photographies d'Eichmann qui permettent d'attirer l'œil du lecteur, et de combler sa curiosité quant à l'apparence de cet homme décrit comme un des principaux metteurs en scène de la « Solution Finale ». Ces images d'Eichmann sont aussi influencées par les arguments de l'accusation, des preuves et des témoignages qui se succèdent. Etant donné qu'il s'agit d'un récit construit et influencé, il ne peut être véritablement objectif. La vision générale

qui apparaît dans la presse est celle d'un Adolf Eichmann banal, mais coupable : les journalistes ne croient pas à l'innocence de l'accusé qui se réfugie derrière les ordres reçus.

Les journaux ont-ils permis une prise de conscience du rôle des hommes de Vichy dans le génocide juif en 1961 ?

La reconnaissance du rôle de Vichy dans le génocide juif entraîne des débats chez les historiens. Sans trancher sur la question, l'étude de la presse nous laisse penser qu'au début des années 1960, la question de la responsabilité de Vichy a été soulevée.

Cette hypothèse s'est construite autour de l'étude de la session de Georges Wellers, seul témoin français au procès de Jérusalem. Avant tout, les journaux ont insisté sur l'histoire des quatre mille enfants juifs raflés à Paris, amenés à Drancy avant d'être conduits à Auschwitz. Le fait de cibler les enfants comme sujets principaux des articles visent à attirer l'empathie du public et du lectorat. Cela déshumanise encore plus l'action des nazis, puisque les enfants sont considérés comme des personnes innocentes et vulnérables. « L'histoire engendre l'émotion »<sup>464</sup>, donc les médias peuvent utiliser cette émotion pour manipuler leur auditoire ou lectorat. En faisant des choix d'évènements spécifiques, les médias orientent la façon de penser du public. D'abord en sélectionnant les faits qui, à leur goût, valent la peine d'être mentionnés, par conséquent, en passant d'autres sous silence. Cela se remarque aussi dans la façon dont les journalistes rédigent les articles : en fonction du ton, des figures de style employées, le message ne sera pas transmis de la même manière<sup>465</sup>. La presse papier est un produit destiné à être vendu, il est donc soumis à des conditions lors de sa mise en place, consistant à le rendre attractif, et le message qu'elle véhicule est souvent « fabriqué »<sup>466</sup>.

Il s'agit du procès Eichmann, pas du procès de Vichy, toutefois quelques articles soulèvent la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France. Cependant, d'autres occultent totalement cette question, qui semble être épineuse au début des années 1960. Vichy ne semble pas être vu de manière négative ou critique au cours de la session, ce qui est certainement lié à un certain refoulement mémoriel en France<sup>467</sup>. Il est donc risqué pour les journalistes de tenter de dire autre chose. En effet, un titre de presse est soumis à des exigences

---

<sup>464</sup> Jean PLANCHAIS ; Marc FERRO, *op. cit.*, Paris, CFPJ, 1997, p. 110.

<sup>465</sup> Arnaud MERCIER (dir.), *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS, 2012, « Présentation générale. L'utile fiction de l'opinion publique », p. 15-40, p. 29.

<sup>466</sup> Judith LAZAR ; Serge MOSCOVICI, *op. cit.*, p. 49.

<sup>467</sup> Voir Henry ROUSSO, *op. cit.*, 1987.

politiques, et doit choisir ses informations avec précaution, étant donné qu'il s'adresse à un grand nombre de personnes, qu'il peut influencer, en bien ou en mal<sup>468</sup>.

Les articles signalent les actions positives de policiers qui ont aidé des Juifs à s'enfuir, du clergé qui a adressé une lettre au maréchal Pétain afin de protester contre le traitement donné aux Juifs, et le soutien de population non-juives qui ont porté l'étoile pour s'opposer à cette mesure. Ainsi, certains Français se sont opposés au traitement fait aux Juifs, et ce sont ces actions positives qui sont soulignées dans la presse en 1961.

Quelles pistes exploiter pour un approfondissement des recherches ?

Il serait intéressant d'approfondir l'analyse de la description d'Adolf Eichmann dans la presse. Il s'agirait d'insérer les articles, en passant éventuellement par l'OCR, dans un logiciel de traitement de lexicométrie. Cela permettrait de traiter l'ensemble du corpus et l'intégralité des articles afin de dresser différents portraits d'Eichmann dans la presse. Ces portraits seraient à comparer par la suite avec la chronologie du procès, pour observer l'évolution de la perception d'Eichmann de manière plus fine.

Ce mémoire exploite tous les quotidiens nationaux payants existant en France entre 1960 et 1962, mis à part *Libération*. Il serait pertinent d'étoffer le corpus journalistique, d'abord en insérant davantage de quotidiens régionaux, permettant d'élargir le spectre français, avec des titres tels que *La Voix du Nord*, *L'Express du Midi*, *Nice-Matin*, *Le Progrès*, et *L'Est Républicain*, en l'ouvrant également aux journaux périodiques. D'abord, des revues ancrées dans la communauté juive de France, tels *L'Arche* (magazine du judaïsme français, trimestriel) ou *Le Monde Juif* (mis en place par le Centre de documentation juive contemporaine), permettraient d'avoir les réactions des Juifs de France, qui sont les principaux concernés par le procès Eichmann. Dans ces revues juives, une autre vision du procès émerge, permettant d'opposer le point de vue de journalistes Juifs, avec certains auteurs ayant vécu la Shoah, avec la communauté juive française dans son ensemble, qui défendent une lecture particulière du procès. Mon projet initial était de les inclure dans ce mémoire, mais cela a dû être abandonné pour des raisons de temps.

A l'opposé, l'utilisation de *Rivarol*, qui est une revue hebdomadaire d'extrême-droite, à tendance antisémite, permettrait de voir qu'il y a différentes visions de l'histoire de la Shoah. Ainsi, dans *Rivarol* est souvent faite l'apologie du négationnisme ou du nazisme. C'est un point

---

<sup>468</sup> Francis BALLE, *op. cit.*, p. 84.

de vue opposé au projet de l'Etat d'Israël qui, en présentant une fresque intégrale de la persécution des Juifs, espère empêcher le développement de l'antisémitisme après la guerre. Pour avoir plusieurs revues d'extrême-droite, *Minute* a été exploité mais en raison de l'absence d'articles, l'analyse a été avortée.

Entre les deux, il est possible d'utiliser *La Revue des Deux Mondes*, revue mensuelle littéraire fondée en 1829 par François Buloz. Celui-ci estime que l'objectif de la revue est de développer l'esprit critique de ses lecteurs en comparant des événements avec ce qui se vit dans le reste du monde. La revue aborde des aspects littéraires, politiques, historiques, culturels. A partir des années 1950, elle subit la concurrence des revues *Temps Modernes* ou *Critique*. *Les Temps Modernes* est une revue politique, littéraire et philosophique française, fondée en 1945 par Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir, qui est publiée chez Gallimard. Ce sont deux revues littéraires qui invitent à la réflexion et au débat. Peu d'articles ont été publiés directement sur le procès Eichmann, mais les articles existants offrent une lecture originale de cet événement.

Contacté ces nouveaux journaux, aussi bien les quotidiens régionaux que les titres périodiques, afin d'accéder à leur « courrier des lecteurs » pourrait donner lieu à des retours positifs, de journaux qui auraient conservé leurs archives des années 1960. Le courrier des lecteurs est une manne d'archives essentielle pour connaître les réactions de l'opinion publique française, face à la lecture des articles de presse. Cela permettrait de comprendre les réactions de la population générale, ainsi que celles des mondes juifs, en 1960 – 1962.

Aussi, trouver les chiffres de vente de tous les journaux via l'Alliance pour les Chiffres de la Presse et des Médias (ACPM), anciennement l'Office de Justification de la Diffusion (OJD) permettrait de mieux cibler le fonctionnement de la presse et le retentissement de chaque journal en France, tout en émettant des hypothèses sur la portée du procès Eichmann comme sujet d'intérêt aux yeux du lectorat français. Cependant, l'abonnement à l'OJD est onéreux, et ne permet l'accès aux archives qu'à partir de 1990, il s'agit donc de trouver des stratégies alternatives pour accéder aux archives de 1960-1962. Ce retentissement peut également être mesuré par des sondages de l'opinion publique française, existant déjà au cours des années 1960. Les offices de sondages existants en 1961 sont l'Institut français d'opinion publique (IFOP) et le Centre d'Etude des Supports de Publicité (CESP).

Ensuite, nous avons évoqué dans ce mémoire le rôle des agences de presse internationales qui diffusent des dépêches pour la presse française. Une comparaison entre ces dépêches et les articles de presse tels qu'ils sont sortis dans les journaux après une utilisation

des dépêches d'agence permettrait de comprendre dans quelle mesure les quotidiens adaptent le texte générique suivant leur ligne éditoriale.

Enfin, pour approfondir la partie sur la presse, un accès aux archives privées des journalistes français présents à Jérusalem serait essentiel. Accéder aux archives privées des journalistes français présents à Jérusalem en contactant leur famille et leurs descendants ou bien les syndicats de journalistes, afin d'avoir accès à leurs notes, lettres, et télégrammes, pourraient permettre d'avoir un aperçu de leur point de vue personnel à propos du procès et de leur perception d'Adolf Eichmann. Aussi, les journalistes ne travaillent pas seuls, ils sont en lien avec les services de rédaction de leur journal, qui organisent des réunions afin de définir quelles informations apparaîtront dans le prochain numéro, donc ce sont eux qui définissent la place des informations du procès Eichmann dans le journal, c'est pourquoi il peut être intéressant de chercher, dans les archives, s'il existe des comptes rendus de ces réunions de rédaction.

Pour finir, il pourrait être intéressant de questionner la place de la femme dans la presse au cours du début des années 1960, en créant un parallèle avec la place de la femme dans la société française à cette période. Des femmes sont journalistes en 1960 : Madeleine Jacob pour *Libération* ; Francine Bonitzer pour *L'Aurore* ; Dominique Auclères pour *Le Figaro* et Joanna Ritt pour *France-Observateur*. Cela pourrait permettre d'observer s'il y a une division genrée dans la presse, au travers des réactions des journalistes femmes face à Eichmann et au déroulement du procès.

Le dernier point à évoquer pour des études futures de ce sujet serait d'effectuer des études de la presse de 1963, ce qui correspond à la polémique autour d'*Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*, publié en 1963 par Hannah Arendt. Il serait intéressant d'analyser dans quelle mesure Arendt a été influencée, comme les journalistes français, par l'image renvoyée par Eichmann. Aussi, les journalistes comme Arendt ne pouvaient se fonder que sur les traductions simultanées et sur les retranscriptions non corrigées de chaque session – distribuées le lendemain. Ces textes incluaient de nombreuses erreurs de traduction, par conséquent de compréhension, et des omissions potentielles, mais accidentelles. C'est pourquoi par la suite, les réactions des journalistes face aux travaux d'Arendt peuvent être un point de prolongation ou bien de rupture, vis-à-vis de ces mêmes journalistes à propos du procès de Jérusalem. Peut-être qu'un an plus tard, ils partagent toujours l'interprétation d'Arendt, ou bien un an plus tard leur point de vue a changé avec le recul.

## ANNEXES

### *Annexe 1 : informations complètes du corpus d'articles de journaux étudiés*

#### A. Quotidiens de presse nationale

<i>Le Figaro</i>
------------------

### 1960

#### Mai :

- 24, Marc Hillel, « L'ancien colonel SS Eichmann entre les mains de la police israélienne », p. 4
- 25, Marc Hillel, « Intense émotion en Israël après l'arrestation d'Adolf Eichmann », p. 24
- 25, Dominique Auclères, « Le criminel SS Eichmann, colonel SS hébraïsant », p. 1 et 24
- 26, Dominique Auclères, « Eichmann : interrogatoire commencé », p. 4
- 27, Marc Hillel, « Premières révélations sur la vie d'Eichmann », p. 1
- 27, Marc Hillel, « Premières révélations », p. 4

#### Juin :

- 2, « L'Argentine demande officiellement à Israël des précisions sur l'arrestation d'Eichmann », p. 4
- 3, « Eichmann mérite la mort mais il doit être bien jugé et son procès doit permettre de découvrir les coresponsables qui survivent », p. 4
- 4-5, « Dans sa prison, Eichmann rédige ses "mémoires" », p. 3
- 7, « Buenos Aires : Eichmann était bien en Argentine », p. 4
- 8, « Complications diplomatiques entre Tel Aviv et Buenos Aires », p. 4
- 9, « L'affaire Eichmann : un problème de droit international », p. 4
- 10, « L'aveu maladroit de Tel Aviv a conduit Buenos Aires à envisager un recours aux Nations Unies », p. 4
- 10, « Israël décidera de sa réponse à "l'ultimatum" que lui a adressé l'Argentine », p. 4
- 11-12, « Démarche officielle de l'Argentine à l'ONU », p. 4
- 16, « Mercredi prochain : réunion du conseil de sécurité saisi par l'Argentine de l'affaire Eichmann », p. 11
- 16, « Le cas Eichmann : point final à une controverse », p. 4
- 20, « M. Ben Gourion aujourd'hui à Bruxelles », p. 4
- 22, « Rencontre possible Ben Gourion – Frondizi vendredi prochain à Bruxelles », p. 4
- 24, « La résolution de l'Argentine approuvée par 8 voix et 2 abstentions », p. 4

### 1961

#### Avril :

- 7, James de Coquet, « Demain : les préparatifs du procès Eichmann : Un chef d'œuvre de technique / Une justice désincarnée pour juger un crime inhumain », p. 5
- 8-9, James de Coquet, « A Jérusalem, les préparatifs du procès Eichmann », p. 5
- 8-9, « Meeting sur le jugement d'Adolf Eichmann », p.7

- 10, James de Coquet, « Les préparatifs du procès de Jérusalem. Eichmann, Grand ordonnateur des exécutions scientifiques », p. 5
- 11, James de Coquet, « Procès Eichmann : ouverture aujourd'hui à Jérusalem. Entretien avec le procureur Hazid », p. 5
- 12, James de Coquet, « L'accusé – un visage où tout est pointu – écoute au garde à vous, la lecture de l'acte d'accusation », p. 9
- 12, « Le procès Eichmann fait couler beaucoup d'encre. », p. 19
- 13, James de Coquet, « Compte rendu d'audience », p.11
- 15-16/04, James de Coquet, « "Si l'on admet le principe de votre tribunal, tous les pays nouvellement créés pourraient mettre en jugement les anciens pouvoir coloniaux" », p. 9
- 15-16, Dominique Auclères, « Comment réagit l'Allemagne », p.
- 17, James de Coquet, « Emotion en Israël. Le conseiller militaire de Ben Gourion était un traître ! », p. 3
- 18, James de Coquet, « Ce procès déroulera devant vous des visions d'épouvante. L'accusé plaide non coupable », p. 9
- 19, James de Coquet, « Le martyr des enfants juifs évoqué par le procureur Hausner », p. 9
- 20, James de Coquet, « Eichmann : « "Je n'aurais pas pu être médecin car je ne supporte pas la vue d'une coupure" », p. 11
- 21, James de Coquet, « Le texte intégral des dépositions d'Eichmann à l'instruction. 6 volumes, 3 654 pages », p. 10
- 25, James de Coquet, « Compte rendu d'audience », p.10
- 26, James de Coquet, « Eichmann a-t-il dit qu'il sauterait joyeux dans la tombe ? », p.16

### **Mai :**

- 2, « "Pourquoi juger ce chien sanglant ?" crie un spectateur pendant l'audience », p. 17
- 3, « "Personne n'attachait plus d'importance à la vie" déclare le Dr Wells, rescapé des camps de la mort », p. 10
- 3, « Les films nouveaux. "Opération Eichmann" par RG Springsteen », p. 23
- 4, « L'agonie héroïque du héros de Varsovie », p. 10
- 5, « Nouveaux témoignages bouleversants sur le martyr du peuple juif », p. 20
- 6-7, « L'accusation s'efforce de montrer que l'accusé n'a pas été seulement un exécutant », p. 18
- 9, « Des témoins ex-citoyens soviétiques font à la cour des récits hallucinants », p. 10
- 12, « Trois pays franchement hostiles aux menées antijuives : Danemark, Norvège et Italie », p. 10
- 16, « "Les commandos spéciaux constituaient des abattoirs ambulants" a dit un général Allemand à un témoin Américain », p. 11
- 17, « "L'accusé était un bloc de glace" vient de dire le pasteur Gruber qui avait essayé de le fléchir en faveur des juifs », p. 11
- 18, « De nombreux documents montrent le vrai visage du directeur des questions juives », p. 10
- 19, « De nouveaux documents montrent que l'accusé était insensible aux souffrances de ses victimes », p. 19
- 20-21, « Evocation des atrocités nazies en Yougoslavie », p. 14
- 23, « Eichmann écoute l'évocation du martyr juive en Grèce et en Bulgarie », p. 2
- 25, « Le tribunal s'occupe aussi des victimes non juives de l'accusé », p. 11
- 26, « Deux pénibles incidents ont marqué la 52eme audience », p. 19
- 27-28, « Eichmann a-t-il tué de ses mains un jeune Hongrois ? », p. 2

31, « Audition de Joel Brand chargé par Eichmann de négocier l'échange d'un million de juifs contre 10 000 camions », p. 7

### **Juin :**

- 3-4, James de Coquet, « Eichmann bénéficia de la complicité du grand muphti Amid al Hussein "ami des pays de l'Axe" », p. 9
- 6, James de Coquet, « Au camp de Maidanek les prisonniers étaient conduits à la mort en musique », p. 2
- 8, James de Coquet, « Huis clos prononcé pour l'audition de deux victimes des opérations de stérilisation », p. 10
- 9, Dominique Auclères, « Après la rencontre de Vienne L'Allemagne fait le point. Une prise de conscience : "Il y a encore des assassins parmi nous !" », p. 5
- 9, Dominique Auclères, « Autre abcès : l'euthanasie était systématiquement pratiquée sous Hitler – Dès 1939, un château avait été aménagé pour l'équipe T4 », p. 5
- 9, James de Coquet, « Projection de quatre films sur les camps de la mort », p. 10
- 10-11, Dominique Auclères, « L'Allemagne fait le point ... Les jeunes devant la vérité : Entre les parents et leurs enfants, entre les enseignants et leurs élèves il y a le fossé de l'Hitlérisme. – Un étonnement : la découverte d'Israël ! », p. 5
- 13, James de Coquet, « Discussion juridique autour d'une confession enregistrée », p. 8
- 16, James de Coquet, « Commission rogatoire envoyée en Autriche », p. 11
- 23, James de Coquet, « Pour Eichmann, les massacres étaient des "questions techniques" qui ne le concernaient pas », p. 10
- 24-25, James de Coquet, « Eichmann, témoin à décharge. Il nie avoir ordonné les massacres "je n'étais pas le spécialiste des questions juives du Reich", p. 2
- 28, James de Coquet, « Eichmann révèle le code officiel qui masquait les opérations du massacre des Juifs », p. 2
- 29, James de Coquet, « "La politique du SS était de faciliter l'émigration des Juifs et non de les massacrer", déclare l'accusé », p. 2
- 30, James de Coquet, « Sans émotion l'accusé explique qu'il fallait bien faire des convois d'enfants puisque tous les Juifs devaient être déportés », p. 15

### **Juillet :**

- 1-2, James de Coquet, « Jamais à court d'arguments, l'accusé continue à décliner toute responsabilité dans le massacre des juifs », p. 2
- 4, James de Coquet, « L'accusé rejette une fois de plus toute responsabilité sur les autorités de Berlin », p. 7
- 6, James de Coquet, « Eichmann prétend avoir voulu sauver un million d'hommes en proposant l'échange "Juifs contre camions" », p. 2
- 7, James de Coquet, « Le défenseur d'Eichmann : Himmler était responsable de la politique "d'euthanasie" », p. 2
- 8-9, James de Coquet, « Eichmann se reconnaît coupable – en conscience- mais non responsable des massacres », p. 2
- 11, James de Coquet, « Quand Eichmann veut se faire passer pour "l'ami des juifs" », p. 2
- 12, James de Coquet, « Eichmann proteste contre toutes les accusations et affirme avoir voulu créer une patrie juive », p. 2
- 13, James de Coquet, « Eichmann reconnaît qu'il s'occupait de "l'accueil des déportés" dans les camps, mais non de leur "liquidation" », p. 2
- 14, James de Coquet, « Eichmann reconnaît - enfin ! - qu'il n'ignorait rien de la préparation du massacre des Juifs », p. 2

- 15-16, James de Coquet, « Eichmann admet avoir transmis, en 1942, l'ordre de gazer 10 000 juifs français », p. 4
- 18, James de Coquet, « Eichmann reconnaît avoir effectué des transplantations de populations », p. 4
- 19, James de Coquet, « Centième audience du procès Eichmann – l'accusé nie toujours et le président demande que son contre interrogatoire prenne fin », p. 11
- 21, James de Coquet, « C'est le colonel Becher qui m'a pressé d'accélérer les déportations de juifs hongrois », p. 2
- 22-23, James de Coquet, « Les juifs devaient être détruits comme un virus », p. 2
- 25, James de Coquet, « Fin de l'interrogatoire. Réquisitoire et plaidoirie la semaine prochaine », p. 6

### **Août :**

- 1, Rémy Roure, « Le procès enlisé », p. 1 et p. 2
- 9, James de Coquet, « PEINE DE MORT CONTRE EICHMANN demandée par le procureur général Hausner. Son réquisitoire doit se poursuivre aujourd'hui et demain », p. 2
- 10, James de Coquet, « Eichmann : aujourd'hui fin du réquisitoire. Lundi plaidoirie de maitre Servatius », p. 2
- 16, James de Coquet, « Maitre Servatius a quitté Israël pour l'Allemagne », p. 2
- 16, « En Allemagne : Enquête sur un ancien collaborateur d'Eichmann », p. 2
- 17, « Nouvelle victoire de M. Ben Gourion aux élections israéliennes », p. 3

### **Décembre :**

- 1, James de Coquet, « Dans sa prison, Eichmann a achevé ses mémoires », p. 10
- 11, James de Coquet, « Eichmann : aujourd'hui, début de l'énoncé du verdict », p. 1
- 12, James de Coquet, « Début de la lecture du verdict à Jérusalem. EICHMANN RECONNU COUPABLE de crimes contre le peuple juif, de crimes contre l'humanité, et crimes de guerre et d'appartenance aux organisations nazies », p. 10
- 13, James de Coquet, « Eichmann : les quinze chefs d'accusation retenus contre l'inculpé », p. 10
- 14, James de Coquet, « Eichmann : Verdict vendredi », p. 1
- 14, James de Coquet, « Verdict vendredi. PEINE DE MORT requise par le procureur », p. 10
- 16-17, James de Coquet, « Eichmann condamné à mort par pendaison », p. 2
- 18, James de Coquet, « Eichmann fait appel », p. 4

## **1962**

### **Mai :**

- 31, « Eichmann : recours en grâce demandé au président israélien », p. 2

### **Juin :**

- 1, « Eichmann a été pendu cette nuit », p. 1
- 1, « Eichmann pendu aussitôt après le refus de sa grâce », p. 15
- 2-3, Jean Talbot, « Eichmann a été incinéré et ses cendres dispersées au large des côtes israéliennes », p. 2

## 1960

### Mai :

- 25, André Scemama, « L'ancien colonel SS Adolf Eichmann responsable du massacre de millions de juifs est capturé par ses israéliens », p. 4
- 26, Alain Clément, « Le ministre de la justice de Bonn rappelle que la prescription ne s'appliquera pas aux délits de meurtre », p. 3
- 26, André Scemama, « Le procès du peuple juif contre ses tortionnaires », p. 3
- 27, « La sinistre personnalité d'Eichmann apparaît à travers les informations venues du monde entier », p. 3
- 28, André Scemama, « Le procès Eichmann démasquera les adeptes actuels de ceux qui voulaient exterminer le peuple juif déclare M. Ben Gourion », p. 2

### Juin :

- 6, Philippe Ben, « Des procureurs d'Allemagne occidentale vont se rendre à Tel-Aviv pour recueillir des témoignages sur les complices d'Eichmann », p. 6
- 7, André Scemama, « Eichmann sera jugé par un tribunal exclusivement israélien », p. 3
- 10, « Londres s'interroge sur la légalité du procédé », p. 2
- 10, E. S., « L'ARGENTINE RÉCLAME LA RESTITUTION D'EICHMANN », p. 1
- 13, E. S., « La "bataille " continue entre Israël et l'Argentine », p. 3
- 13, Eugène Aroneanu, « EICHMANN JUGÉ PAR ISRAËL », p. 1
- 15, « L'ancien colonel SS plaidera "non coupable" estiment les enquêteurs israéliens », p. 3
- 20, « M. FRONDIZI A M. BEN GOURION : Israël a violé la souveraineté de l'Argentine », p. 5
- 21, Eric Rouleau, « M. BEN GOURION DÉCLARE AU "MONDE " : "Le procès Eichmann sera le Nuremberg du peuple juif " », p. 1
- 24, « L'Argentine obtiendrait gain de cause dans son litige avec Israël », p. 8
- 25, Eric Rouleau, « Eichmann devrait être jugé par un tribunal dans lequel seraient représentés tous les pays qui ont subi les atrocités nazies », p. 7
- 29, E. R., « La revue "Evidences" publie des témoignages inédits », p. 6
- 30, « L'Argentine invite Israël à exécuter la décision du Conseil de sécurité », p. 4

### Juillet :

- 16, « Adolf Eichmann a choisi comme défenseur un avocat de Cologne spécialiste des procès intentés aux nazis », p. 4
- 29, AFP, « UNE REVUE SOVIÉTIQUE prend parti pour le jugement d'Eichmann par Israël », p. 4

### Août :

- 9, « Le procès Eichmann aurait lieu au printemps 1961 »

### Septembre :

- 22, « M. Servatius, défenseur d'Eichmann partira pour Israël lundi prochain », p. 4

### Octobre :

- 12, André Scemama, « Me Servatius prépare en Israël la défense d'Eichmann », p. 4

- 26, « LES "RÉVÉLATIONS" DE M. BRAND SONT DÉNUÉES DE TOUT FONDEMENT déclarent les milieux israéliens bien informés », p. 7
- 26, Eric Rouleau, « L'AFFAIRE EICHMANN NE FAIT QUE COMMENCER NOUS DÉCLARE M. JOËL BRAND », p. 7

### **Novembre :**

- 4, « Le procès Eichmann s'ouvrirait le 5 mars », p. 7
- 16, « Selon un organe de la résistance l'"Internationale des anciens nazis" préparerait une nouvelle campagne antisémite », p. 6
- 21, « LE PROCÈS EICHMANN EST FIXE AU 6 MARS », p. 5
- 24, « Leni Rifenstahl a-t-elle collaboré avec Eichmann ? », p. 4
- 24, « "Je n'ai jamais pu voir souffrir quelqu'un sans avoir la chair de poule", assure l'ex-colonel SS », p. 4

## **1961**

### **Janvier :**

- 28, « Le procureur général répond aux protestations de l'avocat d'Eichmann », p. 2

### **Février :**

- 4, « L'avocat d'Eichmann s'est entretenu en tête à tête avec son client », p. 4
- 15, P. B., « Les propagandes s'emparent de l'affaire Eichmann », p. 5
- 16, « Vers un nouveau cabinet Ben Gourion », p. 5

### **Mars :**

- 7, « LE DIRECTEUR DE LA POLICE : Eichmann a rencontré pendant la guerre l'ancien mufti de Jérusalem », p. 3
- 13, « Ce serait une injustice que de mettre tous ces Allemands au ban de l'opinion mondiale affirme le Dr Adenauer à propos du procès Eichmann », p. 2
- 13, Alain Clément, « La chaleureuse défense du Dr Globke par le chancelier Adenauer contraste avec sa réserve au sujet de M. Willy Brandt », p. 2
- 20, « A l'occasion du procès Eichmann, le Congrès mondial juif dresse une liste de mille cinq cents criminels de guerre nazis », p. 6

### **Avril :**

- 1, AFP, « Mengele n'a pas été arrêté », p. 4
- 5, Philippe Ben, « Avant le procès Eichmann », p. 1 et 4
- 6, « II. - LES LOIS ET LES JUGES D'ISRAËL »
- 6, Alain Clément, « Le gouvernement de Bonn n'assumera pas les frais de la défense », p. 4
- 6, André Scemama, « Tout est prêt à Jérusalem pour juger l'ancien adjoint d'Himmler », p. 4
- 7, « Eichmann aurait tué un enfant juif de ses propres mains »
- 7, Philippe Ben, « III. – Quel sera le verdict ? », p. 4
- 10, Jacques Siclier, « "Cinq colonnes à la une" », p. 15
- 10, Jean-Marc Théolleyre, « V. - Le technicien de la "solution finale" », p. 1 et 4
- 11, Jean-Marc Théolleyre, « La population israélienne paraît redouter que le procès Eichmann ne vienne réveiller ses cauchemars », p. 1
- 11, André Scemama, « L'acte d'accusation sera un réquisitoire contre l'antisémitisme au cours des siècles », p. 3

- 12, Alain Clément, « Bonn craint pour le capital moral regagné par l'Allemagne depuis quinze ans », p. 2
- 12, Reuters, « Ce qu'il faut savoir du procès », p. 2
- 12, Jean-Marc Théolleyre, « Eichmann a écouté impassible la lecture de l'acte d'accusation », p. 1 et 2
- 12, « Le chancelier Adenauer : que justice soit faite », p. 2
- 12, « Le Dr Dibelius : on ne peut écarter le fait que les criminels nazis étaient de notre peuple », p. 2
- 13, « Le procureur général Hausner s'applique à démontrer la légitimité du procès intenté à Adolf Eichmann », p. 8
- 13, « Un journal du Caire affirme qu'Eichmann est un "vieil ami de ceux qui le jugent" », p. 8
- 13, Jean-Marc Théolleyre, « Le défenseur d'Eichmann a engagé la bataille de procédure », p. 8
- 14, Jean-Marc Théolleyre, « Le procureur général s'emploie longuement à réfuter les objections de la défense », p. 5
- 15, Jean-Marc Théolleyre, « Jugement lundi sur les objections », p. 5
- 17, André Scemama, « Une nouvelle "affaire" est sur le point d'éclater », p. 2
- 18, André Scemama, « L'ahurissante affaire Ber place le gouvernement Ben Gourion en posture délicate », p. 4
- 18, Jean-Marc Théolleyre, « Le procureur général Hausner développe l'acte d'accusation. Auparavant le tribunal s'était déclaré compétent », p. 16
- 19, « Manifestation à Paris le 23 avril devant le mémorial Juif »  
N. 5054
- 19, Jean-Marc Théolleyre, « Le procureur général a brossé un portrait sans pitié de l'accusé », p. 5
- 21, Jean-Marc Théolleyre, « La confession enregistrée d'Eichmann évoque pour le tribunal l'image d'un nazi à la recherche de lui-même », p. 5
- 22, Jean-Marc Théolleyre, « Eichmann tente d'apparaître comme un comparse sans importance », p. 16
- 25, Jean-Marc Théolleyre, « Eichmann résume sa défense : la loi de la jungle domine le monde et je n'ai fait que lui obéir », p. 10
- 26, Jean-Marc Théolleyre, « Un professeur de Columbia présente la défense de la victime : le peuple juif », p. 10
- 27, Jean-Marc Théolleyre, « Des témoins rapportent ce que fut Eichmann dans les premières années du régime hitlérien », p. 8
- 28, Jean-Marc Théolleyre, « Des militants sionistes allemands et autrichiens brossent le portrait de l'Eichmann d'avant-guerre »
- 29, Michel Tatu, « La "Pravda" critique vivement l'organisation du procès », p. 8
- 29, Jean-Marc Théolleyre, « Le tribunal trouve l'accusation trop minutieuse », p. 8

### **Mai :**

- 2, Jean-Marc Théolleyre, « Les défenseurs d'Eichmann cherchent à faire témoigner d'anciens SS », p. 11
- 3, Jean-Marc Théolleyre, « Les témoins s'efforcent d'expliquer pourquoi ils ne se sont pas révoltés contre la barbarie nazie », p. 7
- 3, « Le journal hongrois "Nepszabadsag" critique vivement Israël », p. 7
- 4, Jean-Marc Théolleyre, « L'horreur monte au procès Eichmann », p. 6
- 5, Jean-Marc Théolleyre, « La résistance héroïque du ghetto de Varsovie revit au procès Eichmann », p. 7

- 6, Jean-Marc Théolleyre, « Hallucinants récits sur la liquidation des ghettos », p. 6
- 10, Jean-Marc Théolleyre, « Deux anciens nazis dont la défense sollicitait l'audition pourront venir témoigner à Jérusalem »
- 10, Jean-Marc Théolleyre, « L'accusation aborde le dossier de l'Europe occidentale », p. 6
- 11, Jean-Marc Théolleyre, « Le cauchemar des juifs français évoqué au procès Eichmann », p. 5
- 12, Jean-Marc Théolleyre, « Un témoin explique comment le Danemark réussit à sauver la plupart des juifs », p. 5
- 13, Jean-Marc Théolleyre, « Le gouvernement fasciste italien s'est toujours opposé à la déportation des juifs », p. 4
- 15, André Scemama, « Le nom de M. Globke est cité pour la première fois », p. 6
- 16, « Le tribunal entend un ancien juge américain de Nuremberg », p. 6
- 17, André Scemama, « La déposition du juge américain provoque la première joute oratoire au procès Eichmann », p. 3
- 18, André Scemama, « La "bonne Allemagne" a témoigné hier au procès Eichmann », p. 5
- 20, André Scemama, « Un rapport de la Croix-Rouge internationale est lu au procès Eichmann », p. 7
- 26, André Scemama, « Le dossier de la "collaboration" juive », p. 4
- 26, « Télévision en circuit fermé au procès Challe-Zeller », p. 2
- 27, André Scemama, « Vif incident au procès Eichmann où la "collaboration" juive est examinée », p. 6

### **Juin :**

- 1, Alain Clément, « Le parquet de Bonn innocente le Dr Globke », p. 4
- 1, André Scemama, « L'Angleterre est mise en cause au procès Eichmann », p. 4
- 7, « Le procès Eichmann sera suspendu pendant une semaine », p. 3
- 8, « Les sinistres mascarades nazies dans les camps d'extermination évoquées au procès Eichmann », p. 4
- 9, « Un témoin s'évanouit en rappelant les horreurs du camp d'Auschwitz », p. 3
- 10, « Film d'horreur au procès Eichmann : le "nettoyage de Belsen" », p. 3
- 14, « Le tribunal refuse d'accepter une confession attribuée à Eichmann comme preuve au procès »
- 21, André Scemama, « Cité comme "témoin à décharge" Eichmann commence sa déposition », p. 16
- 28, André Scemama, « Le martyr des enfants de Lidice évoqué au procès Eichmann laisse l'accusé impassible », p. 16

### **Juillet :**

- 5, « Eichmann rejette sur Ribbentrop la responsabilité des déportations », p. 3
- 6, « Berlin-Est aux puissances signataires des accords de Potsdam : Bonn va sur les brisées de Hitler », p. 7
- 10, « Eichmann se reconnaît coupable humainement, mais pas légalement », p. 9
- 11, « Audience annulée en raison de l'état de santé d'Eichmann », p. 16
- 14, « Audience orageuse au procès Eichmann », p. 5
- 18, André Scemama, « Eichmann répète qu'il n'était qu'un "petit fonctionnaire" », p. 12
- 25, André Scemama, « Le "témoin" Eichmann a terminé sa déposition », p. 12

### **Août :**

- 9, « "Nous avons attendu en vain un mot de regret ou de remords" s'écrie le procureur général », p. 1
- 11, André Scemama, « Le procès Eichmann touche à sa fin », p. 12
- 16, « Le cas Eichmann », p. 1
- 17, « Me Servatius n'a pu voir Eichmann avant de regagner l'Allemagne », p. 4
- 17, « Un ancien nazi appréhendé à Hanovre », p. 3
- 21, « ISRAËL »

### **Novembre :**

- 21, « De nouvelles poursuites vont être engagées contre les supérieurs d'Eichmann annonce le procureur allemand Schuele », p. 6

### **Décembre :**

- 11, André Scemama, « Le procès d'Adolf Eichmann reprendra lundi »
- 12, André Scemama, « Eichmann est reconnu coupable de tous les chefs d'accusation »
- 13, « La lecture du jugement se poursuit au procès Eichmann »
- 14, André Scemama, « "L'obéissance aveugle n'absout pas le crime" a estimé le tribunal de Jérusalem »
- 16, « Sans commune mesure »
- 18, « La sentence prononcée contre Eichmann satisfait l'opinion dans la République fédérale »

## **1962**

### **Janvier :**

- 1, « Chronologie des principaux événements de l'année 1961 »

### **Mars :**

- 14, « La Cour suprême examinera l'appel d'Eichmann le 22 mars »
- 15, « La campagne pour la grâce d'Eichmann se renforce »
- 22, « L'appel d'Adolf Eichmann devant la Cour suprême »
- 22, J. A. N., « La création à Madrid d'une société judéo-chrétienne suscite un grand intérêt »
- 23, « 35 % des Allemands de l'Ouest approuvent la peine de mort pour Eichmann »
- 24, André Scemama, « Me Servatius plaide l'incompétence du tribunal »
- 28, André Scemama, « Le procureur Hausner poursuit son réquisitoire contre Eichmann »

### **Avril :**

- 13, Ph., « Le procès Eichmann »

### **Mai :**

- 30, André Scemama, « L'appel d'Eichmann est rejeté : l'ex-colonel SS risque d'être exécuté dans les prochains jours », p. 12

### **Juin :**

- 1, « Le conseil des ministres se prononce contre la grâce d'Eichmann », p. 8
- 2, « "Le crime dans la joie" », p. 10
- 2, Alain Clément, « Bonn : surprise et malaise », p. 10
- 2, André Scemama, « Adolf Eichmann est mort sans exprimer le moindre remords Ses cendres ont été dispersées en haute mer », p. 1

- 4, « Moscou : le procès du nazisme n'est pas terminé », p. 8  
 5, « Scandale en Israël », p. 8  
 20, « Un adjoint d'Eichmann est jugé à Francfort », p. 8

<i>La Croix</i>
-----------------

## 1960

### Mai :

- 25, « Sensation en Israël : Eichmann, responsable de la mort de 6 millions de Juifs, est arrêté », p. 1  
 25, H. J. Neumann, « Poursuivi pendant quinze ans par les juifs du monde entier. L'inventeur des camps de la mort est entre les mains de la police d'Israël », p. 4  
 26-27, « Eichmann. L'exterminateur des Juifs au secret jusqu'à son jugement », p. 6  
 28, « Eichmann aurait été capturé en Argentine » et « Bormann, l'ex bras droit d'Hitler est-il vivant ? », p. 1  
 28, « A. Eichmann aurait été enlevé en Argentine mais Israël voudrait taire la vérité pour éviter un incident diplomatique », p. 2

### Juin :

- 3, « Eichmann aurait été enlevé vers Buenos Aires par des agents étrangers », p. 2  
 7-8, « Israël confirme : Eichmann a été enlevé en Argentine », p. 1  
 7-8, « Israël reconnaît avoir fait enlever Eichmann en Argentine », p. 2  
 10, « L'Argentine exige la restitution d'Eichmann », p. 1  
 11, « Affaire Eichmann : Paris-qui recevra MM Ben Gourion et Frondizi-jouera peut-être un rôle de médiateur entre Israël et l'Argentine », p. 11  
 12-13, « M Ben Gourion écrit à Frondizi : Nous ne vous rendrons pas Eichmann », p. 2  
 16, « L'Argentine porte l'affaire Eichmann devant le conseil de sécurité », p. 3  
 22, « Rencontre Frondizi Ben Gourion à Bruxelles à propos d'Adolf Eichmann », p. 2

## 1961

### Avril :

- 2-3, Gabriel Dupire, « Procès Eichmann : Ben Gourion assistera à quelques audiences », p. 2  
 7, Gabriel Dupire, « Branle-bas de procès pour Adolf Eichmann. La salle de la presse est prête », p. 1  
 10, Gabriel Dupire, « Eichmann : 6 millions de morts sur la conscience. Lire en page 4 l'enquête de notre envoyé spécial : Gabriel Dupire », p. 1  
 10, Gabriel Dupire, « Eichmann (6 millions de victimes) devant ses juges », p. 4  
 11, Gabriel Dupire, « Derrière ces murs Eichmann attend son procès », p. 1  
 12, Gabriel Dupire, « L'ouverture du procès de Jérusalem : -Etes-vous Eichmann ? demande le président -Jawohl ! répond l'accusé », p. 1 et p. 2  
 13, Gabriel Dupire, « Joute oratoire et procédurière entre l'accusation et la défense », p. 6  
 14, « Relâche à l'occasion de la Journée du souvenir des victimes du nazisme », p. 4  
 15, Gabriel Dupire, « Ultimes débroussaillages juridiques », p. 5  
 16-17, Gabriel Dupire, « Lundi le tribunal de Jérusalem se prononce sur les conclusions de la défense », p. 4

- 18, Gabriel Dupire, « Eichmann plaidera non coupable », p. 1 et p.4
- 18, « Présence d'Israël », p. 5
- 19, Gabriel Dupire, « Le procureur évoque les atrocités nazies en Europe occidentale », p. 1 et p. 4
- 20, Gabriel Dupire, « Premiers témoignages au procès Eichmann. Le tribunal de Jérusalem entend un enregistrement des déclarations de l'accusé », p. 4
- 21, Gabriel Dupire, « "Je suis prêt à expier" déclare Eichmann au procès de Jérusalem », p. 1 et p. 4
- 22, Gabriel Dupire, « Après vingt-quatre heures de suspension on rouvre le dossier Eichmann au procès de Jérusalem », p. 4
- 23-24, Gabriel Dupire, « Nouvelle pause de 48 heures au procès Eichmann », p. 4
- 25, Gabriel Dupire, « En 1945, Eichmann déclarait : "Si je dois disparaître je sauterai joyeusement dans la tombe en sachant que j'y retrouverai cinq millions de juifs" », p. 2
- 26, Gabriel Dupire, « Cours d'histoire du professeur Baron au procès Eichmann », p. 2
- 28, Gabriel Dupire, « La défense demande l'immunité pour certains de ses témoins », p. 2
- 29, Gabriel Dupire, « L'audition des témoins de l'accusation et la production de pièces à conviction dureront jusqu'au 15 juin », p. 2
- 30-2/05, Gabriel Dupire, « Nouveaux témoignages sur le camp de Misko », p. 2
- 30 – 2/05, « Le procès Eichmann rappelle aux allemands un passé terrible – de notre correspondant à Bonn », p. 8

### **Mai :**

- 3, Gabriel Dupire, « Les audiences de cette semaine consacrées aux atrocités nazies en Pologne », p. 2
- 4, Gabriel Dupire, « Des témoins racontent la révolte du ghetto de Varsovie », p. 2
- 5, Gabriel Dupire, « L'épopée du ghetto de Varsovie tient le prétoire haletant », p. 2
- 6, Gabriel Dupire, « Hallucinantes images des antichambres de la mort », p. 2
- 7-8, Gabriel Dupire, « La semaine prochaine sera consacrée aux crimes nazis commis en France », p. 2
- 7-8, « Témoignages allemands sur les batailles du mont Cassin et de Normandie », p. 5
- 7-8, « Le procès Eichmann vu de Bonn. Pour mieux surmonter le passé les Allemands veulent comprendre Israël », p. 8
- 9, Gabriel Dupire, « L'accusation accepte que deux anciens SS viennent témoigner », p. 2
- 11-12, Gabriel Dupire, « Le premier témoin français raconte ce qu'il a vu au camp de Drancy », p. 2
- 13, Gabriel Dupire, « Le Danemark, la Norvège et l'Italie s'opposèrent aux exigences nazies », p. 2
- 14-15, Gabriel Dupire, « Pour les visites de la Croix Rouge, les SS se livraient à d'odieuses mises en scène », p. 2
- 17, Gabriel Dupire, « L'accusation a porté un coup sévère à la thèse de la défense », p. 2
- 18, Gabriel Dupire, « Le premier témoin allemand de l'accusation – un pasteur – évoque la dureté de l'accusé », p. 7
- 19, Gabriel Dupire, « L'accusation évoque le camp de Belsem où mourut Anne Frank », p.2
- 21-22, Gabriel Dupire, « Sur 75 000 juifs de Yougoslavie, 60 000 ont été mis à mort », p. 2
- 25, Gabriel Dupire, « Des témoins évoquent le sort des juifs roumains et slovaques », p. 2

- 27, Gabriel Dupire, « Un témoin a entendu les cris d'un jeune Hongrois battu à mort par l'accusé », p. 2
- 31, Gabriel Dupire, « L'homme qui négocia avec Eichmann l'échange d'un million de juifs contre 10 000 camions à la barre des témoins », p. 2

### **Juin :**

- 1, Gabriel Dupire, « Mme Brand succède à son mari à la barre des témoins », p. 2
- 7, Gabriel Dupire, « L'horreur des camps de concentration longuement évoquée devant une salle attentive », p. 2
- 8, Gabriel Dupire, « Un seul camp de concentration nazi avait assez d'acide prussique pour exterminer 8 millions de personnes », p. 2
- 9, Gabriel Dupire, « Crise de nerfs, huis clos et cinéma », p. 2
- 11-12, Gabriel Dupire, p.2
- 15, « Cri d'alarme de Ben Gourion aux Occidentaux », p. 7
- 16, « Les liens nouveaux entre la France et l'Allemagne – de Sophie Scholl à Marcel Gallo », p. 5
- 18-19, « Les Allemands vus par eux-mêmes : II. Ce que pense l'allemand de la religion et de la politique », p. 8
- 21, Gabriel Dupire, « Eichmann s'explique devant les juges de Jérusalem », p. 2
- 22, Gabriel Dupire, « Eichmann charge ses chefs », p. 2
- 24, Gabriel Dupire, « Eichmann avait beaucoup de supérieurs ... », p. 2
- 25-26, Gabriel Dupire, « Eichmann dépose en faveur d'Eichmann », p. 2
- 25-26, « Un témoignage émouvant : Primo Levi », p. 5
- 28, « Sur les écrans : Eichmann, l'homme du IIIème Reich », p. 6

### **Juillet :**

- 18, Gabriel Dupire, « Eichmann veut se faire passer pour un simple chef de gare ... », p. 1
- 23-24, Gabriel Dupire, « Avant de mettre fin aux débats, les juges de Jérusalem interrogent Adolf Eichmann », p. 2

### **Août :**

- 9, Gabriel Dupire, « La mort requise pour Eichmann », p. 9
- 9, Gabriel Dupire, « A Jérusalem, le procureur balaye le système de défense d'Eichmann », p. 2

### **Décembre :**

- 12, « Eichmann reconnu coupable par le tribunal de Jérusalem », p. 1
- 13, « Bientôt Adolf Eichmann », p. 1
- 13, « La sentence ne sera connue que jeudi ou vendredi », p. 2
- 14, « Procès Eichmann. Réquisitoire et plaidoirie cet après-midi », p. 2
- 16, « Eichmann condamné à mort », p. 1 et 2
- 17-18, « Eichmann : l'opinion mondiale admet que les droits de la défense ont été reconnus », p. 2

## **1962**

### **Juin :**

- 2, « Eichmann a été exécuté cette nuit », p. 1

## 1960

### Mai :

- 25, « Eichmann qui a exterminé des millions de juifs sera jugé en Israël », p. 1 et 3
- 26, « L'interrogatoire d'Adolf Eichmann a commencé », p. 3
- 27, « En entrant dans le bureau du juge d'instruction : j'ai toujours redouté ce moment, déclare Eichmann, le nazi responsable du massacre de 6.000.000 de juifs », p. 2
- 27, « Martin Borman (Hitler N.2 serait vivant !) », p. 2
- 28, « C'est en Argentine, le 21 mai, qu'Adolf Eichmann a été enlevé », p. 1 et 4

### Juin :

- 1, « Eichmann avait gagné l'Argentine avec un passeport fourni par le Vatican », p. 1
- 8, « Dans une note à l'Argentine, Israël rapporte les circonstances de l'enlèvement d'Eichmann », p. 3
- 9, « Le journal "Nepszabadsag" révèle comment Eichmann et Krumej ont "régulé le problème juif" en Hongrie », p. 3
- 10, « La demande de l'Argentine de se faire restituer Eichmann est "exorbitante" estime le gouvernement d'Israël », p. 3

## 1961

### Avril :

- 8, Jacques Coubard, « A Jérusalem "Beith Haam" (la maison du peuple) où va être jugé Eichmann a été transformée en forteresse », p. 1 et p. 3
- 11, Jacques Coubard, « De Jérusalem notre envoyé spécial Jacques Coubard nous câble : à 9 heures ce matin, Eichmann entrera dans la cage de verre installée pour lui au tribunal et dira peut-être : "*nicht schuldig*" (pas coupable) », p. 1 et p. 3
- 12, Jacques Coubard, « "Auschwitz, Maidanek, stérilisation, massacres d'enfants..." Hier, au tribunal de Jérusalem, le nazi Eichmann a écouté avec la plus totale indifférence la longue liste de ses crimes », p. 1 et p. 3
- 13, Jacques Coubard, « A peine commencé le procès Eichmann s'enlise dans la procédure. Commentaires indignes à Jérusalem. "Si le criminel de guerre nazi avait agi de cette façon, il lui aurait fallu 1000 ans pour exterminer toutes ses victimes" », p. 3
- 14, Jacques Coubard, « Eichmann : le procès interrompu, hier, pour commémorer le sacrifice des victimes du nazisme reprend ce matin », p. 3
- 15, Jacques Coubard, « Eichmann est un "citoyen paisible". Il n'a massacré six millions de juifs que "par malchance" », p. 3
- 18, Jacques Coubard, « D'Auschwitz à Maidanek, six millions de victimes accusent... Eichmann, arrogant, plaide "non coupable" et écoute impassible l'exposé de ses crimes monstrueux », p. 5
- 20, Jacques Coubard, « Les aveux d'Eichmann : "Auschwitz c'était des bâtiments avec d'énormes cheminées, presque des usines – capacité quotidienne d'extermination : 10 000" », p. 9
- 20, « Dimanche, à 10h30 manifestation devant le mémorial du martyr juif inconnu », p. 9

- 22, Jacques Coubard, « Pour Eichmann ceux qui ne sont pas restés fidèles au nazisme sont de "sales cochons", "j'obéissais aux ordres et j'y trouvais ma satisfaction" déclare le bourreau », p. 5
- 26, Jacques Coubard, « Pour la première fois dans sa cage de verre Eichmann a souri : le récit d'un témoin lui rappelait ses débuts de criminels », p. 3
- 26, « Le film du jour de Gillo Pontecorvo KAPO (une vision étrange des camps de la mort) », p. 2
- 27, Jacques Coubard, « Trois criminels en liberté ont été mis en cause, hier au procès Eichmann », p. 5

### **Mai :**

- 3, Jacques Coubard, « Au procès Eichmann le procureur décide que les complices du bourreau vivant en Allemagne occidentale pourront témoigner devant les juges d'Adenauer », p. 3
- 4, Jacques Coubard, « Les souffrances et la révolte du ghetto de Varsovie évoquées au procès Eichmann. C'est avec l'aide de la résistance ouvrière polonaise que les combattants juifs ont tenu tête aux SS », p. 3
- 10, Jacques Coubard, « Au procès Eichmann, un professeur français témoigne : Parmi les 4000 enfants partis de Drancy pour Auschwitz, il y avait des tout-petits qui ne savaient même pas dire leur nom », p. 3
- 11, Jacques Coubard, « Du pays d'Anne Frank, Eichmann avait fait déporter tout un hôpital psychiatrique. Malades et infirmières furent exterminés à Auschwitz », p. 5
- 12, Jacques Coubard, « Quand les occupants nazis au Danemark n'allaient pas assez vite pour capturer les juifs Eichmann criait au sabotage », p. 3
- 13, Jacques Coubard, « Au procès Eichmann, les nazis plantaient des décors et donnaient des jouets aux enfants lorsque les délégués de la Croix-Rouge visitaient le camp de Theresienstadt », p. 3
- 16, Jacques Coubard, « Un des juges Américains du procès de Nuremberg : Goering parlait d'Eichmann comme d'un personnage important », p.3
- 17, Jacques Coubard, « Eichmann était comme un bloc de marbre que rien ne touche rapporte le pasteur Gruber qui le rencontra à plusieurs reprises dans son bureau de la Gestapo », p. 3
- 26, Jacques Coubard, « Le tribunal de Jérusalem a ouvert le dossier hongrois d'Eichmann », p. 6
- 27, Jacques Coubard, « Eichmann avait battu à mort un jeune garçon de Budapest ... accusé de lui avoir volé des cerises », p. 4
- 31, Jacques Coubard, « Pendant que Brand négociait l'échange des juifs hongrois Eichmann faisait "marcher la machine" », p. 4

### **Juin :**

- 2, Jacques Coubard, « Femmes enceintes, vieillards. 50 000 personnes partirent de Budapest en Novembre 1944 pour la marche de la mort organisée par Eichmann », p. 5
- 8, Jacques Coubard, « Eichmann impassible a revu hier sur l'écran les images des entreprises de mort qu'il dirigeait », p. 3
- 13, Jacques Coubard, « Le tribunal refuse d'entendre la confession enregistrée d'Eichmann mettant en cause Globke, secrétaire d'Etat d'Adenauer », p. 3
- 14, « "Des types de ton espèce, leur place est dans les chambres à gaz" ont crié les policiers à M Weinberg interpellé dans le quartier des Halles. Frappé, insulté, l'homme est poursuivi ... pour "violences à agents" », p. 4

- 15, « Le film du jour d'Erwin Leiser : Eichmann, l'homme du 3eme Reich (où l'on reparle de Globke et d'Adenauer...) », p. 2
- 19, Jacques Coubard, « Eichmann fournissait des crânes et des squelettes à un institut racial SS installé à Strasbourg », p. 3
- 21, Jacques Coubard, « Le bourreau nazi Eichmann a commencé hier son plaidoyer devant le tribunal de Jérusalem », p. 3
- 22, Jacques Coubard, « Eichmann accuse Globke secrétaire d'état d'Adenauer. C'est lui qui a pris l'initiative de faire retirer la citoyenneté et de faire confisquer les biens des juifs », p. 3
- 23, Jacques Coubard, « Pour la seconde fois au procès de Jérusalem, Eichmann met en cause Globke : Les chefs de la Gestapo n'ont fait que mettre en œuvre ce qu'il avait mis en forme », p. 3
- 24, Jacques Coubard, « Au procès du bourreau nazi : Eichmann "ignorait" tout », p. 3
- 27, Jacques Coubard, « Devant un journaliste anglais Globke, ministre d'Adenauer, plaide pour Eichmann. Il confirme qu'il a élaboré la législation raciste du Reich nazi », p.
- 27, Jacques Coubard, « Eichmann : Quand la "Solution Finale" fut annoncée, j'ai ressenti une sorte de contentement à la Ponce-Pilate », p. 3
- 30, Jacques Coubard, « Eichmann prétend qu'il n'était pour rien dans la déportation des Juifs Français », p. 3
- 30, « Quand il prétend avoir ignoré l'existence des camps d'extermination Globke ment. La presse israélienne en apporte la preuve », p. 3

#### **Juillet :**

- 5, Jacques Coubard, « Premiers témoins à décharge pour Eichmann à Jérusalem : Les anciens nazis interrogés en Allemagne occidentale et en Autriche », 5 juillet 1961, p. 3
- 11, Jacques Coubard, « A Jérusalem le bourreau Eichmann se prétend "l'ami des Juifs" », 11 juillet 1961, p. 3
- 12, Jacques Coubard, « Devant le tribunal de Jérusalem, Eichmann persiste à nier ses responsabilités », 12 juillet 1961, p. 3
- 14, Jacques Coubard, « Eichmann : Je reconnais avoir été au courant de l'emploi du gaz cyclon B dans les camps d'extermination », p. 5
- 15, Jacques Coubard, « Eichmann : "je suis prêt à avouer tout ce qu'il vous plaira ...". Mais il continue à nier », p. 3
- 29, « Le film de Wolfgang Staudte : Je ne voulais pas être un nazi (chronique d'un temps maudit) », p. 2

#### **Août :**

- 9, Jacques Coubard, « A Jérusalem, le procureur demande la peine de mort contre le bourreau nazi Eichmann », p. 4
- 10, Jacques Coubard, « A Jérusalem au procès du bourreau nazi. Le procureur : Eichmann ne peut se retrancher derrière les ordres reçus. D'ailleurs il ne s'est pas contenté de les appliquer », p. 4
- 15, Jacques Coubard, « Avant dernier acte du procès Eichmann. L'avocat du criminel nazi ose demander : "Il y a prescription, fermez le dossier, libérez mon client" », p. 3
- 16, Jacques Coubard, « A Hanovre : Un ancien collaborateur d'Eichmann percevait une pension (près de 200.000 francs par mois) comme ancien SS », p. 3

#### **Décembre :**

- 12, « Eichmann reconnu coupable connaîtra son sort à la fin de la semaine », p. 3

14, « Peine de mort requise contre Eichmann », p. 3

16, « Eichmann condamné à mort », p. 3

## **1962**

### **Juin :**

1, « Dernière minute : Eichmann a été pendu », p. 1

2, « Eichmann a été pendu hier à minuit. Mais ses complices de Bonn jouissent toujours de l'impunité », p. 3

<i>Le Parisien</i>
--------------------

## **1960**

### **Mai :**

24, « Responsable principal de l'extermination des Israélites l'ancien colonel SS Eichmann est arrêté en Israël annonce M. Ben Gourion », p. 3

25, « Nazi responsable de la mort de six millions de déportés, Adolf Eichmann a comparu hier devant le juge Yedida Levy », p. 9

26, « C'est une photographie donnée à une femme qui aurait permis de retrouver Eichmann », p. 3

27, « Eichmann a été traqué pendant 8 mois avant d'être arrêté par les agents secrets israéliens », p. 3

28, « L'affaire Eichmann va déclencher en Allemagne une vague d'arrestations parmi les anciens nazis », p. 3

30, « Le procès Eichmann mettra en cause l'internationale nazie, animée par Martin Bormann », p. 10

### **Juin :**

3, « L'Argentine demande à Israël une "déclaration" sur l'affaire Eichmann », p. 11

8, « "Eichmann s'est rendu volontairement aux agents israéliens" annonce une note de Tel Aviv à l'Argentine », p. 8

9, « L'Argentine exige d'Israël la restitution d'Eichmann », p. 3

9, « Première photo d'Eichmann depuis son arrestation », p. 3

10, « "Eichmann ne sera pas renvoyé en Argentine" va répondre Israël à Buenos Aires », p. 3

13, « Dans une lettre au président Frondizi, le président Ben Gourion refuse de rendre Eichmann à l'Argentine », p. 3

16, « L'Argentine porte l'affaire Eichmann devant le conseil de sécurité », p. 3

22, « Prochaine rencontre Ben Gourion – Frondizi relative à l'affaire Eichmann », p. 3

## **1961**

### **Avril :**

5, Antoine Wiss-Verdier, « Bonn n'a pas à payer l'avocat d'Eichmann décide un tribunal administratif allemand », p. 3

- 6, Félix Allouche, « Ben Gourion invite un jeune allemand au procès Eichmann qui veut "réparer les atrocités" commises par ses aînés », p. 8
- 7, Félix Allouche, « Eichmann a été transféré à Jérusalem où son procès qui commence mardi a attiré plus de 400 journalistes », p. 3
- 8, François Courtet, « Adolf Eichmann, le bourreau de six millions d'hommes attend à Jérusalem les débats où sera mis à jour le plus monstrueux mécanisme d'extermination des juifs », p. 2
- 10, François Courtet, « Début du procès Eichmann demain à Jérusalem. L'avocat Allemand du criminel nazi commencerait par plaider l'incompétence du tribunal », p. 10
- 11, Félix Allouche et François Courtet, « Le procès d'Adolf Eichmann – responsable de la mort de six millions de juifs – s'ouvre ce matin à la maison du peuple de Jérusalem », p. 3
- 12, François Courtet, « Première journée du procès de Jérusalem. Figurant muet dans sa cage de verre, Adolf Eichmann a suivi impassible les passes d'armes de son défenseur Me Servatius et du procureur Hausner », p. 1
- 12, François Courtet, « Dans une cage de verre à l'épreuve des balles, Adolf Eichmann a comparu hier à Jérusalem devant ses juges », p. 3
- 13, Félix Allouche et François Courtet, « Le Procès Eichmann : Véritable cours de droit entre le procureur et la défense sur la compétence du tribunal », p.3
- 14, François Courtet, « A Haifa, où ils sont regroupés, j'ai vécu avec les survivants du ghetto de Varsovie la journée du souvenir. Le procès Eichmann, interrompu hier, reprend ce matin », p. 3
- 15, François Courtet, « Le procès Eichmann : Le tribunal se prononcera lundi sur sa compétence », p. 5
- 17, Agence France Presse, « Grave affaire d'espionnage à Jérusalem : Israël Beer conseiller militaire de Ben Gourion arrêté, avoue avoir trahi pour le compte de l'URSS », p. 1
- 18, François Courtet, « Eichmann plaide « Non coupable » », p. 2
- 19, François Courtet, « Le procureur Hausner a prouvé que l'accusé n'était pas un simple exécutant », p. 3
- 20, François Courtet, « Sensation au procès d'Eichmann. L'accusé déclare "je suis prêt à être pendu pour l'exemple" », p. 7
- 22, François Courtet, « Eichmann tente de ramener son rôle à celui de chef de gare », p. 3
- 24, François Courtet, « Le procès Eichmann reprend aujourd'hui à Jérusalem. Mais les israéliens qui venaient de fêter le 13eme anniversaire de leur indépendance sont lassés de ces débats interminables », p. 3
- 25, Agence France Presse, « Hier au procès Eichmann : Exposé historique sur l'anéantissement de 6 millions de juifs », p. 7
- 26, François Courtet, « Avec l'audition des témoins : Le procès Eichmann entre dans une phase active », p. 8
- 27, « Les films de la semaine : KAPO », p. 6
- 27, Agence France Presse, « Procès Eichmann : les témoignages les plus intéressants risquent de n'être fournis que par des absents ou des morts », p. 7
- 28, Félix Allouche, « Un ancien chef nazi serait disposé à témoigner au procès Eichmann », p. 7
- 29, « Le cinéma : Kapo », p. 6

## **Mai :**

- 2, Félix Allouche, « Incident bouleversant au Procès Eichmann : dans les rangs du public, un homme se lève pour appeler la malédiction divine sur l'accusé », p. 3
- 4, « "Présentation d'Exodus" film marathon venu d'Israël, via Hollywood », p. 8
- 5, Félix Allouche, « D'atroces récits du martyr des israélites se poursuivent », p. 3
- 9, Félix Allouche, « Deux anciens dignitaires SS sont autorisés à venir déposer au procès Eichmann », p. 8
- 10, Félix Allouche, « Eichmann fut l'un des premiers responsables du martyr des israélites français. Le professeur Wellers, de la faculté de médecine de Paris, en témoigne à Jérusalem », p. 11
- 11, Reuters, « L'étranger nous câble. La tragédie des Israélites Belges et Hollandais exposée au procès Eichmann », p. 9
- 23, « A Taizé, de jeunes Allemands entreprennent la construction d'une église de la réconciliation », p. 2
- 26, A. P, « Trois incidents ont marqué hier la poursuite du procès Eichmann », p. 13

### **Juin :**

- 5, Communiqué, « Erwin Leiser, le réalisateur de Mein Kampf, a puisé dans les archives secrètes du parti nazi des documents authentiques et exclusifs qu'il montre pour la première fois dans un film commenté par Michel DROIT. Eichmann, l'Homme du 3<sup>e</sup> Reich. Mercredi en exclusivité à Paris », p. 6
- 6, « Rescapée des massacres de Pologne, Anna Langfus évoque le martyr de ses compagnes de misère dans "le sel et le soufre" », p. 6
- 7, « Mr Ben Gourion premier ministre d'Israël reçu à l'Elysée », p. 3
- 8, « Eichmann, l'homme du III<sup>e</sup> Reich », p. 6
- 8, A. P, « Jugement d'Eichmann à la fin septembre ? », p. 7
- 10, U. P. I, « L'étranger nous câble : Eichmann a été directement responsable des exterminations d'Auschwitz », p. 3
- 13, Reuter, « Un banquier new-yorkais avait réussi à sauver 15 000 enfants juifs en les achetant à Eichmann 300 dollars "pièce" », p. 3
- 20, Félix Allouche, « Le procès Eichmann reprend ce matin : Me Servatius, défenseur du bourreau nazi va répondre à l'accusation », p. 7
- 21, Félix Allouche, « Eichmann assure qu'il était "partisan de la libre émigration des juifs européens" », p. 3
- 22, Félix Allouche, « Se retranchant derrière les "ordres reçus", Eichmann met en cause Hans Globke, aujourd'hui conseiller personnel du chancelier Adenauer », p. 3
- 23, Félix Allouche, « Eichmann réitère ses accusations contre le conseiller d'Adenauer », p. 3

### **Juillet :**

- 3, « Le procès Eichmann se poursuivrait jusqu'à la fin du mois », p. 7
- 6, « Eichmann : " je revendique l'idée de l'échange d'un million de juifs contre dix mille camions" », p. 7
- 8, « Eichmann se sent "coupable du point de vue humain" mais pas du point de vue juridique », p. 3

### **Août :**

- 3, « La peine de mort sera requise le 8 août contre Adolf Eichmann », p. 3
- 8, « Eichmann : aujourd'hui réquisitoire du procureur Hausner »
- 10, « "Eichmann ne peut échapper au châtime" affirme le procureur général », p. 4

- 15, « Le procès Eichmann a virtuellement pris fin hier. Verdict pas avant novembre », p. 3

**Décembre :**

- 12, « Eichmann reconnu coupable est passible de mort », p. 3  
13, « Eichmann connaîtra son sort demain », p. 3  
14, « Eichmann : "je ne puis admettre ce jugement !" », p. 7  
16, « LA MORT POUR EICHMANN : Il a revêtu le costume rouge des condamnés à mort après avoir interjeté l'appel », p. 5

**1962**

**Mai :**

- 31, Félix Allouche, « Eichmann a présenté son recours en grâce », p. 4

**Juin :**

- 1, « Eichmann a été pendu cette nuit », p. 1  
1, AFP, « Son ultime recours rejeté : Adolf Eichmann a été pendu cette nuit », p. 3  
2, Félix Allouche, « Le corps d'Eichmann a été incinéré et ses cendres dispersées en haute mer », p. 5

<i>France-Soir</i>
--------------------

**1960**

**Mai :**

- 24, « L'ex-général SS Eichmann (qui se vantait de la mort de cinq millions de juifs) arrêté en Israël », p. 5 CCB  
25, « Une prime de 10 millions avait été promise à qui prendrait le SS Eichmann, bourreau de 5 millions de juifs », p. 5 F  
26, « Le SS Eichmann capturé par Israël aurait été trahi par une lettre d'amour », p. 1 et 5  
27, « "Nous avons la preuve qu'Eichmann (bourreau de cinq millions de juifs) créa le plus grand camp d'extermination du monde" déclare à Varsovie le président à la commission sur les crimes de guerre », p. 9 CA  
28, « Eichmann s'était caché en Allemagne. Il y a vécu 5 ans comme bûcheron après avoir échappé en 1945 aux troupes US », p. 7 CCB  
31, « C'est Vera, la femme du bourreau SS Eichmann, qui, involontairement, permit l'arrestation de son mari », p. 4 CCB

**1961**

**Avril :**

- 7, François Chalais, « Cet homme presque souriant, c'est l'ancien colonel SS Adolf Eichmann, dans la forteresse israélienne de Teggart », p. 6 GG  
7, François Chalais, « Radio à la une : en Israël à quelques jours du procès Eichmann, François Chalais a pénétré dans le tribunal où sera jugé le bourreau nazi et dans la cage de verre où il se tiendra », p. 10 GG

- 8, « Le procès Eichmann avant de commencer (le 11 avril) a déjà coûté 500 millions d'anciens francs à Israël dont 10 pour le défenseur allemand du bourreau nazi », p. 4 CCB
- 9-10, « Eichmann : L'avocat du bourreau des juifs s'attend à une condamnation à mort », p. 4 CA
- 9, « Défilé à Tel Aviv aux cris de "Mort à Eichmann" », p. 8 CCB
- 11, « "Le pire châtement pour Eichmann : lui montrer les réalisations d'Israël" disent les israéliens avant l'ouverture, demain du procès du bourreau de 6 millions de Juifs », p. 4 CCB
- 12, Alain Guiney, « Dans les écoles les professeurs commentent le procès », p. 5 CCB
- 12, Joseph Kessel, « Eichmann face à ses juges », p. 1
- 12, Joseph Kessel, « Pas de haine en Israël pour Eichmann le bourreau SS », p. 5 CCB
- 13, Joseph Kessel, « Joseph Kessel : "J'ai vu Eichmann livide lutter contre ses nerfs" », p. 1 et 4 CCB
- 14, « Pour voir juger Eichmann il faut subir une fouille sévère : poches, ceinture et mollets tout y passe », p. 4 CCB
- 15, « Les rescapés de l'enfer nazi m'ont parlé sans haine d'Eichmann », p. 4
- 15, Publicité, « La pièce maîtresse du dossier Eichmann. Un document sensationnel sur le principal champ d'action d'Eichmann est publié en exclusivité dans le numéro en vente de la revue Constellation », p. 3 CCB
- 16-17, Publicité, « La pièce maîtresse du dossier Eichmann. Un document sensationnel sur le principal champ d'action d'Eichmann est publié en exclusivité dans le numéro en vente de la revue Constellation », p. 3
- 16-17, « Jamais criminel n'a été dans une solitude aussi désespérée qu'Eichmann. Renié par ses ex-complices eux-mêmes, son seul espoir : l'avocat que l'Allemagne refuse de payer », p. 4
- 19, « Eichmann : le procureur Gidéon Hausner décrit les transferts d'enfants juifs français en Allemagne », p. 1
- 19, « Pour tuer davantage de juifs, Eichmann s'adressait directement à Hitler et tenait tête à Rosenberg », p. 5
- 19, « Le procureur décrit le camp de Drancy où des enfants arrivaient entassés dans des camions pour être déportés », p. 7 E
- 20, « A Jérusalem, Eichmann le bourreau s'est longuement confessé au magnétophone », p. 9 CB
- 20, « "Je suis prêt à me pendre en public", avait dit Eichmann », p. 9 EG
- 20, Joseph Kessel, « C'est écroulé sur son siège qu'Eichmann a écouté le terrible réquisitoire du procureur »
- 21, Joseph Kessel, « Eichmann raconte les camps de la mort avec une voix de salon », p. 9 CCB
- 22, Joseph Kessel, « J'ai vu Israël danser pour se débarrasser de ses fantômes », p. 4 CCB
- 23-24, « Eichmann : "J'étais un simple technicien des transports" », p. 4 CCB
- 26, « "Je sauterai de joie dans ma tombe en pensant aux juifs morts avant moi" avait déclaré Adolf Eichmann à son collaborateur Wisliceny », p. 7 E
- 27, « Au procès de Jérusalem, Eichmann a souri : des témoins évoquaient la peur qu'il inspirait », p. 9 CB
- 27, « Au procès de Jérusalem, Eichmann confronté avec deux ombres : celles de son ancien adjoint et de Rudolph Hoess », p. 9 GG
- 28, « Plus l'Allemagne essayait des revers, plus Eichmann s'acharnait à détruire les juifs avait avoué un ami du bourreau avant d'être exécuté », p. 9 CCB

- 28, « La nuit de cristal au cours de laquelle furent arrêtés 20.000 juifs, évoquée au procès d'Eichmann », p. 9 E
- 29, « Des compagnons d'Eichmann viendront peut-être témoigner au procès de Jérusalem », p.8 CB
- 29, « "Nus devant nos tortionnaires, nous chantions le chant devenu l'hymne national d'Israël", dit un témoin au procès Eichmann », p.8 EP
- 30, « Au récit des atrocités nazies en Pologne, même l'avocat d'Eichmann resta sans voix », p. 7 CA

**Mai :**

- 3, « "Au bord de la fosse commune, sur le point d'être exécuté, j'avais si soif que je ne pensais qu'à boire mon sang" raconte un savant juif qui 4 fois a échappé à ses tortionnaires SS », p. 5 CB
- 4, « "J'ai vu un SS briser un bébé comme une poupée, tuer la mère puis donner un sucre à un chien qui passait" », p. 7 CCB
- 5, « "Voilà tout ce qu'il reste d'un million d'enfants" et le témoin du procès Eichmann brandit une petite paire de souliers racornis », p. 4 CCB
- 6, « "En Lituanie, des juifs furent gonflés d'eau jusqu'à la mort" raconte un témoin au procès Eichmann », p. 4 CA
- 7-8, « Procès d'Eichmann : les juifs russes étaient tués à la mitrailleuse », p. 5 CCB
- 10, « "La déportation des Juifs est un ordre : pas de négociation avec Vichy" écrivait l'adjoint d'Eichmann au représentant de P. Laval en 1942 », p. 6 CCB
- 11, « Bouleversant témoignage au procès Eichmann. A Drancy, un enfant juif tend un biscuit à demi mangé : "je l'apporte à maman" dit-il à René Blum (frère de Léon Blum) mort torturé », p. 9 CCB
- 12, « Un Allemand antinazi a réussi à sauver, en 1943, les juifs danois en les prévenant de la grande rafle projetée », p. 5 CCB
- 13, « Sur 7 9497 juifs italiens déportés par Eichmann seuls 610 ont survécu », p. 5 CCB
- 14-15, « Actuel bras droit d'Adenauer, le Dr Globke prit part en 1941, avec Eichmann, à un conseil sur les juifs allemands révèle le procureur israélien devant le tribunal de Jérusalem », p. 5 CCB
- 17, Alain Guiney, « Envoyé à Dachau parce qu'il protégeait les juifs un pasteur allemand accable Adolf Eichmann », p. 4 CCB
- 18, Alain Guiney, « Un pasteur allemand : "J'ai supplié Eichmann de sauver des juifs. Il restait de glace" », p. 4 CCB
- 19, « Anne Frank face à l'homme qui l'a envoyée à la mort : Eichmann », p. 5 CCB
- 20, Alain Guiney, « Que faire des 1200 juifs du camp ? demande un fonctionnaire allemand "Fusillez les", répond Eichmann », p. 7 CCB
- 25, « Eichmann avait dirigé l'extermination de 450 000 juifs Hongrois », p. 5 CCB
- 26, « Procès Eichmann : 5 enfants de Lidice (l'Oradour tchèque) furent voués à la mort », p. 5 CCB
- 27, « "Un billet pour le spectacle Eichmann" demande une Israélienne. 1500 personnes tentent, chaque jour, d'assister au procès de l'ex colonel SS », p. 4 CCB
- 28-29, « Tué à coups de fouet par Eichmann, le petit Salomon fut jeté dans le Danube », p. 5 CCB
- 31, « Procès Eichmann : "Eden a refusé en 44 de laisser bombarder les chambres à gaz d'Auschwitz" affirme l'accusation », p. 5 CCB
- 31, « Anglais et Russes ont refusé de laisser bombarder les chambres à gaz d'Auschwitz révèlent des documents », p. 5 E

## **Juin :**

- 1, « Ils étaient 100 juifs dans un wagon : "Les enfants ont besoin de moins d'air", dit Eichmann », p. 5 CCB
- 2, « Hitler avait accepté le départ de 8 700 juifs pour la Palestine en Juillet 1944 Eichmann s'y opposa et les fit déporter », p. 5 CA
- 4-5, « "J'ai vu des files de gens nus marchant vers les chambres à gaz" raconte un témoin au procès Eichmann », p. 5 CCB
- 6, « Ben Gourion déjeune mardi chez De Gaulle », p. 7E
- 7, « A Sobibor, les SS plaçaient des rats dans le pantalon des prisonniers », p. 5 CCB
- 8, « Ben Gourion regagne Israël aujourd'hui, après avoir déjeuné avec De Gaulle et diné avec Michel Debré », p. 9 CB
- 8, « "Respirez, c'est un bon désinfectant" disaient les SS aux juifs qui s'avançaient vers les chambres à gaz », p. 5 CA
- 9, « Procès Eichmann : un homme s'évanouit au souvenir des atrocités nazies », p. 1
- 9, « Ben Gourion, président israélien, très satisfait de ses entretiens à Paris », p. 4 CA
- 10, « Le médecin d'Auschwitz avait cousu des jumeaux pour en faire des siamois. "Ils sont morts dans d'atroces souffrances" raconte un témoin du procès Eichmann », p. 7 CA
- 11-12, « "On a fait boire Eichmann pour qu'il parle" affirme l'avocat de l'ex-colonel », p. 4 CA
- 14, « Un SS jugé à Stuttgart : il avait fait pendre un Français en 1943 », p. 1
- 14, « "Eichmann m'a vendu 15 000 enfants à 1 500 NF chacun" », p. 5 CCB
- 21, « Eichmann parle : dans sa cage de verre le bourreau SS prête serment sur la Bible », p. 5 CCB
- 22, Joseph Kessel, « "Pour apprendre l'hébreu j'aurais pu jeter un rabbin en prison. Je ne l'ai pas fait", explique l'accusé », p. 1 et 6 CCB
- 23, « Eichmann, racontant ses crimes, a rougi une fois : il avait oublié de se lever pour répondre à un des juges », p. 7 CCB
- 24, « Eichmann raconte "ses difficultés" avec le panier de crabes de Berlin qui se disputaient la chair de millions de juifs », p. 9 CB
- 28, « "J'ai vu en 1945 30 enfants qu'on prétendait gazés" déclare un témoin de la défense », p. 5 E

## **Juillet :**

- 1, Joseph Kessel, « "Déportez aussi les enfants juifs français", ordonna Eichmann », p. 8 CB
- 7, Joseph Kessel, « Eichmann, le soumis, redevient un fauve : ses ex-complices dans l'horreur témoignent contre lui », p. 5 CCB
- 9-10, Joseph Kessel, « Eichmann, balbutiant, se retrouve sans dossiers, seul avec ses crimes »
- 12, Joseph Kessel, « "Au secours, voilà Eichmann", hurlait à l'asile St Jean d'Acre une ancienne déportée », p. 5CCB
- 13, Alain Guiney, « Eichmann cède du terrain sous les attaques du procureur », p. 5 CA
- 14, Joseph Kessel, « "Oui, la pendaison du chef de la Gestapo était juste" a dit Eichmann », p. 5 CCB
- 15, Alain Guiney, « Eichmann : "j'avais cessé d'être nazi mais j'ai fait une rechute" », p. 5 CA
- 16-17, Joseph Kessel, « Eichmann : féroce duel entre le procureur et le bourreau SS », p. 5 CCB
- 19, « Eichmann avait oublié un détail du ghetto de Varsovie », p. 5 CCB

26, « "Eichmann n'avait aucun frein moral" accuse un général SS témoin de la défense », p. 5 CA

#### **Août :**

4, « La peine de mort sera requise le 8 août contre Eichmann », p. 4 CCB

16, « "La mort d'Eichmann ne ressuscitera personne" disent les Israéliens qui ne souhaitent pas l'exécution de l'ex colonel SS », p. 6 CCB

#### **Décembre :**

12, Alain Guiney, « Eichmann demande une faveur : se pendre lui-même », p. 5 CCB

13, « Peu à peu Eichmann a perdu son impassibilité », p. 5 CCB

16, « Une gitane avait prédit à Eichmann qu'il mourrait avant ses 57 ans », p. 5 CCB

### **1962**

#### **Mai :**

30, « Eichmann : appel rejeté », p. 1

31, « Eichmann serait pendu avant fin Juin, la cour suprême d'Israël a confirmé la condamnation à mort », p. 4 CCB

#### **Juin :**

1, « Eichmann : "les juges se sont trompés en m'attribuant les crimes des nazis" », p. 5E

2, « J'ai vu pendre Adolf Eichmann, le colonel SS condamné pour la mort de 6 millions de juifs, exécuté cette nuit à Tel Aviv », p. 1

2, « "C'est trop serré je ne peux pas tenir debout" , dit Eichmann aux bourreaux », p. 5 CCB

3-4, « Eichmann avait écrit un long testament avant son exécution », p. 5CA

## B. Quotidiens de presse régionale :

<i>L'Alsace</i>
-----------------

### **1960**

#### **Mai :**

24, « Le lieutenant-colonel SS Eichmann est arrêté en Israël », p. 1 et 3

25, « La presse Israélienne se félicite de l'arrestation d'Eichmann », p. 1 et 3

25, « Eichmann a subi son premier interrogatoire », p. 3

29-30, « Le Procureur général de Francfort publie des documents accablants pour Adolf Eichmann », p. 2

31, « Adolf Eichmann aurait été enlevé par les services secrets israéliens », p. 2

#### **Juin :**

1, « Adolf Eichmann prisonnier », p. 1

4, « Pour ses futurs juges Adolf Eichmann écrit ses "mémoires" », p. 2

5-6-7, « Enquête officielle en Argentine au sujet de l'enlèvement d'Eichmann », p. 2

8, « Eichmann a quitté Buenos Aires de son plein gré », p. 2

- 9, « Argentine exige d'Israël la restitution d'Adolf Eichmann », p. 1 et 3
- 11, « Démarche argentine auprès du président du conseil de sécurité », p. 1 et 3
- 12-13, « Mr Ben Gourion refuse de restituer Adolf Eichmann », p. 1 et 3
- 14, « M. Ben Gourion sera reçu aujourd'hui à l'Elysée », p. 1
- 15, « Le général De Gaulle et M. Ben Gourion ont eu un premier entretien consacré à la situation internationale », p. 1 et 3
- 16, « L'Argentine saisit le conseil de sécurité dans l'affaire Eichmann », p. 1
- 22, « MM Ben Gourion et Frondizi se rencontreraient en Hollande », p. 1 et 3

## 1961

### Avril :

- 2-3-4, « Au Procès Eichmann le public sera fouillé avant de rentrer dans le tribunal », p. 1
- 7, J. B. Derosne, « Eichmann à l'heure de vérité », p. 7
- 11, « Afflux sans précédent de journalistes pour l'ouverture (ce matin) du procès d'Adolf Eichmann », p. 1 et 3
- 12, « Devant l'accusé impassible la défense et l'accusation débattent de la compétence du tribunal israélien », p. 1 et 3
- 13, J. B. Derosne, « Hitler a innové dans le génocide il est normal que nous innovions dans la répression », p. 1 et 3
- 14, « Journée du souvenir en Israël », p. 3
- 15, « Je me battrai jusqu'au bout », p. 1 et 3
- 18, « Le tribunal se déclare compétent et Eichmann plaide "non coupable" », p. 1 et 3
- 19, « Apparemment insensible pendant la description de ses crimes, Eichmann s'est par contre vivement intéressé aux dépositions des deux premiers témoins à charge », p. 3
- 22, J. B. Derosne, « Un petit fonctionnaire malchanceux qui avait des ordres... », p. 1 et 3
- 23, « Coup d'état en Algérie », p. 1 et 3
- 25, « Audience de routine hier mais l'on attend une déposition sensationnelle cette semaine », p. 2

### Mai :

- 5, « Les survivants des ghettos défilent à la barre », p. 3
- 6, « Le procès de Jérusalem », p. 3
- 10, « Un témoin français décrit le martyre de milliers d'enfants juifs détenus à Drancy et exterminés à Auschwitz », p. 1 et 3
- 18, « Nouvelles révélations accablantes pour Eichmann : les juifs eux-mêmes payaient pour leur transfert dans les camps de supplice », p. 2
- 20, « En Yougoslavie, Eichmann a fait exterminer 60 000 juifs sur 75 000 », p. 2
- 24, « En Roumanie et en Slovaquie 300 000 à 400 000 Juifs ont été les victimes d'Eichmann », p. 3
- 25, « Les services d'Eichmann n'oubliaient pas les enfants », p. 2
- 27, « Pour la première fois, un témoin accuse Eichmann d'avoir participé en personne à un meurtre », p. 3
- 30, « Deux dépositions capitales », p. 1 et 3

### Juin :

- 3, « Le grand mufti Hadj El Hussein sur la sellette », p. 2
- 7, « M Ben Gourion reçu à l'Elysée », p. 1 et 3

- 7, « Terrible confession d'un survivant des camps de la mort : "nous nous aidions les uns les autres à nous suicider" », p. 3
- 10, « Une ahurissante demande de squelettes », p. 2
- 21, « Eichmann parle », p. 3
- 22, « Auto portrait », p. 3
- 24, « Toujours les autres », p. 3
- 27, « Eichmann ressentait un "contentement à la Ponce Pilate" à la mise en œuvre de la "solution finale du problème juif" », p. 3
- 29, « Les juges écoutent impassibles Eichmann faire éloge de ses activités "méritoires" », p. 2

### **Juillet :**

- 1, « Eichmann toujours innocent », p. 2
- 5, « "Je n'ai aucune chance de survivre à la défaite" », p. 2
- 6, « Jaloux de ses attributions l'accusé s'érige en champion de troc fructueux », p. 3
- 7, « Impavide, le bourreau joue la comédie de la candeur », p. 2
- 8, « Contre-interrogatoire dramatique de l'accusé par le procureur », p. 2
- 11, « Blanc de colère l'accusé fait front pendant trois heures », p. 3
- 14-15, « Accablé par ses propres déclarations, Eichmann se dit "criminel par nécessité" », p. 3
- 16-17, « A la 97eme journée, Eichmann en a assez de répéter toujours la même chose », p. 2
- 20, « L'interrogatoire d'Eichmann devrait se terminer aujourd'hui », p. 3
- 21, « La fin des débats est prévue pour aujourd'hui », p. 3

### **Août :**

- 3, « La peine de mort sera requise le 8 aout contre Eichmann », p. 3
- 9, « Le procureur général réclame la peine de mort pour Eichmann », p. 1 et 3
- 10, « Eichmann ne peut échapper au châtimeut sous prétexte qu'il a obéi à des ordres », p. 1 et 3
- 11, « Après la plaidoirie, lundi, le tribunal sera fermé jusqu'à l'automne, date du verdict », p. 3
- 15-16, « L'avocat d'Eichmann demande au tribunal "un verdict d'apaisement" », p. 3

### **Décembre :**

- 12, « Eichmann est reconnu coupable de crimes contre le peuple juif et contre l'humanité », p. 1 et 3
- 13, « Au procès Eichmann, verdict probablement cet après-midi », p. 3
- 14, « Eichmann connaîtra son sort vendredi », p. 1 et 22
- 16, « Eichmann est condamné à mort, son défenseur fera appel au verdict », p. 1 et 3

## **1962**

### **Mai :**

- 29, « Eichmann : les juges ont confirmé la peine de mort », p. 1 et 16
- 30, « La cour suprême d'Israël se prononce aujourd'hui », p. 16

### **Juin :**

- 2, « Adolf Eichmann a été pendu. Ses cendres ont été dispersées en mer », p. 1 et 3

## 1960

### Mai :

- 24, « Eichmann, lieutenant-colonel SS un des principaux responsables de l'extermination des Juifs est arrêté en Israël », p. 5
- 27, « Israël : plusieurs mois d'enquête sur les crimes d'Eichmann », p. 6
- 28-29, « Martin Bormann est-il toujours vivant en Amérique du sud ? Israël dément des révélations prêtées à Adolf Eichmann », p. 4
- 30, « Eichmann a été kidnappé à Buenos Aires affirme un journal argentin », p.3
- 31, « Eichmann sera interrogé sur la mort d'Hitler », p.2

### Juin :

- 7, « Eichmann a bien été enlevé en Argentine sur ordre du gouvernement Israélien », p. 3
- 10, « Eichmann sera-t-il restitué à l'Argentine par Israël ? », p. 3
- 11-12, « L'affaire Eichmann : pour éviter une rupture entre Israël et l'Argentine, entrevue Ben Gourion – Frondizi la semaine prochaine à Paris ? », p. 4

## 1961

### Avril :

- 10, « Eichmann aura un procès absolument "impartial" », p. 4
- 11, « Seize ans après Nuremberg, Eichmann comparaît aujourd'hui devant la justice d'Israël », p. 1 et 4
- 12, « Responsable de la mort de six millions d'hommes, Eichmann devant ses juges dans la cage de verre du tribunal de Jérusalem », p. 1
- 12, « Première journée du procès Eichmann : bataille de procédure sur la compétence du tribunal », p. 3
- 13, « Au procès Eichmann : "il n'y a pas d'expiation ni d'oubli possible" s'écrie le procureur », p. 3
- 14, « Journée du souvenir en Israël », p. 6
- 15-16, « Le procès Eichmann : "nous prouverons que l'accusé est allé au-delà des ordres reçus" déclare le procureur Hausner », p. 4
- 17, « L'expert militaire de Ben Gourion espionnait... pour les communistes », p. 4
- 18, « "Non coupable !" déclare Eichmann au président du tribunal de Jérusalem sur les 15 chefs d'accusation », p. 3
- 19, « Le procureur évoque la déportation des 4000 enfants juifs français séparés de leurs parents à Drancy », p. 3
- 20, « Audience "irréelle" à Jérusalem. La voix d'Eichmann : "Je ne demanderai pas la clémence ... Je ne la mérite pas !" », p. 3
- 21, « Le gouvernement de Vichy freinait la déportation des juifs français déclare Eichmann », p. 5
- 22-23, « Eichmann ? Un modeste exécutant, un organisateur de voyages vers l'au-delà ... si l'on en croit ses déclarations à l'instruction ! », p. 3
- 24, « Le procès Eichmann : des rescapés des camps de la mort vont être entendus », p. 3

25, « Histoire de la nation juive », p. 3

### **Mai :**

- 11, « Un témoin français, le docteur Georges Wellers évoque le martyre des "gosses de Drancy" », p. 1 et 3
- 12, « Eichmann était sourd à toutes les requêtes », p. 4
- 13-14, « Le verdict du procès Eichmann ne sera pas rendu avant la mi-juillet », p. 3
- 16, « Eichmann était le véritable chef du programme d'extermination des juifs », p. 6
- 17, « Dramatique audience à Jérusalem. Un pasteur Allemand : "Eichmann était comme un bloc de glace que rien ne touche" », p. 3
- 18, « Eichmann faisait payer aux Juifs qu'il envoyait dans les camps de la mort leurs frais de transport », p. 3
- 19, « Le "ghetto modèle" d'Eichmann était une antichambre de la mort ! », p. 3
- 27-28, « Eichmann accusé hier d'un meurtre commis de ses propres mains », p. 3
- 31, « Le procès Eichmann. La négociation sur le troc des Juifs Hongrois contre des camions », p. 3

### **Juin :**

- 3-4, « L'accusé sera interrogé et contre-interrogé publiquement », p. 3
- 8, « Les "sélections" du docteur Mengele évoquées au procès Eichmann », p. 4
- 9, « A Auschwitz, le nombre de décès était si grand que les nazis avaient renoncé à les enregistrer », p. 4
- 10-11, « Au procès Eichmann : "L'institut racial SS de Strasbourg" s'était spécialisé dans la "squelettisation" des Juifs », p. 3
- 13, « Le procès Eichmann s'ajourne au 20 juin », p. 5
- 21, « Interrogé comme premier témoin de sa défense, Eichmann refuse de prêter serment sur la Bible », p. 5
- 23, « Eichmann : Hitler, dès octobre 1940 avait décidé de transférer les juifs Allemands en France », p. 4
- 24-25, « Eichmann : "je n'étais qu'un petit expert étroitement spécialisé" », p. 2
- 30, « Eichmann : "Je voulais regrouper les Juifs à Madagascar" », p. 4

### **Juillet :**

- 18, « Eichmann : "je faisais partir les trains (de déportés) à l'heure..." », p. 4

### **Août :**

- 3, « La peine de mort requise le 8 août contre Adolf Eichmann », p. 4
- 9, « Peine de mort requise contre Eichmann », p. 5
- 11, « 15h de réquisitoire au procès Eichmann », p. 5
- 16, « "Libérez Eichmann" a demandé son avocat au terme d'un procès qui a duré plus de quatre mois. Verdict à l'automne. », p. 5

### **Décembre :**

- 12, « Eichmann reconnu coupable de crimes contre le peuple juif », p. 1 et 3
- 14, « Eichmann : sentence vendredi », p. 1 et 4
- 16-17, « Depuis hier Eichmann a revêtu la robe rouge des condamnés à mort », p. 1 et 4
- 18, « Eichmann fait appel », p. 5

**1962**

**Mars** :

29, « Le procès Eichmann », p. 5

**Mai** :

29, « Eichmann connaît son sort aujourd'hui », p. 5

30-31, « Eichmann : exécution prochaine ? », p. 1 et 6

**Juin** :

2-3, « L'exécution d'Adolf Eichmann, p. 4

C. Revues mensuelles spécialisées :

<i>Le Monde Juif</i>
----------------------

**1961**

**Mai-juin** :

Georges Wellers, « Le procès Eichmann et les étapes de la solution de la question juive : *Opinions de France* », pp. 50-53

**State Attorney Bach:** The last document at this stage is our No. 65 which was shown to the Accused in T/37(32). It is the answer to the preceding letter:

"On 20.7.1942 SS Obersturmbannfuehrer Eichmann and Obersturmfuehrer Novak of the Head Office for Reich Security, IVB4 phoned here. The question of the children's transports was discussed with Obersturmbannfuehrer Eichmann. He decided that, as soon as transportation to the Generalgouvernement will be possible again, children's transports can roll (Kindertransporte koennen rollen). So Obersturmfuehrer Novak promised to make possible about six transports at the end of August - beginning of September, in which Jews of all kinds (also those unfit for work and aged Jews) could be included."

And there is again an explanation concerning the unfortunate train from Bordeaux which was cancelled and an apology to Eichmann.

**Presiding Judge:** This will be T/439.

**State Attorney Bach:** At this point, where Kindertransporte, die rollen koennen (children's transports which can roll) are mentioned I shall, with the permission of the Court, call a witness who, among other things, saw these children before they were sent to their death by the Accused.

I call upon Mr. Georges Wellers to give evidence.

**Presiding Judge:** The witness speaks French, doesn't he?

**State Attorney Bach:** Yes.

The witness is sworn.

**Presiding Judge:** What is his full name?

**Witness:** Georges Wellers.

**Presiding Judge:** Please answer the questions put to you by Mr. Bach.

**State Attorney Bach:** Where are you now living?

**Witness Wellers:** 6 rue du Loing in Paris.

**Q.** And what is your occupation?

**A.** I am Maitre de Recherches (Senior Researcher) at the National Centre for Scientific Research.

**Q.** You also work at the Faculty of Medicine at the Sorbonne, don't you?

**A.** Yes, I work at the Faculty of Medicine at the Sorbonne.

**Q.** In what capacity?

**A.** I direct a laboratory of physiological research.

**Q.** You were awarded a prize of the Academy of Sciences and the Academy of Medicine, weren't you?

**A.** Yes.

**Q.** Where were you born, Mr. Wellers?

**A.** was born in Koslov in Russia.

**Q.** And when did you arrive in France?

**A.** In 1929.

**Q.** You got married in Latvia and have two children?

**A.** Yes.

**Q.** You have been a French citizen since 1938?

**A.** Yes.

**Q.** In 1939 you joined the French army when the war broke out?

**A.** Yes.

**Q.** Where were you in June 1940, when the Germans occupied France?

**A.** In the Bordeaux region.

**Q.** And you were then released from the army and returned to Paris?

**A.** Yes.

**Q.** And you went back to your work in the physiological laboratory at the Faculty of Medicine?

**A.** Yes.

**Q.** Mr. Wellers, which was the first razzia (round-up) carried out by the Germans against the Jews in France?

**A.** Well, the first major round-up took place in May 1941.

**Q.** Who were the people arrested on that occasion?

**A.** Foreigners - the German, Austrian, Polish and Czechoslovakian Jews in Paris. They were asked to go to the police station to check their civil status, and when they showed up they were arrested. These were all men, adult men.

**Q.** Where were these people taken?

**A.** They were taken to the Orleans region, a hundred kilometres to the south of Paris, to two camps called Beaune-la-Rolande and Pithiviers. Those were the first two camps which were set up.

**Q.** When was the second time Jews were arrested?

**A.** The second great round-up took place on the 2nd of August 1941 in Paris. They combed the 11th arrondissement (administrative district) of the capital which had the densest Jewish population, and in one day - going to one house after another, one shop after another, and checking the personal documents of passers-by in the streets - they arrested all the Jews, all able-bodied men. I forgot to point out that, in the course of these arrests, about 4,000 people were arrested, and, in August, about 6,000; and, in addition, in the city outside the 11th arrondissement, they arrested about forty of the most prominent Paris advocates, including Pierre Masse, for instance, a very well-known lawyer who formerly, in Clemenceau's time, had been a Minister.

**Q.** Which camp were these people taken to?

**A.** They were taken to the Paris suburbs, to the suburb called Drancy. They were put into a place which was a kind of "city" - a collection of buildings forming a square with an interior courtyard. The buildings were not yet completed, so that the staircase led to large rooms of somewhat strange appearance. Each of them was to contain two or three apartments.

**Presiding Judge:** Was he at the place he has described?

**Witness Wellers:** No, not at that time, but I arrived there a few months later.

**State Attorney Bach:** Mr. Wellers, when were the Jews required to register as Jews in Paris?

**Witness Wellers:** It was a German ordinance signed by the Militaer-befehlshaber in Frankreich (Officer Commanding the Military Forces in France) and dated 27 September 1940. A short time afterwards - I think two or three days afterwards - there appeared in the French press - which at that time we called the German press in the French language - an announcement of Petain's Police giving a timetable of the dates at which people had to present themselves for registration in alphabetical order. Thus, I personally was called on 19 October 1940.

**Q.** Mr. Wellers, could you please tell us briefly how you registered, and also tell us what particulars you gave in the case of your wife.

**A.** Well, one had to present oneself and to declare oneself and one's children. I declared myself as Jewish and I declared my children as Jewish, but I did not declare my wife, which was tantamount to declaring her as non-Jewish.

**Q.** When were you arrested, Mr. Wellers?

**A.** I was arrested on 12 December 1941.

**Q.** By whom?

**A.** By a single policeman who came to my home at five or six in the morning.

**Q.** A policeman?

**A.** One single German policeman.

**Q.** And you were taken first to the Ecole Militaire (Military Academy) in Paris?

**A.** Yes.

**Q.** When you were taken there, what explanation was given to you and to the others concerning your arrest?

**A.** Well, we were received by a group of SS men who received us shouting and joking. They told us that on the previous day, 11 December (something of which most of us, including myself, were unaware), Hitler had made a speech in which he had stated that Germany had declared war on the United States, and as Hitler had previously declared that if there was another war, it was the Jews who would pay for it, it was these Jews who would pay for the entry of the United States into the War.

**Presiding Judge:** Did Hitler declare war on the United States? I think the United States declared war on Germany.

**Witness Wellers:** No, I think it was Germany which declared war on the United States.

**State Attorney Bach:** After the Japanese attack on the United States, Hitler declared war on America. This is what I remember.

**Witness Wellers:** Might I just add something?

**State Attorney Bach:** Please do.

**Witness Wellers:** I wanted to say that this arrest was clearly a selection. They went to the homes of each of us separately; there were 750 of us, and this included a large number of very well-known people - many lawyers, many intellectuals in general - so that there was a certain resemblance among those that were selected. It would seem that we had been specially selected, each one individually.

**State Attorney Bach:** You and the 750 other Jews were taken to the camp at Compiègne?

**A.** Yes.

**Q.** Who guarded the camp?

**A.** The camp was guarded by the Wehrmacht. Its official name was Frontstalag 122; it was divided into three parts separated by barbed wire fences. In one part there were Russians who had been arrested in June 1941 when Germany attacked the Soviet Union; there were Soviet Russians as well as emigre Russians, White Russians, and there were many Jews amongst them. Another part, again separated by barbed wire fences, was occupied by Frenchmen who were syndicalists, communists and socialists; and then there was a third part which had been unoccupied before our arrival and which was occupied by us, and that was the Jewish camp.

**Q.** You are saying that there were really a number of different camps, and one camp amongst them was set aside for the Jews. How were the prisoners in this camp, the Jewish camp, treated as compared with the treatment given to the prisoners in the adjoining camps?

**A.** Well, the rules were as follows. In the Russian camp and the French camp the prisoners were allowed correspondence and had the right to receive parcels and to have visitors. But, as for us, we were kept in isolation; we were neither allowed to write, nor, naturally, to have visitors, nor to receive any parcels. Theoretically, our families were not supposed to know where we were, but in practice - thanks to the magnificent solidarity of the Russian and French camps next to us - we were able quite soon to send out secret letters so that our families were informed, but officially we were kept in total isolation for three months until 12 March 1942.

**Q.** Do you know if your wife tried to approach the Red Cross in order to send a letter to you?

**A.** Yes, but they refused to give her any answer whatsoever.

**Q.** Did the letter reach you somehow or other?

**A.** The official letter?

**Q.** The letter which your wife tried to send to you through the Red Cross.

**A.** No, I never received any official letter from my wife and she never asked for a letter to be sent to me. She asked the Red Cross to inform her where I was. They refused to give her any information.

**Q.** When did you first see the SS Officer Dannecker?

**A.** I saw him on 12 December 1941 when we were assembled in the Riding School of the Ecole Militaire in Paris, before we were taken to Compiègne, on the day of our arrest. He arrived, I think, at about four or five in the afternoon and came into the Riding School accompanied by a small group of Germans in uniform. He walked across the Riding School, and at that moment he noticed two of us who were wearing French uniforms - one was a military physician who had been arrested at his place of work where he was wearing his uniform, and the other was a fireman wearing a fireman's uniform. Then Dannecker stopped in front of them and addressed them, shouting very loudly; some curious people came up, and then Dannecker took out his revolver and shouted that he would shoot any Jew who came near him, and then he ordered the two prisoners in uniform to be removed. They were taken away, and perhaps an hour later they were brought back dressed in ordinary clothes. They had been taken home to change, because Dannecker did not want any French uniforms among these prisoners.

**Q.** When were the first Jews sent from Compiègne to Auschwitz?

**A.** On 27 March 1942.

**Q.** When did Dannecker first arrive in Compiègne?

**A.** I first saw Dannecker on the night of the 12th to the 13th of December when we were taken to the camp. He was waiting for us at the entrance to the camp. Then he returned, I think, three or four days later, and then I saw him again on 12 March 1942 when he came with a whole group of Germans, including Lieutenant-Colonel Pelzer who was commandant of all the camps at Compiègne and Captain Nachtigal who was the commandant of the camp at Compiègne in which we were. It was a German commission headed by Dannecker.

**Q.** When you saw Dannecker in the camp, who did you think he was?

**A.** We were convinced that he was the head of the Jewish section of the Gestapo for France and Belgium.

**Q.** In what way could you see his influence in the things that were done in the camp?

**A.** In the camp at Compiègne?

**Q.** Perhaps in a wider sense both at Compiègne and also afterwards at Drancy.

**A.** Well, he was a man who was perpetually under pressure, perpetually in a rage. He reached for his revolver very easily, he shouted very easily when he came to Drancy (for three months he hardly went to Compiègne at all). Several times, for instance, when he came to Drancy, the order was given that nobody was to be in the courtyard of the camp and nobody was to look out of the windows. When Dannecker was walking in the courtyard, as soon as he saw a face in a window he threatened the face which he saw. He sometimes came up into the rooms and I know, I have been personally present at the deportation of a few people who had been picked out by Dannecker at the last minute just as the convoy was leaving the camp; people were brought in on Dannecker's personal orders and added to the convoy. He was a man who was undoubtedly an evil spirit in the camps in which I saw him.

**Q.** Can you recall the names of any people who were deported as a result of Dannecker's direct intervention?

**A.** Yes, it was on 29 April 1942. There was a convoy which was leaving and which included myself; the column was just leaving the camp. Dannecker was present. At that moment he went and made a short visit. I saw him disappear into the buildings, and a few minutes later I saw four people coming up at great speed. They were Maitre Pierre Masse, his brother Roger Masse, Maitre Francois Montel and Maitre Albert Ulmeau, all of whom I knew very intimately. Their heads were shaved at once in front of us. They were searched in the middle of the courtyard and were added to our convoy. They were three lawyers, and Roger Masse who was not a lawyer.

**Q.** Since this has some importance, who was Roger Masse?

**A.** Roger Masse was a former student of the Ecole Polytechnique, one of the outstanding technical institutes in France. The engineers who graduated from this school were at that period mainly military engineers, so he was a colonel and had the rank of colonel in the French army. He had naturally been mobilized in 1939, and in 1940 he was taken prisoner. He was in an Oflag (Officers' Camp) in Germany, and, if I am not mistaken, in August 1941 he was set free by the Germans as a former combatant of the 1914- 1918 war, seeing that he was already quite old (he had already fought in the 1914-1918 war). He was not the only one. I have known other combatants of the 1914-1918 war who were also set free by the Germans. He consequently arrived in Paris in August 1941 and on 12 December 1941, a few months later, he was arrested as a Jew, as I was. That is what I am able to tell you about Roger Masse.

**Q.** Before we go back to him, was he afterwards taken to Auschwitz?

**A.** Yes.

**Q.** Did he also die there?

**A.** Undoubtedly. With regard to his deportation, this is what I am able to tell you. On 29 April 1942 we were with the two Masse brothers, and we were once again taken to Compiègne from where we had previously arrived at Drancy.

**Q.** In short, Mr. Wellers, would it be true to say that you were brought to Drancy from Compiègne and were not taken in the first transport because you were registered as the husband of an Aryan wife?

**A.** Yes.

**Q.** In that first transport of 27 March 1942, how many people were taken?

**A.** Well, at Compiègne there were about 550 who were deported on 27 March, and when they arrived at the station at Compiègne there was already a train waiting for them in which there were another 500 people who had come from Drancy, and consequently there were 1,000 people in the transport as always.

**Q.** Mr. Wellers, from the time you reached Drancy in June 1942 until you were sent to Auschwitz, apart from a certain period when you worked at "Einsatzstab (Special Operations Staff) Rosenberg" (we shall return to that later), you were in the camp at Drancy?

**A.** Yes.

**Q.** While you were at Drancy, how many deportations from the camp did you actually see?

**A.** I think, between forty and fifty.

**Q.** How many people were deported on each occasion?

**A.** Between 1,000 and 1,200.

**Presiding Judge:** Was Drancy a camp solely for Jews or also for others?

**Witness Wellers:** No, solely for Jews.

**State Attorney Bach:** Did you sometimes see Dannecker while the deportations were in progress?

**Witness Wellers:** Yes.

**Q.** Did Dannecker have any influence on conditions in the camp with regard to an improvement or worsening of conditions?

**A.** I think so, because Dannecker had the role, he conducted himself, as absolute master of the camp, and for us nobody was more important than Dannecker.

**Q.** Mr. Wellers, did you know where the Jews deported from the camp were sent to?

**A.** Not at all.

**Q.** You sometimes received postcards from the people who were deported?

**A.** I believe that in January 1943 I saw three cards which reached the camp at Drancy and which were addressed to people who were supposed to be in Drancy at that period but had already been deported, so that the intended recipients were no longer there. These three cards were written in more or less identical terms on each occasion, and the senders - who wrote from a place marked Birkenau, and it was the first time I had heard that name, which meant nothing whatsoever to me or to anyone else in the camp - each of the senders asked his family to send him, if I remember rightly, 40 marks, a parcel of clothes and letters. One of these cards was accompanied by a letter of the commandant of the Paris region - a general who had the title of Commandant of "Gross-Paris" - and in this letter it was stated that money and parcels were not permitted, and, as for letters, they could be sent via the commandant of the Paris region. In these postcards, the writers stated that they were living in very good conditions, they were very pleased with their way of life, and they were working in a very satisfactory manner.

**Q.** Mr Wellers, do you recall the events of the 16th and 17th of July 1942?

**A.** Yes.

**Q.** Who were the people who were arrested on those days?

**A.** Foreigners in the Paris region - in the city, in the inner suburbs; only foreigners, of all kinds of nationalities. They were men, women and children aged from two to sixty.

**Q.** Where were these people taken at first?

**A.** Some of them - I must point out that at that time I was in the camp at Drancy, so, on the night between the 16th and 17th of July I saw men and women arriving in the camp with adolescents of over twelve years of age; they were all taken to Drancy on that very day - and they told me that the people who had been arrested with children aged from two to twelve had been sent directly to the Paris Velodrome d'Hiver, a sports stadium especially for cycling events situated in the centre of the city, very near the Eiffel tower.

**Presiding Judge:** When you say foreign citizens, you are referring to Jews?

**Witness Wellers:** Solely.

**State Attorney Bach:** What happened to the people who had children of over twelve years of age?

**Witness Wellers:** These children remained a relatively short time at Drancy. They were arrested on 16 and 17 July, and on 19 July there was already the first deportation of the people in Drancy who were of that group. All the others were deported during approximately the two following weeks, because at that time - and that lasted about two months - there were three departures a week from Drancy and three arrivals a week at Drancy; 3,000 people a week left Drancy and 3,000 were brought to Drancy. These were all deported between 19 July and, I think, 15 August.

**Q.** With regard to the people, the families who had children aged from two to twelve, who were first in the Velodrome d'Hiver, what do you know about conditions there at that time?

**A.** I must point out that I do not know directly because I myself was at Drancy, but in the two or three days following 16 July there were a few people who were sent to the Velodrome d'Hiver by mistake and were afterwards sent to Drancy, and these people told me what happened in the Velodrome d'Hiver.

**Q.** What were the conditions there?

**Presiding Judge:** Mr. Bach, I believe we must be brief on this. I believe there is still much that the witness has to recount.

**State Attorney Bach:** Where were those children and adults finally taken?

**Witness Wellers:** After four or five days in the Velodrome d'Hiver, they were sent to the camps of Beaune-la-Rolande and Pithiviers in the Orleans region.

**Q.** And there, at Beaune-la-Rolande and Pithiviers, they separated the children from the parents?

**A.** Yes.

**Q.** What did they do with the parents?

**A.** The parents were deported directly from these two camps, without passing through Drancy.

**Q.** The children who remained, how many of them were there?

**A.** There were 4,000 children.

**Q.** Did you see these children?

**A.** Yes, I saw them.

**Q.** Do you know how they were separated from their parents?

**Presiding Judge:** Mr. Bach, I really think we could cut that short. He himself says that he did not see this; he only saw them when they reached Drancy.

**State Attorney Bach:** When did you see them after they reached Drancy?

**Witness Wellers:** They reached Drancy in the second half of August in four convoys of 1,000 accompanied by 200 adults who were not connected with them and were not their parents, and who had come with them from Pithiviers and Beaune-la-Rolande. They arrived in four different transports, each comprising 1,000 children and 200 adults. There were 4,000 children in all.

**Judge Halevi:** Were there 4,000 children or one thousand?

**Witness Wellers:** There were four transports which arrived at three- or four-day intervals, and in each transport there were 1,000 children and 200 adults. Consequently there were four transports carrying 4,000 children.

**State Attorney Bach:** Mr. Wellers, could you describe to the Court the appearance of these children in the camp?

**Witness Wellers:** They arrived in the camps in buses in the usual way. Everyone was transported that way - in buses guarded by Vichy policemen with Vichy Inspectors of Police. The buses came right into the camps. In the middle of the courtyard there was a place separated by barbed wire, and the buses came into this area very fast. The children were told to leave the bus because one bus followed the next at great speed, and they had to make way for the buses behind them. And so these unfortunate children were completely disoriented and at a loss; they left the buses in silence. They were taken in groups roughly corresponding to the numbers in each bus - there were sometimes fifty, sixty, eighty children. The older ones held the younger ones by the hand. No one was allowed to go near these children apart from a few people amongst us, including myself, who had special permission. They were taken into rooms in which there were no furnishings but only straw mattresses on the ground - mattresses which were filthy, disgusting and full of vermin.

**Q.** Mr. Wellers, did all these children know their own names?

**A.** No, there were many infants two, three, four years old who did not even know what their names were. When trying to identify them, we sometimes asked a sister, an older brother - sometimes we simply asked other children if they knew them, in order to find out what they were called. In this way we did find some names, very often no doubt quite a wrong one, and then in the camp we made little wooden discs, and on these discs the name was inscribed which had been established in this way, obviously without any certainty that the name was correct, and the discs were then attached with a string to the neck of each child. Unfortunately, some while afterwards, we found boys with discs carrying girls' names and girls with discs belonging to boys. The children amused themselves with these discs and swapped them.

**Q.** Mr. Wellers, what happened to these children's personal possessions?

**A.** Well, these children generally arrived with miserable bundles - very badly made up, naturally - and, as they were forced to get off the buses very quickly, the children usually forgot their miserable baggage in the bus, and then the buses were emptied and the bundles were left in the courtyard on the ground. When the buses left the camp, the children were brought back from the rooms to the middle of the courtyard to look for their belongings.

**Q.** What was the children's state of cleanliness?

**A.** Frightful. These children arrived at Drancy after already having been completely neglected for two or three weeks at Beaune-la-Rolande and Pithiviers - they arrived with dirty, torn clothes in a very bad condition, often without buttons, often with one of their shoes completely missing, with sores on their bodies. They nearly all had diarrhoea; they were incapable of going down into the courtyard where there were lavatories. So sanitary slop-pails were put on the landings, but the small infants were incapable even of using these sanitary slop-pails which were too big for them, so on the day of the arrival of the first convoy, four teams of women were formed to care for them and look after these children - women who themselves were liable to deportation, so that when one of them was deported, she was replaced by another.

These women got up very early in the morning, before everyone else; they went to the children's quarters where the children were put 120 to a room, one on top of the other, on dirty mattresses, and they tried to do whatever was possible to repair the clothes as best they could, and to wash the children who soiled themselves throughout the day. There was neither soap nor linen; they did everything with their own handkerchiefs and with the cold water in the rooms. At midday they brought them soup. There were no mess-tins in the camp either, so they served them soup out of cans. The infants couldn't hold them in their hands, as the soup was hot, and there were children who were incapable of saying that they had not yet received their ration, and, well, it was these women who looked after them.

**Q.** Mr. Wellers, I have one question: Was it at all permitted for the adults to be with the children at night?

**A.** No, by 9 p.m. no adult had permission to be in the children's rooms apart from three or four people who generally had the right of circulating throughout the camp. I myself had this authorization. At night they were completely alone in these large rooms lit by a single bulb covered in blue paint, because it was wartime and in Paris the air-raid precautions required all visible bulbs to be painted blue. They were thus in semi-darkness, more than semi-darkness; in a place which was hardly lit at all. They slept on the floor, one next to the other. Very often they cried, they became agitated; they called for their mothers. It happened a number of times that a whole roomful of 120 children woke up in the middle of the night; they completely lost control of themselves, they screamed and woke the other rooms. It was frightful!

**Q.** Do you remember Jacques Stern?

**A.** Yes.

**Q.** Could you tell us in a few words what you know about this Jacques Stern?

**A.** It was a small episode, one among many. Rene Blum...

**Q.** Who was Rene Blum?

**A.** Rene Blum was the director of the "Ballets de Monte Carlo." He was a very well-known figure of the French theatre, the younger brother of Leon Blum, the celebrated French socialist leader and former Prime Minister...

**Q.** Was he, too, a prisoner at Drancy?

**A.** At that period he was at Drancy.

**Presiding Judge:** Were you asking about Rene Blum or about Jacques Stern?

**State Attorney Bach:** About Jacques Stern. Mr. Wellers began to say something about him in connection with Rene Blum.

**Witness Wellers:** Rene Blum was an extremely sensitive person. One day he asked me to take him to visit the children's rooms. I took advantage of a moment in the day when there was no supervisor - immediately after lunch - I took him with me and we went up into a children's room. When we entered this room, right next to the door stood a little boy - I think he must have been seven or eight years old; he was remarkably handsome, with a face which was very intelligent, very lively. He wore clothes which must have been of very good quality, rather stylish, but in a pitiful condition. One foot was bare, he wore only one shoe, he had a little torn jacket and buttons were missing. He appeared rather happy.

When we went in, Rene Blum went up to this child. Rene Blum was a very large man, thin but very tall; the child was small. Rene Blum came up to him and asked him how old he was. I think he answered seven or eight years old, I don't remember exactly. He asked him what his parents did. The child answered: My father goes to the office and Mummy plays the piano. She plays very well, he added.

Then Rene Blum, continuing the conversation - no, I beg your pardon. At that moment, the boy turned to both of us and asked us if he would soon be leaving to join his parents, because I should tell you that we told these children that they would be leaving the camp of Drancy in order to rejoin their parents. We knew very well that it wasn't true, not because we knew what happened to Jewish children at Auschwitz - not at all - but we had seen in what circumstances they had been brought to Drancy and in what conditions they left, and we were sure that they would never rejoin their parents at their place of arrival. So I answered this boy: Don't worry, in two or three days you'll rejoin your mother. He had a little jacket with little pockets, and from one pocket he took out a little half-eaten biscuit in the shape of a soldier which had been given to him.

And he told us: "Look, I'm bringing this to Mummy." Rene Blum, no doubt deeply moved, then bent over the little boy who looked very happy, very engaging. He took his face in his hands and wanted to stroke his head, and at that moment the child, who only a moment ago had been so happy, burst into tears, and we left.

**Q.** Mr. Wellers, what happened to those four thousand children?

**A.** They were all deported in the second half of August and the beginning of September, in the space of about two weeks, in convoys consisting of 1,000 children and 500 adults taken from Drancy.

**Q.** Were all the children deported?

**A.** All the children were deported.

**Q.** Mr. Wellers, do you remember Hauptsturmfueher Roethke?

**A.** Very well.

**Q.** Was he present during the deportations of the children?

**A.** He was present during the deportations of the children.

**Q.** Was Roethke present during several deportations of children from Drancy?

**A.** Certainly, during several children's transports. He was present at nearly all the departures from Drancy, and, taking into consideration that at least eight convoys of children left the camp, I am sure that Roethke was present at all eight or at least at six or seven.

**Q.** Mr. Wellers, did the children leave the camp easily?

**A.** No, most of the time this, too, was a terrible operation. They were woken up early, at 5 o'clock in the morning; they were given coffee. They had woken up badly, in a bad mood. At five o'clock in the morning, even in the month of August in Paris, it is still very dark; it is still almost night, and when they wanted to get them to come down into the courtyard, it was usually very difficult. So the women volunteers tried through persuasion to get the older ones to come down first, but several times it happened that the children began to cry and struggle. It was impossible to bring them down into the courtyard of the camp, and so policemen had to go up into the rooms and take in their arms the children who were struggling and screaming. They took them down into the courtyard.

**Presiding Judge:** Mr. Bach, could this testimony end by the intermission?

**State Attorney Bach:** No, but this is a convenient moment for the intermission. We still have the period of Alois Brunner, following those of Dannecker and Roethke. That is a very important part of the testimony.

Mr. Wellers, when you reached Auschwitz in 1944, did you see any of these children still alive?

**A.** No, certainly not.

**Judge Halevi:** Were they sent to Auschwitz? The last document you presented referred to the Generalgouvernement.

**State Attorney Bach:** Yes, the transports were indeed taken there. I now turn to another question. May I continue for another three or four minutes?

**Presiding Judge:** Please do.

**State Attorney Bach:** Mr. Wellers, were there many suicides at Drancy?

**Witness Wellers:** There were periods in which there were many suicides, among them summer 1942. I think that probably in two months or two months and a half there must certainly have been a hundred suicides. These suicides were rather ill-regarded in the camps. Those who tried unsuccessfully to commit suicide were strongly criticized subsequently by their comrades because it was thought that somebody who wanted to commit suicide should do so after leaving the camp and not while there, because the person who committed suicide was replaced by another person, in order to make up the convoy of one thousand.

**Judge Raveh:** How many people were in the camp at that time?

**Witness Wellers:** At that period the population of the camp fluctuated between 4,000 and 8,000 people.

**State Attorney Bach:** Did you see the deportation of sick people with a fever?

**A.** Oh, yes. They brought to almost every convoy seriously ill cases on stretchers, they brought people in plaster casts, they brought insane people whom the doctors injected with tranquilizers before putting them on the buses. It was quite usual.

With your permission, I will add something to this. I have been talking about the sick and wounded who were in the infirmary at the camp at Drancy. In addition to this, when there was a lack of people at the camp in Drancy, they went to the Hopital Rothschild, which was the only hospital in the Paris region where Jews were admitted. They went to the Rothschild old people's home, which was the only old people's home open to Jews, and to the Rothschild children's home, and they took the sick, the old people and the children to Drancy to make up the transport.

**Q.** Did you see women leaving with their babies after giving birth?

**A.** Yes, it was also the rule that when women arrived at Drancy at the end of their pregnancy, they were kept there for a short time until they gave birth, and immediately afterwards they were deported with the newborn baby.

**Q.** Did you see cases of citizens of neutral countries whose passports were ripped up in front of them, and who were then declared stateless persons and thus liable to deportation?

**A.** Yes, that was later, in Brunner's time.

**Presiding Judge:** Who did this?

**Witness Wellers:** Brunner himself did it.

**Q.** Do you know Brunner's first name?

**A.** I think it was Alois.

**Presiding Judge:** Are you now beginning with Brunner?

**State Attorney Bach:** Yes.

[To witness] You spoke about Roethke. How many times did you see him at Drancy?

**Witness Wellers:** Many times, because he was present at most of the deportations, and as I saw some forty deportations, I am sure I saw him a great deal.

**Q.** How did he behave?

**A.** Well, he behaved in a rather unobtrusive manner. He stayed near the entry and exit gate of the camp and did not interfere in what was taking place in the camp. I never once saw him address a single Jew. He kept close to the inspectors, near to the place which every deportee passed in order to enter the cars, but I never saw Roethke personally intervene in anything whatsoever. He appeared to supervise everything, but not to intervene directly.

**Q.** When did Alois Brunner arrive in the camp?

**A.** I think I saw Brunner for the first time on 17 or 18 June, 1943. He came to the camp alone, and he installed himself at a little table in the middle of the camp courtyard with an inspector of Petain's police by his side, and all the prisoners of the camp - I think, at that period there must have been not quite 3,000 of us - were called to present themselves to Brunner. He interrogated each one. That lasted for three days, and on 21 June a convoy was formed which had been formed entirely by Brunner. That convoy left the camp, I believe, on 23 June, after which Brunner went away and I saw him again only on 2 July, the date on which he took command of the camp and the date from which he was continuously at Drancy.

**Q.** You said that he assumed command. Could you tell us what changes took place as a result?

**A.** There was a complete change. That very day, 2 July 1943, Brunner sent away the whole Vichy administration of the camp - the Vichy commandant of the camp and inspectors of police, and likewise the doctor, the economic administrator, and all the internal guards of the camp. That is to say, the policemen no longer had the right to enter the camps, they only guarded the camps from the outside. From that day onwards, we no longer saw any Vichy administration, he even sent away two nurses of the French Red Cross who had worked for a year and a half in the camps. He arrived on 2 July with three other persons who, if I am not mistaken, held ranks in the SS. There was a non-commissioned officer Brueckler, who I think was a Hauptscharfuehrer, and then there was another called Weisel, who was an Oberscharfuehrer, and a fourth one, called Koettler, who was an Unterscharfuehrer, and that was Brunner's team. Thus, all in all, there were four.

**Q.** How did Alois Brunner behave towards the prisoners in the camp?

**A.** Well, for the first ten, twelve, perhaps fourteen days, this team of Brunner's, all four of them, but particularly Brunner himself, Brueckler and Weisel, and to a lesser extent Koettler (who played a rather unobtrusive role) - these three sought by all means to terrorize the detainees and to impress them.

**Q.** Could you tell us what they did to the detainees?

**A.** Well, from the very first days, there were beatings. For example, there was a rather special torture which in the camps we called "the torture of the spinning top." There were abductions in the camp courtyard; there were blows. One of the amusements of these three SS men was...When they saw a group of detainees from a fair distance away, they either fired shots with their revolvers (I think always in the air, because not a single person was wounded, as far as I know), or else they picked up stones in the courtyard, sharp stones, and threw them with all their might into a group of people, and then I remember that many people were wounded in their faces, in their hands - in the parts of the body which are easily hit by a flying object.

Moreover, there was this: It was a specialty of Brueckler (who was a very strong, stout man, with a very unpleasant appearance and small, very nasty eyes, and a fat face with thick lips which were always moist) - it was his specialty to deal out blows. We called him "boxer." Two or three times a day he would come down into the basement of the camp where prisoners were kept - because within the general prison of the camp, there were special cells for those who were undergoing punishment - and he would exercise himself on them. That is why we called him "boxer."

**Q.** What was it that you called the "torture of the spinning top"? What was the reason for that?

**A.** It was a torture which was as follows: They placed a rod not very high - about that height - and then the victims were forced to touch it with the right hand, with their heads bent low and their left hand behind their backs, and, without letting go of the rod with the right hand, they had to spin around it; only, they had to do it fast and Brueckler and Weisel, who always walked around with sticks, hit them on the body in order to force them to spin around quickly. I have never undergone this torture myself, but it seems that it was very difficult to make more than three or four turns without fainting, because one's head was bent low and one was forced to spin around fast. Weisel and Brueckler were not satisfied unless they succeeded, with blows of the stick, in forcing the victims to make at least some ten turns before falling unconscious.

**Q.** When they played this so-called game of "the spinning top," where was Brunner at that period?

**A.** Brunner sometimes sat there watching this "amusement."

**Q.** Who ordered these tortures to be carried out?

**A.** I cannot say for sure, but I think...

**Q.** What are the facts upon which you base your opinion in this matter?

**Presiding Judge:** What opinion, Mr. Bach?

**State Attorney Bach:** He has not given it yet.

**Presiding Judge:** He does not know, he cannot know.

**State Attorney Bach:** It is hard to know what facts he wants to speak about, he has not spoken yet.

**Presiding Judge:** He began saying he did not know.

**State Attorney Bach:** That is why I am not asking him to tell what he thinks, but only the facts that led him to the conclusion...

**Presiding Judge:** To a conclusion he does not know?

**State Attorney Bach:** He said "I think" but was interrupted after that.

**Presiding Judge:** I have the impression he does not know, but we shall find out immediately.

**State Attorney Bach:** We can clarify the matter at once.

**Presiding Judge:** [ to the witness] What are the facts in this episode which are known to you, with regard to the question who gave the orders for this torture?

**Witness Wellers:** I cannot with certainty give any precise information.

**State Attorney Bach:** Were you personally interrogated by Brunner?

**Witness Wellers:** Yes, I was personally interrogated by Brunner on several occasions.

**Q.** For what reason?

**A.** When Brunner arrived in the camp, his first concern was to make a kind of card index of the camp, in his own way, so he created a number of categories, and it was he who put people in different categories. If I remember rightly, there was first of all Category A in which he placed those who were presumed not to be Jewish, those who were half-Jews and those who were married to Aryans - "partners of Aryans," as they were called at that period.

**Q.** Did Brunner engage in any special action with regard to your family?

**A.** Yes, for his classification he called everyone to an office where he himself asked the questions through a Jewish interpreter taken from the camp (he pretended not to understand French). The system was as follows: A number of people were called on such and such a day and such and such an hour. One entered the office. Brunner first asked very commonplace questions - family name, first name, address and age, after which he said "Heraus!" (out with you), and the next group was called in. Three or four days later one was again called before Brunner, who asked if one was married, if one had children, how many children, and once again it was "Heraus!"

A few days later, there was a third summons, and that is how his interrogation went on. This was obviously done to worry people, because it was always nerve- wracking to have to go and wait and answer Brunner's questions. One never knew what the consequences might be.

**Presiding Judge:** You asked a question about his wife and family, did you not?

**State Attorney Bach:** Yes. He is coming to it. Could you tell us what the connection was between this questioning by Brunner and the action he took against your family?

**Witness Wellers:** On 14 July (I remember the day very well because it is the French national holiday), on 14 July in the afternoon...

**Presiding Judge:** Which year?

**Witness Wellers:** 1943. I was called, I think for the third or fourth time, before Brunner to continue this interrogation, and he asked me questions about my wife. As I said, in 1940 I did not declare my wife as Jewish, and during all that time - three years had passed since then - my wife had a document from the Commissariat aux Questions Juives (Department for Jewish Questions), a creation of the Vichy Government, which gave her a paper stating that she was provisionally regarded as a non-Jew, and it was owing to this paper that I myself was able to remain in the camp until 1943, classified as the husband of an Aryan. I presented myself before him, and he asked me for the details about my wife, and I showed him this certificate. Now, the maiden name of my wife is Rappoport, and then Brunner tore the paper up in front of me and ordered somebody to go immediately and fetch my wife and children.

Here I must give a word of explanation. From the very day of his arrival at Drancy, Brunner did something which had never been known in Drancy before - he chose about ten people who were in the camp with their families, wives and children, recruited them, and every day gave each of them two or three addresses of Jews who lived in Paris, sending them out with an order to bring these Jews back to the camp. This office was called the "emissaries office," and we called those who did this work the "emissaries." It was one of these emissaries, whom I personally knew very well, who left the office in my presence in order to go and fetch my family.

**State Attorney Bach:** Could you in a few words tell the Court how you succeeded in saving your family?

**Witness Wellers:** It was owing to an altogether exceptional combination of circumstances which worked in my favour, as well as that of my wife. I had a friend who had been arrested in 1941 like me, so we had been together in the camp for two years. His wife, who was not Jewish, came every day near the camp of Drancy. There were houses around the camp.

**Q.** Please leave out the details, and confine yourself to telling us how you succeeded in saving your family.

**A.** I was able to warn my wife by telephone that they had gone to get her. She immediately left with the two children, and I subsequently learned that she got away a quarter of an hour before the emissary arrived.

**Q.** Do you remember that in September 1943 Brunner disappeared and left for Nice?

**A.** Yes, precisely.

**Q.** In Drancy did you see the consequences, the imprint, so to speak, of Brunner's activities in the south of France?

**A.** Yes, indeed. From the end of September and throughout the whole of October, groups of Jews arrested in the south of France began to arrive, principally from the former Italian-occupied zone, because Italy capitulated at that time. It was Brunner who conducted round-

ups in this former zone of Italian occupation. The victims of these round-ups were brought to Drancy.

**Q.** Did you see people in Drancy who said that in Paris or in the Paris region they had been ordered to undress in order to show whether they were Jewish?

**A.** Yes.

**Q.** Among the detainees, did you see non-Jews arrested for demonstrating their solidarity with the Jews?

**A.** Yes, there was a whole group of non-Jews arrested in Paris on 8 June 1942. It was the day when all the Jews had to begin wearing the Jewish star. A group of young people particularly, but also older people, wished to manifest their disapproval and to ridicule this measure which had terribly shocked French public opinion. They went out that day and walked about in the streets of Paris with imitations of Jewish stars, made up as paper stars with the inscription "Papou" (Papuan) or "Negre" (Negro), or something of that sort, in order to ridicule this system. Some people even went around with dogs to whom they attached stars, in order to put this measure to ridicule. They were arrested and brought to Drancy. At Drancy I knew about thirty such people; they lived like us and wore the yellow star like us, with a little band above it with the inscription "Friend of the Jews." They were released on 1 September 1942, after three months of detention at Drancy.

**Q.** In the camp, did you also see Unterscharfuehrer Heinrichsohn?

**A.** Yes, several times.

**Q.** Is it correct to say that the people you mentioned earlier - Weisel, Brueckler, Koettler - were Austrians?

**A.** I believe so, and that was the belief in the camp.

**Q.** Now, Mr. Wellers, were you not taken out of Drancy at a certain period and given work in what was called "Dienststelle Rosenberg," or, more correctly, "Einsatzstab Rosenberg"?

**A.** Yes. the official name was Deutsche Dienststelle, and the address of that place was 43, Quai de la Gare. We were sent from Drancy on 30 October 1943. We were about 250 men, and two days later there were about 200 women also. They were solely half-Jews and persons married to Aryans. It was consequently the privileged who were regarded as non- deportable who were sent to that place.

**Q.** What type of work did you do with the Deutsche Dienststelle?

**A.** It was a place where every day trucks brought all the contents of the apartments of the Jews who had been arrested. They brought us their entire contents, everything that was found in the apartments of the arrested Jews. They brought us the furniture, the clothes, the linen, the knick- knacks, the books, the children's toys, the remains of food - it was all taken to this Dienststelle. We were instructed to sort all this out and to put it in order, and a few days later it was loaded on trains, and it was said that it was sent to Germany for needy Germans. In this Deutsche Dienststelle, the most interesting and precious objects - for example the objets d'art,

pictures, books and vases, sometimes the furniture - were exhibited as though in a large store, and nearly every day there came some groups of highly-placed Germans. I well remember several generals of the Wehrmacht with their red lapels on their tunics who, sometimes accompanied by ladies, chose the objects they liked which were then sent to them at the addresses they supplied.

**Q.** Mr. Wellers, you say that cars arrived there. Can you tell us how many of these cars on an average arrived each day at the time you were doing this work?

**A.** It is hard for me to say, but there were certainly several dozens. I think that if one says fifty to sixty cars a day, that was probably the average. Trucks - they were trucks, not cars.

**Q.** Mr. Wellers, how do you know that these possessions were taken from Jewish apartments?

**A.** Because among these objects one often found books with names inscribed in them. There were several occasions when, among my comrades in the camp, there were people whose possessions had been brought back into the camp and they recognized them as the contents of their own apartments. Moreover, the workers who came with the trucks did not hide from us the fact that it was precisely the apartments of the Jews that they were evacuating for us.

**Q.** During this period when you worked at the Deutsche Dienststelle, did you sometimes see Brunner?

**A.** Yes, a number of times. He came more or less every day to look us over, to see how things were going. I certainly saw him at least twenty times.

**Q.** When were you deported to Auschwitz?

**A.** On 30 June 1944.

**Q.** How did you arrive there?

**A.** I arrived in Auschwitz on the 2nd or 3rd of July; I no longer remember. There was one small detail, but it was a very special detail, because I was in a waggon where there were only men. There were no women, and I had a group of friends; there were a dozen of us and we had decided to escape, to slip away in the course of our journey. We had already prepared this; we had sawed away at part of the waggon. To our misfortune, at a certain point, not very far from Paris, the train stopped and the Germans noticed what we had done.

**Q.** In what kind of train were you deported?

**A.** It was a goods train, as was always the case. Only one convoy left in a passenger train; the first convoy of 27 March 1942. All the others always left in goods trains. We were seventy and eighty in a waggon, shut in, and, throughout the whole journey, we were never given anything to eat. We were given something to drink once in the course of the journey.

**Presiding Judge:** How many days did the journey take?

**Witness Wellers:** Four days.

**State Attorney Bach:** How many people were there in the train altogether?

**Witness Wellers:** The convoy consisted of 1,000 people. If there were sixty to seventy people in a waggon, that means there were twenty to twenty-five waggons.

**Q.** How were you chosen for that particular convoy? Who decided that?

**A.** It was Brunner.

**Q.** When the convoy of 1,000 reached Auschwitz, was there any sort of selection?

**A.** Yes, of course. When the train arrived, the waggons were opened and everyone on the train had to get off. We formed a sort of column, or Indian file, and we had to pass before two officers in German uniforms who did not ask any questions. This happened very quickly. We hardly slowed our pace before these two officers, and one of the two officers made us a sign to go to the left or right.

**Presiding Judge:** Mr. Bach, you will be bringing special testimonies with regard to what happened at Auschwitz, will you not?

**State Attorney Bach:** I do not intend to ask this witness details about Auschwitz, just two or three questions in connection with himself.

[To the witness] In this selection, how many people out of the 1,000 have remained alive?

**Witness Wellers:** In my convoy, I think there are three or four of us.

**Q.** But at that first moment, at that first selection, how many were sent to the side of the living?

**A.** I misunderstood the question. Well, if I am not mistaken - I don't exactly remember the number - I think we were about 200 men. As for the women, I don't know exactly; I saw the women's group and I think there must have been about seventy or eighty.

**Q.** And where were all the others sent?

**A.** Well, all I can say is that I saw them getting into trucks, into a number of trucks. There was also a closed vehicle with the sign of the Red Cross. I saw them all go off. I know they were sent to the gas chambers, but I did not see that.

**Q.** When did you leave Auschwitz? Perhaps you could tell us briefly where you were until your liberation?

**A.** I left Auschwitz on 18 January 1945, when the camp of Auschwitz was liberated because the Russian front was approaching, and I finally ended up at Buchenwald.

**Q.** And where were you liberated?

**A.** At Buchenwald.

**Q.** You mentioned that at Drancy you met Mr. Rene Blum, brother of Leon Blum. What happened to Mr. Rene Blum?

**A.** This is what happened to Rene Blum. At the beginning of September 1942 - I think 1 September 1942 - they sent from Drancy to Pithiviers and to Beaune-la-Rolande all the French who were in the camp, because at that period the French - the French Jews - were considered as not liable to deportation. There were 2,000 of them, and Renee Blum left with the others. I myself stayed behind at Drancy for personal reasons.

On 22 September, if I am not mistaken, a group of about sixty people arrived at Drancy, including Rene Blum. This is what they told us: About mid-September, these French people were deported directly from Pithiviers and Beaune-la-Rolande in two groups, but after the departure of the first group, the Prefect of the Loiret, the department in which these two camps were situated, seeking, on his own initiative, to save Rene Blum and a number of other well-known personalities, took them away from Pithiviers with the intention of transporting them to Beaune- la-Rolande, hoping that in that way they would be forgotten. But the Germans got to know about this stratagem, and they went to fetch Rene Blum and his whole group and brought them to Drancy with orders that they were to be deported immediately. On their arrival in the camp, they were all immediately searched and added to the convoy which left, if I am not mistaken, on 23 September.

**Q.** What happened to Rene Blum finally?

**A.** All I know about the ultimate fate of Rene Blum is this. When I myself arrived in Auschwitz in 1944, I found someone who had been deported from Compiegne on 27 March 1942 and who was very well acquainted with Rene Blum who had also been at Compiegne. I asked this sole surviving comrade whom I met for news concerning a certain number of people whom we had both known in France. I also asked him if he knew anything about Rene Blum. He told me that when Rene Blum's convoy arrived, he was separated from all his comrades, tortured and killed.

I must say that I spoke of this in my book, but I did not mention Rene Blum's tortures. I refrained from doing so out of consideration for the family and for Leon Blum, who was still living at that time, but the comrade told me that Blum had died after being tortured.

**Q.** I will now ask you a final question. In 1946 you wrote a book about all the events you have just briefly described. What is the name of the book?

**A.** From Drancy to Auschwitz.

**State Attorney Bach:** Thank you, Mr. Wellers.

**Presiding Judge:** Dr. Servatius, do you have any questions to ask the witness?

**Dr. Servatius:** No, I do not have any question.

**Judge Raveh:** We heard that you were arrested in December 1941. Roughly how long before that did the registration of Jews you mentioned take place?

**Witness Wellers:** The registration of Jews, as I said was in compliance with a German ordinance of 27 September 1940; and then there was another ordinance, this time of Vichy, in the spring or the beginning of summer 1941.

**Q.** Have I understood rightly that apart from this registration, your life until your arrest in December 1941 was the same as that of the non-Jewish population in France?

**A.** Yes, apart from the fact that there was a very intense and violent propaganda in the daily press. Every day there were articles; every day defamatory articles, stupid articles - if you will excuse the expression - appeared in the press, to such a degree that it gave rise to a form of rejection by French public opinion, for anything excessive is absolutely contrary to the French spirit.

May I ask to clarify one point. I understand that the question refers to the period up to 12 December, what were the consequences until 12 December.

**Q.** Yes, until December 1941.

**A.** In that case, excuse me, I misunderstood the question. Where I personally was concerned, there were two other German ordinances - one which appeared in October 1940, and the second, if I am not mistaken, in April 1941. They were ordinances forbidding Jews to pursue certain professions. Where I personally was concerned, from October 1940 onwards I was forbidden to publish scientific work in scientific periodicals, in periodicals which are by no means intended for the general public, so that from that period I continued to work in the laboratory, but the results of my work were never published in that period.

**Q.** I understand that at Drancy you belonged to the prisoners of group A which you told us about.

**A.** In Brunner's time I belonged to group A. That is how I was able to continue until 1944.

**Q.** And that was also the reason why you had freer contact with the children and were able to reach them. That is what I understood.

**A.** Well, there were two different periods in the camp at Drancy. There was the first period until the arrival of Brunner. During that period, the whole of the Jewish administration of the camp was recruited solely from those not liable to deportation - these non-deportables consisting above all of those married to Aryans - which, after all, gave us a certain independence towards our Commandant because we were able to oppose certain measures. With Brunner's arrival, all this changed, and the administration of the camp and the Jewish administration of the camp were chosen by Brunner, and it was one's task which prevented one's deportation. In this way, Brunner always had the means of blackmailing those who were in the camp by perpetually threatening them with deportation, and it was by means of this blackmail that in five weeks he was able to set in motion the abominable office of "emissaries" staffed with people who were in the camp with their families and children. They were warned that if they refused to do this work, they would immediately be deported. I must add that finally, as far as I know, they were nevertheless all or almost all deported.

**Q.** You were sent to Auschwitz a month and a half before the liberation of France?

**A.** That is so.

**Q.** Do you know roughly how many Jews there were in the camps in France at the time of liberation?

**A.** I can't say for all the camps, but I can say that at Drancy at the time of the liberation - that is, 17 August 1944 - I think there were still 1,700 people.

**Judge Halevi:** Were your wife and children saved in the end? Did they remain alive?

**Witness Wellers:** Yes, they were saved and they are alive. From July 1943 until the liberation of France they lived in hiding with French friends.

**Q.** When you tried to escape from the train, did you know where the train was going?

**A.** No, I had no idea, and I had no idea what was going on at Auschwitz itself.

**Q.** Until you actually reached Auschwitz, you had no idea that the deportations to the East were for the purpose of extermination?

**A.** No, I did not know this and we did not know it. We knew very well that the London radio spoke about the gas chambers, but we didn't take it at all seriously. We thought it was propaganda; we thought it was fitting to say this during the War, but we didn't believe it - we didn't believe it was really so. We had many reasons to think it wasn't true, particularly from the time of Brunner who transformed the camp into something typically German which had not existed before him.

There were all sorts of ways of deceiving us. For instance, in Brunner's time, each prisoner, on leaving, could deposit in an office in the camp the money he possessed. He was given a receipt and told that the sum of money he had deposited would be refunded to him by a local Council of Elders, if I am not mistaken, at his place of arrival, in zlotys. Consequently, we knew we were going to somewhere in Poland, but we were sure that, since the money would be refunded on arrival, it was undoubtedly a place where something could be bought. Thus, we were going to live in conditions which were difficult or disturbing, perhaps, but we were not about to be exterminated immediately or in the near future. We were encouraged to take a lot of baggage with us, and we were informed that we were going to work in camps where the Jews were grouped together. These are the ideas with which I myself arrived in Auschwitz in 1944 after having been acquainted with the camps in France for nearly three years.

**Q.** You mentioned that the Vichy police participated all the time, or at least during the first period, in the actions of the Germans. Did the Vichy police act in this way also in the parts of France occupied by the Germans?

**A.** Of course. In the occupied zone the Police was under the orders of Vichy, but in view of the fact that it was a zone militarily occupied in consequence of the armistice between Petain and Hitler, the Germans had the right of directly policing their zone, so that the Vichy police was directly under the orders of the Germans.

For example, when there were various German ordinances, usually, a short time afterwards, the ordinances of the Vichy authorities appeared which referred specifically to the German

ordinances. For instance, when the German ordinance of 27 September 1940 appeared, it was signed by the "Militaer-Befehlshaber Frankreich," and the first phrase in all the German ordinances was: "In virtue of the full powers which have been conferred on me by the Fuehrer and Commander of the Army, I order the following..."; and, a few days later, there appeared an ordinance of the Paris police saying: "In execution of the ordinance of the Military Commander of such and such a date, such and such a thing must be done." Consequently, they did not even trouble to conceal the fact that the Police were acting on German orders.

In addition, from the beginning of 1941, the Vichy Government set up a Commissariat for Jewish Questions which was specifically responsible for questions concerning the Jews. This Commissariat had its own Police which was called the Police for Jewish Questions, which I knew at a certain period at Drancy, because, in 1942, at the moment of departure, the searching of the deportees was done by this Police for Jewish Questions. This police was recruited from people of the lowest kind; they were despised by everyone, and I know that even the official Police, on the orders of Vichy, sabotaged the work of this Police for Jewish Questions as far as it could, and at the end of 1942 it was suppressed because its work only provoked a more and more violent reaction in both zones of France against the measures concerning the Jews.

**Q.** Who collected the Jews from their homes. Who searched for them?

**A.** Well, as for arrests, there were various arrests. I will speak of large-scale arrests, major round-ups - most of the major round-ups were carried out by the Vichy police. The round-up of 12 December was carried out by the German Feldgendarmarie. Now, in addition to the major round-ups, every day they brought to Drancy, every evening, groups of twenty-five, thirty, fifty people who had been arrested in town, and on these occasions it was sometimes the Police for Jewish Questions, sometimes the Vichy police and the official police, and sometimes the Germans themselves, who brought them. All of them made arrests, without much difference between them. As for the searches, one was searched on entering the camp, and at a certain period it was the Police which conducted the searches, but after the arrival of Brunner, who organized everything in his own manner and on the model of camps which I have known, such as Auschwitz and Buchenwald, there was a group of Jewish prisoners who searched the arrivals.

I should just like to add something.

**Presiding Judge:** Please make it as brief as possible.

**Witness Wellers:** I wanted to say that there were two totally distinct periods. During the first period, until the round-up of 16 July 1942, the French Police several times participated in these "actions." On 16 July, however - as I know very well from many people who have confided in me - there was a very large number of Vichy policemen who allowed people whom they were supposed to arrest to escape, so that scarcely half of those who were to have been arrested that day were actually taken because the others had been warned, and the Police had very clearly sabotaged this measure, so that afterwards - and particularly in Brunner's time - the Germans no longer turned to the Vichy authorities, or as little as possible, and Brunner attempted to conduct the round-ups himself. The result was that in Roethke's time roughly four times more people were deported from Drancy than in Brunner's time.

**Presiding Judge:** Thank you Mr. Wellers, you have completed your testimony. I think we will now have to conclude.

**State Attorney Bach:** I have about five more brief documents directly connected with the evidence of this witness, but I am willing to present them in the afternoon.

**Presiding Judge:** If so, present the documents at the beginning of the afternoon sitting. The Session will be continued at 3:30 in the afternoon.

## ETAT DES SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### Etat des sources

#### **France**

##### I. Archives publiques

La Contemporaine (BDIC), Nanterre

##### **Fonds de particuliers : Lazard, Didier**

F/DELTA/RES/0773

Coupures de presse, des photos, le guide et les documents à l'usage des correspondants étrangers, Exposition *Juger Eichmann*, Jérusalem 1961 ; 134 pièces ; 1960 et 2010.

##### **Inventaires des collections du Fichier national et continental de la BDIC**

F/DELTA/RES/0183/6

Comptes rendus du procès par dépêches de l'*Associated Press* et de l'*United Press*. 1<sup>ère</sup> partie : du 27 avril au 17 mai 1961 ; 1 carton (12 chemises) ; Adolf Eichmann (1906-1962)

F/DELTA/RES/0183/6

Comptes rendus du procès par dépêches de l'*Associated Press* et de l'*United Press*. 2<sup>e</sup> partie : du 18 mai au 13 juillet 1961 ; 1 carton (18 chemises) ; concernant Adolf Eichmann à Jérusalem

GF/DELTA/RES/0045

Coupures de presse concernant Adolf Eichmann à Jérusalem

Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), Mémorial de la Shoah, Paris

##### **Fond Procès Eichmann**

DCCLIII – n° 753

Documents de procédure du procès de Jérusalem : Sténogrammes des dépositions des sessions 31 à 65, dont la déposition de Georges Wellers (session 32)

## II. Sources imprimées

### A) Presse

#### Quotidiens de presse nationale

1960
------

#### Mai

*Le Figaro* : 24-27

*Le Monde* : 25-28

*La Croix* : 25-26, 28

*L'Humanité* : 25-28

*Le Parisien* : 24-28, 30

*France-Soir* : 24-28, 31

#### Juin

*Le Monde* : 6-7, 10, 13, 15, 20-21, 24-25, 29-30

*La Croix* : 3, 7-8, 10-13, 16, 22

*L'Humanité* : 1, 8-9

*Le Parisien* : 3, 8-10, 13, 16, 22

*Le Figaro* : 2-5, 7-12, 16, 20, 22, 24

1961
------

#### Avril

*Le Figaro* : 7-13, 15-21, 25

*Le Monde* : 1, 5-7, 10-15, 17-19, 21-22, 25-27, 29

*La Croix* : 2-3, 7, 10-26, 28-30

*L'Humanité* : 8, 11-15, 18, 20, 22, 26-27

*Le Parisien* : 5-8, 10-15, 17-20, 22, 24-29

*France-Soir* : 7-9, 11-17, 19-24, 26-30

#### Mai

*Le Figaro* : 2-7, 9, 12, 16-21, 23, 25-28, 31  
*Le Monde* : 2-6, 10-13, 15-18, 20, 26-27  
*La Croix* : 3-9, 11-15, 17-19, 21-22, 25, 27, 31  
*L'Humanité* : 3-4, 10-13, 16-17, 26-27, 31  
*Le Parisien* : 2, 4-5, 9-11, 23, 26  
*France-Soir* : 3-8, 10-15, 17-20, 25-29, 31

### **Juin**

*Le Figaro* : 3-4, 6, 8-11, 13, 16, 23-25, 28-30  
*Le Monde* : 1, 7-10, 14, 21, 28  
*La Croix* : 1, 7-9, 11, 15-16, 18-19, 21-22, 24-26, 28  
*L'Humanité* : 2, 8, 13-15, 19, 21-24, 27, 30  
*Le Parisien* : 5-8, 10, 13, 20-23  
*France-Soir* : 1-2, 4-12, 14, 21-24, 28

### **Juillet**

*Le Figaro* : 1-2, 4, 6-9, 11-16, 18-19, 21-23, 25  
*Le Monde* : 5-6, 10-11, 14, 18, 25  
*La Croix* : 18, 23-24  
*L'Humanité* : 5, 11-12, 14-15, 29  
*Le Parisien* : 3, 6, 8  
*France-Soir* : 1, 7, 9, 12-17, 19, 26

### **Août**

*Le Figaro* : 1, 9-10, 16-17  
*Le Monde* : 9, 11, 16-17, 21  
*La Croix* : 9  
*L'Humanité* : 9, 10, 15-16  
*Le Parisien* : 3, 8, 10, 15  
*France-Soir* : 4, 16

### **Décembre**

*Le Figaro* : 1, 11-14, 16-18  
*Le Monde* : 11-14, 16, 18

*La Croix* : 12-14, 16-18

*L'Humanité* : 12, 14, 16

*Le Parisien* : 12-14, 16

*France-Soir* : 12-13, 16

<b>1962</b>
-------------

### **Mai**

*Le Figaro* : 31

*Le Monde* : 30

*Le Parisien* : 31

*France-Soir* : 30-31

### **Juin**

*Le Figaro* : 1-3

*Le Monde* : 1-2, 4-5, 20

*La Croix* : 2

*L'Humanité* : 1, 2

*Le Parisien* : 1-2

*France-Soir* : 1-2, 3-4

## **Quotidiens de presse régionale**

<b>1960</b>
-------------

### **Mai**

*L'Alsace* : 24-25, 29-31

*Ouest-France* : 24, 27-31

### **Juin**

*L'Alsace* : 1, 4-9, 11-16, 22

*Ouest-France* : 7, 10-12

<b>1961</b>
-------------

**Avril**

*L'Alsace* : 2-4, 7, 11-15, 18-19, 22-23, 25

*Ouest-France* : 10-25

**Mai**

*L'Alsace* : 5-6, 10, 18, 20, 24-25, 27, 30

*Ouest-France* : 11-14, 16-19, 27-28, 31

**Juin**

*L'Alsace* : 3, 7, 10, 21-22, 24, 27, 29

*Ouest-France* : 3-4, 8-11, 13, 21, 23-25, 30

**Juillet**

*L'Alsace* : 1, 5-8, 11, 14-17, 20-21

*Ouest-France* : 18

**Août**

*L'Alsace* : 3, 9-11, 15

*Ouest-France* : 3, 9, 11, 16

**Décembre**

*L'Alsace* : 12-14, 16

*Ouest-France* : 12, 14, 16-18

<b>1962</b>
-------------

**Mai**

*L'Alsace* : 29-30

*Ouest-France* : 29-31

## Juin

*L'Alsace* : 2

*Ouest-France* : 2

### Revue mensuelles spécialisées

1961
------

## Juin

*Le Monde Juif*

### B) Livres

Arendt, Hannah, *Eichmann à Jérusalem : un rapport sur la banalité du mal*. Paris, Gallimard, 1991 (édit. Originale : 1963 ; traduit de l'anglais par Anne Guérin)

Gouri, Haïm, *Face à la cage de verre. Le procès Eichmann. Jérusalem, 1961*, Paris, Ed. Tirésias, 1995 (édit. Originale : 1964 ; traduit de l'hébreu par Raphaël Cidor)

Kessel, Joseph, *Jugements derniers : le procès Pétain, le procès de Nuremberg et Eichmann*. Paris, Christian de Bartillat, 1995 (recueil de textes extraits de "France-Soir", juillet-décembre 1945 et 1961)

Littell, Jonathan, *Les Bienveillantes*. Paris, Gallimard, 2006

Margolin, Julius, *Le Procès Eichmann et autres essais*. Paris, Le Bruit du Temps, 2016 (édit. originale : 1966 ; traduit du russe par Luba Jurgenson)

Mulisch, Harry, *L'Affaire 40/61*. Paris, Gallimard, 2003 (édit. originale : 1961 ; traduit du néerlandais par Mireille Cohendy)

Wellers, Georges, *Un Juif sous Vichy*. Paris, Tirésias, 1991

## IV. Les archives numérisées

### **ETATS-UNIS**

#### **Washington**

##### **En Ligne**

« The Hannah Arendt Papers ». (consulté le 5 novembre 2019)  
<https://memory.loc.gov/ammem/arendhtml/arendthome.html>.

##### **United State Holocaust Memorial Museum**

[LCID : 65271], « *Film evidence is shown during the trial of Adolf Eichmann* ».

Jérusalem, Israël, 8 juin 1961.

<https://encyclopedia.ushmm.org/index.php/content/fr/article/eichmann-trial>. (Consulté le 15 juin 2021). Photographie de la salle du tribunal de Jérusalem.

### **CANADA**

#### **The Nizkor Project**

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 10 mai 2021,  
<http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-006-01.html>., session 6, 17 avril 1961

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 8 juin 2021,  
<http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-010-02.html>., session 10, 19 avril 1961

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 7 mars 2020,  
<http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-032-01.html>., session 32, 9 mai 1961

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 7 mars 2020,  
<http://nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/>., session 41-42, 16 mai 1961.

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 2 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-074-02.html>, session 74, 12 juin 1961.

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 2 juin 2021, <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-075-01.html>, session 75, 20 juin 1961.

« The Trial of Adolf Eichmann » in *The Nizkor Project*, consulté le 10 mai 2021. <http://www.nizkor.com/hweb/people/e/eichmann-adolf/transcripts/Sessions/Session-115-116-117-118-119.html>. Session 115 à 119, 11-12 décembre 1961.

## ISRAEL

### Yad Vashem

#### Youtube

Premier jour du procès. 11 avril 1961.

Hurwitz, Leo (réal.), EichmannTrialEN, « Eichmann trial - Session n° 1 », 11 avril 1961. <https://www.youtube.com/watch?v=Fv6xbeVozhU>. (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2021)

Témoignage de George Wellers au procès d'Eichmann : Arrivée des enfants du Vel d'Hiv au camp de Drancy.

Hurwitz, Leo (réal.), EichmannTrialEN, « Eichmann trial - Session n° 31 », 9 mai 1961. <https://www.youtube.com/watch?v=aPU4QRGVDC8&t=570s>. (consulté le 22 mars 2020)

#### Site en ligne

Exposition en ligne *Eichmann's Trial in Jerusalem*

<https://www.yadvashem.org/yv/en/exhibitions/eichmann/index.asp>. (Consulté le 15 juin 2021)

Contient de nombreuses photographies prises au cours du procès

## **Bibliographie**

### Références générales

#### Histoire du XX<sup>e</sup> siècle

Berstein, Serge, *La France de l'expansion. 1, La République gaullienne, 1958-1969*. Paris, Ed. du Seuil, 1989

Deliège, Robert, *Golden Sixties : la révolution culturelle du XX<sup>e</sup> siècle*. Levallois-Perret, Éditions Bréal, 2018

Goetschel, Pascale ; Toucheboeuf, Bénédicte, *La Quatrième République. La France de la Libération à 1958*. Paris, Librairie générale française, 2004

Goetschel, Pascale ; Loyer, Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*. Paris, Armand Colin, 1994

Milza, Pierre, *Les relations internationales de la Seconde guerre mondiale à nos jours*. Paris, FNSP, Service de photocopie, 1985

Pierre, Michel, *Une autre histoire du XX<sup>e</sup> siècle : de l'actualité à l'histoire. Tome 7 - 1960-1970, les temps changent*. Paris, Gallimard, 1999

Rigoulot, Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, « La guerre en mémoire »

Rioux, Jean-Pierre ; Sirinelli, Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France. Tome 4 - Le temps des masses. Le vingtième siècle*. Paris, Le Seuil, 1998

Wieviorka, Olivier ; Prochasson, Christophe, *Nouvelle histoire de la France contemporaine : documents d'histoire. 20. La France du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Éditions Points, 2011

## La presse / les médias

Amar, Jean-Pierre, *les 100 mots de la photographie*. Paris, PUF, 2019

Albert, Pierre ; Koch, Ursula (dir.), *Les Médias et leur public en France et en Allemagne*. Paris, Ed. Panthéon-Assas, 2003

Albert, Pierre, *Histoire de la presse*. Paris, Humensis, 2017

Almeida, Fabrice d'(dir.), *La question médiatique : les enjeux historiques et sociaux de la critique des médias*. Paris, S. Arslan, 1997

Almeida (d'), Fabrice ; Delporte, Christian, *Histoire des médias en France de la Grande Guerre à nos jours*. Paris, Flammarion, 2003

Ambroise-Rendu, Anne-Claude, *Petits récits des désordres ordinaires, Les faits divers dans la presse française des débuts de la III<sup>e</sup> République à la Grande Guerre*. Paris, S. Arslan, 2004

Arquembourg, Jocelyne, « De l'événement international à l'événement global : émergence et manifestations d'une sensibilité mondiale », *Hermès, La Revue*, n° 46, 2006/3, p. 13-21. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-3-page-13.htm>. (Consulté le 27 avril 2020)

Balle, Francis, *Les médias*. Paris, Presses universitaires de France, 2004

Idem, *Médias et sociétés : édition, presse, cinéma, radio, télévision, internet*. Issy-les-Moulineaux, LGDJ-Lextenso éditions, 2016

Bertho Lavenir, Catherine, *Histoire des médias : de Diderot à Internet*. Paris, Armand Colin, 2003

Blandin, Claire (et al.), *Histoire de la presse en France*. Paris, Armand Colin, 2016

Corroy, Laurence ; Roche, Émilie, *La presse en France depuis 1945*. Paris, Ellipses, 2010

Delporte, Christian ; Blandin, Claire ; Robinet, François, *Histoire de la presse en France, XX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> siècles*. Paris, Armand Colin

Éveno, Patrick, *50 fiches pour comprendre les médias*. Paris, Bréal, 2009

Idem, *Histoire de la presse française : de Théophraste Renaudot à la révolution numérique*. Paris, Flammarion, 2012

Idem, *La presse*. Paris, Humensis, 2018

Ferro, Marc ; Planchais, Jean, *Les médias et l'histoire*. Paris, CFPJ, 1997

Grosse, Ernst Ulrich ; Seibold, Ernst, *Presse française, presse allemande : études comparatives*. Paris, L'Harmattan, 2003

Hausser, Michel, « Le "Devoir" de la presse », *Mots. Les langages du politique* 37, n° 1, 1993, p. 64-83. <https://doi.org/10.3406/mots.1993.2142>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, « *Aphorismes 1803-1806* », *Philosophie*, n° 13, 1986. <https://www.abc-citations.com/auteurs/georg-wilhelm-friedrich-hegel/>. (consulté le 26 mai 2021)

Hubé, Nicolas, *Décrocher la "UNE". Le choix des titres de première page de la presse quotidienne en France et en Allemagne (1945-2005)*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2008

Jeanneney, Jean-Noël, *Le passé dans le prétoire : l'historien, le juge et le journaliste*. Paris, Seuil, 1998

Kayser, Jacques, « L'historien et la presse », *Revue Historique* 218, n° 2, 1957, p. 284-309. <https://www.jstor.org/stable/40948927>. (Consulté le 3 décembre 2019)

Kiejman, Georges, « La presse au service du justiciable », *Déviance et société* 2, n° 1, 1978, p. 65-69. <https://doi.org/10.3406/ds.1978.971>. (Consulté le 3 décembre 2019)

Krieg, Alice, « Analyser le discours de presse », *Communication*, vol. 20/1, n° 2000, 2016, p. 75-97. <https://doi.org/10.4000/communication.6432>. (Consulté le 17 mars 2020)

Lascoumes, Pierre ; Moreau-Capdevielle, Ghislaine, « Presse et justice pénale : un cas de diffusion idéologique », *Revue française de science politique* 26, n° 1, 1976, p. 41-69. <https://doi.org/10.3406/rfsp.1976.393653>. (Consulté le 29 novembre 2019)

Martin, Marc, *Les grands reporters : les débuts du journalisme moderne*. Editions Louis Audibert, 2005

Maurus, Véronique, « Ligne politique », *Le Monde*, 31 octobre 2010, p. 16. [https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/30/ligne-politique-par-veronique-maurus\\_1433279\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/10/30/ligne-politique-par-veronique-maurus_1433279_3232.html). (consulté le 05 mai 2021).

Montessori, Louis, « Pour une histoire des manipulations », *La Revue administrative* 60, n° 360, 2007, p. 624-27. <https://www.jstor.org/stable/41941942>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Poirrier, Philippe (dir.), *Culture, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale de 1945 à 1991 : textes et documents*. Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2019

Quivy, Vincent, « Le journalisme : une histoire sans historien », *Communication & Langages* 102, n° 1, 1994, p. 79-92. <https://doi.org/10.3406/colan.1994.2550>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Renouvin, Pierre, « La presse et l'histoire », *Matériaux pour l'histoire de notre temps* 49, n° 1, 1998, p. 83-88. <https://doi.org/10.3406/mat.1998.410692>. (Consulté le 29 novembre 2019)

Robert, Valérie, *La presse en France et en Allemagne : une comparaison des systèmes*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2012

Tudesq, André-Jean, « Système d'information et contenu politique. L'évolution de la presse en France au XXe siècle », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine* 29, n° 3, 1982, p. 500-507. <https://doi.org/10.3406/rhmc.1982.1205>. (Consulté le 5 décembre 2019)

### L'opinion publique

Almeida, Nicole d'(dir.), *L'opinion publique*. Paris, CNRS Éditions, 2009

Becker, Jean-Jacques, « L'opinion publique : un populisme ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 56, n° 1, 1997, p.92-98. <https://doi.org/10.3406/xxs.1997.4493>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Boullier, Dominique, « La fabrique de l'opinion publique dans les conversations télé », *Réseaux* 126, n° 4, 2004, p. 57-87. <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2004-4-page-57.html>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Gaiti, Brigitte, « La fabrique de l'opinion publique », *Le Mouvement Social*, n° 221, 2007, p. 95-104. <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2007-4-page-95.htm>. (Consulté le 13 février 2020)

Goetschel Pascale ; Granger Christophe, « " L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu...". Entretien avec Pierre Laborie », *Sociétés & Représentations*, n° 32, 2011/2, <https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2011-2-page-167.htm>. (consulté le 15 juin 2021)

Israël, Liora ; Mouralis, Guillaume, « Le chercheur en sciences sociales comme acteur du procès ? », *Droit et Société* 44, n° 1, 2000, p. 159-75. <https://doi.org/10.3406/dreso.2000.1505>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Laborie, Pierre, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 18, n° 1, 1988, p. 101-17. <https://doi.org/10.3406/xxs.1988.4857>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Lazar, Judith ; Moscovici, Serge, *L'opinion publique*. Paris, Sirey, 1994

Lefebvre, Rémi, « L'opinion et la participation : la campagne présidentielle de Ségolène Royal », in MERCIER Arnaud (dir.), *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS, 2012, p. 101-119

Mercier, Arnaud (dir.), *Médias et opinion publique*, Paris, CNRS, 2012, « Présentation générale. L'utile fiction de l'opinion publique », p. 15-40

Robert, Jean-Louis (dir.), *Sociologues et sociologies : la France des années 60*. Paris, Pays multiples, 2005

### Histoire et controverses sur le régime de Vichy

Aglan, Alya, *La France à l'envers. La guerre de Vichy 1940-1945*. Paris, Gallimard, 2020

Alary, Éric, *Nouvelle histoire de l'Occupation*. Paris, Perrin, 2019.

Aron, Robert, *Histoire de Vichy, 1940-1944*. Paris, Artheme Fayard, 1954

Azéma, Jean-Pierre ; Bédarida, François, « Vichy et ses historiens », *Esprit*, n° 181, 1992, p. 43-51. <https://www.jstor.org/stable/24274606>. (Consulté le 20 avril 2020)

Azouvi, François, *Français, on ne vous a rien caché*. Paris, Gallimard, 2020

Badia, Gilbert, « 1940-1944, quand Vichy livrait à Hitler les étrangers réfugiés en France », *Hommes et Migrations*, n° 1175, 1994, p. 20-23. <https://doi.org/10.3406/homig.1994.2190>. (Consulté le 20 avril 2020)

Bourdin, Janine ; Paxton, Robert Owen, « La France de Vichy, 1940-1944 », *Revue française de science politique* 23, n°3, 1973, p. 630-632. [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_0035-2950\\_1973\\_num\\_23\\_3\\_393482\\_t1\\_0630\\_0000\\_001](https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_1973_num_23_3_393482_t1_0630_0000_001). (Consulté le 20 avril 2020)

Carroll, David, « What It Meant to Be "A Jew" in Vichy France: Xavier Vallat, State Anti-Semitism, and the Question of Assimilation », *SubStance* 27, n° 3, 1998, p. 36-54. <https://www.jstor.org/stable/3685578>. (Consulté le 20 avril 2020)

Cointet, Jean-Paul, *Histoire de Vichy*. Paris, Plon, 1996

Cointet, Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy*. Paris, Fayard, 2011

Conan, Eric; Rousso, Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*. Paris, Arthème Fayard, 1994

Fette, Julie, « Apology and the Past in Contemporary France », *French Politics, Culture & Society* 26, n°2, été 2008, p. 78-113. <https://www.jstor.org/stable/42843550>. (Consulté le 20 avril 2020)

Gordon, Bertram M., « The "Vichy Syndrome" Problem in History », *French Historical Studies* 19, n° 2, Automne 1995, p. 495-518. <https://www.jstor.org/stable/286785>. (Consulté le 20 avril 2020)

Grynberg, Anne, *Les camps de la honte : les internés juifs des camps français, 1939-1944*. Paris, La Découverte, 1999

Houdaille Jacques, « Le droit antisémite de Vichy », *Population* 52, n° 3, 1997, p. 762-763. [https://www.persee.fr/doc/pop\\_0032-4663\\_1997\\_num\\_52\\_3\\_6596](https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1997_num_52_3_6596). (Consulté le 20 avril 2020)

Joly, Laurent, *L'Etat contre les Juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite (1940-1944)*. Paris, Grasset, 2018

Joly, Laurent, « Une correspondance sur Pierre Laval et la rafle du Vél' d'Hiv en 1967. René de Chambrun, Claude Lévy, Joseph Kessel », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 212, 2020/2, p. 153-181. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2020-2-page-153.htm>. (consulté le 7 juin 2021)

Laborie, Pierre, *Le chagrin et le venin : Occupation. Résistance. Idées reçues*. Paris, Folio, 2014

Lafitte, Michel ; Wieviorka, Annette, *A l'intérieur du camp de Drancy*. Paris, Perrin, 2012

Lautman, Jacques ; Paxton, Robert O., « La France de Vichy 1940-1944. Vichy et la collaboration : un bilan », *Revue française de sociologie*, n° 14-3, 1973, p. 424-425. [https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1973\\_num\\_14\\_3\\_2227](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1973_num_14_3_2227). (Consulté le 20 avril 2020)

Lyotard-May, Andrée ; Paxton, Robert Owen, « La spécificité de la persécution des Juifs en France en 1942 », *Annales. Economies, sociétés, civilisations* 48, n° 3, 1993, p. 605-619. <https://doi.org/10.3406/ahess.1993.279156>. (Consulté le 20 avril 2020)

Minczeles, Henri, « Le 6<sup>e</sup> convoi de la mort », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 182, 2005/1, p. 325 – 335, <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2005-1-page-325.htm>. (consulté le 5 juin 2021)

Paxton, Robert, *Vichy France: Old Guard and New Order, 1940-1944*. New York, W. W. Norton & Company, 1975

Perego, Simon, « Du CDJC au Centre de documentation du Mémorial de la Shoah, 1943-2013 : documenter le génocide des Juifs d'Europe », *Histoire@Politique*, n° 22,

janvier 2014, p. 269-282. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-histoire-politique-2014-1-page-269.htm>. (consulté le 1<sup>er</sup> juin 2021)

Rajsfus, Maurice, *Drancy, un camp de concentration très ordinaire : 1941-1944*. Paris, Cherche Midi, 1996

Rousso, Henry. *Le syndrome de Vichy : de 1944 à nos jours*. Paris, Éditions du Seuil, 1990

Temkin, Moshik, « "Avec un certain malaise" : The Paxtonian Trauma in France, 1973-74 », *Journal of Contemporary History* 38, n° 2, 2003, p. 291-306. <https://www.jstor.org/stable/3180659>. (Consulté le 20 avril 2020)

Thalman, Rita, « La traque des Juifs dans le contexte de la "mise au pas" de la France », *Annales. Economies, sociétés, civilisations* 48<sup>e</sup>, n° 3, 1993, p. 595-604. <https://doi.org/10.3406/ahess.1993.279155>. (Consulté le 20 avril 2020)

Touchard, Jean, « Histoire de Vichy, 1940-1944 », *Revue française de science politique*, 5<sup>e</sup> année, n° 1, 1955, p. 186-187. [https://www.persee.fr/doc/rfsp\\_00352950\\_1955\\_num\\_5\\_1\\_402602\\_t1\\_0186\\_0000\\_002](https://www.persee.fr/doc/rfsp_00352950_1955_num_5_1_402602_t1_0186_0000_002). (Consulté le 20 avril 2020)

Wellers, Georges ; Kaspi, André ; Klarsfeld, Serge, *La France et la question juive : 1940- 1944 actes du colloque du Centre de documentation juive contemporaine, 10 au 12 mars 1979, Paris*, Paris, S. Messinger, 1981, p. 42

## Justice, procès et Shoah

### Justice, Histoire et mémoire

Bloxham, Donald, *Defeat and Memory. Cultural Histories of Military Defeat in the Modern Era*. Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2008, « 8. Defeat, Due Process, and Denial: War Crimes Trials and Nationalist Revisionism in Comparative Perspective », p. 117-137

Green, Leslie, « Aspects juridiques du procès Eichmann », *Annuaire Français de Droit International* 9, n° 1, 1963, p. 150-90. <https://doi.org/10.3406/afdi.1963.1027>. (Consulté le 11 octobre 2019)

Hausner, Gideon, *Justice à Jérusalem*. Paris, Flammarion, 1976. (Éd. Originale : 1966 ; traduit de l'anglais par Pierre Javet)

Hillberg, Raul, *La Destruction des Juifs d'Europe*. Paris, Gallimard, 1991 (édit. originale : 1961 ; traduit de l'anglais par Marie-France de Paloméra et André Charpentier)

Jockusch, Laura, *Collect and Record! Jewish Holocaust Documentation in Early Postwar Europe*. New York / Oxford, Oxford University Press, 2012

Klein, Claude, *Le cas Eichmann : vu de Jérusalem*. Paris, Gallimard, 2014

Lambauer, Barbara, « Michael Wildt, *Generation des Unbedingten. Das Führungskorps des Reichssicherheitshauptamtes* », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n° 53-1, 2006/1, p. 210. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-1-page-210.htm>. (consulté le 2 juin 2021)

Le Crom, Jean-Pierre ; Martin, Jean-Clément, « Vérité historique, vérité judiciaire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 47, n° 1, 1995, p. 196-98. <https://doi.org/10.3406/xxs.1995.3195>. (Consulté le 27 novembre 2019)

Levi, Primo, *Si c'est un homme*. Paris, Juillard, 1990 (éd. originale : 1947 ; traduit de l'italien par Martine Schruoffeneger)

Lindeperg, Sylvie ; Wieviorka, Annette (dir.), *Le moment Eichmann*. Paris, Albin Michel, 2016

Lipstadt, Deborah E., *The Eichmann Trial*. New York, Nextbook/Schocken, 2011

Löb, Ladislaus, *L'affaire Kasztner : témoignage d'un survivant : le Juif qui négocia avec Eichmann*. Waterloo, André Versaille, 2013 (édit. Originale : 2008 ; traduit de l'anglais par Lydia Zaïd)

Osiel, Marc, *Juger les crimes de masse. La mémoire collective et le droit*, Paris, Le Seuil, 2006 (édit. Originale : 1997 ; traduit de l'anglais par Jean-Luc Fidel), « 7. La justice peut-elle servir à façonner la mémoire ? », p. 300-342

Perego, Simon, *Pleurons-les : Les Juifs de Paris et la commémoration de la Shoah (1944-1967)*. Paris, Champ Vallon, 2020

Ricœur, Paul, « Le retour de l'Événement », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 104, n° 1, 1992, p. 29-35.  
<https://doi.org/10.3406/mefr.1992.4195>. (Consulté le 17 mars 2020)

Rouso, Henry (dir.), *Juger Eichmann, Jérusalem, 1961*. Paris, mémorial de la Shoah, 2011

Rouso, Henry, *Face au passé. Essai sur la mémoire contemporaine*. Paris, Belin, 2016, « Chapitre VIII. Juger le passé, le procès Eichmann », p. 197-227

Théofilakis, Fabien, « Adolf Eichmann à Jérusalem ou le procès vu de la cage de verre (1961-1962) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 120, 2013, p. 71-85

Idem, « Adolf Eichmann : Europe, Argentine, Jérusalem », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 203, 2015, p. 291-299

Verhaegen, Jacques, « Le refus de l'obéissance aux ordres manifestement criminels », *Revue Internationale de la Croix-Rouge*, vol. 84, n° 845, 2002, p. 35-50.  
[https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc\\_845\\_001\\_verhaegen.pdf](https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc_845_001_verhaegen.pdf). (Consulté le 14 juin 2021)

Wieviorka, Annette, *Le procès Eichmann*. Paris, éditions Complexe, 1989

Wieviorka, Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*. Paris, Plon, 1992

Wieviorka, Annette, *Les guerres de mémoires : La France et son histoire. Enjeux politiques, controverses historiques, stratégies médiatiques*. Paris, La Découverte, 2008, « Shoah : les étapes de la mémoire en France », p.107-116

Wildt, Michael, « Vérités différentes. Historiens et procureurs face aux crimes nazis », dans *Genèses*, n° 34, 1999, p. 104-113

### L'histoire de la Shoah et les médias

Achcar, Gilbert, *Eichmann au Caire et autres essais*. Paris, Actes Sud, 2012

Azouvi François, *Le mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*. Paris, Gallimard, 2015 (1<sup>e</sup> édition : 2012), « Chapitre II. Le mythe du grand silence », p. 500-518

Baqué, Dominique, « Art Press », in Amar, Pierre-Jean, *Les 100 mots de la photographie*, Paris, PUF, 2019, n° 317, novembre 2005, p. 5-119

Bass, Patricia, « Des représentations des criminels dans la presse populaire, 1880-1914 », *Revue de la BNF*, n° 51, 2015/3, p. 74-85. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-de-la-bibliotheque-nationale-de-france-2015-3-page-74.htm>. (consulté le 15 avril 2021)

Chermette, Myriam, « Images de presse. Production et usages de la photographie dans un quotidien d'information : *Le Journal* (1929-1935) », thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe : Histoire du livre : Paris, Ecole nationale des chartes, 2006. <http://www.chartes.psl.eu/fr/positions-these/images-presse-production-usages-photographie-quotidien-information-journal1929-1935>. (consulté le 15 avril 2021)

Cohen, Akiba ; Wilke, Jurgen (dir.), *The Holocaust and the Press : Nazi War Crimes Trials in Germany and Israel*. New Jersey, Hampton Press, 2001

David, Bruno, « La photographie de presse dans les cadres du chercheur », *Études de communication*, n° 25, 2002/1. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-etudes-de-communication-2002-1-page-5.htm>. (consulté le 15 avril 2021)

Edelstein, Francine, « Protestation et appel à la pitié : une démarche performative. Les lettres de prélats sur la déportation des juifs en 1942 », *Argumentation et Analyse du Discours*, n° 24, 2020. <http://journals.openedition.org/aad/3932>. (Consulté le 3 juin 2020)

Eder, Jacob S.; Gassert, Philipp ; Steinweis, Alan E. (dir.), *Holocaust memory in a globalizing world*. Göttingen, Wallstein Verlag, 2017

Encrevé, André, « La presse protestante face au procès d'Adolph Eichmann », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, n° 160, 2014, p. 665-76. <https://www.jstor.org/stable/24310232>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Frossard, André, *Le crime contre l'humanité*. Paris, Robert Laffont, 1987

Garapon, Antoine, *Des crimes qu'on ne peut ni punir ni pardonner : pour une justice internationale*. Paris, O. Jacob, 2002

Igounet, Valérie, *Histoire du négationnisme en France*. Paris, Éd. Du Seuil, 2000

Jablonka, Ivan ; Wieviorka, Annette, *Nouvelles perspectives sur la Shoah*. Paris, Presses universitaires de France, 2013

Kidel, Boris, « Enquête Simon Wiesenthal », in Klarsfeld, Serge, *La Traque des criminels nazis*. Paris, Tallandier, 2013, p. 91-99. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/la-traque-des-criminels-nazis--9791021003774-page-90.htm>. (consulté le 31 mai 2021)

Klarsfeld, Serge, « Georges Wellers est mort. Document 1991 », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 185, 2006/2, p. 519-521. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2006-2-page-519.htm>. (Consulté le 1<sup>er</sup> juin 2020)

Krause, Peter, *Der Eichmann-Prozess in der deutschen Presse*. Francfort, Campus Verlag, 2002

Lacoste, Charlotte, *Séductions du bourreau*. Paris, Presses Universitaires de France, 2010

Lindeperg, Sylvie, « Du prétoire à l'écran », *Etudes* 416, n° 4, 2012, p. 507-18. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2012-4-page-507.htm>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Lindeperg, Sylvie ; Wieviorka, Annette, « Les deux scènes du procès Eichmann », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 63, n° 6, 2008, p. 1249-74. <https://www.jstor.org/stable/40377103>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Lindeperg, Sylvie ; Wieviorka, Annette, *Univers concentrationnaire et génocide : voir, savoir, comprendre*. Paris, Mille et une nuits, 2008

Maeck, Julie, *Montrer la Shoah à la télévision, de 1960 à nos jours*. Paris, Nouveau Monde éditions, 2009

Mann, Michael, « Were the Perpetrators of Genocide "Ordinary Men" or "Real Nazis"? Results from Fifteen Hundred Biographies », dans *Holocaust and Genocide Studies*, hiver 2000, vol. 14, n° 3, p. 331-366

Segev, Tom, *Le septième million*. Paris, L. Levi, 1998 (éd. Originale : 1993 ; traduit de l'anglais et de l'hébreu par Eglal Errera)

Soulet, Jean-François, *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*. Paris, Armand Colin, coll. « U », 2012, « Chapitre 7 - Les sources iconographiques et

audiovisuelles », p. 167-210. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/l-histoire-immEDIATE--9782200277390-page-167.htm>. (consulté le 15 avril 2021)

Van Ypersele, Laurence, « La caricature et l'historien », in Courtois, Luc ; Pirotte, Jean (dir.), *Images de la Wallonie dans le dessin de presse (1910-1961). Une enquête dans la presse d'action wallonne*, Louvain-la-Neuve, Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet, 1993, p. 113-117

Vatter, Christoph, « Peter Krause, Der Eichmann-Prozeß in der deutschen Presse », *Questions de communication*, n° 4, décembre 2003, p. 463-64. <https://journals-openedition-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/questionsdecommunication/5927>. (Consulté le 5 décembre 2019)

## Le procès Eichmann

### Adolf Eichmann

#### 1) Avant 1960

Cesarani, David, *Adolf Eichmann : comment un homme ordinaire devient un meurtrier de masse*. Paris, Tallandier, 2014 (édit. Originale : 2005 ; traduit de l'anglais par Olivier Ruchet)

Idem, « Adolf Eichmann : la carrière d'un nazi », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 203, 2015, p. 301-326

Faure, Edgar (et al.), *Le dossier Eichmann et la solution finale de la question juive*. Paris, Buchet Chastel, 1960

Stagneth, Bettina, *Eichmann avant Jérusalem : La Vie tranquille d'un génocidaire*. Paris, Calmann-Lévy, 2016 (édit. Originale : 2014 ; traduit de l'allemand par Olivier Mannoni)

Théofilakis, Fabien, « Bettina Stangneth : Adolf Eichmann, de l'Argentine à Jérusalem », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 203, 2015, p. 327-350

## 2) Entre 1960 et 1962 - le procès

Less, Avner ; Stangneth, Bettina, *Lüge ! Alles Lüge ! Aufzeichnungen des Eichmann-Verhörer*. Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 2012

Less, Avner W., "Nachwort" in LANG, Jochen von (dir.), *Das Eichmann-Protokoll. Tonbandaufzeichnungen der israelischen Verhöre*, Berlin, 1982

Papadatos, Pierre A., *Le Procès Eichmann*. Paris, Librairie Droz, 1964

Rouso, Henry ; Théofilakis, Fabien, « Eichmann, un accusé hors normes ». Paris, Institut d'histoire du temps présent, 2011

Wieviorka, Annette, *Eichmann de la traque au procès*. Bruxelles, A. Versailles, 2011

Institut National de l'Audiovisuel, « Le procès d'Adolf Eichmann, artisan de la solution finale - Archives vidéo et radio Ina.fr », Ina.fr. <http://www.ina.fr/contenus-editoriaux/articles-editoriaux/le-proces-d-adolf-eichmann-artisan-de-la-solution-finale/>. (Consulté le 11 octobre 2019)

Prazan, Michaël, et Annette Wieviorka. *Le procès d'Adolf Eichmann*. Zylo, 2012, DVD, 110 minutes

Williams, Paul A., *The Eichmann Show*, Zylo, 2016, DVD, 96 minutes

## 3) Après 1962

Brauman, Rony ; Sivan, Eyal, (réal.), *Un spécialiste : portrait d'un criminel moderne*, Editions Montparnasse, 1999, DVD, 123 minutes

Jamot, Florence (réal.), *Eichmann, une exécution en question*, Zadig Productions, 2015, DVD, 52 minutes

Poliakov, Léon, *Le Procès de Jérusalem*. Paris, Calmann-Lévy, 1963

Steinle, Matthias, « Le vieil homme et la cage de verre : Adolf Eichmann et la migration d'une iconographie sous-et surdéterminée ». *Aniki: Revista Portuguesa da Imagem em Movimento*, 2015, Dossier 'Film archives and memory: documents and fictions'  
<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01196504/document>. (Consulté le 27 novembre 2019)

Théofilakis, Fabien, « Un accusé extraordinaire, une archive hors du commun : les écrits d'Adolf Eichmann à Jérusalem », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 203, 2015, p. 351- 359

Yablonka, Hanna, *The State of Israel vs Adolf Eichmann*. New-York, Schocken Books, 2004 (édit. originale : 2001; traduit de l'hébreu par Ora Cummings et David Herman)

### Eichmann à Jérusalem et ses controverses

Delpla, Isabelle, « Pythie ou témoin ? Arendt, une vision datée de la justice internationale », *Cités*, n° 67, 2016, p. 105-116

Idem, *Le Mal en procès. Eichmann et les théodicées modernes*. Paris, Hermann, 2011

Felman, Shoshana, « Théâtres de justice : Hannah Arendt à Jérusalem », *Les Temps Modernes* 615-616, n° 4, 2001, p. 23-74. <https://www-cairn-info.ezpaarse.univ-paris1.fr/revue-les-temps-modernes-2001-4-page-23.htm>. (Consulté le 5 décembre 2019)

Shapira, Anita ; Drevon, Claire, « Hannah Arendt et Haïm Gouri. Deux perceptions du procès Eichmann », *Revue d'Histoire de la Shoah* 182, n° 1, 2005, p. 301-323

Von Trotta, Margarethe, *Hannah Arendt*, Heimatfilm, 2012, DVD, 113 minutes

Yakira, Elhanan, *Post-sionisme, post-Shoah*. Paris, Presses Universitaires de France, 2010, « Troisième partie. Du politique et de l'antipolitique : Hannah Arendt, Eichmann et Israël », p. 289 – 404

## Table des annexes

**Annexe 1** – Informations complètes du corpus d’articles de journaux étudiés.....153

**Annexe 2** – Transcription intégrale – en anglais – du témoignage de Georges Wellers.....181

## Table des illustrations

**Figure 1** – Photographie de la salle de presse située au sous-sol de Beit Ha’am ..... 13

**Figure 2** – Photographie de la salle du tribunal de Jérusalem..... 14

**Figure 3** – Extrait de la présentation de la base de données ..... 24

**Figure 4** – Exemple de synthèse d’un tableau croisé dynamique, sur la fréquence de présence des journalistes du journal *Le Monde* à Jérusalem ..... 24

**Figure 5** – Exemple de une chez *France-Soir* ..... 37

**Figure 6** – Exemple d’encadré où apparaît la photographie de Joseph Kessel, ainsi que la mention « Joseph Kessel câble du procès de Jérusalem » ..... 47

**Figure 7** – Exemple d’article tiré d’une dépêche ..... 51

**Figure 8** – Exemple de texte tiré d’une dépêche mais non sourcé..... 52

**Figure 9** – Présence des envoyés spéciaux à Jérusalem (avril à décembre 1961) ..... 55

**Figure 10** – Nombre mensuel d’articles publiés pour chaque périodique..... 63

**Figure 11** – Caricature d’Adolf Eichmann ..... 79

**Figure 12 et figure 13** – Caricatures nazies de propagande anti-juive..... 80

**Figure 14, 15, 16** – Photographies d’Adolf Eichmann dans *L’Alsace*..... 82

**Figure 17, 18, 19** – Photographies d’Adolf Eichmann dans la cage de verre ..... 83

**Figure 20** – Portrait d’Adolf Eichmann ..... 85

**Figure 21** – Portrait d’Adolf Eichmann, jeune..... 86

**Figure 22** – Extrait vidéo d’Adolf Eichmann lors de la lecture de l’acte d’accusation ... 93

**Figure 23** – Exemple de tableau créé par Adolf Eichmann pour expliquer le fonctionnement de sa hiérarchie ..... 104

**Figure 24** – Photographie de l’article de *La Croix* concernant le témoignage de Wellers ..... 116

**Figure 25** – Photographie de l’article de *Ouest-France* à propos du témoignage de Wellers..... 117

<b>Figure 26 et 27 – Photographies de Georges Wellers dans <i>L'Alsace</i> et <i>Ouest-France</i> ...</b>	<b>119</b>
<b>Figure 28 – Extrait de l'article de <i>France-Soir</i> à propos de Jacques Stern .....</b>	<b>125</b>
<b>Figure 29 – Exemple d'article tiré du journal <i>L'Humanité</i>.....</b>	<b>128</b>

<b>Tableau 1 – Nombre d'articles publiés par périodique au cours de l'analyse de la procédure .....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 2 – Nombre mensuel d'articles publiés par <i>Ouest-France</i> .....</b>	<b>40</b>
<b>Tableau 3 – Répartition des articles sur le procès Eichmann en une selon les journaux</b>	<b>44</b>
<b>Tableau 4 – Occurences exactes des articles en une du journal <i>Le Monde</i> (1960-1962)..</b>	<b>46</b>
<b>Tableau 5 – Titres et dates des articles publiés par Joseph Kessel pour <i>France-Soir</i> .....</b>	<b>61</b>
<b>Tableau 6 – Articles en une de <i>France-Soir</i> rédigés par Joseph Kessel .....</b>	<b>64</b>
<b>Tableau 7 – Journaux dans lesquels apparaissent la photographie d'Eichmann jeune..</b>	<b>87</b>
<b>Tableau 8 – Les numéros de page pour chaque article à propos de la déposition de Georges Wellers.....</b>	<b>121</b>
<b>Tableau 9 – Les titres des articles à propos de la déposition de Georges Wellers .....</b>	<b>123</b>

# Table des matières

## Introduction

p. 5

Un procès emblématique de l'après-guerre

Pourquoi le procès d'Adolf Eichmann ?

Quel corpus de presse étudié ?

Le procès d'Adolf Eichmann, en bref

Un procès médiatique qui se situe au croisement de différents champs historiques

Une historiographie pour comprendre le contexte

Comment travailler sur un vaste corpus de presse ?

Quels sont les enjeux possibles de l'étude de la couverture médiatique du procès Eichmann ?

Problématique

## Partie I - Quand la presse couvre le procès Eichmann, entre événement médiatique et ligne éditoriale.....28

### **Chapitre 1 - Stratégies éditoriales des quotidiens appréhendées par le procès Eichmann.....29**

A) Les journaux au prisme du procès Eichmann : présentation de l'influence de la presse quotidienne à l'aube des années 1960.....29

B) Le procès Eichmann, événement novateur ou ennuyeux ? .....41

### **Chapitre 2 - Le rôle des envoyés spéciaux dans la couverture d'un événement lointain, géographiquement et historiquement.....49**

A) Les acteurs de la presse entre Jérusalem et Paris.....49

B) L'importance des envoyés spéciaux.....54

## Partie II - Les différents portraits d'Adolf Eichmann dans la presse française, 1960 – 1962 .....70

### **Chapitre 1 - Connaître et reconnaître Adolf Eichmann.....71**

A) Adolf Eichmann en biographie(s) .....71

1. Les biographies d'Adolf Eichmann

2. La biographie officielle d'Adolf Eichmann

B) Le pouvoir des images : Eichmann en photographie(s) .....78

### **Chapitre 2 - Adolf Eichmann en mots ou la perception d'un criminel nazi dans la presse.....90**

A) Au début du procès : L'avatar d'Adolf Eichmann en avril 1961.....90

1. L'apparition d'Eichmann dans le prétoire

2. Les réactions d'Eichmann face à ses juges

3. Les réactions d'Eichmann face au discours introductif du procureur Hausner

4. La première défense d'Eichmann entendue dans le prétoire

B) A la barre – Eichmann, face à son avocat, expose sa défense.....99

1. Eichmann comme témoin pour sa défense

2. Une évolution dans le système de défense d'Eichmann ?
3. Les réactions des journalistes face aux arguments d'Eichmann

**Partie III - Le témoignage de Georges Wellers, une session particulièrement intéressante pour la France.....110**

**Chapitre 1 - Le sensationnalisme dans la presse – les 4000 enfants de Drancy évoqués par Georges Wellers, sous le signe du *pathos*.....111**

A) Le contexte du témoignage de Georges Wellers.....111

B) Le récit des 4 000 enfants de Drancy, chargé de *pathos* dans la presse.....122

C) Le sensationnalisme de certains journaux *invisibilise* des informations pourtant pertinentes pour le lectorat

**Chapitre 2 - Ce que la session de Wellers révèle sur la responsabilité de Vichy dans les années 1960.....135**

A) Wellers et le Centre de documentation juive contemporaine contre Vichy, à Jérusalem ?.....135

B) Que dit cette session de la responsabilité de Vichy dans la déportation des Juifs de France ?.....138

**Conclusion générale 143**

---

**Annexes.....153**

**Etat des sources.....207**

**Bibliographie.....215**

**Table des annexes 233**

**Table des illustrations et table des graphiques / tableaux 233**

**Table des matières 235**